RAPPORT ANNUEL
2014



COGECO
COGECO CABLE

PROFIL

Cogeco Câble inc. est une société de télécommunications. Elle est le 11e câblodistributeur en importance en Amérique du Nord. Au Canada, elle exerce ses activités sous le nom de Cogeco Câble Canada au Québec et en Ontario et, aux États-Unis, sous le nom d'Atlantic Broadband, dans l'ouest de la Pennsylvanie, le sud de la Floride, le Maryland/Delaware et la Caroline du Sud. Cogeco Câble inc. fournit à sa clientèle résidentielle et d'affaires des services de télévision analogique et numérique, d'Internet haute vitesse et de téléphonie au moyen de ses réseaux de fibres bidirectionnels à large bande.

Par l'intermédiaire de ses filiales Cogeco Services Réseaux et Peer 1 Hosting(1), Cogeco Câble inc. fournit à sa clientèle commerciale une gamme de services de technologies de l'information (services de co-implantation, d'hébergement géré et dédié, de gestion des technologies de l'information, d'informatique en nuage et de connectivité) grâce à 20 centres de données informatiques, à des réseaux de fibre bien développés à Montréal et Toronto et à divers points de présence en Amérique du Nord et en Europe.

Les actions subalternes à droit de vote de Cogeco Câble inc. sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX : CCA).

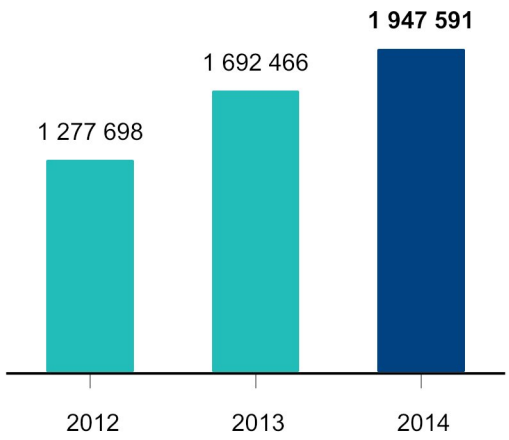
(1) Peer 1 Hosting fait référence à Peer 1 Network (USA) Holdings Inc., Peer 1 (UK) Ltd. et Peer 1 Network Enterprises, Inc.

Rapport annuel

Performance financière des trois derniers exercices..... 3
Faits saillants..... 4
Message aux actionnaires..... 5
Rapport de gestion..... 8
États financiers consolidés..... 60
Renseignements aux investisseurs..... 106
Statistiques sur les clients..... 108
Conseil d'administration et direction..... 109
Renseignements sur l'exploitation..... 111
Renseignements sur l'entreprise..... 112

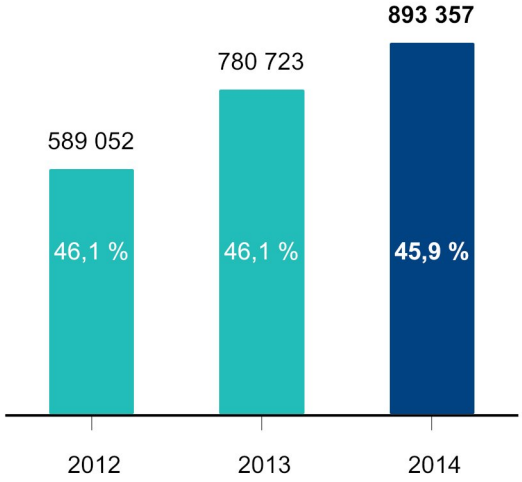
PERFORMANCE FINANCIÈRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Produits
(en milliers de dollars)



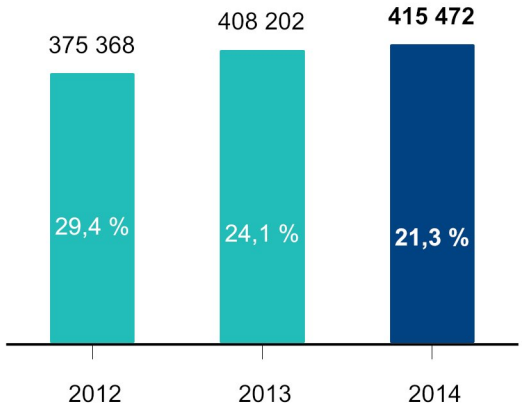
TCAC + 15,1 %**

BAIIA ajusté et marge d'exploitation *
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)



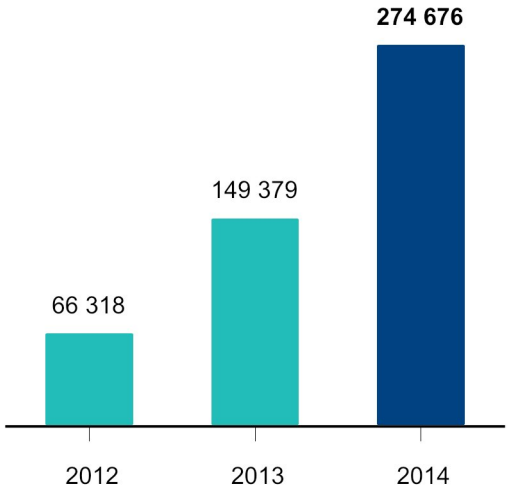
TCAC + 14,9 %

Acquisition d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'autres actifs et intensité du capital *
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)



TCAC + 3,4 %

Flux de trésorerie nets *
(en milliers de dollars)



TCAC + 60,4 %

* Les termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les Normes Internationales d'information financière (« IFRS »); par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les IFRS » du rapport de gestion.

** TCAC correspond au Taux de Croissance Annuel Composé

FAITS SAILLANTS

Exercice clos les 31 août,	**2014**	2013 [2]	Change
(en millier de dollars, sauf pour les pourcentages et les données par actions)	**$**	$	%
Opérations			
Produits	**1 947 591**	1 692 466	15,1
BAIIA ajusté	**893 357**	780 723	14,4
Marge d'exploitation	**45,9 %**	46,1 %	
Perte de valeur au titre des immobilisations corporelles	**35 493**	—	—
Bénéfice de la période	**209 441**	184 895	13,3
Flux de trésorerie			
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**758 368**	545 010	39,1
Flux de trésorerie liés aux opérations[1]	**690 148**	557 581	23,8
Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs[3]	**415 472**	408 202	1,8
Flux de trésorerie nets	**274 676**	149 379	83,9
Situation financière			
Immobilisations corporelles	**1 830 971**	1 854 155	(1,3)
Total de l'actif	**5 173 741**	5 149 211	0,5
Endettement[4]	**2 744 746**	2 944 182	(6,8)
Capitaux propres	**1 508 256**	1 342 940	12,3
Intensité du capital[1]	**21,3 %**	24,1 %	
Données par action[5]			
Bénéfice par action			
De base	**4,30**	3,80	13,2
Dilué	**4,26**	3,78	12,7
Nombre moyen pondéré d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote en circulation	**48 735 341**	48 646 340	0,2

(1) Les termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS; par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les IFRS » du rapport de gestion.

(2) Les données comparatives ont été ajustées pour se conformer à l'adoption d'IAS 19, *Avantages du personnel*. Pour plus de détails, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés.

(3) Les acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs pour le quatrième trimestre et l'exercice 2013 comprennent les actifs acquis en vertu de contrats de location-financement de 0,9 million $ qui sont exclus des tableaux des flux de trésorerie.

(4) L'endettement est défini comme le total de l'endettement bancaire, du capital de la dette à long terme et des obligations en vertu des instruments financiers dérivés.

(5) Par action à droits de vote multiples et action subalterne à droit de vote.

MESSAGE AUX ACTIONNAIRES



Pour Cogeco Câble inc., l'exercice 2014 a été caractérisé par l'intégration, la consolidation et l'amélioration de notre position dans tous nos marchés. Grâce à la réalisation de nos objectifs en matière d'exploitation et à la mise en œuvre de mesures efficaces de contrôle des coûts, nous avons enregistré de solides résultats continus au chapitre de la croissance et de la rentabilité, tout en renforçant notre capacité à créer de la valeur au cours des années à venir.

Jan Peeters

Notre capacité de croître de façon rentable en dépit de l'intense concurrence que se livrent les joueurs, nouveaux et existants, de l'évolution de la dynamique sur le marché et des progrès rapides de la technologie reflète notre capacité de nous adapter efficacement et d'offrir des solutions et des services attrayants à nos clients.

Louis Audet



Chers actionnaires,

Pour Cogeco Câble inc. (« Cogeco Câble » ou la « Société »), l'exercice 2014 a été caractérisé par l'intégration, la consolidation et l'amélioration de notre position dans tous nos marchés. Grâce à la réalisation de nos objectifs en matière d'exploitation et à la mise en œuvre de mesures efficaces de contrôle des coûts, nous avons enregistré de solides résultats continus au chapitre de la croissance et de la rentabilité, tout en renforçant notre capacité à créer de la valeur au cours des années à venir.

Les produits consolidés ont augmenté de 15,1 % au cours de l'exercice 2014, pour s'élever à près de 1,9 milliard $, tandis que le BAIIA ajusté a atteint 893,4 millions $, ce qui représente une hausse de 14,4 %. Le bénéfice de l'exercice s'est élevé à 209,4 millions $ et les flux de trésorerie nets[(1)] générés ont totalisé 274,7 millions $. Les dividendes versés à nos actionnaires ont augmenté de 15,4 % pour atteindre 58,5 millions $. Comme prévu, nous avons réalisé des progrès intéressants quant à la réduction de notre ratio d'endettement et, à la clôture de l'exercice, nous affichions une solide situation financière. La valeur de l'action de Cogeco Câble a progressé d'un peu plus de 30 % au cours de l'exercice 2014.

UN EXERCICE CARACTÉRISÉ PAR LA CROISSANCE DANS TOUS LES SECTEURS

Le solide rendement enregistré à l'exercice 2014 tient essentiellement à la croissance interne ainsi qu'à l'efficacité des mesures de contrôle des coûts dans nos trois secteurs opérationnels, soit les Services de câblodistribution canadiens, les Services de câblodistribution américains et les Services de données aux entreprises, ainsi qu'à l'inclusion, sur un exercice complet, des résultats d'exploitation d'Atlantic Broadband et de Peer 1 Hosting (les « acquisitions récentes »), toutes deux acquises au cours de l'exercice 2013. Notre capacité de croître de façon rentable en dépit de l'intense concurrence que se livrent les joueurs, nouveaux et existants, de l'évolution de la dynamique sur le marché et des progrès rapides de la technologie reflète notre capacité de nous adapter efficacement et d'offrir des solutions et des services attrayants à nos clients. L'importante zone de couverture de nos Services de câblodistribution canadiens et notre récente expansion géographique aux États-Unis d'Amérique (les « États-Unis »), conjuguées à notre présence étendue au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni dans le marché en croissance des services d'hébergement de données et de technologies de l'information gérées, nous placent sur la bonne voie pour créer et offrir une gamme encore plus vaste de services de communications à un bassin de clientèle beaucoup plus grand. Nos solides équipes de direction s'efforcent de renforcer et d'améliorer davantage notre position sur le marché dans tous nos secteurs opérationnels, tout en maintenant le cap sur l'atteinte des objectifs conservateurs de Cogeco Câble en matière de niveau d'endettement.

INITIATIVES

Au cours des dernières années, le secteur de la câblodistribution a été le théâtre d'une intense concurrence qui a redéfini l'interaction des forces du marché, et les clients sont plus sollicités que jamais par divers fournisseurs de services qui offrent une vaste gamme de produits. Parallèlement, l'intérêt des clients pour des services de communications a, dans l'ensemble, augmenté. Cogeco Câble a toujours su s'adapter pour répondre aux besoins des clients et créer de la valeur pour ses actionnaires. Voici quelques exemples d'initiatives et de réalisations qui placent nos secteurs opérationnels sur la bonne voie pour connaître une croissance à l'avenir.

Secteur des Services de câblodistribution canadiens

- Par l'intermédiaire de notre filiale Cogeco Câble Canada, nous avons conclu un partenariat avec TiVo Inc. (« TiVo ») et nous lancerons le service en Ontario le 3 novembre 2014, et au Québec, au printemps de l'exercice 2015. TiVo est un chef de file mondial en matière de services de télévision de prochaine génération qui permettent aux téléspectateurs de visionner du contenu sur tous les écrans, à la maison ou ailleurs.
- Pour la cinquième fois en sept ans, le *Service Quality and Measurement Group* a remis à Cogeco Câble Canada deux prix *Voice of Customer Excellence* récompensant le niveau de satisfaction de la clientèle le plus élevé dans le secteur de la télévision et des télécommunications au Canada, et la meilleure expérience client en matière de service interactif de réponse vocale en Amérique du Nord. La *Burlington Chamber of Commerce* nous a également remis le prix *Service Award (large company category)* lors du gala *Business Excellence Awards* de 2014. Le service à la clientèle de niveau supérieur ainsi que des réseaux à la fine pointe constituent la base de notre avantage concurrentiel et de notre croissance rentable.

(1) Les termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS; par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les IFRS » du rapport de gestion.

Secteur des Services de câblodistribution américains

- Au début de l'exercice 2014, notre filiale Atlantic Broadband a procédé au lancement du service TiVo, lequel a été déployé avec succès dans 95 % de sa zone de couverture. Notre filiale a également conclu un partenariat avec Netflix Inc. (« Netflix ») en vue de permettre aux clients de trouver et de regarder facilement leurs films et émissions préférés sur Netflix à partir du même décodeur que celui qu'ils utilisent pour regarder la télévision en direct.
- Atlantic Broadband a accru les vitesses Internet offertes à sa clientèle résidentielle et d'affaires, notamment grâce au lancement de nos premiers services Internet Gigabit dans la grande région de Miami, ce qui a donné lieu à une importante hausse de la croissance des abonnements à Internet.

Secteur des Services de données aux entreprises

- En raison de la demande plus forte que ne le laissaient croire les prévisions, Cogeco Services Réseaux construit de nouveaux modules plus tôt que prévu à son centre de données informatiques de Barrie. Une fois achevés, ces travaux d'agrandissement ajouteront environ 24 000 pieds carrés à l'installation. Cogeco Services Réseaux a également entamé les préparatifs de la construction du premier module de la nouvelle installation de 100 000 pieds carrés à Kirkland (Montréal), qui devrait recevoir ses premiers clients au printemps 2015.
- Peer 1 Hosting a accru la capacité de ses centres de données informatiques aux États-Unis, au Royaume-Uni et au Canada en vue de répondre à la demande croissante des clients, en plus d'étendre les capacités existantes de ses services d'informatique en nuage pour pouvoir accueillir plus efficacement la charge de travail et les activités liées à l'analytique des données volumineuses.

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE - PROGRÈS ET RECONNAISSANCE

La Société continue de déployer des efforts soutenus pour intégrer à nos activités des meilleures pratiques en matière de responsabilité sociale d'entreprise (« RSE »), conformément à notre politique de RSE. Nous avons publié notre deuxième rapport sur la RSE, lequel présente en détail nos pratiques et notre rendement en matière d'environnement, de société, d'économie et de gouvernance. Nous sommes enchantés de voir nos efforts reconnus par le magazine *Corporate Knights*, lequel a nommé la Société dans son palmarès *The Future 40 Responsible Corporate Leaders in Canada*, et d'avoir été choisis pour faire partie de l'indice *Jantzi Social Index*, qui présente 60 sociétés canadiennes qui respectent des critères diversifiés en matière d'environnement, de société et de gouvernance. Pour l'exercice 2015, nous continuerons d'axer nos efforts sur l'intégration des acquisitions récentes à notre programme de RSE et de renforcer nos pratiques en matière d'achats responsables.

QUESTIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Au cours de l'exercice 2014, le CRTC a entamé son instance publique « Parlons télé », qui vise à adapter le cadre réglementaire de radiodiffusion canadien aux nouvelles réalités du marché liées aux avancées technologiques et aux nouveaux moyens qu'ont les consommateurs canadiens de recevoir et d'utiliser du contenu de programmation vidéo. Notre entité de câblodistribution en exploitation au Canada, Cogeco Câble Canada, a participé activement à l'instance publique pour faire connaître son point de vue à l'égard de l'avenir du contexte réglementaire et des systèmes de radiodiffusion des médias au Canada. Cogeco Câble Canada et le secteur de la distribution de radiodiffusion ont dû composer avec de multiples difficultés au cours des dernières années et ont néanmoins réussi à poursuivre leur croissance en s'adaptant et en répondant aux besoins changeants des clients. Cogeco Câble croit fermement que cette façon de faire est la meilleure et la plus efficace pour répondre aux attentes des consommateurs canadiens, ce qui fera en sorte qu'ils continueront d'avoir recours au système de radiodiffusion canadien. Par ailleurs, Cogeco Câble participe activement à une importante instance publique amorcée par le CRTC, qui vise à passer en revue le cadre réglementaire des services sans fil de gros. Cogeco Câble vise l'adoption de mesures réglementaires qui rendraient obligatoire la prestation de services de réseau d'accès au service radiophonique de gros par les principaux fournisseurs de services sans fil et, par conséquent, permettraient l'entrée sur le marché d'exploitants de réseaux mobiles virtuels concurrentiels au Canada.

PERSPECTIVES POUR 2015

Dans nos secteurs des Services de câblodistribution canadiens et américains, nous prévoyons que la croissance des produits découlera de la hausse des taux de pénétration de nos services d'Internet haute vitesse (« IHV ») et de Téléphonie dans le secteur commercial. Les services résidentiels de vidéo numérique et d'IHV devraient profiter de la disponibilité, sur un exercice complet, des services de télévision numérique avancée TiVo sur les marchés américains, et du lancement de TiVo en Ontario à l'automne 2014 et au Québec au printemps de l'exercice 2015. Dans le secteur des Services de données aux entreprises, la croissance des produits devrait principalement découler de l'agrandissement des centres de données informatiques et de la migration, dans le portefeuille, de services qui génèrent des produits à marges plus élevées.

Pour l'exercice 2015, Cogeco Câble prévoit réaliser des produits de 2,03 milliards $, un BAIIA ajusté de 925 millions $, des flux de trésorerie nets de 280 millions $ et un bénéfice pour l'exercice de 260 millions $.

D'un point de vue stratégique, nous sommes entièrement centrés sur l'optimisation des résultats d'exploitation de nos secteurs opérationnels existants et sur la réduction de notre ratio d'endettement.

CONCLUSION

Nous tenons à remercier les membres de notre conseil d'administration pour leurs conseils et leur soutien indéfectible. Plus particulièrement, nous tenons à remercier Harry King, l'un de nos plus anciens membres, qui quitte ses fonctions d'administrateur de la Société, poste qu'il occupait depuis 21 ans. Au nom du conseil d'administration et de toute l'équipe de Cogeco Câble, nous lui exprimons toute notre gratitude pour son excellente contribution.

En terminant, nous souhaitons saluer l'apport de plus de 4 000 employés, qui contribuent quotidiennement au succès de Cogeco Câble en incarnant nos valeurs, qui sont le dévouement envers les clients, le travail d'équipe, l'innovation, le respect et l'intégrité.



Jan Peeters
Président du conseil d'administration



Louis Audet
Président et chef de la direction

RAPPORT DE GESTION

Rapport de gestion

Énoncés de nature prospective 9
Aperçu de l'entreprise 10
Résultats d'exploitation et financiers 22
Transactions entre parties liées 24
Analyse des flux de trésorerie 25
Situation financière 28
Ressources en capital et liquidités 29
Résultats d'exploitation sectoriels 33
Faits saillants annuels des trois derniers exercices et faits saillants trimestriels 37
Projections financières pour l'exercice 2015 44
Incertitudes et principaux facteurs de risques 45
Politique environnementale 52
Contrôles et procédures 54
Méthodes comptables 54
Mesures financières non définies par les IFRS 58
Renseignements supplémentaires 59

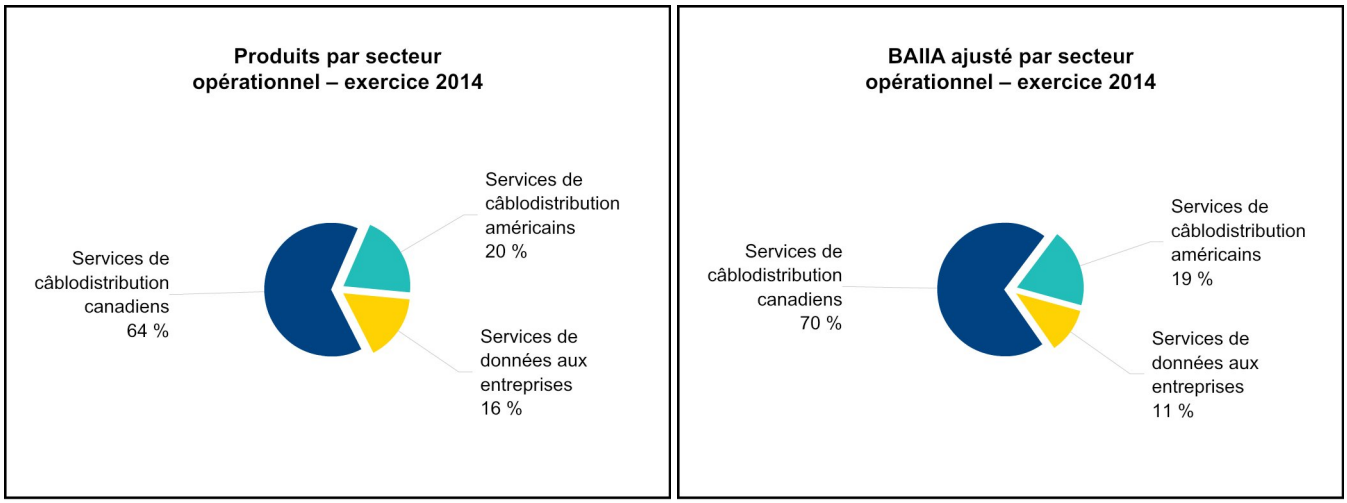
ÉNONCÉS DE NATURE PROSPECTIVE

Le présent rapport de gestion contient des énoncés qui pourraient être de nature prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs représentent de l'information ayant trait aux perspectives futures et aux événements, aux affaires, aux activités, au rendement financier, à la situation financière ou aux résultats anticipés de Cogeco Câble inc. (« Cogeco Câble » ou la « Société ») et, dans certains cas, peuvent être introduits par des termes comme « pourrait », « sera », « devrait », « prévoir », « planifier », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer », « prédire », « potentiel », « continuer », « assurer » ou d'autres expressions de même nature à l'égard de sujets qui ne constituent pas des faits historiques. De manière plus précise, les énoncés concernant les résultats d'exploitation et le rendement économique futurs de la Société, ainsi que ses objectifs et stratégies, représentent des énoncés prospectifs. Ces énoncés sont fondés sur certains facteurs et hypothèses, y compris en ce qui a trait à la croissance prévue, aux résultats d'exploitation, au rendement ainsi qu'aux perspectives et aux occasions d'affaires que Cogeco Câble juge raisonnables au moment de les formuler. Bien que la direction considère ces hypothèses comme raisonnables en fonction de l'information dont elle dispose au moment de les formuler, elles pourraient s'avérer inexactes. La Société avise le lecteur qu'en raison du ralentissement économique observé au cours des dernières années, les énoncés de nature prospective et les hypothèses sous-jacentes de la Société sont sujets à de plus grandes incertitudes et que, par conséquent, ils pourraient ne pas se réaliser ou les résultats pourraient différer de façon importante des attentes de la Société. Il est impossible pour Cogeco Câble de prédire avec certitude l'incidence que les incertitudes économiques actuelles pourraient avoir sur les résultats futurs. Les énoncés prospectifs sont aussi assujettis à certains facteurs, y compris les risques et incertitudes (décrits dans la rubrique « Incertitudes et principaux facteurs de risque » du présent rapport de gestion), qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des prévisions actuelles de Cogeco Câble. Ces facteurs comprennent notamment les risques liés aux marchés et à la concurrence, à la technologie, aux développements sur le plan de la réglementation, aux charges d'exploitation, aux systèmes d'information, aux sinistres et aux autres éventualités, aux risques financiers liés aux besoins en capital, aux ressources humaines, à l'actionnaire détenant le contrôle et à la structure de détention, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société. En conséquence, les événements et résultats futurs pourraient être bien différents de ce que la direction prévoit actuellement. La Société invite le lecteur à ne pas s'appuyer outre mesure sur les renseignements de nature prospective maintenant ou à une quelque autre date. Bien que la direction puisse décider de le faire, rien n'oblige la Société à mettre à jour ni à modifier ces renseignements de nature prospective à tout moment, sauf si la loi l'exige.

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire. Ce rapport devrait être lu conjointement avec les états financiers consolidés et les notes afférentes de la Société, préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») pour l'exercice clos le 31 août 2014.

APERÇU DE L'ENTREPRISE

Cogeco Câble est une société de télécommunications. Elle est le 11e câblodistributeur en importance en Amérique du Nord. Au cours de l'exercice 2014, la Société a présenté ses résultats d'exploitation en trois principaux secteurs opérationnels, soit les Services de câblodistribution canadiens, les Services de câblodistribution américains et les Services de données aux entreprises. La structure d'information reflète la façon dont la Société gère les activités de l'entreprise afin de prendre des décisions concernant les ressources devant être affectées aux secteurs et d'évaluer leur performance. Pour l'exercice clos le 31 août 2014, la proportion de chaque secteur exprimée en pourcentage des produits consolidés et du BAIIA ajusté(1) de la Société se présentait comme suit :



Pour plus de détails sur les résultats d'exploitation sectoriels de la Société, se reporter à la rubrique « Résultats d'exploitation sectoriels ».

SERVICES DE CÂBLODISTRIBUTION CANADIENS ET AMÉRICAINS

Les secteurs des services de câblodistribution canadiens et américains fournissent, principalement à une clientèle résidentielle, une vaste gamme de services de Télévision, d'Internet hausse vitesse (« IHV ») et de Téléphonie. Les activités des Services de câblodistribution canadiens sont exercées par Cogeco Câble Canada dans les provinces du Québec et de l'Ontario, tandis que les activités des Services de câblodistribution américains sont menées par Atlantic Broadband dans l'ouest de la Pennsylvanie, le sud de la Floride, le Maryland/Delaware et la Caroline du Sud.

Au 31 août 2014, le secteur des Services de câblodistribution canadiens offrait des services de Télévision à 797 165 clients, des services d'IHV à 679 584 clients et des services de Téléphonie à 469 273 clients, pour un total de 1 946 022 unités de service primaire(2). Le secteur des Services de câblodistribution américains offrait des services de Télévision à 225 929 clients, des services d'IHV à 189 869 clients et des services de Téléphonie à 80 364 clients, pour un total de 496 162 unités de service primaire.

Les quatre services suivants représentent notre principale gamme de services :

Service de Télévision : Nous offrons à nos clients une gamme complète de services de câblodistribution et de programmation allant du câble analogique traditionnel aux services numériques complets. Nos clients ont accès à un service de base, des services de télévision payants et discrétionnaires, des services sur demande, des services de télévision haute définition (« TVHD ») et des services de télévision avancée.

Service d'IHV : Nous offrons des forfaits d'IHV comportant diverses vitesses de transfert, des capacités de transfert de données et des services de données mensuels dans tous les territoires que nous servons ainsi que d'autres forfaits offrants des vitesses accrues dans les régions où nous avons déployé la technologie DOCSIS 3.0. Des solutions simples et efficaces en matière de sécurité et de courriels sont offertes à nos clients d'IHV, et comprennent des mises à jour automatiques en vue de protéger les appareils des utilisateurs, ainsi que leurs activités en ligne. Les clients d'IHV peuvent également se connecter à Internet sans fil sans frais additionnels dans plus de 300 points d'accès Internet WiFi, dans notre zone de couverture canadienne.

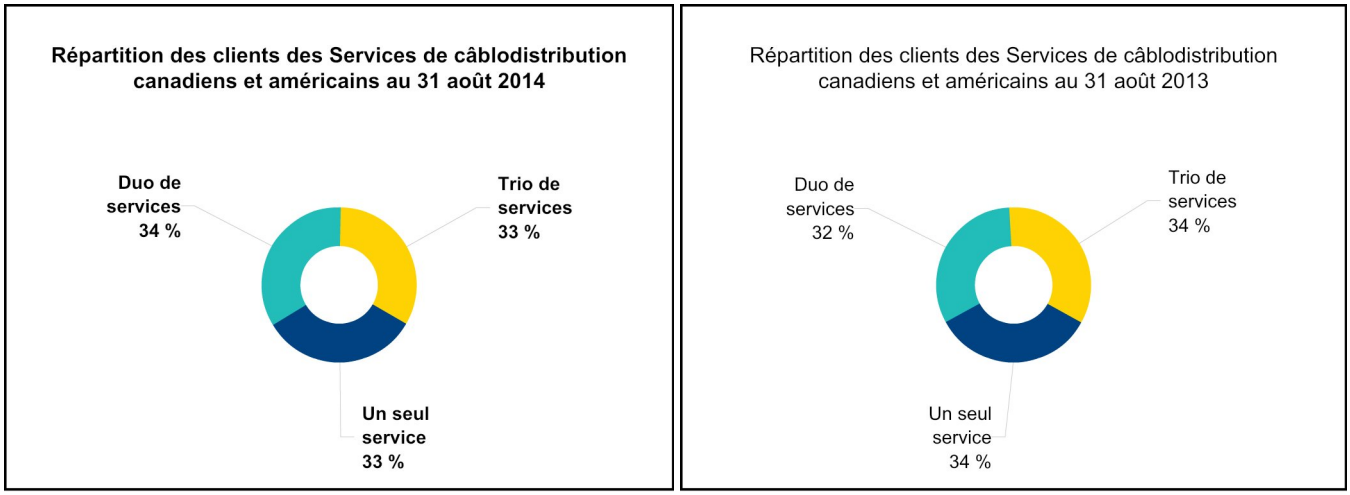
Service de Téléphonie : Le service de Téléphonie utilise sa plateforme de protocole Internet (« IP ») pour transporter les signaux vocaux numérisés au moyen du même réseau privé que celui qui fournit le Service de câblodistribution et le service d'IHV aux clients. Les clients du service résidentiel peuvent s'abonner à divers forfaits. Tous les clients du service de Téléphonie résidentielle ont un accès direct aux appels internationaux et la possibilité de s'abonner à divers plans interurbains internationaux, au service de boîte vocale ainsi qu'à d'autres caractéristiques populaires d'appels.

(1) Les termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS; par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les IFRS » du rapport de gestion.

(2) Représente la somme des clients des services de Télévision, d'IHV et de Téléphonie.

Services aux entreprises : Nous offrons aux petites et moyennes entreprises situées dans nos zones de couverture des services de Télévision, de Téléphonie et d'Internet. Une vaste gamme de forfaits Internet à large bande, de services de Téléphonie et d'autres services de télécommunications de pointe, comme les solutions de remplacement de protocole d'ouverture de session (« SIP ») et de partage d'interface à débit primaire (« PRI »), est offerte à nos clients commerciaux, en fonction de la zone dans laquelle ils se trouvent.

De plus, nous regroupons activement nos services en « duo » et en « trio » à prix concurrentiels pour encourager la vente croisée au sein de notre bassin de clientèle et attirer de nouveaux clients. Au 31 août 2014, 67 % des clients des Services de câblodistribution canadiens et des Services de câblodistribution américains (66 % en 2013) étaient abonnés à au moins deux services. La répartition des clients selon le nombre de services des Services de câblodistribution canadiens et américains se présente comme suit :



SERVICES DE DONNÉES AUX ENTREPRISES

Le secteur des Services de données aux entreprises fournit, par le biais de ses centres de données informatiques, des services de co-implantation, des services d'hébergement géré et dédié, des services de technologies de l'information gérées, des services d'informatique en nuage et une gamme complète de services de connectivité aux petites, moyennes et grandes entreprises et à la clientèle du secteur public. Ces services sont offerts par l'intermédiaire de 20 centres de données informatiques, dont la surface globale se chiffre à plus de 320 000 pieds carrés, d'importants réseaux de fibre tout optique détenus en propriété exclusive à Montréal et à Toronto, et de plus de 50 points de présence en Amérique du Nord et en Europe. Les activités du secteur des Services de données aux entreprises sont menées par l'entremise de Peer 1 Hosting(1) et de ses filiales partout en Amérique du Nord et en Europe, et par l'intermédiaire de Cogeco Services Réseaux inc. (« Cogeco Services Réseaux »), en Ontario et au Québec, au Canada. Des activités restreintes sont également menées en Colombie-Britannique.

Les cinq services qui suivent représentent notre principale gamme de services offerts :

Services d'informatique en nuage : Nous disposons d'une infrastructure sécurisée et évolutive qui nous permet d'offrir aux clients des services de calcul (serveurs virtuels ou physiques), de stockage et de sauvegarde. L'infrastructure en nuage est hébergée dans le centre de données informatiques du secteur des Services aux entreprises et est connectée au moyen de son réseau tout optique pour offrir une gamme de services hautement disponibles, sécuritaires, fluides et fiables sous forme d'infrastructure-service. Les Services d'infrastructure en nuage comprennent des capacités de traitement informatique partagées qui offrent un accès à une machine virtuelle hébergée au sein de l'infrastructure à locataires multiples, ainsi que des capacités de traitement informatique attitrées pour les applications critiques propres à une mission donnée ou d'anciennes applications. De plus, de multiples options en matière de déploiement (attitré, partagé ou hybride) des services de stockage et de sauvegarde sont offertes pour répondre aux besoins des clients.

Technologies de l'information gérées : Nous offrons des capacités de services de soutien complets dans des domaines critiques, tels les serveurs, les systèmes d'exploitation, les réseaux, les applications et les bases de données. Ainsi, les clients peuvent moduler les services et profiter d'une plus grande souplesse, sans avoir à composer avec un degré de complexité accru, ni à payer pour des ressources additionnelles. Nous offrons également des forfaits de surveillance et de gestion à l'égard de ces services de technologies de l'information gérées.

Hébergement géré et hébergement dédié : Le service d'hébergement géré offre aux clients l'utilisation de serveurs et de technologie connexe, ainsi qu'une gamme de services conçus pour assurer la gestion adéquate de cette technologie en fonction des objectifs du client. Ces services et technologies comprennent des solutions de sauvegarde informatique et de récupération de données, des pare-feux pour protéger les serveurs contre l'exploitation en ligne, ainsi que des commutateurs et appareils attitrés qui assurent la confidentialité de la communication entre les serveurs. Les ententes d'hébergement dédié sont très semblables aux ententes d'hébergement géré, à l'exception du fait que dans le cas de l'hébergement dédié, le matériel n'est pas lié à de multiples locataires et ne sert qu'à un seul client.

(1) Peer 1 Hosting fait référence à Peer 1 Network (USA) Holdings Inc., Peer 1 (UK) Ltd. et Peer 1 Network Enterprises, Inc.

Co-implantation : Les ententes de co-implantation sont très semblables à celles d'hébergement dédié, à l'exception du fait que les clients des services de co-implantation sont propriétaires du matériel informatique et de la technologie liés au serveur que nous hébergeons au sein de nos installations de Services de données aux entreprises; ainsi, ils peuvent accéder à notre infrastructure Internet de haute qualité, à notre importante capacité de bande passante, à nos sources d'énergie fiables, à nos services de sécurité et à notre soutien technique. Ce type d'entente permet également aux clients d'améliorer facilement les aspects de leurs activités liés à Internet, en réduisant au minimum les interruptions.

Services de connectivité : Les services de connectivité sont offerts par l'intermédiaire de nos réseaux bien développés de fibre « tout optique », que nous détenons en propriété exclusive, à Toronto et à Montréal, et qui sont fondés sur des normes, ainsi que par l'entremise d'interconnexions avec d'autres fournisseurs. Nous fournissons à nos clients des services de connectivité gérés qui peuvent facilement évoluer au rythme de la croissance de leur entreprise. Nous offrons également des services de longueur d'onde, de Metro Ethernet et de commutation de labels multiprotocole « CLM » gérés, qui permettent aux clients de se connecter à leurs bureaux, à leurs centres de données informatiques et aux systèmes de leurs fournisseurs, et d'exécuter leurs applications régionales dans des emplacements multiples.

CROISSANCE DE L'ENTREPRISE ET AUTRES DÉVELOPPEMENTS

Le 30 octobre 2014, la filiale de la Société, Cogeco Câble Canada, a officiellement annoncé le lancement des services de télévision numérique avancée TiVo en Ontario, prévu pour le 3 novembre 2014. TiVo est le chef de file en matière de services de télévision avancée. L'expérience TiVo offre aux téléspectateurs des fonctions de recherche, de découverte, de visionnement et d'enregistrement universelles et simples à partir de tout appareil, créant ainsi l'ultime expérience de visionnement.

STRATÉGIES ET OBJECTIFS DE L'ENTREPRISE

Les objectifs de Cogeco Câble sont l'amélioration de la rentabilité et la création de valeur pour les actionnaires. Pour atteindre ces objectifs, la Société a élaboré les stratégies suivantes :

- Élargissement de l'offre de services et amélioration des offres groupées et des services existants;
- Amélioration des réseaux;
- Amélioration de l'expérience client et des processus d'affaires; et
- Maintien d'une gestion solide du capital et d'un contrôle rigoureux des dépenses.

RÉSULTATS ANTICIPÉS DE LA RÉALISATION DES STRATÉGIES DE LA SOCIÉTÉ

Les rubriques qui suivent comprennent des énoncés prospectifs concernant les perspectives financières de nos secteurs des Services de câblodistribution canadiens et américains et des Services de données aux entreprises. Ces rubriques décrivent également certaines hypothèses relatives à l'économie, au marché et aux opérations que nous avons formulées dans le cadre de la préparation de ces énoncés prospectifs et d'autres énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion. Pour une description des facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de nos attentes exprimées dans le présent rapport annuel, veuillez consulter plus particulièrement les rubriques portant sur notre environnement concurrentiel et sur les risques et incertitudes du présent rapport.

La réalisation des stratégies énoncées ci-dessous devrait donner lieu à une hausse des produits et du BAIIA ajusté, ce qui devrait, sur une base combinée, donner lieu à une rentabilité accrue et à un endettement réduit qui seront mesurés selon les critères décrits plus amplement dans la section « Projections financières pour l'exercice 2015 ». Pour obtenir des renseignements supplémentaires à l'égard des résultats et des réalisations de l'exercice 2014, se reporter à la rubrique « Indicateurs de rendement clés ».

ÉLARGISSEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES ET AMÉLIORATION DES SERVICES ET DES OFFRES GROUPÉES

Nous mettons l'accent sur les besoins des clients en offrant des services à des prix intéressants, en élargissant notre offre sur le plan géographique et en diversifiant nos produits et services.

SECTEUR DES SERVICES DE CÂBLODISTRIBUTION CANADIENS

Progrès réalisés au cours de l'exercice 2014

Pour améliorer la qualité offerte aux clients ainsi que leur expérience télévisuelle, nous avons amélioré notre gamme de programmation haute définition (« HD »); celle-ci comprend désormais 150 chaînes HD offertes dans la majeure partie de nos marchés ontariens. Au total, 24 nouvelles chaînes HD, y compris Disney Jr, trois nouvelles chaînes TSN, Lifetime, COSMO et Slice, ont été ajoutées sans frais au forfait des clients qui sont abonnés à la chaîne équivalente en définition standard. En outre, nous avons rehaussé la valeur pour les clients résidentiels du service de Télévision en réduisant les prix liés au service de vidéo sur demande (« VSD ») dans notre bibliothèque de plus de 425 films en HD, et en ajoutant une nouvelle catégorie « dernière chance » qui offre des rabais plus importants sur des films qui seront bientôt retirés de la bibliothèque, en plus de prolonger la période de location de VSD, la portant à un maximum de 48 heures. Grâce aux efforts soutenus déployés pour répondre aux besoins d'une communauté ethnique grandissante dans nos principales zones de service, nous avons également ajouté 17 nouvelles chaînes multiculturelles dans trois nouveaux forfaits en Ontario, et notre programmation est désormais offerte en 10 langues.

Engagés à offrir la meilleure expérience Internet, nous avons amélioré nos forfaits IHV dans plusieurs villes de l'Ontario en accroissant sensiblement les vitesses de téléchargement en aval (jusqu'à 120 Mbps) et en amont (la portant à 10 Mbps), et en augmentant la capacité de transfert de données, la faisant passer à un maximum de 425 Go. La Société a lancé de nouveaux forfaits IHV à Gravenhurst et à Parry Sound (en Ontario), ainsi qu'à Montmagny (au Québec), et offre certaines des plus grandes vitesses et certains des meilleurs rapports qualité/prix dans ces régions. En juillet 2014, durant la période de pointe estivale, de nouveaux forfaits de bande passante illimitée de 55 Mbps et de 120 Mbps ont été offerts pour la première fois en Ontario et au Québec. Ces services très attendus répondent aux exigences des grands consommateurs de données d'aujourd'hui et leur offrent la tranquillité d'esprit dans le cadre de leur utilisation quotidienne.

Nous avons aussi accru la disponibilité des services de téléphonie résidentielle dans plusieurs collectivités de notre région de service, y compris à Fergus, à Elora et à Campbellville, en Ontario, ainsi qu'à Roxton Falls, à St-Simon-les-Mines, à Valcourt, à Nicolet, à St-Liboire, à Notre-Dame-des-Pins, à Pabos et à Chandler, au Québec. Les nouveaux clients ont pu profiter de taux promotionnels spéciaux à l'égard de trois différents forfaits flexibles.

En outre, dans le but d'offrir des services aux entreprises plus vastes et de meilleure qualité, nous avons lancé en Ontario, en janvier 2014, le service Affaires +, une solution clé en main pour aider les petites et moyennes entreprises à améliorer leur productivité sans aucun investissement initial. Affaires +, une nouvelle formule tout inclus de services Internet et de téléphonie, offre un service hébergé entièrement intégré comprenant 40 fonctions de téléphonie, de nouveaux appareils téléphoniques, des appels interurbains illimités en Amérique du Nord et la maintenance des systèmes sans frais additionnels. Durant cette même période, nous avons également lancé un nouveau service appelé Affaires Ultime, qui offre des vitesses de téléchargement pouvant aller jusqu'à 120 Mbps, et qui est désormais le service le plus puissant de la gamme de solutions d'affaires de Cogeco Câble Canada. Dans la mesure du possible, les clients commerciaux déjà abonnés à Ultime 60 ont automatiquement été transférés au forfait Affaires Ultime, sans frais additionnels ni hausse de tarif.

De plus, les entreprises de Trenton et de Belleville, en Ontario, ont bien accueilli les nouveaux services IHV améliorés, s'appuyant sur la technologie DOCSIS 3.0. Les services Internet Affaires Sélect et Affaires Extra offrent des vitesses concurrentielles et des transferts de données illimités, en plus d'un accès simplifié à des adresses courriel statiques et des services de sécurité reconnus qu'offre Cogeco Câble.

Objectifs pour l'exercice 2015

Nous entendons faire croître nos services de câblodistribution résidentiels, essentiellement en tirant parti de la vitesse de nos produits IHV et de la demande pour la télévision sur demande et la télévision HD, et en effectuant des ventes croisées à nos clients existants pour accroître le nombre de clients abonnés à des trios.

Comme il a été annoncé précédemment, nous procéderons au lancement des services de télévision numérique avancée TiVo en Ontario, le 3 novembre 2014, et au Québec, au printemps de l'exercice 2015, ce qui fournira une solide plateforme vidéo concurrentielle offrant un potentiel de croissance. Cette nouvelle plateforme est dotée d'un riche ensemble de caractéristiques, notamment l'Enregistreur multi télé, l'intégration du service Netflix, des caractéristiques plus poussées de recherche et de suggestions, ainsi que des applications mobiles pour le système d'exploitation de l'iPhone (« iOS ») et Android. En outre, la plateforme TiVo nous permettra d'étendre nos capacités et nos caractéristiques de vidéo avancées dans l'avenir.

Nous élargirons notre service WiFi grâce à de nouveaux points d'accès dans des zones clés de la région du Golden Horseshoe, en Ontario, et plus tard, dans certaines collectivités du Québec, compte tenu de l'intérêt grandissant de nos clients pour l'utilisation d'Internet ailleurs qu'à la maison.

Nous entendons continuer d'axer nos efforts sur la croissance de notre bassin de clients commerciaux dans notre zone de couverture au Canada. À l'heure actuelle, nous sommes d'avis que le total approximatif des clients commerciaux éventuels dans notre zone de couverture se chiffre à 154 000. Nous entendons accroître notre part de marché des clients commerciaux éventuels en augmentant l'efficacité de nos efforts en matière de ventes et de marketing. Nous prévoyons également augmenter notre part du marché des clients commerciaux éventuels en tirant parti de notre connectivité de fibre dédiée pour lancer des produits améliorés en affectant des capitaux additionnels en fonction de la réussite.

SERVICES DE CÂBLODISTRIBUTION AMÉRICAINS

Progrès réalisés au cours de l'exercice 2014

Le 30 octobre 2013, Atlantic Broadband est devenue le premier fournisseur de services de câblodistribution aux États-Unis à offrir les plus récents services de télévision numérique avancée TiVo, grâce au lancement de la plateforme de service TiVo T6 à Cumberland, au Maryland et dans les régions avoisinantes desservies par Atlantic Broadband. Par la suite, Atlantic Broadband a procédé au lancement des services de télévision numérique avancée TiVo dans 95 % de ses foyers câblés sur une période de huit mois.

Grâce à un partenariat établi avec Netflix, nos clients peuvent facilement rechercher et visionner leurs émissions et films préférés sur Netflix à partir du même décodeur que celui qu'ils utilisent pour regarder la télévision en direct. L'application Netflix a été entièrement intégrée au service TiVo et tous les clients, nouveaux et existants, qui s'abonnent à Netflix peuvent désormais accéder à Netflix, à la télévision en direct, aux émissions sur demande et à d'autre contenu Web à partir d'un seul et même appareil.

En outre, nous avons largement amélioré nos forfaits IHV offerts aux clients résidentiels en augmentant les vitesses de téléchargement dans plusieurs villes de la Pennsylvanie, du Maryland/Delaware, de la Caroline du Sud ainsi que dans la région de Miami Beach. Par conséquent, les clients en Caroline du Sud ont profité de vitesses au moins doublées, tandis que les vitesses les plus élevées sont passées à 120 Mbps en Caroline du Sud et à Miami Beach. Vers la fin de l'exercice 2014, Atlantic Broadband est devenue le premier fournisseur de la grande région de Miami à offrir un service IHV symétrique de 1 gigabit grâce au lancement d'un trio de services spécial offert aux résidents d'Indian Creek Village.

En collaboration avec la ville d'Aiken et l'État de la Caroline du Sud, nous avons lancé un service WiFi gratuit qui couvre le cœur du centre-ville d'Aiken. Cette initiative, considérée comme un projet pilote, a contribué à nous faire connaître comme partenaire communautaire et auprès des visiteurs du centre-ville.

Les clients d'affaires actuels et éventuels ont profité de plusieurs améliorations apportées en 2014. Nous avons accru les vitesses de notre service Internet et rehaussé nos offres groupées de services d'IHV, de Téléphonie et de Télévision. Nous offrons désormais des vitesses de téléchargement en aval qui vont de 15 Mbps à 120 Mbps et des vitesses de téléchargement en amont allant de 1 à 7 Mbps, soit près du double de la vitesse offerte auparavant, dans plusieurs cas. En outre, comme nous visons à accroître la pénétration des secteurs des moyennes et des grandes entreprises, nous avons mis au point et lancé nos solutions de remplacement uniques d'interface à débit primaire et de liaisons SIP pour les services de Téléphonie, et avons amélioré notre offre de services Metro-Ethernet grâce à des solutions normalisées et à des vitesses allant de 10 Mbps à 10 Gbps, selon les besoins des clients.

Objectifs pour l'exercice 2015

Nous entendons faire croître nos services de câblodistribution résidentiels, essentiellement en tirant parti de la vitesse de nos produits IHV et de la demande pour la télévision sur demande et la télévision HD, et en effectuant des ventes croisées à nos clients existants pour accroître le nombre de clients abonnés à des trios.

À mesure que nous progressons vers l'atteinte de notre objectif, nous prévoyons continuer à déployer des efforts pour innover et faire évoluer notre offre de services de Télévision en mettant l'accent sur l'offre d'une expérience cohérente et solide sur de multiples écrans et appareils, et la mise au point de nouveaux forfaits et offres groupées qui donnent aux clients davantage d'options pour répondre à leurs besoins en matière de télévision.

Nous continuerons également à tirer parti de la puissance de notre réseau à large bande pour accroître nos vitesses Internet et offrir une expérience Internet à la fine pointe de la technologie.

À l'heure actuelle, nous sommes d'avis que notre zone de couverture américaine compte au total environ 62 000 clients d'affaires éventuels. Par conséquent, nous demeurerons très concentrés sur notre secteur des Services aux entreprises, qui est en pleine croissance, et continuerons d'améliorer le portefeuille de services offerts aux moyennes et aux grandes entreprises grâce à des capacités Ethernet avancées et à l'élargissement du portefeuille de services au moyen du lancement initial d'une offre de services gérés.

SECTEUR DES SERVICES DE DONNÉES AUX ENTREPRISES

Progrès réalisés au cours de l'exercice 2014

Nous avons élargi notre portefeuille de produits et présenté de nouvelles capacités novatrices en vue de répondre aux exigences grandissantes de nos clients d'affaires. Les clients d'affaires ont profité de l'expansion de Mission Critical Cloud de Peer 1 Hosting en 2014. Peer 1 Hosting a réussi le lancement, dans toutes ses zones couvertes, d'instances hyperévolutives, un nouveau service qui combine la puissance haut de gamme de Mission Critical Cloud et un stockage flash de 100 %, étendant du même coup les capacités existantes de Mission Critical Cloud pour mieux appuyer les activités liées à la charge de travail distribuée et à l'analyse des données volumineuses de ses clients.

De plus, Cogeco Services Réseaux a rehaussé les capacités de ses gammes de services d'informatique en nuage, de sécurité et de TI gérées dans le secteur public en vue de maintenir la croissance de son bassin de clientèle et de servir un plus grand bassin de clients au Canada, en plus d'un nombre grandissant de clients internationaux qui font leur entrée sur le marché canadien.

Cogeco Services Réseaux a commencé plus tôt que prévu la construction de tous les modules restants (modules 2, 3 et 4) au centre de données informatiques de Barrie, dans le nord de la région du Grand Toronto, au Canada. La construction devrait s'achever au début du printemps 2015. Une superficie additionnelle de 24 000 pieds carrés sera disponible pour répondre à la demande pour les services en matière de co-implantation et d'infrastructure d'informatique en nuage.

Pour mieux servir ses clients, Peer 1 Hosting a poursuivi le regroupement de l'infrastructure de ses centres de données informatiques existants dans des installations plus récentes en procédant à la migration des clients de ses centres de Goswell Road et de Croydon vers le centre de Portsmouth, au Royaume-Uni, et a entamé la migration des clients du centre de Yonge Street vers les installations de Front Street et de Pullman Court, à Toronto, au Canada. Par ailleurs, pour faciliter les migrations et répondre à la demande continue de la part des clients, Peer 1 Hosting a agrandi les installations de ses centres de données informatiques de Portsmouth et de Pullman.

Objectifs pour l'exercice 2015

Nous continuerons de mettre l'accent sur l'amélioration de notre gamme de services grâce au lancement prévu de services de connectivité et de TI gérées additionnels et de la prochaine génération de services d'informatique en nuage de Cogeco Services Réseaux. De plus, Peer 1 Hosting poursuivra l'amélioration continue de ses services de commerce en ligne et d'informatique en nuage en fonction des conclusions tirées d'une récente étude de marché.

Peer 1 Hosting poursuivra le regroupement et la normalisation de l'infrastructure de ses centres de données informatiques au cours de l'exercice 2015. Cogeco Services Réseaux achèvera la construction des modules 2, 3 et 4 à son centre de données informatiques de Barrie et continuera d'étendre la couverture de son centre de données informatiques grâce à la construction d'un nouveau centre de données informatiques à Montréal, au Québec. Le premier module du centre de données informatiques de Montréal devrait être achevé au printemps 2015. La nouvelle installation, construite selon les normes américaines Tier 3 (telles qu'elles sont établies par le Uptime Institute), portera la zone de couverture des centres de données de Cogeco Services Réseaux à plus de 200 000 pieds carrés. De plus, Cogeco Services Réseaux continuera d'améliorer son principal réseau pour lui permettre d'offrir de nouveaux services et de nouvelles capacités.

AMÉLIORATION DES RÉSEAUX

Nous exerçons nos activités dans un secteur caractérisé par l'innovation technologique constante, ce qui signifie que nous devons continuer à affecter d'importants capitaux à la mise à niveau, à l'expansion et à l'entretien de nos réseaux, ainsi qu'au lancement et à l'expansion de nouveaux services.

SECTEUR DES SERVICES DE CÂBLODISTRIBUTION CANADIENS

Progrès réalisés au cours de l'exercice 2014

Nous avons récemment conclu d'importantes dépenses d'investissement dans notre secteur des Services de câblodistribution canadiens, notamment un investissement de 214,4 millions $ au cours de l'exercice clos le 31 août 2014. Nos dépenses d'investissement visent essentiellement à accroître notre infrastructure évolutive afin d'accroître et d'améliorer la capacité du réseau et de déployer des technologies avancées. Plus particulièrement, grâce à nos dépenses d'investissement :

- nous avons essentiellement conclu la mise en œuvre de la technologie de distribution vidéo numérique (« DVN »), qui vise à récupérer davantage de bande passante pour répondre à la demande croissante de chaînes en Ontario. La technologie DVN a été implantée dans la plupart des ménages dans cette province;

- DOCSIS 3.0, qui nous permet d'offrir de plus grandes vitesses Internet, grâce à des forfaits allant actuellement jusqu'à 120 Mbps au Canada, est offert dans 94 % des foyers câblés; et

- nous avons déployé des points d'accès WiFi publics à la fine pointe de la technologie dans la région du Golden Horseshoe en Ontario, ainsi qu'à Magog, au Québec.

Objectifs pour l'exercice 2015

Nous élargirons notre service WiFi grâce à de nouveaux points d'accès dans d'autres zones clés de la région du Golden Horseshoe, et plus tard, dans certaines collectivités du Québec, compte tenu de l'intérêt grandissant que manifestent nos clients pour l'utilisation d'Internet ailleurs qu'à la maison. Puisque nous croyons que l'accélération du déploiement de points d'accès WiFi publics au Canada rendra notre service d'IHV plus attrayant, l'investissement de sommes additionnelles dans notre système de soutien à l'égard du Service WiFi nous permettra d'offrir de nouveaux produits d'affaires dans le futur.

La technologie DVN, déjà mise en œuvre en Ontario, sera offerte dans la province de Québec à compter de 2015, et au cours des deux prochains exercices. Cette technologie permet des économies de bande passante grâce à la distribution dynamique des chaînes regardées seulement.

SERVICES DE CÂBLODISTRIBUTION AMÉRICAINS

Progrès réalisés au cours de l'exercice 2014

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2014, Atlantic Broadband a investi 71,7 millions $ pour accroître la capacité utile de ses réseaux et rehausser la capacité de certains de ses marchés mal desservis, élargir et interconnecter de façon stratégique son réseau, au besoin, et lancer sa plateforme vidéo TiVo.

Atlantic Broadband a achevé au cours de l'exercice 2014 le passage de tous ses services de vidéo analogique au numérique dans trois régions représentant plus de 10 % de sa zone de couverture : Aiken, en Caroline du Sud, ainsi que Clearfield et Shippenville, en Pennsylvanie. Cette conversion a fourni une capacité qui permet à Atlantic Broadband de lancer plus de 100 chaînes HD dans ces systèmes et d'accroître nos vitesses Internet, aujourd'hui et dans le futur.

De plus, nous avons mis à niveau nos plateformes IHV pour permettre le lancement de catégories de vitesses DOCSIS 3.0 (jusqu'à 75 Mbps) dans certaines régions couvertes par nos activités en Pennsylvanie, y compris à Bradford, à Warren et à Clearfield, ainsi qu'à Salamanca dans l'État de New York, ce qui a porté la couverture de DOCSIS 3.0 à 94 % des foyers câblés. Nous avons également reconstruit le réseau en Virginie occidentale dans le but de permettre le lancement de services d'IHV et de téléphonie et d'offrir aux clients de cet État la possibilité de choisir entre plusieurs fournisseurs de services de communications, et ce, pour la première fois.

Dans le cadre d'un projet pilote en matière d'architectures de l'avenir, nous avons achevé notre première extension du réseau de fibre optique jusqu'à la résidence de l'abonné dans un petit village de la région de Miami Beach appelé Indian Creek Village. Grâce à la technologie de radiofréquence sur fibre optique (« RFoG »), conjuguée à un réseau superposé Metro-Ethernet, nous offrons des vitesses Internet symétriques de 1 gigabit, notre gamme complète de 350 chaînes complémentaires, le service TiVo pour l'ensemble du foyer ainsi que les services de téléphonie à plusieurs lignes à cette collectivité exclusive.

Grâce à un projet pluriannuel de regroupement des têtes de ligne, nous avons éliminé 10 des 27 têtes de ligne que nous avions il y a quelques années. Ce projet nous a permis d'achever notre architecture en anneau dans le centre de la Pennsylvanie, grâce à la récente négociation de droits irrévocables d'utilisation de la fibre, ce qui nous a permis d'établir des points d'appairage dans plusieurs marchés clés, y compris à Ashburn (en Virginie), à Pittsburgh et à Philadelphie (en Pennsylvanie), à Buffalo (dans l'État de New York) et à Miami (en Floride). Le projet mené à Miami permet également une connexion transversale avec Peer 1 Hosting, ce qui étend la portée de notre réseau. Au fil du temps, cet effort mènera à une réduction des coûts de transport Internet, à une réduction des charges d'exploitation grâce à la centralisation et à la diminution des activités liées aux têtes de ligne ainsi qu'à une fiabilité accrue grâce à l'amélioration de la diversité du réseau.

Objectifs pour l'exercice 2015

L'optimisation des interconnexions de fibre aux États-Unis continuera d'entraîner des économies sur le plan de l'exploitation. Les nouveaux liens de fibre reliant les systèmes de la Pennsylvanie permettront la conversion de têtes de ligne additionnelles en concentrateurs simples.

Au cours de l'exercice 2015, nous procéderons à l'extension stratégique du réseau au sein de notre système à Aiken, en Caroline du Sud, ce qui ajoutera à notre réseau 1 500 nouveaux foyers et entreprises câblés. Cette extension ainsi que toute nouvelle construction tireront parti des technologies RFoG et de fibre optique jusqu'à la résidence de l'abonné, ce qui accroîtra la fiabilité, la bande passante et la rétrocompatibilité, sans restreindre l'utilisation future de technologies émergentes comme le réseau optique passif Ethernet (le « réseau EPON »). De plus, cette architecture permettra le déploiement élargi de services Metro-Ethernet chez les clients commerciaux.

Nous continuerons également d'accroître les vitesses Internet sur notre plateforme DOCSIS et chercherons à déployer plus largement notre service 1 gigabit dans notre système à Miami. En regroupant jusqu'à 16 canaux, nous espérons offrir des vitesses maximales allant jusqu'à 200 Mbps sur DOCSIS 3.0 en 2015, et prévoyons accroître ces vitesses au fil du temps. Cette plateforme nous permettra de garder une longueur d'avance sur nos concurrents, appuiera l'évolution des services de Télévision IP et nous permettra d'offrir de nouveaux services à valeur élevée à nos clients d'affaires. Les prochaines étapes de notre principal programme d'interconnexion réseau comprennent l'achèvement d'un lien depuis Aiken, en Caroline du Sud, jusqu'à Atlanta, en Géorgie, ainsi que les premières étapes de notre plan de regroupement des têtes de ligne en Pennsylvanie, ce qui réduira nos futures dépenses d'investissement et charges d'exploitation.

SECTEUR DES SERVICES DE DONNÉES AUX ENTREPRISES

Progrès réalisés au cours de l'exercice 2014

Peer 1 Hosting a réussi à améliorer la stabilité, la capacité, la redondance et la gestion des défaillances pour les clients, grâce à d'importantes mises à niveau de ses installations de son centre de données informatiques de Pullman, à Toronto, au Canada, au moyen du remplacement de commutateurs et de mises à jour de logiciels.

Cogeco Services Réseaux a continué d'investir dans son réseau et prévoit son expansion sur 122 km ainsi qu'une mise à niveau de ses réseaux fédérateurs de multiplexage par répartition en longueur d'onde et de CLM pour soutenir les activités du nouveau centre de données informatiques à Montréal, au Québec. Par ailleurs, Cogeco Services Réseaux a établi un point de présence à Vancouver afin de mieux servir ses clients à l'échelle nationale.

Afin de respecter son engagement envers les clients, qui consiste à avoir un réseau fiable 99,999 % du temps, Peer 1 Hosting a continué d'investir dans le renforcement de son réseau en automatisant le cycle de vie opérationnel des appareils liés au réseau, ce qui comprend le dimensionnement, la gestion du changement et l'historique de configuration des appareils.

Objectifs pour l'exercice 2015

Nous continuerons à investir dans le réseau au cours de l'exercice 2015, en optimisant les installations existantes. Cogeco Services Réseaux mettra à niveau son principal réseau en vue d'appuyer de nouvelles capacités de services et Peer 1 Hosting poursuivra ses efforts en vue de la mise à niveau de ses capacités en matière de services au moyen du renouvellement continu du matériel et de mises à niveau du réseau dans plusieurs de ses centres de données informatiques en Amérique du Nord.

Comme il est décrit précédemment, Cogeco Services Réseaux achèvera également la construction des modules 2, 3 et 4 du centre de données informatiques de Barrie et entamera la construction d'un nouveau centre de données informatiques à Montréal.

AMÉLIORATION DE L'EXPÉRIENCE CLIENT ET DES PROCESSUS D'AFFAIRES

Nous ne visons rien de moins que l'excellence dans notre capacité de répondre aux besoins de nos clients résidentiels et commerciaux. Nous sommes conscients que le fait d'offrir à nos clients une expérience positive liée à la fois à nos produits agréables et faciles à utiliser ainsi qu'à un service à la clientèle supérieur constitue un atout clé de la marque et une façon de nous démarquer par rapport à nos concurrents, et nous savons également qu'une expérience client continuellement positive favorise la fidélisation et la rétention des clients. Notre engagement envers nos clients est l'une de nos valeurs essentielles et nous tenons à joindre l'action à la parole, chaque jour.

SECTEUR DES SERVICES DE CÂBLODISTRIBUTION CANADIENS

Progrès réalisés au cours de l'exercice 2014

Le 26 juin 2014, l'étude de J.D. Power portant sur la satisfaction des clients en matière de fournisseurs de services de télévision et d'Internet au Canada a classé Cogeco Câble Canada au deuxième rang en ce qui a trait à la satisfaction de la clientèle à l'égard des services d'IHV et au troisième rang au chapitre de la câblodistribution dans tout l'est du Canada (Ontario, Québec et Provinces de l'Atlantique). La Société a enregistré d'importantes augmentations des taux de satisfaction pour les deux services.

En outre, en décembre 2013, Cogeco Câble Canada a remporté le *North American Call Center Award* décerné par le *Service Quality Measurement Group* (le « SQM ») à titre de société offrant le meilleur service à la clientèle au sein du secteur canadien des télécommunications et de la télévision. Il s'agissait du cinquième prix reçu à ce chapitre par Cogeco Câble Canada au cours des sept dernières années, démontrant de ce fait l'importance que nous accordons à notre engagement envers un service à la clientèle supérieur ainsi que les normes très élevées que nous établissons à cet égard.

Notre nouveau concept de magasin, qui a connu beaucoup de succès, a été déployé dans la plupart des magasins Cogeco Câble Canada, permettant ainsi de créer une expérience client uniforme au sein de tous nos marchés importants. Ce concept nouveau et expérientiel permet aux clients de bénéficier d'une expérience interactive en direct avec nos produits et nos services.

Dans le cadre de notre programme continu d'amélioration de notre offre de services en ligne à nos clients, nous avons poursuivi la mise à niveau du site « Mon compte », qui offre désormais une interface conviviale incluant des menus personnalisés en fonction des forfaits des clients ainsi qu'une page d'accueil donnant accès aux renseignements les plus recherchés comme le solde du compte et les paiements à venir.

Par ailleurs, afin de répondre à la demande accrue en matière de ventes, de services et de soutien technique de nos clients ontariens, y compris en ce qui concerne les réseaux sociaux, nous avons étendu nos heures de services de soutien, qui sont désormais offerts de 9 h à 21 h, 7 jours sur 7. Grâce aux efforts et à l'engagement de notre équipe des services régionaux, les délais d'installation ont été réduits, et le taux de réussite au premier essai s'est amélioré pour les provinces de l'Ontario et du Québec, ce qui a porté le taux d'obtention de la plus haute cote de satisfaction de la clientèle à des niveaux records de 84 % pour l'Ontario et de 91 % pour le Québec. Plusieurs initiatives de formation ainsi que des services de gestion et de soutien additionnels ont contribué à ce succès.

Objectifs pour l'exercice 2015

Grâce aux progrès réalisés au cours de l'exercice 2014, nous continuerons à bonifier l'expérience des clients résidentiels et commerciaux en 2015 afin d'accroître la fidélisation, l'engagement et la promotion de la marque au moyen d'une amélioration continue des processus et de l'offre de produits, de services et de soutien à valeur ajoutée.

Nous renforcerons le service à la clientèle ainsi que la valorisation de la marque Cogeco Câble Canada par l'entremise d'une présence accrue au sein des médias sociaux et nous offrirons une expérience client différente de celles de nos concurrents en améliorant notre modèle de prestation de services complets en personne aux magasins Cogeco Câble Canada. De plus, nous réduirons le volume des contacts avec la clientèle en privilégiant les installations et les appels de service réussis au premier essai et les résolutions dès le premier appel à nos centres d'appels de Burlington et de Trois-Rivières, et en offrant des solutions de gestion du compte client améliorées. Nous améliorerons également l'utilité et l'efficacité des outils et processus dont disposent les agents et les techniciens afin de leur permettre de fournir un service à la clientèle encore meilleur.

SECTEUR DES SERVICES DE CÂBLODISTRIBUTION AMÉRICAINS

Progrès réalisés au cours de l'exercice 2014

Au cours de l'exercice 2014, nous avons achevé certaines initiatives visant à augmenter la réactivité opérationnelle et à soutenir notre promesse de marque qui consiste à offrir à nos clients ce qu'ils désirent sans attente. Parmi ces projets, nous avons entre autres refait le site Web destiné aux clients actuels et potentiels, et l'un des principaux objectifs de cette refonte était d'offrir une expérience Web conviviale autant pour les tablettes et les téléphones intelligents que pour les fureteurs. Environ 30 % des sessions proviennent maintenant d'appareils mobiles.

Nous avons également mis à niveau les commutateurs téléphoniques utilisés dans nos centres d'appels en migrant vers une plateforme de transmission de la voix sur IP, ce qui nous a permis à la fois de réduire nos coûts et d'offrir des capacités et une redondance accrues au sein des centres d'appels. Cette nouvelle plateforme nous a également permis de lancer une application de clavardage en ligne intégrée ainsi qu'un protocole de rappel des clients afin de réduire les temps d'attente durant les périodes de pointe. Une des principales initiatives au sein de nos activités régionales consistait à concevoir, tester et mettre en œuvre des processus nous permettant d'offrir des plages de rendez-vous de deux heures à nos clients à la suite d'appels d'installation et de services. Le programme a été déployé avec succès au sein de nos premiers systèmes durant l'été 2014.

Objectifs pour l'exercice 2015

Compte tenu de la réussite des initiatives que nous avons mises en œuvre à l'exercice 2014, nous poursuivrons nos efforts visant à élargir notre service, notre soutien et nos canaux de communication en ligne, ainsi qu'à conclure le déploiement et l'amélioration de notre programme de plages de rendez-vous de deux heures. Dans le but d'améliorer notre programme de soutien et de prestation de services en ligne, nous cherchons à mettre en place une fonction d'ouverture de session unique qui simplifiera l'expérience des clients en permettant à ces derniers d'utiliser leur nom d'utilisateur lié à Atlantic Broadband aux fins de la gestion de leur compte et de la facturation et pour accéder à notre fonction de prestation de services en ligne, tels que notre service de télévision en ligne.

SECTEUR DES SERVICES DE DONNÉES AUX ENTREPRISES

Progrès réalisés au cours de l'exercice 2014

La satisfaction de la clientèle étant au cœur de la vision, de la mission et des activités de Cogeco Services Réseaux, un certain nombre d'initiatives ont été mises sur pied au cours de l'exercice. Notamment, la formation portant sur *Information Technology Infrastructure Library* (« ITIL ») a été dispensée dans l'ensemble de l'entreprise et les processus d'approvisionnement et de commande ont été revus afin d'assurer un processus de fidélisation de la clientèle plus efficace.

Comme Peer 1 Hosting s'impose de plus en plus sur le marché en collaborant avec des clients importants qui recherchent des services personnalisés et dont les exigences ne cessent de se complexifier, un centre de services de mise en œuvre a été établi et un processus de gouvernance de la documentation en ce qui a trait au sommaire des commandes a été lancé afin d'améliorer la prestation de services et la satisfaction de la clientèle.

La nouvelle promesse de marque de Peer 1 Hosting, *Where Every Interaction Matters*, a été lancée afin d'aligner solidement tous les points de contact avec les clients.

Au cours de l'exercice, Peer 1 Hosting a également mis en œuvre un certain nombre d'améliorations en ce qui a trait à l'engagement des clients et aux processus afin de mieux comprendre les besoins et de mieux servir son bassin de clients en croissance, y compris des groupes de discussion composés de clients, une initiative d'amélioration des processus visant à réduire le transfert de clients à des paliers supérieurs, la mise à la disposition des clients d'une nouvelle documentation de soutien approfondie, l'établissement de son centre d'activités de réseau situé au Royaume-Uniet ouvert en tout temps et la mise en œuvre d'un nouveau processus de planification des ventes et des activités visant à améliorer la prestation de services en temps opportun.

Objectifs pour l'exercice 2015

L'amélioration des processus et la recherche visant l'amélioration des systèmes de soutien et l'offre d'une expérience sans heurts dans le marché en croissance de Cogeco Services Réseaux se poursuivront tout au long de l'exercice. Cogeco Services Réseaux lancera une initiative dans l'ensemble de la Société afin d'améliorer les processus internes depuis l'engagement initial des clients jusqu'à l'intégration de ces derniers. La disponibilité des outils et des fonctions de gestion autonome à l'intention des clients qui feront partie des services d'informatique en nuage de la prochaine génération est également une priorité pour l'organisation.

À l'exercice 2015, la promesse de marque de Peer 1 Hosting sera lancée officiellement à l'externe par l'intermédiaire d'un nouveau site et d'une campagne de marketing entièrement intégrée, intitulée *No Compromise*.

Peer 1 Hosting s'appuiera également sur sa stratégie actuelle liée à une initiative de recherche sur le secteur et la clientèle, dont les résultats seront utilisés pour prendre des décisions à long terme éclairées en matière de produits, de services et d'expansion, lesquelles permettront à Peer 1 Hosting d'augmenter son degré de pertinence pour les clients actuels et futurs. Peer 1 Hosting améliorera également son programme de résolution de problème dès le premier appel et du délai moyen de remise en état afin d'aider les employés à repérer les problèmes des clients et à résoudre ceux-ci rapidement, sans devoir transférer le client à un palier supérieur.

MAINTIEN D'UNE GESTION SOLIDE DU CAPITAL ET D'UN CONTRÔLE RIGOUREUX DES DÉPENSES

Le contrôle des coûts est un élément clé de notre performance financière et demeure un facteur essentiel pour maintenir nos marges d'exploitation. Nous entendons continuer à mettre de l'avant notre stratégie de contrôle étroit des dépenses d'exploitation et des dépenses d'investissement et de rigoureux processus à l'égard des clients, y compris des contrôles relatifs au contrôle du crédit des clients, ce qui génère une hausse des flux de trésorerie nets.

Progrès réalisés au cours de l'exercice 2014

En raison de la réduction des emprunts en vertu des facilités renouvelables à taux d'intérêt variables et de l'émission de billets garantis de premier rang de catégories A et B de 175 millions $ US au cours du dernier trimestre de l'exercice 2014, nous avons accru la dette à taux fixe, la faisant passer de 66 % à l'exercice 2013 à 78 % du total de la dette à l'exercice 2014.

Nous réalisons d'importantes économies d'échelle grâce à l'utilisation, dans plusieurs cas, de systèmes centralisés d'approvisionnement, d'ingénierie, d'information, de ressources humaines et de comptabilité dans tous nos secteurs opérationnels. En raison essentiellement des initiatives de réduction des coûts menées dans le secteur des Services de câblodistribution canadiens, ce secteur a été en mesure d'accroître la marge d'exploitation, la faisant passer de 49,9 % pour l'exercice clos le 31 août 2013 à 51,1 % pour l'exercice clos le 31 août 2014.

Nous avons largement réduit notre ratio d'intensité du capital, le faisant passer de 24,1 % à l'exercice 2013 à 21,3 % à l'exercice 2014. L'augmentation des flux de trésorerie nets a servi à réduire notre endettement et à investir davantage dans notre secteur des Services de données aux entreprises.

Objectif pour l'exercice 2015

Nous sommes entièrement axés sur l'optimisation des résultats d'exploitation de nos secteurs opérationnels existants et sur la réduction de notre ratio d'endettement.

Nous prévoyons tirer parti d'occasions de synergies et optimiser notre efficacité sur le plan commercial entre nos unités d'exploitation.

RÉSEAUX ET INFRASTRUCTURE DES SERVICES DE CÂBLODISTRIBUTION

Cogeco Câble Canada et Atlantic Broadband fournissent des services de Télévision, de VSD, d'IHV, de Téléphonie et de Télécommunications d'affaires au moyen de réseaux évolués de distribution bidirectionnels à large bande et de fibres optiques. Cogeco Câble Canada et Atlantic Broadband fournissent ces services au moyen de réseaux de fibre optique interurbains ultra modernes, de réseaux de distribution évolués hybrides de fibre et de câble coaxial à large bande, de réseaux de fibre point à point et de technologies de fibre jusqu'au domicile (« FTTH »).

Les réseaux de distribution de Cogeco Câble Canada couvrent plus de 39 000 kilomètres, dont une proportion de 28 % correspond à des réseaux de fibre optique pure, tandis que les réseaux de distribution d'Atlantic Broadband couvrent plus de 17 000 kilomètres, dont une proportion de 23 % correspond à des réseaux de fibre optique pure. Les réseaux de transport optique interurbains à la fine pointe de la technologie couvrent une distance de plus de 10 000 kilomètres au Canada et plus de 800 kilomètres aux États-Unis. La vaste étendue du réseau de transport principal de Cogeco Câble Canada et d'Atlantic Broadband est conçue pour interconnecter facilement, à une vitesse très élevée, ses nombreux réseaux de distribution locaux aux fournisseurs de contenu vidéo, aux réseaux de téléphonie publique, aux fournisseurs d'applications logicielles et à la communauté Internet du monde entier.

En ce qui a trait aux services résidentiels, Cogeco Câble Canada et Atlantic Broadband déploient les fibres optiques à des nœuds servant des secteurs comptant généralement 400 et 345 foyers câblés, respectivement, à raison de fibres multiples par nœud dans la plupart des cas afin d'accroître rapidement la capacité du réseau à de plus petits secteurs, lorsque cela est nécessaire. Ce processus juste-à-temps, appelé le fractionnement des nœuds, permet d'améliorer la qualité et la fiabilité tout en augmentant la capacité des services bidirectionnels, notamment les services d'IHV, de VSD et de Téléphonie, et en maximisant l'efficience des dépenses d'investissement. L'infrastructure de distribution hybride de fibre et de câble coaxial est conçue de manière à offrir une capacité de radiofréquence de 450 MHz, de 550 MHz, de 750 MHz, de 860 MHz ou de 1 GHz, selon le marché desservi et les besoins de la clientèle.

Dans chaque marché, les signaux sont transférés du réseau de fibre optique au réseau de câble coaxial au nœud aux fins de livraison à ses clients. Cogeco Câble est d'avis que l'utilisation active de la technologie de la fibre optique, conjuguée au câble coaxial, joue un rôle majeur dans l'augmentation de la capacité des canaux et l'amélioration de la performance des réseaux. Les brins de fibre optique peuvent transporter des centaines de canaux de vidéo, de données et de voix sur de longues distances sans l'amplification du signal habituellement nécessaire pour le câble coaxial. Cogeco Câble continuera de déployer le câble de fibre optique comme il est exigé afin de réduire davantage les cascades d'amplification qui améliorent la fiabilité du réseau, et afin de réduire les coûts d'entretien du réseau. Cette combinaison hybride de câbles de fibre optique et de câbles coaxiaux est l'option la plus efficiente lorsqu'il est question d'offrir des réseaux de grande qualité et de faire des dépenses d'investissement judicieuses.

Afin d'accroître davantage la capacité du réseau de distribution, Cogeco Câble Canada mène actuellement à bien les programmes d'amélioration du réseau suivants :

a) Deuxième phase de la conversion des services vidéo de l'analogique au numérique grâce au déploiement de convertisseurs numérique-analogique (« CNA ») chez ses clients dont le matériel télévisuel est analogique et plus vieux, conversion qui devrait être achevée d'ici la fin de l'année 2014 pour les principaux systèmes, et au cours des deux prochaines années pour les plus petits systèmes. Cette importante augmentation de la capacité permettra de remplacer chaque chaîne analogique par jusqu'à 4 chaînes HD ou 16 chaînes DS; et

b) Conversion à la technologie de distribution vidéo numérique (« DVN »). Cette technologie permet à Cogeco Câble Canada de diffuser de façon sélective les canaux de télévision numérique regardés par les clients, ce qui lui permet effectivement d'offrir un choix plus vaste de canaux numériques au moyen de la même infrastructure de réseau. La conversion a été achevée en Ontario et la technologie sera déployée au Québec au cours des deux prochains exercices.

En vue de récupérer la bande passante nécessaire pour la croissance du service d'IHV et pour l'ajout de nouvelles chaînes HD, Atlantic Broadband poursuit la mise en œuvre d'une stratégie en plusieurs volets dans le but d'améliorer le réseau et d'accroître son rendement global :

a) Dans les marchés où la bande passante globale est de moins de 750 MHz, nous achevons la conversion des services vidéo de l'analogique au numérique grâce au déploiement de CNA chez nos clients dont le matériel de télévision est analogique et plus vieux. Cette importante augmentation de la capacité permettra de remplacer chaque chaîne analogique par jusqu'à 4 chaînes HD ou 16 chaînes DS. Ce programme est en cours depuis deux ans et devrait s'achever au cours de l'exercice 2015;

b) Dans les marchés où la bande passante est de 750 MHz, qui englobent notre bassin de clients le plus important, nous achevons la mise en œuvre de la technologie DVN. Cette technologie permet à Atlantic Broadband de diffuser de façon sélective les canaux de télévision numérique regardés par les clients, ce qui lui permet effectivement d'offrir un choix plus vaste de canaux numériques au moyen de la même infrastructure de réseau; et

c) Dans les marchés où la bande passante est de 860 MHz ou de 1 GHz, nous utilisons le spectre disponible pour ajouter des canaux DOCSIS groupés afin d'accroître les vitesses et d'offrir des chaînes HD additionnelles.

Cogeco Câble Canada et Atlantic Broadband ont recours à des systèmes DOCSIS pour fournir des services d'IHV et des services IP d'affaires sur des réseaux hybrides de fibre optique et de câble coaxial. DOCSIS comprend de nombreuses fonctions avancées, y compris la priorisation des paquets afin d'assurer la continuité de la transmission et la grande qualité de la prestation. Cette priorisation est importante pour les services qui doivent être transmis en temps réel, comme le service de Téléphonie. De plus, cette technologie fournit une plateforme souple et évolutive qui permet d'augmenter davantage les vitesses de transmission IP, jusqu'à 250 Mbps et au-delà, et de fournir d'autres produits, comme les services symétriques, qui sont particulièrement adaptés aux besoins de la clientèle commerciale.

Finalement, Cogeco Câble Canada et Atlantic Broadband déploient actuellement des réseaux de FTTH dans tous les nouveaux projets de lotissements résidentiels qui remplissent certains critères en matière de taille, de proximité par rapport aux installations existantes et de pourcentage de pénétration du service. Cogeco Câble Canada et Atlantic Broadband utilisent une technologie de FTTH appelée RFoG. Le principal avantage de la RFoG est sa compatibilité ascendante et descendante avec les investissements en matière de systèmes de terminaison par modem câble (« CMTS ») existants et les systèmes de soutien existants. La RFoG offre une fiabilité accrue, exige des coûts d'entretien moindres et est une excellente plateforme pour la prestation de services vidéo évolués et de services Internet plus rapides dans l'avenir. À la fin de l'exercice 2014, Atlantic Broadband est devenue le premier fournisseur de la région du Grand Miami à offrir les technologies FTTH et Metro-Ethernet aux résidents d'Indian Creek Village, un quartier résidentiel de prestige. La technologie RFoG sert à fournir des services de vidéo et de voix. La technologie Metro-Ethernet sert à fournir des services de données haute vitesse symétriques de 1 Gbps. La densité de la population de ce marché ainsi que la taille des domaines nous ont permis d'offrir ce niveau de service élevé de façon globale à tous les résidents de la collectivité.

Le tableau suivant présente le pourcentage de foyers câblés au Canada et aux États-Unis où les services de Télévision numérique, de VSD, d'IHV et de Téléphonie étaient disponibles au 31 août 2014 :

	% de foyers câblés où le service est disponible	
Service	**Canada**	**États-unis**
Télévision numérique	99 %	99 %
Vidéo sur demande	97 %	86 %
IHV (DOCSIS 2.0)	97 %	99 %
IHV (DOCSIS 3.0)	94 %	94 %
Téléphonie	95 %	99 %

RÉSEAUX ET INFRASTRUCTURE DES SERVICES DE DONNÉES AUX ENTREPRISES

Cogeco Services aux Entreprises inc., une filiale en propriété exclusive de Cogeco Câble, est la société mère de Cogeco Services Réseaux et de Peer 1 Hosting.

Cogeco Services aux Entreprises offre ses services par l'intermédiaire de ses 20 centres de données informatiques, qui couvrent une superficie totale de plus de 320 000 pieds carrés et comptent plus de 50 points de présence en Amérique du Nord et en Europe. Cogeco Services aux Entreprises est propriétaire d'un centre de données informatiques à Barrie, au nord de Toronto, et a conclu des contrats de location, à l'égard de tous les autres centres de données informatiques et points de présence.

Les centres de données informatiques de Cogeco Services aux Entreprises comprennent une infrastructure de technologies de l'information hautement sécurisée et géographiquement redondante, y compris des systèmes de surveillance, de régulation de la climatisation, d'alimentation redondante, de soutien et d'identification biométrique à la fine pointe de la technologie, qui fonctionnent jour et nuit, 365 jours sur 365. En outre, les centres de données informatiques de Cogeco Services Réseaux sont conçus conformément aux normes américaines « Tier 3 » du Uptime Institute. De plus, Cogeco Services Réseaux répond aux critères d'attestation de la Norme canadienne de missions de certification (« NCMC ») 3416 et de la norme de sécurité des données de l'industrie des cartes de paiement (« PCI-DSS »). Grâce à ces normes et attestations, Cogeco Services Réseaux est en mesure de répondre aux attentes de grandes entreprises et organisations.

Au cours de l'exercice 2014, Cogeco Services Réseaux a entamé la construction d'un centre d'hébergement de données d'une superficie brute d'environ 100 000 pieds carrés à Montréal, lequel devrait ouvrir ses portes au début de 2015. Le centre d'hébergement de données de Cogeco Services Réseaux à Montréal sera construit en plusieurs étapes, sur plusieurs années, en fonction du rythme imposé par les contrats pluriannuels que conclut Cogeco Services Réseaux.

Cogeco Services Réseaux fournit ses services de connectivité au moyen d'un réseau de fibre « tout optique » bien développé détenu en propriété exclusive à Montréal et à Toronto, ainsi que par l'entremise d'interconnexions avec d'autres fournisseurs. Peer 1 Hosting offre ses services au moyen d'un vaste réseau de fibre « tout optique » entièrement géré en Amérique du Nord et en Europe.

INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS ET FAITS SAILLANTS LIÉS AU RENDEMENT

Cogeco Câble s'engage à accroître la valeur pour l'actionnaire et, pour ce faire, se concentre sur l'optimisation de la rentabilité tout en gérant l'utilisation du capital de façon efficace pour assurer la croissance future. Les indicateurs de rendement clés suivants sont surveillés de près pour que les stratégies et les objectifs de l'entreprise demeurent étroitement liés à la création de valeur pour l'actionnaire. Les indicateurs de rendement clés ne constituent pas des mesures conformes aux IFRS et ne devraient pas être considérés comme des substituts de d'autres mesures du rendement conformes aux IFRS. Les méthodes de calcul des indicateurs de rendement clés de la Société peuvent différer de celles utilisées par d'autres sociétés et, par conséquent, ces indicateurs de rendement clés peuvent ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. La Société mesure sa performance à l'égard de ces objectifs en surveillant son BAIIA ajusté, sa marge d'exploitation[(1)], ses flux de trésorerie nets[(1)] et l'intensité du capital[(1)].

(1) Les termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS; par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les IFRS » du rapport de gestion.

(en millions de dollars, sauf les pourcentages)	Projections initiales au 30 octobre 2013 Exercice 2014 $	Projections révisées au 9 juillet 2014[1] Exercice 2014 $	**Données réelles** **Exercice 2014** **$**	Atteinte des projections révisées[2] Exercice 2014
Projections financières				
Produits	1 935	1 955	**1 948**	✓
BAIIA ajusté	885	895	**893**	✓
Marge d'exploitation	45,7 %	45,8 %	**45,9 %**	✓
Frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition	—	4	**5**	×
Amortissements	470	470	**460**	✓
Charges financières	130	130	**130**	✓
Impôts exigibles	100	96	**83**	✪
Bénéfice de l'exercice	230	210	**209**	✓
Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs	425	425	**415**	✓
Flux de trésorerie nets	230	240	**275**	✪
Intensité du capital	22 %	22 %	**21 %**	✓

✓: Atteinte ×: non atteinte ✪ : dépassée

(1) Les produits, le BAIIA ajusté, la marge d'exploitation et les flux de trésorerie nets des projections initiales ont été révisés compte tenu de l'ensemble de la performance de tous nos secteurs opérationnels, ainsi que de l'appréciation du dollar américain et de la livre sterling par rapport au dollar canadien. Les impôts exigibles et le bénéfice de l'exercice des projections initiales ont été révisés compte tenu de la perte de valeur de 32,2 millions $ au titre des immobilisations corporelles survenue au cours du troisième trimestre de l'exercice 2014 au sein du secteur des Services de câblodistribution canadiens ainsi que des frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition additionnels liés aux activités de restructuration.

(2) Les projections sont considérées comme étant atteintes lorsqu'elles se situent dans une fourchette de 3 % au-dessus ou en dessous du montant prévu.

Pour l'exercice 2014, Cogeco Câble a atteint ou surpassé pratiquement tous ses indicateurs de rendement clés par rapport à ses projections révisées publiées le 9 juillet 2014. Pour plus de détails sur les résultats d'exploitation de la Société, se reporter aux rubriques « Résultats d'exploitation et financiers », « Résultats d'exploitation sectoriels » et « Analyse des flux de trésorerie ».

BAIIA AJUSTÉ ET MARGE D'EXPLOITATION

Le BAIIA ajusté et la marge d'exploitation sont des repères couramment utilisés dans le secteur des télécommunications, puisqu'ils permettent d'établir une comparaison avec des sociétés dont la structure du capital diffère et qu'ils constituent des mesures plus actuelles, celles-ci ne comprenant pas les investissements passés dans les actifs. L'évolution du BAIIA ajusté permet d'évaluer la capacité de Cogeco Câble à saisir les occasions de croissance de façon rentable, à financer ses activités courantes et à assurer le service de sa dette. Le BAIIA ajusté correspond essentiellement aux flux de trésorerie liés aux opérations[1]. Par conséquent, le BAIIA ajusté compte parmi les mesures clés utilisées par les milieux financiers pour évaluer une entreprise et sa santé financière. La marge d'exploitation se calcule en divisant le BAIIA ajusté par les produits. Le BAIIA ajusté de 885 millions $ pour l'exercice 2014 projeté par la Société dans son rapport annuel 2013 a par la suite été accru à 895 millions $ dans les projections révisées publiées le 9 juillet 2014 afin de refléter la performance globale de tous nos secteurs opérationnels ainsi que l'appréciation du dollar américain et de la livre sterling par rapport au dollar canadien. Par conséquent, pour l'exercice 2014, le BAIIA ajusté s'est élevé à 893 millions $, atteignant les projections révisées de la Société. La marge d'exploitation a atteint 45,9 % pour l'exercice 2014, comparativement aux projections révisées de 45,8 % publiées le 9 juillet 2014.

FLUX DE TRÉSORERIE NETS

Les flux de trésorerie nets sont définis comme les flux de trésorerie liés aux opérations moins les acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs. De plus, les milieux financiers suivent de près cet indicateur puisqu'il mesure la capacité de la Société à rembourser sa dette, à distribuer des capitaux à ses actionnaires et à financer sa croissance. Pour l'exercice 2014, les flux de trésorerie nets se sont chiffrés à 275 millions $ et ont surpassé les projections révisées de la Société en raison essentiellement de la diminution des impôts exigibles découlant essentiellement de l'incidence favorable de la structure d'imposition établie lors des acquisitions d'Atlantic Broadband et de Peer 1 Hosting (les « acquisitions récentes ») toutes deux survenues au cours de l'exercice 2013, ainsi que des acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs moins élevées que prévu au sein du secteur des Services de câblodistribution canadiens en raison essentiellement du report du lancement d'une nouvelle plateforme de télévision numérique avancée à l'exercice 2015, ce qui a occasionné un report des dépenses d'investissement liées aux équipements à l'abonné et à d'autres équipements.

INTENSITÉ DU CAPITAL ET ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES, D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET D'AUTRES ACTIFS

Le ratio d'intensité du capital est défini comme le montant affecté aux acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles divisé par les produits générés pour la période comparable. Le ratio d'intensité du capital permet de mesurer les dépenses d'investissement que la Société doit engager afin de soutenir un certain niveau de produits. Pour l'exercice 2014, les acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs de la Société se sont élevées à 415 millions $ et les produits, à près de 1,9 milliard $ pour une intensité du capital de 21 %, comparativement à des projections de 22 %, atteignant ainsi ses projections révisées. L'intensité du capital a diminué, passant de 24 % à l'exercice 2013 à 21 % à l'exercice 2014, en raison de la baisse plus marquée que prévu des acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs, comme il est décrit précédemment. La Société prévoit utiliser la hausse des flux de trésorerie nets pour réduire son endettement et investir davantage au besoin.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET FINANCIERS

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Exercices clos les 31 août	**2014**	2013 [1]	Variation
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)	**$**	$	%
Produits	**1 947 591**	1 692 466	15,1
Charges d'exploitation	**1 044 560**	902 174	15,8
Honoraires de gestion - COGECO inc.	**9 674**	9 569	1,1
BAIIA ajusté	**893 357**	780 723	14,4
Marge d'exploitation	**45,9 %**	46,1 %	

(1) Les données comparatives ont été ajustées pour se conformer à l'adoption d'IAS 19, *Avantages du personnel*. Pour plus de détails, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés.

PRODUITS

Pour l'exercice 2014, les produits ont atteint 1,95 milliard $, ce qui représente une hausse de 255,1 millions $, ou 15,1 %, par rapport à l'exercice 2013, en raison d'une croissance de 2,4 % des Services de câblodistribution canadiens, de 46,3 % des Services de câblodistribution américains et de 51,4 % des Services de données aux entreprises. L'augmentation des produits tient essentiellement à l'incidence sur un exercice complet des acquisitions récentes qui ont toutes deux eu lieu au cours de l'exercice 2013, conjuguée à la croissance interne de tous nos secteurs opérationnels et aux taux de change favorables en ce qui concerne nos établissements à l'étranger. Pour plus de détails sur les produits de la Société, se reporter à la rubrique « Résultats d'exploitation sectoriels ».

CHARGES D'EXPLOITATION ET HONORAIRES DE GESTION

Pour l'exercice 2014, les charges d'exploitation se sont chiffrées à plus de 1,04 milliard $, soit une hausse de 142,4 millions $, ou 15,8 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice 2013. Ces charges d'exploitation additionnelles sont principalement imputables à l'incidence sur un exercice complet des acquisitions récentes et à l'appréciation du dollar américain et de la livre sterling par rapport au dollar canadien, facteurs partiellement contrebalancés par les initiatives de réduction des coûts et les activités de restructuration en ce qui a trait au secteur des Services de câblodistribution canadiens. Pour plus de détails sur les charges d'exploitation de la Société, se reporter à la rubrique « Résultats d'exploitation sectoriels ».

Les honoraires de gestion versés à COGECO inc. se sont élevés à 9,7 millions $, comparativement à 9,6 millions $ pour l'exercice 2013, et sont décrits en détail dans la rubrique « Transactions entre parties liées ».

BAIIA AJUSTÉ ET MARGE D'EXPLOITATION

Pour l'exercice 2014, le BAIIA ajusté a augmenté de 112,6 M$, ou 14,4 %, pour atteindre 893,4 millions $, en raison de l'augmentation dans tous nos secteurs opérationnels, des taux de change favorables en ce qui concerne nos établissements à l'étranger par rapport à l'exercice 2013, ainsi que de l'incidence, sur un exercice complet, des acquisitions récentes. La marge d'exploitation de Cogeco Câble a légèrement diminué pour s'établir à 45,9 %, comparativement à 46,1 % à l'exercice précédent, en raison essentiellement des activités à marges moins élevées du secteur des Services de données aux entreprises, facteurs en partie contrebalancés par l'amélioration des résultats du secteur des Services de câblodistribution canadiens. Pour plus de détails sur le BAIIA ajusté et la marge d'exploitation de la Société, se reporter à la rubrique « Résultats d'exploitation sectoriels ».

CHARGES FIXES

Exercices clos les 31 août	**2014**	2013 [1]	Variation
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)	**$**	$	%
Amortissements	**460 282**	382 714	20,3
Charges financières	**130 221**	128 770	1,1

(1) Les données comparatives ont été ajustées pour se conformer à l'adoption d'IAS 19, *Avantages du personnel*. Pour plus de détails, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés.

Pour l'exercice 2014, la dotation aux amortissements s'est établie à 460,3 millions $, comparativement à 382,7 millions $ pour l'exercice précédent. L'augmentation tient essentiellement à l'incidence des acquisitions récentes sur un exercice complet ainsi qu'à l'appréciation du dollar américain et de la livre sterling par rapport au dollar canadien, et aux acquisitions additionnelles d'immobilisations corporelles.

Pour l'exercice 2014, les charges financières ont augmenté de 1,5 million $ pour atteindre 130,2 millions $, contre 128,8 millions $ à l'exercice précédent, en raison des coûts de financement liés aux acquisitions récentes ainsi que de l'appréciation du dollar américain et de la livre sterling par rapport au dollar canadien, facteurs partiellement contrebalancés par une prime de réparation de 10,2 millions $ relative au remboursement anticipé des débentures garanties de premier rang de série 1 survenu au quatrième trimestre de l'exercice 2013. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Ressources en capital et liquidités ».

PERTE DE VALEUR AU TITRE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2014, la Société a comptabilisé à l'égard de son secteur des Services de données aux entreprises une perte de valeur de 3,3 millions $ au titre des immobilisations corporelles liées à la rationalisation de ses plateformes d'automatisation ayant trait aux activités d'exploitation des centres de données informatiques.

Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2014, la filiale de la Société, Cogeco Câble Canada, a comptabilisé une perte de valeur de 32,2 millions $ au titre des immobilisations corporelles, des salaires et des coûts d'emprunt capitalisés à l'égard d'un projet de solution de télévision sur protocole Internet (« IPTV ») et de projets connexes auxquels les Services de câblodistribution canadiens ont travaillé. En raison de problèmes de performance inattendus relatifs au bon fonctionnement de la plateforme, Cogeco Câble Canada a dû mettre fin au projet.

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

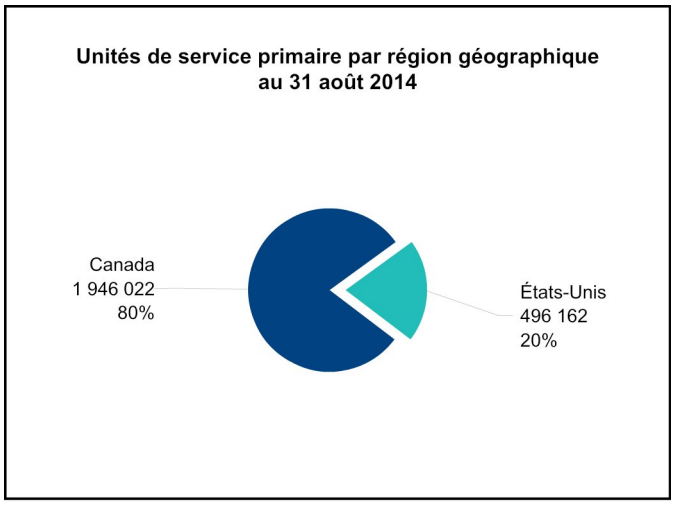
Pour l'exercice 2014, les impôts sur le résultat se sont élevés à 53,2 millions $, comparativement à 62,8 millions $ pour l'exercice précédent. La baisse pour l'exercice 2014 est principalement attribuable à la perte de valeur au titre des immobilisations corporelles expliquée précédemment, à l'augmentation des charges fixes, ainsi qu'à l'incidence favorable de la structure d'imposition établie lors de la conclusion des acquisitions récentes, facteurs contrebalancés en partie par l'augmentation du BAIIA ajusté.

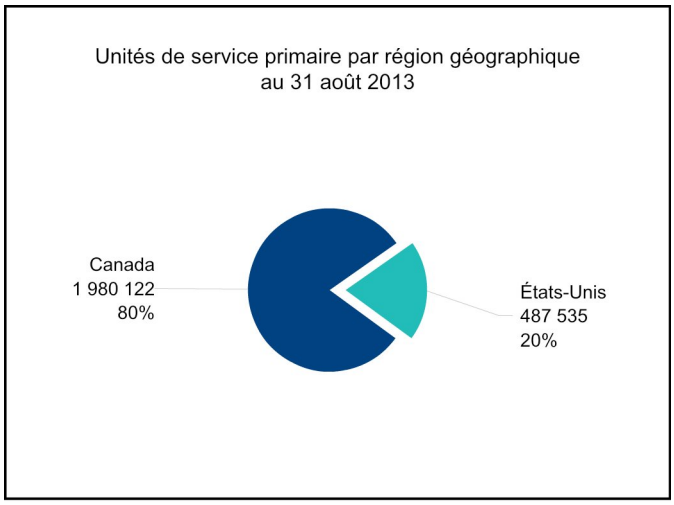
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE

Pour l'exercice 2014, le bénéfice de l'exercice s'est élevé à 209,4 millions $, ou 4,30 $ l'action, comparativement à 184,9 millions $, ou 3,80 $ l'action, pour l'exercice précédent. La progression du bénéfice de l'exercice est essentiellement attribuable à l'augmentation du BAIIA ajusté expliquée précédemment, ainsi qu'à la diminution des frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition et de l'impôt sur le résultat, partiellement contrebalancées par la perte de valeur au titre des immobilisations corporelles et l'augmentation des charges fixes, expliquées précédemment.

Pour l'exercice clos le 31 août 2014, la Société a maintenu son rendement des capitaux propres[(1)] de 14,7 %, comparativement à 14,6 % pour l'exercice précédent.

STATISTIQUES SUR LES CLIENTS





(1) Le rendement des capitaux propres se définit comme le bénéfice de l'exercice divisé par la moyenne des capitaux propres (calculé en fonction du solde au début et à la fin d'un exercice donné).

	31 août 2014			Ajouts nets (perttes nettes) Exercices clos les 31 août		% de pénétration[2] 31 août	
	Données consolidées	**ÉTATS-UNIS**	**CANADA**	**2014**	2013	**2014**	2013
Unité de service primaire	**2 442 184**	**496 162**	**1 946 022**	**(25 473)**	7 423		
Clients du service de Télévision	**1 023 094**	**225 929**	**797 165**	**(43 858)**	(33 476)	**46,4**	48,7
Clients du service d'IHV	**869 453**	**189 869**	**679 584**	**31 008**	28 437	**39,5**	38,3
Clients du service de Téléphonie	**549 637**	**80 364**	**469 273**	**(12 623)**	12 462	**24,9**	25,7

(1) En pourcentage des foyers câblés.

Au 31 août 2014, le nombre d'unités de service primaire atteignait 2 442 184, dont 1 946 022 proviennent du secteur des Services de câblodistribution canadiens et 496 162, du secteur des Services de câblodistribution américains. Pour l'exercice 2014, les pertes nettes d'unités de service primaire se sont chiffrées à 25 473, comparativement à des ajouts nets de 7 423 à l'exercice précédent. Les pertes nettes de clients du service de Télévision pour l'exercice 2014 se sont chiffrées à 43 858, comparativement à 33 476 à l'exercice précédent, essentiellement en raison de la maturité des catégories de services et des offres concurrentielles au sein du secteur. Au cours de l'exercice 2014, le nombre de clients du service d'IHV a augmenté de 31 008, comparativement à 28 437, et les pertes nettes de clients du service de Téléphonie ont atteint 12 623, contre des ajouts nets de 12 462 à l'exercice précédent. Les ajouts nets pour le service d'IHV continuent d'être attribuables à l'amélioration de l'offre de produits et à l'incidence positive du trio de services. La diminution du nombre de clients du service de Téléphonie s'explique essentiellement par l'augmentation du taux de pénétration de la téléphonie mobile en Amérique du Nord et par les diverses offres illimitées lancées par les exploitants de services de téléphonie mobile, qui incitent les clients à annuler leurs services de téléphonie filaire pour passer uniquement aux services de téléphonie mobile.

En ce qui a trait au secteur des Services de câblodistribution canadiens, le nombre d'unités de service primaire a diminué de 34 100 au cours de l'exercice 2014, contre une augmentation de 5 068 à l'exercice précédent. La diminution s'explique par la maturité des catégories de services et la concurrence plus vive pour tous les services.

En ce qui a trait au secteur des Services de câblodistribution américains, le nombre d'unités de service primaire a augmenté de 8 627 pour l'exercice 2014, comparativement à une augmentation de 2 355 à l'exercice précédent. La croissance des unités de service primaire tient essentiellement aux services d'IHV et de Téléphonie additionnels, combinés à une baisse moins marquée du service de Télévision. Les chiffres correspondants ne comprennent que les ajouts nets pour une période de neuf mois, car l'acquisition d'Atlantic Broadband a été conclue à la fin du premier trimestre de l'exercice 2013.

Pour plus de détails au sujet des statistiques sur les clients de la Société, se reporter à la rubrique « Résultats d'exploitation sectoriels ».

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Cogeco Câble inc. est une filiale de COGECO inc., qui détient 32,0 % des actions de participation de la Société, représentant 82,5 % des actions à droit de vote de la Société. Le 1er septembre 1992, Cogeco Câble inc. a conclu une convention de gestion avec COGECO en vertu de laquelle la société mère offre des services de direction, d'administration et de planification stratégique et financière, et des services juridiques, réglementaires et autres à la Société et à ses filiales (la « convention de gestion »). Ces services sont rendus par les hauts dirigeants de COGECO, y compris le président et chef de la direction, le premier vice-président et chef de la direction financière, la vice-présidente, affaires réglementaires et droits d'auteur, le vice-président, affaires d'entreprises, chef des affaires juridiques et secrétaire, le vice-président, développement d'entreprise, la vice-présidente et trésorière, le vice-président, affaires publiques et communications et la vice-présidente, audit interne et gestion des risques. Aucune rémunération directe n'est payable à ces hauts dirigeants par la Société. Cependant, la Société a attribué, au cours de l'exercice 2014, 84 250 options sur actions (71 233 en 2013) à ces hauts dirigeants à titre de hauts dirigeants de Cogeco Câble. Au cours de l'exercice 2014, la Société a facturé un montant de 293 000 $ (386 000 $ en 2013) à COGECO relativement aux options sur actions de la Société qu'elle a attribuées à ces hauts dirigeants.

Au cours de l'exercice 2014, la Société a aussi attribué 12 550 unités d'actions incitatives (12 280 en 2013) à ces hauts dirigeants à titre de hauts dirigeants de Cogeco Câble. Au cours de l'exercice 2014, la Société a facturé un montant de 681 000 $ (452 000 $ en 2013) à COGECO inc. relativement aux unités d'actions incitatives qu'elle a attribuées à ces hauts dirigeants.

Aux termes de la convention de gestion, la Société paie à COGECO des honoraires mensuels correspondant à 2 % du total de ses produits en contrepartie des services susmentionnés, sous réserve d'un montant maximal fixé à 9,7 millions $ pour l'exercice 2014 (9,6 millions $ en 2013) et versé au cours du premier semestre de l'exercice. Les frais de gestion sont assujettis à un ajustement annuel à la hausse en fonction de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation du Canada. Cette limite peut être augmentée dans certaines circonstances, à la demande expresse de COGECO. De plus, la Société rembourse à COGECO les frais et débours engagés dans le cadre des services fournis aux termes de la convention de gestion.

ANALYSE DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 août	**2014**	2013 [1]
(en milliers de dollars)	**$**	$
Activités d'exploitation		
Flux de trésorerie liés aux opérations	**690 148**	557 581
Variations des activités d'exploitation sans effet de trésorerie	**48 603**	(23 331)
Amortissement des coûts de transaction différés et des escomptes sur la dette à long terme	**(7 568)**	(11 233)
Impôts sur le résultat versés	**(63 168)**	(100 110)
Impôts exigibles	**82 752**	84 676
Charges financières versées	**(122 620)**	(91 343)
Charges financières	**130 221**	128 770
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**758 368**	545 010
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**(413 714)**	(2 409 788)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**(321 900)**	1 685 864
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en monnaies étrangères	**1 502**	3 098
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**24 256**	(175 816)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	**39 575**	215 391
Trésoreire et équivalents de trésorerie à la fin	**63 831**	39 575

(1) Les données comparatives ont été ajustées pour se conformer à l'adoption d'IAS 19, *Avantages du personnel*. Pour plus de détails, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés.

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Pour l'exercice 2014, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont atteint 758,4 millions $, contre 545,0 millions $ à l'exercice 2013, ce qui représente une augmentation de 213,4 millions $, ou 39,1 %, par rapport à la période comparable. L'augmentation tient essentiellement à la hausse de 112,6 millions $ du BAIIA ajusté, conjuguée à la diminution de 36,9 millions $ des impôts sur le résultat versés et à l'augmentation de 71,9 millions $ des activités d'exploitation sans effet de trésorerie découlant de la hausse des dettes fournisseurs et autres créditeurs, par rapport à une diminution à la période correspondante, facteur partiellement contrebalancé par une hausse des charges payées d'avance et autres, par rapport à une baisse à l'exercice 2013.

Pour l'exercice 2014, les flux de trésorerie liés aux opérations ont atteint 690,1 millions $, comparativement à 557,6 millions $ à l'exercice précédent, ce qui représente une augmentation de 132,6 millions $, ou 23,8 %, qui s'explique principalement par l'augmentation de 112,6 millions $ du BAIIA ajusté, conjuguée à la diminution de 16,8 millions $ des frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition.

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Pour l'exercice 2014, les activités d'investissement se sont chiffrées à 413,7 millions $ en raison principalement des acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs. Pour la période comparative de l'exercice 2013, les activités d'investissement s'établissaient à 2,4 milliards $, comme il est expliqué plus loin.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES EN 2013

Le 31 janvier 2013 et le 3 avril 2013, la Société a fait l'acquisition de la totalité des actions émises et en circulation de Peer 1 Hosting, une société de classe mondiale en matière d'infrastructure Web et d'informatique en nuage qui se spécialise dans les domaines des TI gérées, de l'hébergement géré et dédié, de la co-implantation et des services d'informatique en nuage.

Le 30 novembre 2012, la Société a conclu l'acquisition de toutes les actions en circulation d'Atlantic Broadband, un câblodistributeur indépendant fondé en 2003 offrant des services de télévision numérique et analogique, d'IHV et de téléphonie aux clients résidentiels qui comptait, au moment de l'acquisition, environ 485 000 unités de service primaire situées dans l'ouest de la Pennsylvanie, dans le sud de la Floride, dans le Maryland/Delaware et en Caroline du Sud.

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2014, la Société a finalisé la répartition du prix d'achat d'Atlantic Broadband, qui est demeurée inchangée depuis les données présentées dans les états financiers consolidés annuels de l'exercice 2013, à l'exception de ce qui suit. Cogeco Câble a finalisé la répartition du prix d'achat de Peer 1 Hosting au deuxième trimestre de l'exercice 2014. Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2014, la répartition du prix d'achat d'Atlantic Broadband et de Peer 1 Hosting a été modifiée pour tenir compte d'une erreur liée à la présentation d'actifs d'impôts différés acquis et de passifs d'impôts différés pris en charge. L'erreur de présentation tenait au fait qu'en 2013, la Société n'avait pas compensé les actifs et les passifs d'impôts différés liés aux mêmes administrations fiscales, comme l'exige IAS 12. La modification a entraîné une réduction de 105,9 millions $ des actifs d'impôts différés et des passifs d'impôts différés. En outre, la finalisation de la répartition du prix d'achat d'Atlantic Broadband au cours du premier trimestre clos le 30 novembre 2013, et du prix d'achat de Peer 1 Hosting au cours du deuxième trimestre clos le 28 février 2014, n'a eu aucune incidence sur le compte de résultat, et a entraîné une réduction de 1,2 million $ du résultat global pour l'exercice clos le 31 août 2013.

La répartition finale du prix d'achat d'Atlantic Broadband et de Peer 1 Hosting s'établit comme suit, compte tenu de la modification :

(en milliers de dollars)	Peer 1 Hosting Répartition finale $	Atlantic Broadband Répartition finale $	TOTAL Répartition finale $
Contrepartie versée			
Achat d'actions	**494 796**	**337 779**	**832 575**
Ajustements du fonds de roulement	**—**	**5 415**	**5 415**
Remboursement des dettes garanties et règlement des options en cours	**170 872**	**1 021 854**	**1 192 726**
	665 668	**1 365 048**	**2 030 716**
Actifs nets acquis			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**10 840**	**5 480**	**16 320**
Trésorerie soumise à restrictions	**8 729**	**—**	**8 729**
Créances clients et autres débiteurs	**12 772**	**12 012**	**24 784**
Impôts sur le résultat à recevoir	**2 797**	**3 907**	**6 704**
Charges payées d'avance et autres	**3 855**	**1 370**	**5 225**
Autres actifs	**2 462**	**—**	**2 462**
Immobilisations corporelles	**150 013**	**302 211**	**452 224**
Immobilisations incorporelles	**144 231**	**711 418**	**855 649**
Goodwill	**410 454**	**522 215**	**932 669**
Actifs d'impôts différés	**1 599**	**—**	**1 599**
Dettes fournisseurs et autres créditeurs pris en charge	**(26 512)**	**(27 620)**	**(54 132)**
Provisions	**—**	**(721)**	**(721)**
Produits différés et perçus d'avance et autres passifs pris en charge	**(3 388)**	**(7 697)**	**(11 085)**
Dette à long terme prise en charge	**(1 735)**	**—**	**(1 735)**
Passifs d'impôts différés	**(50 449)**	**(157 527)**	**(207 976)**
	665 668	**1 365 048**	**2 030 716**

ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES, D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET D'AUTRES ACTIFS

Les activités d'investissement, dont les acquisitions d'immobilisations corporelles segmentées selon les normes établies par la *National Cable Television Association* (la « NCTA »), sont les suivantes :

Exercices clos les 31 août *(en milliers de dollars)*	**2014** **$**	2013 $
Équipements à l'abonné[1]	**111 828**	72 333
Infrastructure évolutive[2]	**90 190**	101 569
Extensions de réseaux	**28 507**	22 939
Modernisation/reconstruction	**26 560**	44 169
Immobilisations de soutien	**28 954**	23 311
Acquisitions d'immobilisations corporelles - Services de câblodistribution canadiens et américains	**286 039**	264 321
Acquisitions d'immobilisations corporelles - Services de données aux entreprises[3]	**114 807**	125 314
Acquisitions d'immobilisations corporelles	**400 846**	389 635
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs - Services de câblodistribution canadiens et américains	**11 348**	15 703
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs - Services de données aux entreprises	**3 278**	2 864
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs	**14 626**	18 567
	415 472	408 202

(1) Comprennent principalement les appareils résidentiels ainsi que les remplacements et les nouveaux branchements de clients.
(2) Comprend principalement le matériel de tête de ligne, de vidéo numérique et de téléphonie ainsi que le matériel IHV.
(3) Les données pour l'exercice 2013 comprennent les actifs acquis en vertu des contrats de location-financement de 0,9 million $, lesquels sont exclus du tableau des flux de trésorerie.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles dans les secteurs des Services de cablôdistribution canadiens et américains pour l'exercice clos le 31 août 2014 se sont chiffrées à 286,0 millions $, comparativement à 264,3 millions $ pour l'exercice 2013, dont une tranche de 214,4 millions $ provient du secteur des Services de câblodistribution canadiens, comparativement à 216,0 millions $ à l'exercice 2013, et une tranche de 71,7 millions $ provient du secteur des Services de câblodistribution américains, comparativement à 48,3 millions $ à l'exercice 2013, ce qui représente une période d'exploitation de neuf mois depuis l'acquisition d'Atlantic Broadband à la fin du premier trimestre de l'exercice 2013. L'augmentation dans le secteur des services de câblodistribution est principalement imputable aux facteurs suivants :

- Une augmentation des équipements à l'abonné principalement attribuable au lancement des services de télévision numérique avancée TiVo au cours de l'exercice 2014 et à la croissance du nombre d'unités de service primaire dans le secteur des Services de câblodistribution américains, ainsi qu'à l'acquisition d'équipements à l'abonné additionnels au quatrième trimestre de l'exercice 2014 dans le secteur des Services de câblodistribution canadiens dans le cadre du lancement des services de télévision numérique avancée TiVo, qui est prévu pour le 3 novembre 2014 en Ontario et pour le printemps de l'exercice 2015 au Québec;
- Une diminution des dépenses liées à l'infrastructure évolutive et à la modernisation et à la reconstruction du réseau résultant du déploiement, au cours de l'exercice 2012 et du début de l'exercice 2013, des technologies avancées comme DOCSIS 3.0 et de la DVN dans les régions où le service est déjà offert.

Pour l'exercice 2014, les acquisitions d'immobilisations corporelles dans le secteur des Services de données aux entreprises se sont élevées à 114,8 millions $, comparativement à 125,3 millions $ à l'exercice 2013. La diminution tient essentiellement à la construction d'un nouveau centre de données informatiques à Barrie (au nord de Toronto), au Canada, au cours de l'exercice 2013, en partie contrebalancée par la construction initiale, par Cogeco Services Réseaux, de tous les autres modules (les modules 2, 3 et 4) au centre de données informatiques de Barrie au cours de l'exercice 2014, ainsi que par l'agrandissement de l'installation du centre de données informatiques de Portsmouth, au Royaume-Uni.

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs sont principalement attribuables aux coûts de rebranchement et d'activation de services additionnels ainsi qu'aux autres coûts d'acquisition de clients. Pour l'exercice 2014, les acquisitions d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs se sont chiffrées à 14,6 millions $, comparativement à 18,6 millions $ à l'exercice précédent, en raison du ralentissement des activités de rebranchement au sein du secteur des Services de câblodistribution canadiens.

FLUX DE TRÉSORERIE NETS ET ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Pour l'exercice 2014, les flux de trésorerie nets se sont chiffrés à 274,7 millions $, ce qui représente une hausse de 125,3 millions $ par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation des flux de trésorerie nets par rapport à l'exercice précédent tient à l'augmentation de 112,6 millions $ du BAIIA ajusté et à la diminution de 16,8 millions $ des frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition, facteurs partiellement contrebalancés par de nouvelles acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs de 7,3 millions $.

Au cours de l'exercice 2014, un niveau d'endettement plus faible a entraîné une diminution de la trésorerie de 261,0 millions $, en raison principalement des facteurs suivants :

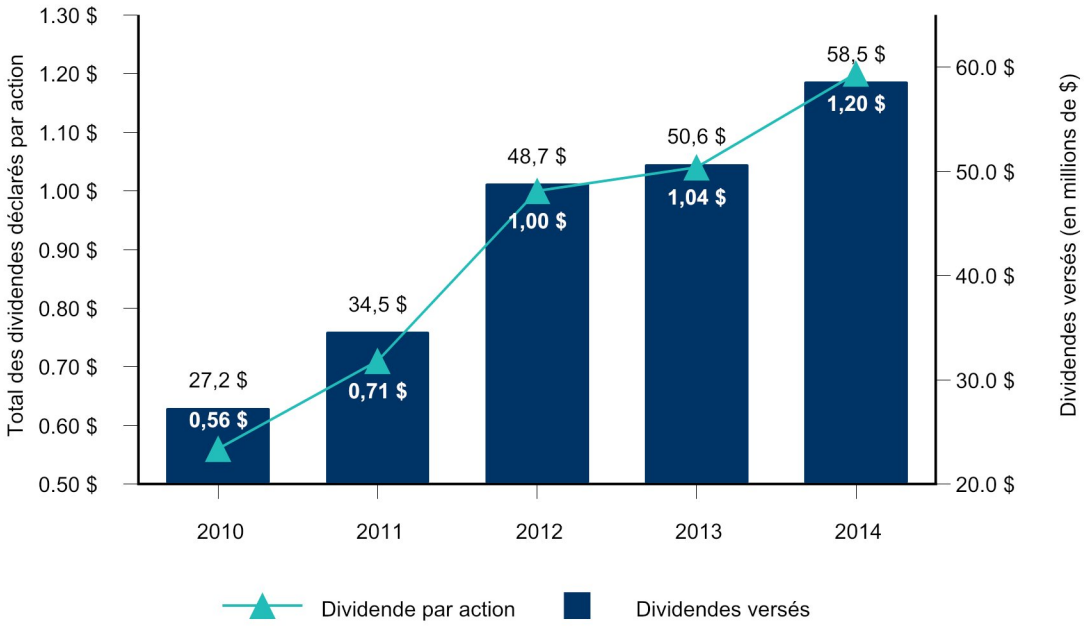
- La diminution de 13,2 millions $ de l'endettement bancaire;
- Les remboursements en vertu des facilités renouvelables de 368,5 millions $ et de 68,9 millions $ de la dette à long terme; et
- L'émission, le 27 août 2014, dans le cadre d'un placement privé, de billets garantis de premier rang, série A, d'une valeur de 27,2 millions $ (25 millions $ US), pour un produit net de 27,1 millions $, déduction faite des coûts de transaction de 0,1 million $ et de billets garantis de premier rang, série B, d'une valeur de 163,4 millions $ (150 millions $ US), pour un produit net de 162,5 millions $, déduction faite des coûts de transaction de 0,9 million $.

Au cours de l'exercice 2013, l'endettement ayant une incidence sur la trésorerie a augmenté de 1,8 milliard $, en raison essentiellement des émissions de titres d'emprunt à long terme et des prélèvements sur les crédits à terme renouvelables existants suivants :

- Le 27 juin 2013, dans le cadre d'un placement privé, des billets garantis de premier rang d'une valeur de 225,3 millions $ (215 millions $ US), pour un produit net de 223,8 millions $, déduction faite des coûts de transaction de 1,5 million $;
- Le 27 mai 2013, des débentures garanties de premier rang de série 4 (les « débentures ») d'une valeur de 300 millions $, pour un produit net de 296,9 millions $, déduction faite des coûts de transaction de 3,1 millions $;
- Le 23 avril 2013, dans le cadre d'un placement privé, des billets de premier rang non garantis (les « billets de 2020 ») d'une valeur de 410,4 millions $ (400 millions $ US), pour un produit net de 402,5 millions $, déduction faite des coûts de transaction de 7,9 millions $;
- Le 31 janvier 2013, des prélèvements de 640,3 millions $ (déduction faite des coûts de transaction de 2,8 millions $) sur de nouvelles facilités de crédit d'environ 650 millions $ pour le financement de l'acquisition de Peer 1 Hosting;
- Le 30 novembre 2012, un prélèvement sur le crédit à terme renouvelable existant d'un montant de 584,2 millions $ (588 millions $ US) et les nouvelles facilités d'emprunt à terme de 637,4 millions $ (660 millions $ US, pour un produit net de 641,5 millions $ US, déduction faite des coûts de transaction de 18,5 millions $ US) visant à financer l'acquisition d'Atlantic Broadband; et
- Tous les facteurs présentés ci-dessus ont été en partie contrebalancés par les remboursements suivants : Cogeco Câble a utilisé la majeure partie du produit net des billets garantis de premier rang, des débentures, des billets de 2020 et des prélèvements de 219,6 millions $ aux termes du crédit à terme renouvelable pour rembourser les débentures garanties de premier rang de série 1 de 300 millions $, la facilité de crédit à terme canadienne d'un montant de 175 millions $, la facilité de crédit à terme américaine d'un montant de 230,8 millions $ (225 millions $ US), l'emprunt renouvelable de 114,7 millions $ contracté dans le cadre du financement de l'acquisition de Peer 1 Hosting, ainsi qu'une partie du crédit à terme renouvelable affecté au financement de l'acquisition d'Atlantic Broadband, d'un montant de 367,3 millions $.

Au cours de l'exercice 2014, des dividendes trimestriels de 0,30 $ l'action, pour un total de 1,20 $ l'action, ont été versés aux porteurs d'actions subalternes à droit de vote et d'actions à droits de vote multiples, pour un montant total versé de 58,5 millions $. Au cours de l'exercice 2013, des dividendes trimestriels de 0,26 $ l'action, pour un total de 1,04 $ l'action, ont été versés aux porteurs d'actions subalternes à droit de vote et d'actions à droits de vote multiples, pour un montant total versé de 50,6 millions $. Dans l'ensemble, au cours des cinq derniers exercices, le total des dividendes par action a augmenté de 16,5 % sur une base annuelle combinée.

La tendance du total des dividendes par action au cours des cinq derniers exercices s'établit comme suit :



SITUATION FINANCIÈRE

Les soldes de la « trésorerie et équivalents de trésorerie », des « immobilisations corporelles », du « goodwill », des « dettes fournisseurs et autres créditeurs », des « passifs d'impôts sur le résultat », de la « dette à long terme » et des « passifs d'impôts différés » ont considérablement changé au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 24,3 millions $, en raison principalement de l'augmentation de 52,4 millions $ des dettes fournisseurs et autres créditeurs liés à l'échéancier des paiements faits aux fournisseurs. La diminution de 23,2 millions $ des immobilisations corporelles est liée à la perte de valeur au titre des immobilisations corporelles de 35,5 millions $ ainsi qu'à l'excédent de la dotation à l'amortissement sur les acquisitions, compte tenu de l'incidence de l'appréciation du dollar américain et de la livre sterling par rapport au dollar canadien. Le goodwill a augmenté de 31,3 millions $ par suite de l'appréciation du dollar américain et de la livre sterling par rapport au dollar canadien au cours de l'exercice 2014. L'augmentation de 23,6 millions $ des passifs d'impôts sur le résultat est imputable à l'excédent des impôts exigibles sur les impôts sur le résultat versés. La diminution de 190,9 millions $ de la dette à long terme tient aux facteurs dont il a été fait mention précédemment à la rubrique « Analyse des flux de trésorerie », partiellement contrebalancés par l'appréciation du dollar américain et de la livre sterling par rapport au dollar canadien. La baisse de 37,2 millions $ des passifs d'impôts différés tient essentiellement à l'application de certaines mesures fiscales du budget fédéral 2011 qui ont limité les reports d'impôts pour les sociétés détenant une participation notable dans une société de personnes au cours d'une période de cinq ans ainsi qu'à la perte de valeur au titre des immobilisations corporelles survenue au cours des troisième et quatrième trimestres de l'exercice 2014.

RESSOURCES EN CAPITAL ET LIQUIDITÉS

STRUCTURE DU CAPITAL

Le tableau ci-dessous résume les ratios financiers relatifs à l'endettement des deux derniers exercices ainsi que les projections de l'exercice 2015 :

Exercices clos les 31 août	Projections 2015	**2014**	2013
Coût de l'endettement moyen[1]	4,2 %	**4,3 %**	4,1 %
Endettement à taux fixe[2]	70 %	**78 %**	66 %
Durée moyenne : dette à long terme (en années)	5,6	**6,2**	6,4
Endettement net de premier rang[3][4]/BAIIA ajusté[5]	N/A [7]	**2,1**	2,6
Endettement net[4][6]/BAIIA ajusté[5]	N/A [7]	**2,9**	3,4
BAIIA ajusté[5]/charges financières[5]	N/A [7]	**6,8**	6,2

(1) Exclut l'amortissement des frais de financement et les commissions d'engagement, mais inclut les incidences des conventions d'échange de taux d'intérêt.

(2) Compte tenu des conventions d'échange de taux d'intérêt en vigueur à la fin de chaque exercice.

(3) L'endettement net de premier rang est défini comme le total de l'endettement bancaire, des paiements en capital sur la dette à long terme et des obligations en vertu des instruments financiers dérivés, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des paiements en capital sur la débenture non garantie de premier rang et les billets non garantis de premier rang.

(4) Excluant la trésorerie et équivalents de trésorerie d'Atlantic Broadband et certaines filiales non restreintes et non-significatives ainsi que les facilités de crédit de premier rang sans recours.

(5) Le calcul ne tient pas compte d'Atlantic Broadband. Le BAIIA ajusté pour l'exercice 2013 comprend les résultats d'exploitation sur sept mois de Peer 1 Hosting.

(6) L'endettement net se définit comme le total de l'endettement bancaire, des paiements en capital sur la dette à long terme et des obligations en vertu des instruments financiers dérivés, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

(7) Des projections précises quant à ces ratios ne peuvent être fournies, car les projections financières sectorielles d'Atlantic Broadband ne sont pas présentées.

Au cours de l'exercice 2015, les ratios de levier financier relatifs à l'endettement net et à l'endettement net de premier rang par rapport au BAIIA ajusté devraient diminuer, en raison de la hausse prévue du BAIIA ajusté, combinée à une réduction de l'endettement grâce aux flux de trésorerie nets générés. Le ratio de couverture des charges financières devrait augmenter essentiellement par suite de la hausse prévue du BAIIA ajusté. Le pourcentage d'endettement à taux fixe devrait diminuer d'ici le 31 août 2015, car les conventions d'échange de taux d'intérêt sur une valeur nominale de 200 millions $ US viendront à échéance le 25 juillet 2015.

DONNÉES LIÉES AUX ACTIONS EN CIRCULATION

Le tableau suivant présente les données sur les actions de Cogeco Câble au 30 septembre 2014. Se reporter à la note 17 des états financiers consolidés pour obtenir de plus amples renseignements.

(en milliers de dollars, sauf le nombre d'actions/d'options)	Nombre d'actions/ d'options	Amount $
Actions ordinaires		
Actions à droits de vote multiples	15 691 100	98 346
Actions subalternes à droit de vote	33 394 631	911 067
Options d'achat d'actions subalternes à droit de vote		
Options en cours	730 702	
Options pouvant être exercées	270 454	

FINANCEMENT

Le 27 août 2014, la Société a procédé, dans le cadre d'un placement privé, à l'émission de billets garantis de premier rang, série A d'un montant de 25 millions $ US (27,2 millions $), déduction faite des coûts de transaction de 0,1 million $, pour un produit net de 27,1 millions $, et de billets garantis de premier rang, série B d'un montant de 150 millions $ US (163,4 millions $), déduction faite des coûts de transaction de 0,9 million $, pour un produit net de 162,5 millions $. Les billets garantis de premier rang, série A portent intérêt au taux annuel de 4,14 % payable semestriellement, et viennent à échéance le 1er septembre 2024, et les billets garantis de premier rang, série B portent intérêt au taux annuel de 4,29 % payable semestriellement, et viennent à échéance le 1er septembre 2026. Les billets garantis de premier rang, série A et série B, sont rachetables au gré de Cogeco Câble en tout temps, en totalité ou en partie, à la totalité du capital plus une prime de réparation. Ces billets sont garantis indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale, et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de la Société et de certaines de ses filiales.

Le 30 juin 2014, la filiale de Cogeco Câble, Atlantic Broadband, a modifié ses facilités de crédit de premier rang. Aux termes des modifications, un montant de 15 millions $ US de la facilité d'emprunt à terme A a été converti en une facilité de crédit renouvelable. En outre, la facilité de

crédit renouvelable a augmenté de 35 millions $ US, et le produit a servi au remboursement d'une tranche de l'emprunt à terme B. Compte tenu de cette modification, le montant disponible sous la facilité de crédit renouvelable s'élève maintenant à 150 millions $ US. Cependant, les montants combinés empruntés en vertu de l'emprunt à terme A, de l'emprunt à terme B et de la facilité de crédit renouvelable n'ont pas changé. Toutes les autres modalités relatives aux clauses restrictives, aux taux d'intérêt et à l'échéance sont demeurées inchangées. Des coûts de transaction de 0,4 million $ US ont été engagés dans le cadre de la modification.

Le 22 novembre 2013, la Société a modifié et mis à jour son crédit à terme renouvelable de 800 millions $ auprès d'un consortium de prêteurs. Ce crédit à terme renouvelable a été prolongé au 22 janvier 2019 et peut être prolongé annuellement. Les modifications ont donné lieu à une réduction de la marge applicable pour le calcul du taux d'intérêt ainsi qu'à une réduction des restrictions prévues dans certaines clauses restrictives. Le crédit à terme renouvelable modifié et mis à jour a également remplacé les facilités de crédit garanties de Cogeco Câble dont l'échéance était le 27 janvier 2017, qui ont été entièrement remboursées le 22 novembre 2013. Ce crédit à terme renouvelable modifié et mis à jour est composé de deux tranches : une première tranche canadienne d'un montant de 788 millions $ et une seconde tranche du Royaume-Uni d'un montant de 12 millions $. Cogeco Câble et Peer 1 (UK) Ltd. peuvent emprunter en vertu de la tranche du Royaume-Uni. La tranche canadienne est offerte en dollars canadiens, en dollars américains, en euros et en livres sterling et les taux d'intérêt sont fondés sur le taux des acceptations bancaires, le taux de base en dollars américains, le taux LIBOR en dollars américains, en euros ou en livres sterling, plus la marge applicable. La tranche du Royaume-Uni est offerte en livres sterling et les taux d'intérêt sont fondés sur le taux de base en livres sterling et le taux LIBOR en livres sterling. Le crédit à terme renouvelable est garanti indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale, et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de la Société et de certaines de ses filiales. De plus, il prévoit certaines affectations autorisées, y compris les obligations relatives à l'achat de biens, les obligations capitalisées existantes et l'octroi de toute sûreté par une entité avant qu'elle ne devienne une filiale, sous réserve d'un montant maximal. Les dispositions relatives à ce crédit prévoient des limites quant aux activités de la Société. De façon générale, les plus importantes restrictions visent les investissements autorisés, le versement de dividendes sur les actions à droits de vote multiples et sur les actions subalternes à droit de vote, ainsi que l'atteinte et le maintien de certains ratios financiers, principalement en ce qui a trait au BAIIA ajusté, aux charges financières et au total de l'endettement.

Au 31 août 2014, le fonds de roulement déficitaire de la Société se chiffrait à 267,6 millions $, comparativement à 223,5 millions $ au 31 août 2013. L'augmentation de 44,0 millions $ de ce déficit est principalement attribuable à la hausse de 52,4 millions $ des dettes fournisseurs et autres créditeurs et à l'augmentation de 23,6 millions $ des passifs d'impôts sur le résultat, partiellement contrebalancées par la hausse de 24,3 millions $ de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Dans le cours normal de ses activités, Cogeco Câble maintient un fonds de roulement déficitaire en raison de créances clients et autres débiteurs peu élevées, puisqu'une grande partie des clients de la Société paient avant que les services ne soient rendus, contrairement aux dettes fournisseurs et autres créditeurs, qui sont généralement payés lorsque les produits ont été livrés et les services, rendus, ce qui permet à la Société d'utiliser la trésorerie et les équivalents de trésorerie pour réduire l'endettement.

Au 31 août 2014, la Société avait utilisé 182,8 millions $ de son crédit à terme renouvelable modifié et mis à jour de 800 millions $ pour une disponibilité restante de 617,2 millions $. Par ailleurs, deux filiales liées à Atlantic Broadband bénéficient également d'une facilité de crédit renouvelable de 163,1 millions $ (150 millions $ US), dont un montant de 55,7 millions $ (51,2 millions $ US) avait été utilisé au 31 août 2014, pour une disponibilité restante de 107,4 millions $ (98,8 millions $ US).

Le 29 juillet 2014, Dominion Bond Rating Service (« DBRS ») a confirmé la cote « BBB (faible) » attribuée aux débentures et aux billets garantis de premier rang, la cote « BB » attribuée aux billets non garantis de premier rang, ainsi que la cote à l'égard de l'émetteur de « BB (élevé) ». La cote « BBB (faible) » est un niveau au-dessus de la cote d'émetteur de « BB (élevé) » et reflète les perspectives de recouvrement très élevées des titres garantis par un privilège de premier rang. Les obligations assorties d'une cote de catégorie « BBB » sont classées dans la quatrième catégorie en importance. On considère par conséquent qu'elles affichent une qualité adéquate sur le plan de la solvabilité, c'est-à-dire que le niveau de protection à l'égard de l'intérêt et du capital est considéré comme acceptable, mais que l'entité est plutôt vulnérable aux changements défavorables de la conjoncture économique et de la situation financière. D'autres facteurs défavorables existants pourraient aussi compromettre la solidité de l'entité et de ses titres cotés. DBRS a attribué une cote à l'égard du recouvrement de « RR1 » aux débentures et aux billets garantis de premier rang de Cogeco Câble, ce qui reflète la possibilité que les porteurs de titres recouvrent la totalité du capital en cas de défaut de paiement. Les obligations assorties de la cote « BB » sont classées dans la catégorie spéculative et considérées comme ayant une qualité de crédit inférieure. La capacité de paiement des obligations financières est incertaine et vulnérable aux événements futurs. DBRS a attribué une cote à l'égard du recouvrement de « RR5 » aux billets non garantis de premier rang de Cogeco Câble, ce qui reflète la possibilité que les porteurs de titres recouvrent entre 10 % et 30 % de leur valeur en cas de défaut.

Le 28 avril 2014, Standard & Poor's Ratings Services (« S&P ») a confirmé la cote « BBB » attribuée aux débentures et aux billets garantis de premier rang, la cote de « BB- » attribuée aux billets non garantis de premier rang et la cote de crédit d'entreprise de « BB+ ». La cote « BBB » est deux niveaux au-dessus de la cote de crédit d'entreprise « BB+ » et indique des perspectives de recouvrement très élevées des titres garantis par un privilège de premier rang. Les obligations assorties de la cote « BBB » sont classées dans la quatrième catégorie en importance et sont considérées comme étant de qualité supérieure. Ces obligations sont assorties de paramètres adéquats au chapitre de la protection. Toutefois, la conjoncture économique défavorable ou les circonstances changeantes sont plus susceptibles d'affaiblir la capacité du débiteur de remplir ses engagements financiers à l'égard de l'obligation. L'ajout d'un signe plus (« + ») ou moins (« - ») après la cote indique la position relative au sein des principales catégories de notation. S&P a attribué une cote à l'égard du recouvrement de « 1 » à la facilité de crédit et aux autres titres de créance de premier rang garantis de Cogeco Câble. La cote à l'égard du recouvrement de « 1 » témoigne d'attentes de recouvrement très élevées (de 90 % à 100 %) du capital en cas de défaut de paiement. Les obligations assorties de la cote « BB » sont classées dans la catégorie spéculative et considérées comme ayant une qualité de crédit inférieure. Ces obligations sont assujetties à des incertitudes continues importantes ou à des conditions défavorables sur le plan économique, financier ou commercial, qui pourraient faire en sorte que le débiteur des obligations ne puisse être en mesure de remplir ses engagements financiers à l'égard de celles-ci. S&P a attribué une cote à l'égard du recouvrement de « 6 » aux billets non garantis de premier rang de Cogeco Câble, ce qui reflète la possibilité que les porteurs de titres pourraient s'attendre à un très faible taux de recouvrement (de 0 % à 10 %) en cas de défaut de paiement.

Le 30 septembre 2014, Fitch Ratings (« Fitch ») a confirmé la cote de défaut de l'émetteur de « BB+ » attribuée à Cogeco Câble, la cote « BBB- » attribuée aux billets garantis de premier rang et la cote « BB+ » attribuée aux billets non garantis de premier rang. Les obligations assorties de la cote « BBB » sont considérées comme ayant une bonne qualité de crédit, c'est-à-dire que la capacité de paiement des engagements financiers est considérée comme adéquate, mais que celle-ci est plus susceptible d'être compromise par des changements défavorables dans les circonstances et la conjoncture économique. Les obligations assorties d'une cote de la catégorie « BB » sont classées dans la catégorie spéculative et comportent un degré de vulnérabilité élevé à l'égard du risque de crédit, en particulier si les conditions économiques ou commerciales

subissent des changements défavorables au fil du temps; cependant, d'autres moyens financiers ou commerciaux peuvent être utilisés pour remplir les engagements financiers.

Atlantic Broadband

Le 14 août 2014, Moody's Investors Service (« Moody's ») a maintenu la cote « Ba3 » attribuée aux facilités de crédit d'Atlantic Broadband, soit un niveau au-dessus de la cote « B1 » attribuée au groupe de sociétés. Les obligations assorties de la cote « Ba » sont classées dans la catégorie spéculative et sont exposées à un risque de crédit important. Moody's ajoute les modificateurs numériques 1, 2 et 3 à chaque catégorie de notation allant de « Aa » à « Caa ». Le modificateur 1 indique que l'obligation se situe dans la limite supérieure de sa catégorie de notation, le modificateur 2 indique une note au milieu de la fourchette, et le modificateur 3 indique une note dans la limite inférieure de la catégorie de notation. Moody's a également maintenu l'évaluation de la perte en cas de défaut à 3 sur les facilités de crédit d'Atlantic Broadband (ce qui reflète une perte se situant entre 30 % et 50 %). Les évaluations de pertes en cas de défaut sont des opinions sur les pertes prévues en cas de défaut exprimées en pourcentage du capital et des intérêts courus au moment du règlement du défaut.

Le 1er avril 2014, S&P a confirmé la cote de « BB » accordée aux facilités de crédit d'Atlantic Broadband, soit un niveau au-dessus de la cote à l'égard de l'émetteur de « BB- ». S&P a attribué une cote à l'égard du recouvrement de « 2 » aux facilités de crédit d'Atlantic Broadband, ce qui indique que les prêteurs peuvent s'attendre à un taux de recouvrement élevé (de 70 % à 90 %) en cas de défaut de paiement.

Le tableau suivant présente les cotes de crédit de Cogeco Câble et d'Atlantic Broadband :

Au 31 août 2014	Moody's	DBRS	Fitch	S&P
Cogeco Cable				
Billets et débentures garantis de premier rang	**NC**	**BBB (low)**	**BBB-**	**BBB**
Billets non garantis de premier rang	**NC**	**BB**	**BB+**	**BB-**
Atlantic Broadband				
Facilités de crédit de premier rang	**Ba3**	**NC**	**NC**	**BB**

NC : non coté

Une cote de crédit ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir des titres et peut être révisée ou retirée à tout moment par l'agence de notation.

GESTION FINANCIÈRE

La Société a conclu des conventions d'échange de devises croisées en vue de fixer les paiements d'intérêt et de capital sur les billets garantis de premier rang, série A de 190 millions $ US venant à échéance le 1er octobre 2015. Ces conventions ont eu pour effet de convertir le taux nominal annuel américain de 7,00 % en taux d'intérêt annuel moyen de 7,24 % en dollars canadiens. Le taux de change applicable au capital de la dette a été fixé à 1,0625 $. La Société a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture des flux de trésorerie pour ces instruments financiers dérivés. Au cours de l'exercice 2014, les montants dus en vertu des billets garantis de premier rang, série A d'une valeur de 190 millions $ US, ont augmenté de 6,5 millions $ en raison de l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien. La juste valeur du passif relatif aux conventions d'échange de devises croisées a diminué d'un montant net de 5,9 millions $, dont une diminution de 6,5 millions $ a contrebalancé la perte de change sur la dette libellée en dollars américains. L'écart de 0,6 million $ a été comptabilisé à titre de diminution des autres éléments du résultat global. À l'exercice 2013, les montants dus en vertu des billets garantis de premier rang, série A d'une valeur de 190 millions $ US, ont augmenté de 12,8 millions $ en raison de l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien. La juste valeur du passif relatif aux conventions d'échange de devises croisées a diminué d'un montant net de 12,5 millions $, dont une diminution de 12,8 millions $ a contrebalancé la perte de change sur la dette libellée en dollars américains. L'écart de 0,3 million $ a été comptabilisé à titre de diminution des autres éléments du résultat global.

Par ailleurs, le 22 juillet 2013, Cogeco Câble a conclu des conventions d'échange de taux d'intérêt afin de fixer le taux d'intérêt sur une tranche de 200 millions $ US de ses emprunts fondés sur le taux LIBOR. Ces conventions ont pour effet de convertir le taux de base LIBOR variable en dollars américains en un taux moyen fixe de 0,39625 % jusqu'au 25 juillet 2015 en vertu de son crédit à terme renouvelable et de ses facilités de crédit de premier rang. La Société a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture pour ces instruments financiers dérivés. Au cours de l'exercice 2014, la juste valeur de l'actif relatif aux conventions d'échange de taux d'intérêt a diminué d'un montant net de 0,6 million $, lequel a été comptabilisé à titre de diminution des autres éléments du résultat global.

La sensibilité de la charge financière annuelle de la Société à l'égard d'une variation de 1 % du taux d'intérêt applicable à ces facilités est d'approximativement 3,7 millions $ en fonction de la dette existante au 31 août 2014.

De plus, les investissements de la Société dans des établissements à l'étranger sont exposés au risque de marché imputable aux fluctuations du taux de change, principalement en ce qui a trait aux variations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain et à la livre sterling. Ce risque est réduit puisque la majeure partie des prix d'achats d'Atlantic Broadband et de Peer 1 Hosting ont été empruntés directement en dollars américains et en livres sterling. Au 31 août 2014, les investissements pour Atlantic Broadband et pour Peer 1 Hosting ont totalisé 1,1 milliard $ US et 62,6 millions £, alors que la dette à long terme à titre d'élément de couverture de ces investissements nets s'élevait à 860,5 millions $ US et à 55,6 millions £, respectivement. Le taux de change utilisé pour convertir en dollars canadiens les montants de l'état de la situation financière libellés en dollars américains et en livres sterling au 31 août 2014 s'établissait à 1,0873 $ pour un dollar américain et à 1,8052 $ pour une livre sterling, comparativement à 1,0530 $ pour un dollar américain et à 1,6318 $ pour une livre sterling au 31 août 2013. L'incidence d'une variation de 10 % du taux de change pour la conversion du dollar américain et de la livre sterling en dollar canadien ferait varier les autres éléments du résultat global d'approximativement 26,1 millions $.

Puisque les états financiers consolidés de la Société sont exprimés en dollars canadiens, mais qu'une partie de ses activités sont exercées dans un contexte où le dollar américain et la livre sterling sont les monnaies de mesure, les fluctuations du taux de change peuvent avoir une incidence à la hausse ou à la baisse sur les résultats d'exploitation de la Société. Les taux moyens en vigueur au cours de l'exercice clos le 31 août 2014 utilisés pour la conversion des résultats d'exploitation des Services de câblodistribution américains et d'une partie des activités des Services de données aux entreprises s'établissaient comme suit :

Exercices clos les 31 août	**2014**	2013	Variation
	$	$	%
Dollar américain par rapport au dollar canadien	**1,0777**	1,0186	5,8
Livre sterling par rapport au dollar canadien	**1,7821**	1,5738	13,2

Le tableau ci-dessous illustre l'incidence en dollars canadiens d'une hausse de 10 % du dollar américain ou de la livre sterling par rapport au dollar canadien, selon le cas, sur les résultats d'exploitation de Cogeco Câble pour l'exercice clos le 31 août 2014 :

	Services de câblodistribution canadiens		Services de câblodistribution américains		Services de données aux entreprises	
	Données comptabilisées	Incidence du taux de change	Données comptabilisées	Incidence du taux de change	Données comptabilisées	Incidence du taux de change
(en milliers de dollars)	$	$	$	$	$	$
Produits	**1 255 154**	**—**	**391 670**	**39 156**	**303 075**	**14 966**
Charges d'exploitation	**614 116**	**2 022**	**218 573**	**21 844**	**200 553**	**11 511**
BAIIA ajusté	**641 038**	**(2 022)**	**173 097**	**17 312**	**102 522**	**3 455**
Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs	**223 857**	**6 018**	**73 530**	**7 318**	**118 085**	**3 811**

ENGAGEMENTS ET GARANTIES

Le tableau ci-dessous illustre les obligations contractuelles de Cogeco Câble au 31 août 2014 :

Exercices clos les 31 août	2015	2016	2017	2018	2019	Exercices suivants	Total
(en milliers de dollars)	$	$	$	$	$	$	$
Dette à long terme[(1)]	31 757	239 994	35 845	255 230	242 150	1 943 673	2 748 649
Instruments financiers dérivés	—	(4 712)	—	—	—	—	(4 712)
Contrats de location-financement[(2)]	566	—	—	—	—	—	566
Contrats de location simple[(3)]	33 244	30 578	27 695	26 347	23 837	72 417	214 118
Autres contrats à long terme[(4)]	16 183	4 706	3 839	3 577	750	—	29 055
Acquisition d'immobilisations corporelles[(5)]	4 501	2 435	—	544	—	17 614	25 094
Passifs relatifs aux régimes de retraite et avantages du personnel futurs[(6)]	—	—	—	—	—	6 260	6 260
Total des obligations contractuelles[(7)]	86 251	273 001	67 379	285 698	266 737	2 039 964	3 019 030

(1) Comprend le capital, mais exclut les contrats de location-financement.

(2) Comprend les intérêts.

(3) Comprend les contrats de location-simple pour la location d'espace et de structures de soutènement.

(4) Inclut les engagements minimaux en vertu des acquisitions d'appareils résidentiels et de licences de logiciels.

(5) Comprend des engagements à long terme avec des fournisseurs pour la fourniture de services, incluant des engagements minimaux.

(6) En raison de la nature de ces engagements, la Société ne peut estimer la ventilation annuelle

(7) La ventilation annuelle exclut les passifs relatifs aux régimes de retraite et avantages du personnel futurs.

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut des contrats comportant des éléments répondant à la définition d'une garantie.

Dans le cadre de l'acquisition ou de la vente d'entreprises ou d'éléments d'actifs, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie, la Société s'est engagée à indemniser le vendeur ou l'acquéreur pour certaines réclamations pouvant résulter de faits survenus avant la date d'acquisition ou de vente. Les modalités et le montant d'une telle indemnisation sont limités par la convention dans certaines circonstances. En raison de la nature de ces conventions d'indemnisation, la Société ne peut estimer le montant maximum du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de verser aux bénéficiaires des garanties. De l'avis de la direction, la probabilité que des paiements importants soient exigés en vertu de ces obligations est faible. La Société a souscrit une

assurance responsabilité pour les administrateurs et les dirigeants comprenant une franchise par événement. Aux 31 août 2014 et 2013, aucun passif n'avait été inscrit relativement à ces conventions d'indemnisation, sauf pour celles décrites à la Note 15 des états financiers consolidés.

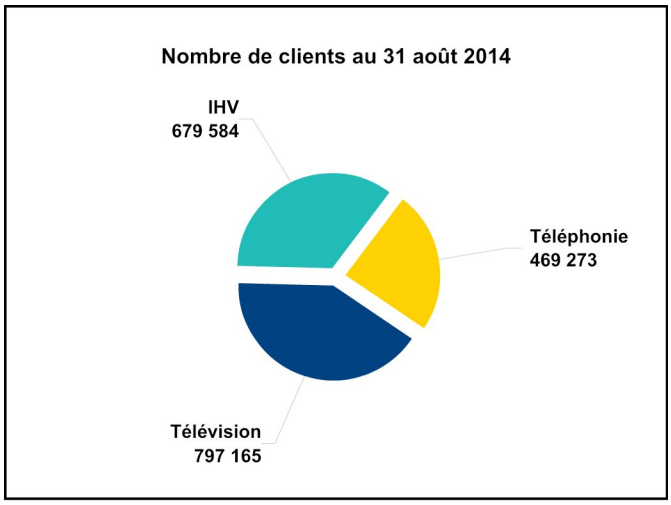
En vertu des modalités des billets garantis de premier rang et des billets non garantis de premier rang, la Société s'est engagée à indemniser les autres parties advenant que surviennent des changements en ce qui concerne les lois sur les retenues d'impôts à la source et pour les coûts engagés par les prêteurs en raison des changements dans les lois en vigueur. Ces conventions d'indemnisation demeureront en vigueur jusqu'à l'échéance des financements en cause et ne comportent aucune limite quant au passif éventuel. En raison de la nature de ces conventions d'indemnisation, la Société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de verser. Aux 31 août 2014 et 2013, aucun passif n'avait été inscrit relativement à ces conventions d'indemnisation.

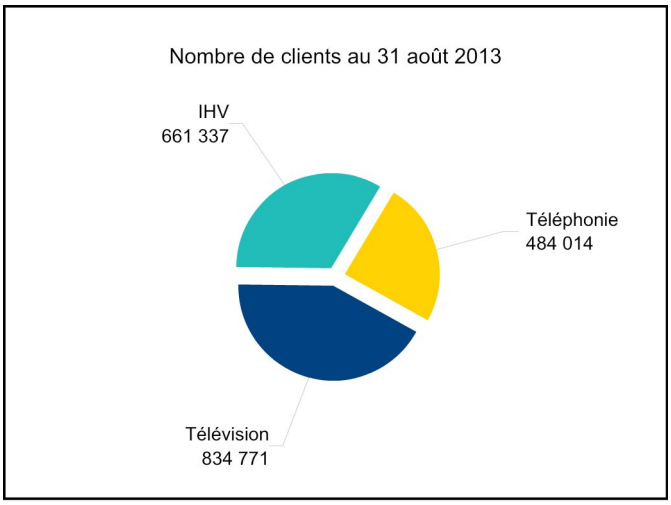
RÉSULTATS D'EXPLOITATION SECTORIELS

La Société présente ses résultats d'exploitation en trois secteurs opérationnels, soit les Services de câblodistribution canadiens, les Services de câblodistribution américains et les Services de données aux entreprises. La structure d'information reflète la façon dont la Société gère les activités de l'entreprise afin de prendre des décisions concernant les ressources devant être affectées à chaque secteur et d'évaluer leur performance.

SERVICES DE CÂBLODISTRIBUTION CANADIENS

STATISTIQUES SUR LES CLIENTS

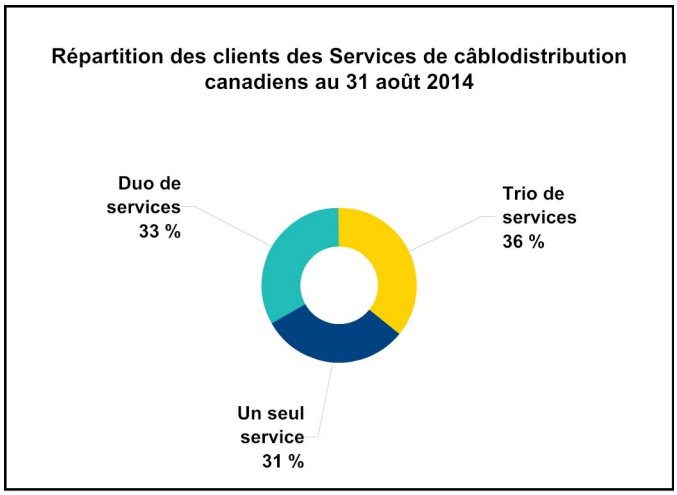


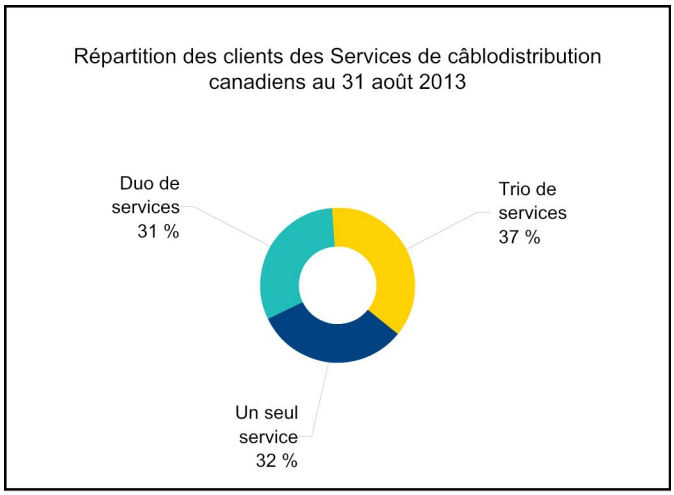


		Ajouts nets (perttes nettes) Exercices clos les		% de pénétration[1]	
	31 août 2014	**31 août 2014**	31 août 2013	**31 août 2014**	31 août 2013
Unité de service primaire	**1 946 022**	**(34 100)**	5 068		
Clients du service de Télévision	**797 165**	**(37 606)**	(28 344)	**47,3**	49,9
Clients du service d'IHV	**679 584**	**18 247**	20 882	**40,3**	39,5
Clients du service de Téléphonie	**469 273**	**(14 741)**	12 530	**27,8**	28,9

(1) En pourcentage des foyers câblés.

Les pertes nettes d'unités de service primaire pour l'exercice 2014 se sont chiffrées à 34 100, comparativement à des ajouts nets de 5 068 pour l'exercice précédent, essentiellement en raison de la maturité des catégories de services et des offres concurrentielles dans le secteur. Pour l'exercice 2014, les pertes nettes de clients du service de Télévision se sont établies à 37 606, comparativement à 28 344 pour l'exercice précédent. Les pertes nettes de clients du service de Télévision sont essentiellement imputables aux offres promotionnelles des concurrents pour le service vidéo, à la maturité des catégories de services et à la croissance de la zone de couverture de nos concurrents en matière d'IPTV. Pour l'exercice 2014, les ajouts nets de clients du service d'IHV se sont établis à 18 247, comparativement à 20 882 pour l'exercice précédent. Les ajouts nets pour le service d'IHV continuent d'être attribuables à l'amélioration de l'offre de produits, à l'incidence du trio de services de Télévision, d'IHV et de Téléphonie et aux activités promotionnelles. Les pertes nettes du service de Téléphonie se sont établies à 14 741, comparativement à des ajouts nets de 12 530 pour l'exercice précédent, essentiellement en raison de l'augmentation du taux de pénétration de la téléphonie mobile en Amérique du Nord et des diverses offres illimitées lancées par les exploitants de services de téléphonie mobile qui incitent les clients à annuler leurs services de téléphonie filaire pour passer uniquement aux services de téléphonie mobile.





Par ailleurs, au 31 août 2014, 69 % (68 % en 2013) des clients des Services de câblodistribution canadiens se sont abonnés à au moins deux services. La répartition des clients des Services de câblodistribution canadiens, en fonction du nombre de services auxquels ils sont abonnés, s'établit comme suit : 31 % des clients sont abonnés à un seul service (32 % en 2013), 33 %, à un duo de services (31 % en 2013) et 36 %, au trio (37 % en 2013).

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Exercices clos les 31 août	**2014**	2013 [1]	Change
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)	**$**	$	%
Produits	**1 255 154**	1 226 275	2,4
Charges d'exploitation	**614 116**	614 957	(0,1)
BAIIA ajusté	**641 038**	611 318	4,9
Marge d'exploitation	**51,1 %**	49,9 %	

(1) Les données comparatives ont été ajustées pour se conformer à l'adoption d'IAS 19, *Avantages du personnel*. Pour plus de détails, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés.

PRODUITS

Pour l'exercice 2014, les produits ont totalisé 1,3 milliard $, soit une augmentation de 2,4 %, comparativement à 1,2 milliard $ à l'exercice 2013, principalement en raison des hausses tarifaires entrées en vigueur en juin 2013 et en avril 2014 au Québec et en Ontario qui ont été contrebalancées en partie par les pertes liées aux unités de service primaire.

CHARGES D'EXPLOITATION

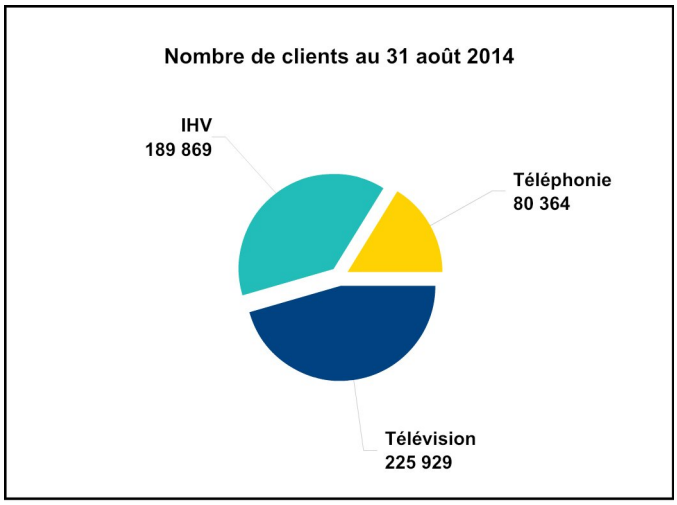
Pour l'exercice clos le 31 août 2014, les charges d'exploitation sont demeurées essentiellement inchangées par rapport à l'exercice 2013, pour s'établir à 614,1 millions $, en raison des initiatives de réduction des coûts et des activités de restructuration qui ont eu lieu au quatrième trimestre de l'exercice 2013 ainsi qu'au cours de l'exercice 2014.

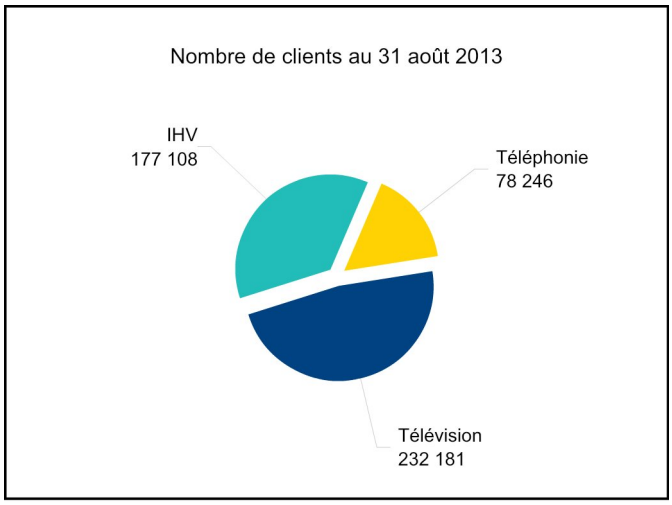
BAIIA AJUSTÉ ET MARGE D'EXPLOITATION

Le BAIIA ajusté de l'exercice 2014 a augmenté de 4,9 % par rapport à l'exercice précédent, pour atteindre 641,0 millions $. L'augmentation du BAIIA ajusté est essentiellement attribuable au fait que la croissance des produits a été supérieure aux charges d'exploitation. Par conséquent, la marge d'exploitation a augmenté, passant de 49,9 % pour l'exercice précédent à 51,1 % pour l'exercice 2014.

SERVICES DE CÂBLODISTRIBUTION AMÉRICAINS

STATISTIQUES SUR LES CLIENTS

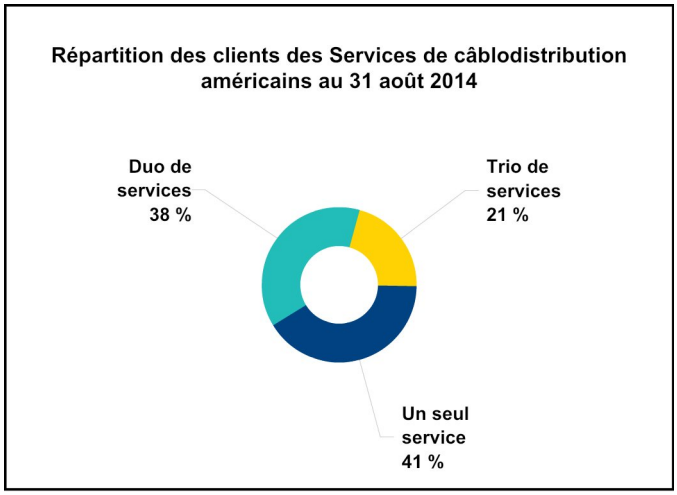


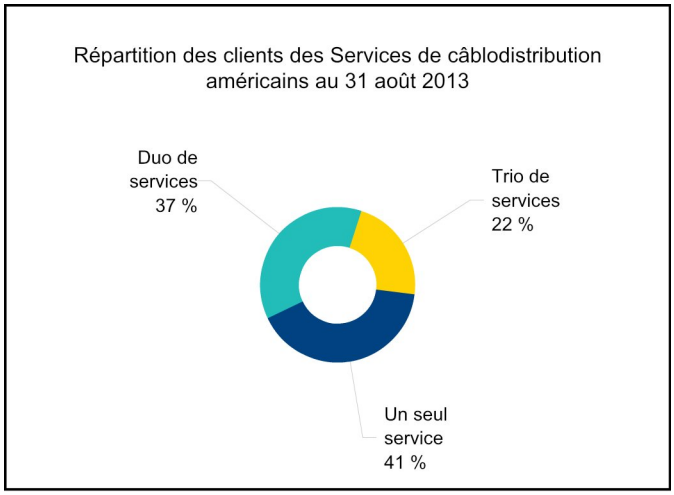


		Ajouts nets (perttes nettes) Exercices clos les		% de pénétration[1]	
	31 août 2014	**31 août 2014**	31 août 2013	**31 août 2014**	31 août 2013
Unité de service primaire	**496 162**	**8 627**	2 355		
Clients du service de Télévision	**225 929**	**(6 252)**	(5 132)	**43,7**	44,9
Clients du service d'IHV	**189 869**	**12 761**	7 555	**36,7**	34,3
Clients du service de Téléphonie	**80 364**	**2 118**	(68)	**15,5**	15,1

(1) En pourcentage des foyers câblés.

Pour l'exercice 2014, les ajouts nets d'unités de service primaire se sont chiffrés à 8 627, comparativement à 2 355 pour l'exercice précédent. Les chiffres correspondants ne comprennent que les ajouts nets pour une période de neuf mois, car l'acquisition d'Atlantic Broadband a été conclue à la fin du premier trimestre de l'exercice 2013. Les pertes nettes de clients du service de Télévision se sont élevées à 6 252, contre 5 132 pour l'exercice 2013, en raison des offres concurrentielles au sein du secteur, facteur contrebalancé en partie par le déploiement des services de télévision numérique avancée TiVo. Les ajouts nets de clients du service d'IHV se sont établis à 12 761, par rapport à 7 555, en raison principalement du lancement des services TiVo, des initiatives de marketing additionnelles ciblées portant sur les offres groupées, lesquelles ont donné lieu à l'augmentation de la demande globale relative aux services résidentiels d'IHV, et de la clientèle commerciale du service d'IHV. Les ajouts nets de clients du service de Téléphonie pour l'exercice 2014 se sont chiffrés à 2 118, comparativement à des pertes nettes de 68 pour l'exercice précédent.





En outre, au 31 août 2014, 59 % des clients des Services de câblodistribution américains (59 % en 2013) étaient abonnés à au moins deux services. La répartition des clients des Services de câblodistribution américains, en fonction du nombre de services auxquels ils sont abonnés, s'établit comme suit : 41 % des clients sont abonnés à un seul service (41 % en 2013), 38 %, à un duo de services (37 % en 2013) et 21 %, au trio (22 % en 2013).

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Exercices clos les 31 août	**2014**	2013 [1]	Change
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)	**$**	$	%
Produits	**391 670**	267 655	46,3
Charges d'exploitation	**218 573**	147 403	48,3
BAIIA ajusté	**173 097**	120 252	43,9
Marge d'exploitation	**44,2 %**	44,9 %	

(1) Les résultats de l'exercice 2013 tiennent compte des résultats d'exploitation d'Atlantic Broadband sur une période de neuf mois.

PRODUITS

Les produits pour l'exercice 2014 ont augmenté de 124,0 millions $, ou 46,3 %, pour atteindre 391,7 millions $, comparativement à l'exercice précédent. Cette augmentation tient essentiellement au fait que l'exercice 2014 comprend les résultats d'exploitation sur une période de 12 mois, comparativement à une période de neuf mois pour l'exercice 2013, l'acquisition d'Atlantic Broadband ayant été conclue à la fin du premier trimestre de l'exercice 2013, c'est-à-dire le 30 novembre 2012. La croissance des unités de service primaire, les hausses tarifaires entrées en vigueur au cours de l'exercice 2014 ainsi que les taux de change favorables par rapport à ceux de l'exercice précédent sont aussi des facteurs ayant contribué à la hausse des produits.

Les produits exprimés en monnaie locale se sont chiffrés à 363,3 millions $ US pour l'exercice 2014, contre 262,7 millions $ US pour l'exercice 2013.

CHARGES D'EXPLOITATION

Pour l'exercice 2014, les charges d'exploitation se sont chiffrées à 218,6 millions $, soit une hausse de 48,3 %, par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation tient essentiellement à l'incidence sur un exercice complet de l'acquisition d'Atlantic Broadband. De plus, l'augmentation tient aussi aux unités de service primaire additionnelles, aux coûts additionnels liés à la programmation, au déploiement des services de télévision numérique avancée TiVo au cours de l'exercice 2014 ainsi qu'aux initiatives de marketing visant à améliorer la croissance des unités de service primaire et à l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien.

Les charges d'exploitation exprimées en monnaie locale pour l'exercice 2014 se sont chiffrées à 202,7 millions $ US, contre 144,7 millions $ US pour l'exercice 2013.

BAIIA AJUSTÉ ET MARGE D'EXPLOITATION

Le BAIIA ajusté de l'exercice 2014 a augmenté de 43,9 %, pour atteindre 173,1 millions $, par rapport à 120,3 millions $ pour l'exercice précédent, en raison des facteurs mentionnés précédemment. En raison d'une croissance des charges d'exploitation supérieure à la croissance des produits, la marge d'exploitation pour l'exercice 2014 a légèrement diminué, passant de 44,9 % à 44,2 %.

Le BAIIA ajusté de l'exercice 2014, exprimé en monnaie locale, s'est établi à 160,6 millions $ US, contre 118,1 millions $ US pour l'exercice précédent.

SERVICES DE DONNÉES AUX ENTREPRISES

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Exercices clos les 31 août	**2014**	2013 [1]	Change
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)	**$**	$	%
Produits	**303 075**	200 158	51,4
Charges d'exploitation	**200 553**	125 712	59,5
BAIIA ajusté	**102 522**	74 446	37,7
Marge d'exploitation	**33,8 %**	37,2 %	

(1) Les résultats de l'exercice 2013 tiennent compte des résultats d'exploitation de Peer 1 Hosting sur une période de sept mois.

PRODUITS

Les produits de l'exercice 2014 ont augmenté de 102,9 millions $, soit de 51,4 %, par rapport à l'exercice 2013, pour atteindre 303,1 millions $. L'augmentation des produits tient essentiellement à l'incidence sur un exercice complet de l'acquisition de Peer 1 Hosting, qui a été conclue au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2013. Cette augmentation est aussi attribuable à la croissance interne provenant des services de co-implantation, des services d'hébergement géré et dédié et des services de connectivité, ainsi qu'aux taux de change favorables en ce qui concerne nos établissements à l'étranger par rapport à l'exercice 2013. Toutefois, les produits ont subi l'incidence défavorable des ajustements non récurrents apportés à la facturation et des notes de crédit qui découlent essentiellement des conclusions du processus de certification, qui est en cours, ainsi que de l'amélioration continue des contrôles et des procédures qui découle des progrès réalisés au cours de l'exercice en matière d'intégration, de consolidation et d'autres améliorations au sein du secteur.

CHARGES D'EXPLOITATION

Pour l'exercice 2014, les charges d'exploitation ont augmenté de 74,8 millions $ pour s'établir à 200,6 millions $, en raison de l'incidence sur un exercice complet de l'acquisition de Peer 1 Hosting, de la croissance interne, de l'appréciation du dollar américain et de la livre sterling par rapport au dollar canadien et de la dépréciation des créances clients et autres débiteurs qui est attribuable à l'amélioration du processus de recouvrement. En outre, les charges d'exploitation ont également subi l'incidence défavorable des coûts additionnels non récurrents, notamment ceux liés à la transformation de la force de vente, engagés dans le but d'améliorer notre position sur le marché, conjugués à l'amélioration continue des contrôles et des procédures ainsi qu'à d'autres initiatives découlant des progrès réalisés au cours de l'exercice en matière d'intégration, de consolidation et d'autres améliorations au sein du secteur.

BAIIA AJUSTÉ ET MARGE D'EXPLOITATION

Étant donné les facteurs discutés ci-dessus, le BAIIA ajusté de l'exercice 2014 a augmenté de 28,1 millions $, ou 37,7 %, pour atteindre 102,5 millions $, par rapport à l'exercice précédent. De plus, le BAIIA ajusté a subi l'incidence négative d'un montant d'environ 6,0 millions $ au cours de l'exercice 2014 attribuable aux éléments non récurrents susmentionnés au titre des produits et des charges d'exploitation. Par conséquent, la marge d'exploitation a reculé, passant de 37,2 % à 33,8 %, par rapport à l'exercice 2013.

FAITS SAILLANTS ANNUELS DES TROIS DERNIERS EXERCICES ET FAITS SAILLANTS TRIMESTRIELS

FAITS SAILLANTS ANNUELS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Exercices clos les 31 août	**2014**	2013 [1]	2012
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages, les données par action et les dividendes)	**$**	$	$
Produits	**1 947 591**	1 692 466	1 277 698
BAIIA ajusté	**893 357**	780 723	589 052
Marge d'exploitation	**45,9 %**	46,1 %	46,1 %
Perte de valeur au titre des immobilisations corporelles	**35 493**	—	—
Income taxes	**53 184**	62 774	78 656
Bénéfice de l'exercice des activités poursuivies	**209 441**	184 895	169 517
Bénéfice de l'exercice des activités abandonnées	**—**	—	55 446
Bénéfice de l'exercice	**209 441**	184 895	224 963
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**758 368**	545 010	450 386
Flux de trésorerie liés aux opérations	**690 148**	557 581	441 686
Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs	**415 472**	408 202	375 368
Flux de trésorerie nets	**274 676**	149 379	66 318
Intensité du capital	**21,3 %**	24,1 %	29,4 %
Total de l'actif	**5 173 741**	5 149 211	2 908 079
Endettement	**2 744 746**	2 944 182	1 069 112
Données par action[2]			
Bénéfice par action			
Des activités poursuivies et abandonnées			
De base	**4,30**	3,80	4,62
Dilué	**4,26**	3,78	4,60
Des activités poursuivies			
De base	**4,30**	3,80	3,48
Dilué	**4,26**	3,78	3,46
Des activités abandonnées			
De base	**—**	—	1,14
Dilué	**—**	—	1,13
Dividendes	**1,20**	1,04	1,00

(1) Les données comparatives ont été ajustées pour se conformer à l'adoption d'IAS 19, *Avantages du personnel*. Pour plus de détails, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés.

(2) Par action à droits de vote multiples et action subalterne à droit de vote.

FAITS SAILLANTS TRIMESTRIELS

	Exercice 2014				Exercice 2013 [3]			
Trimestres clos les[1]	**30 nov.**	**28 févr.**	**31 mai**	**31 août**	30 nov.	28 févr.	31 mai	31 août
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages et les données par action)	**$**	**$**	**$**	**$**	$	$	$	$
Produits	**474 980**	**486 008**	**496 448**	**490 155**	327 911	429 672	464 497	470 386
BAIIA ajusté	**211 522**	**221 616**	**229 389**	**230 830**	147 176	195 826	215 182	222 539
Marge d'exploitation	**44,5 %**	**45,6 %**	**46,2 %**	**47,1 %**	44,9 %	45,6 %	46,3 %	47,3 %
Perte de valeur au titre des immobilisations corporelles	**—**	**—**	**32 197**	**3 296**	—	—	—	—
Impôts sur le résultat	**13 273**	**14 838**	**8 801**	**16 272**	17 383	15 821	18 411	11 159
Bénéfice de la période	**49 698**	**60 381**	**35 514**	**63 848**	42 113	50 833	48 079	43 870
Bénéfice de la période attribuable aux propriétaires de la Société	**49 698**	**60 381**	**35 514**	**63 848**	42 113	51 035	47 877	43 870
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**63 110**	**181 628**	**184 435**	**329 195**	(280)	150 084	166 976	228 230
Flux de trésorerie liés aux opérations	**153 264**	**174 013**	**175 595**	**187 276**	99 731	140 401	155 868	161 581
Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs	**85 089**	**80 806**	**84 452**	**165 125**	82 833	104 433	112 841	108 095
Flux de trésorerie nets	**68 175**	**93 207**	**91 143**	**22 151**	16 898	35 968	43 027	53 486
Intensité du capital	**17,9 %**	**16,6 %**	**17,0 %**	**33,7 %**	25,3 %	24,3 %	24,3 %	23,0 %
Bénéfice par action[2]								
De base	**1,02**	**1,24**	**0,73**	**1,31**	0,87	1,05	0,98	0,90
Dilué	**1,01**	**1,23**	**0,72**	**1,30**	0,86	1,04	0,98	0,89

(1) La somme des données trimestrielles pourrait ne pas correspondre au total annuel en raison de l'arrondissement.
(2) Par action à droits de vote multiples et action subalterne à droit de vote.
(3) Les données comparatives ont été ajustées pour se conformer à l'adoption d'IAS 19, *Avantages du personnel*. Pour plus de détails, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés.

SAISONNALITÉ

Les résultats d'exploitation de Cogeco Câble ne sont généralement pas soumis à des variations saisonnières importantes, à l'exception de ce qui suit. Pour ce qui est des secteurs des Services de câblodistribution canadiens et américains, le nombre de clients du service de Télévision et du service d'IHV est généralement plus faible au second semestre de l'exercice en raison de la diminution de l'activité d'abonnements liée au début de la période des vacances, de la fin de la saison de télévision ainsi que du fait que les étudiants quittent les campus à la fin de l'année scolaire. Cogeco Câble offre ses services dans plusieurs villes comptant des universités ou des collèges, notamment Kingston, Windsor, St. Catharines, Hamilton, Peterborough, Trois-Rivières et Rimouski, au Canada, ainsi que dans la région de la Pennsylvanie et, dans une moindre mesure, en Caroline du Sud, au Maryland et au Delaware, aux États-Unis. En ce qui concerne le secteur des Services de câblodistribution américains, la région de Miami est également assujettie à des variations saisonnières attribuables aux résidents qui passent l'hiver à Miami et qui retournent chez eux vers la fin du printemps, pour revenir à l'automne. De plus, la marge d'exploitation aux deuxième, troisième et quatrième trimestres est habituellement plus élevée étant donné que très peu ou aucuns honoraires de gestion ne sont versés à COGECO inc. En vertu d'une convention de gestion, Cogeco Câble verse des honoraires correspondant à 2 % du total de ses produits, sous réserve d'un montant maximal. Étant donné que le montant maximal a été atteint au deuxième trimestre des exercices 2014 et 2013, Cogeco Câble n'a pas payé d'honoraires de gestion au second semestre de ces exercices.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION DU QUATRIÈME TRIMESTRE

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

DONNÉES CONSOLIDÉES

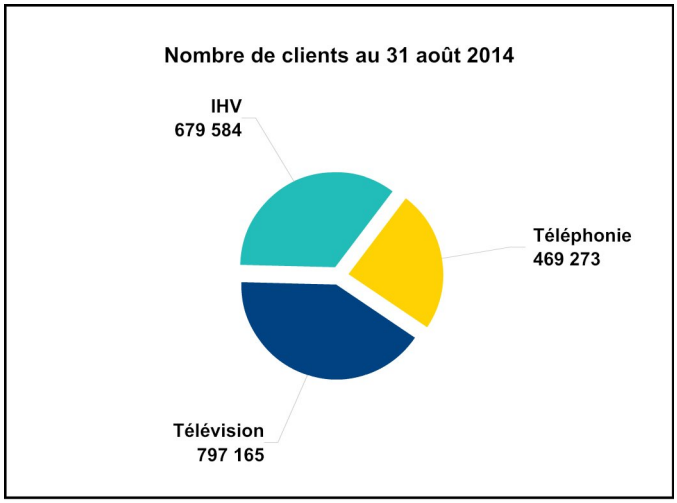
Trimestres clos les 31 août	**2014**	2013 [1]	Change
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)	**$**	$	%
Produits	**490 155**	470 386	4,2
Charges d'exploitation	**259 325**	247 847	4,6
BAIIA ajusté	**230 830**	222 539	3,7
Marge d'exploitation	**47,1 %**	47,3 %	

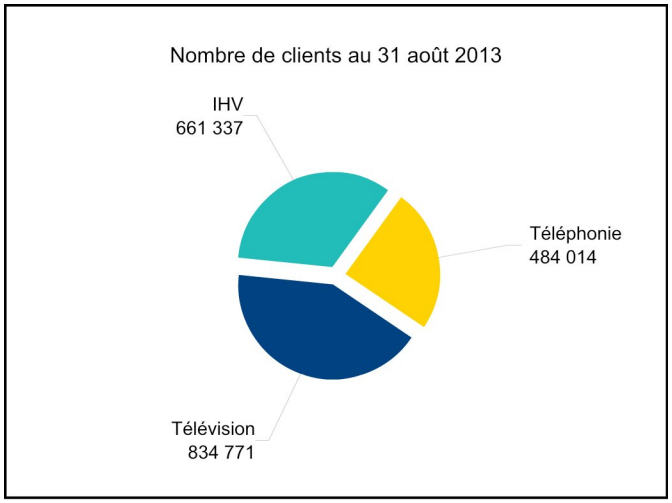
(1) Les données comparatives ont été ajustées pour se conformer à l'adoption d'IAS 19, *Avantages du personnel*. Pour plus de détails, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés.

Les produits consolidés du quatrième trimestre de l'exercice 2014 ont augmenté de 19,8 millions $, ou 4,2 %, par rapport à l'exercice précédent, pour atteindre 490,2 millions $. Pour le quatrième trimestre clos le 31 août 2014, les charges d'exploitation consolidées ont augmenté de 11,5 millions $, ou 4,6 %, pour atteindre 259,3 millions $. En conséquence, le BAIIA ajusté consolidé a augmenté de 8,3 millions $, ou 3,7 %, pour atteindre 230,8 millions $, et la marge d'exploitation consolidée a légèrement diminué, s'établissant ainsi à 47,1 %, comparativement à 47,3 % pour le quatrième trimestre de l'exercice 2013.

SERVICES DE CÂBLODISTRIBUTION CANADIENS

STATISTIQUES SUR LES CLIENTS





		Trimestres clos les 31 août Ajouts nets (pertes nettes)	
	31 août 2014	**2014**	2013
Unité de service primaire	**1 946 022**	**(10 422)**	(12 021)
Clients du service de Télévision	**797 165**	**(10 666)**	(10 573)
Clients du service d'IHV	**679 584**	**2 782**	159
Clients du service de Téléphonie	**469 273**	**(2 538)**	(1 607)

Les pertes nettes d'unités de service primaire pour le quatrième trimestre de l'exercice 2014 se sont chiffrées à 10 422, comparativement à 12 021 pour la période correspondante de l'exercice précédent, essentiellement en raison de la maturité des catégories de services et des offres concurrentielles dans le secteur. Les pertes nettes de clients du service de Télévision se sont élevées à 10 666, comparativement à 10 573 pour la période correspondante de l'exercice précédent. Les pertes nettes de clients du service de Télévision sont essentiellement imputables aux offres promotionnelles des concurrents pour les services vidéo, à la maturité des catégories de services et à la croissance de la zone de couverture de nos concurrents en matière d'IPTV. Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2014, le nombre de clients du service d'IHV a augmenté de 2 782 clients, comparativement à 159 clients au quatrième trimestre de l'exercice précédent. Les ajouts nets pour le service d'IHV continuent d'être attribuables à l'amélioration de l'offre de produits, à l'incidence du trio de services de Télévision, d'IHV et de Téléphonie et aux activités promotionnelles. Les pertes nettes de clients du service de Téléphonie se sont chiffrées à 2 538 clients, comparativement à 1 607 clients pour la période correspondante de l'exercice précédent.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Trimestres clos les 31 août	**2014**	2013 [1]	Change
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)	**$**	$	%
Produits	**315 404**	308 886	2,1
Charges d'exploitation	**150 234**	149 739	0,3
BAIIA ajusté	**165 170**	159 147	3,8
Marge d'exploitation	**52,4 %**	51,5 %	

(1) Les données comparatives ont été ajustées pour se conformer à l'adoption d'IAS 19, *Avantages du personnel*. Pour plus de détails, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés.

Produits

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2014, les produits ont augmenté de 6,5 millions $, ou 2,1 %, pour atteindre 315,4 millions $, par rapport à 308,9 millions $ pour la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison des hausses tarifaires entrées en vigueur en juin 2013 et en avril 2014 au Québec et en Ontario, hausses qui ont été contrebalancées en partie par les pertes liées aux unités de service primaire.

Charges d'exploitation

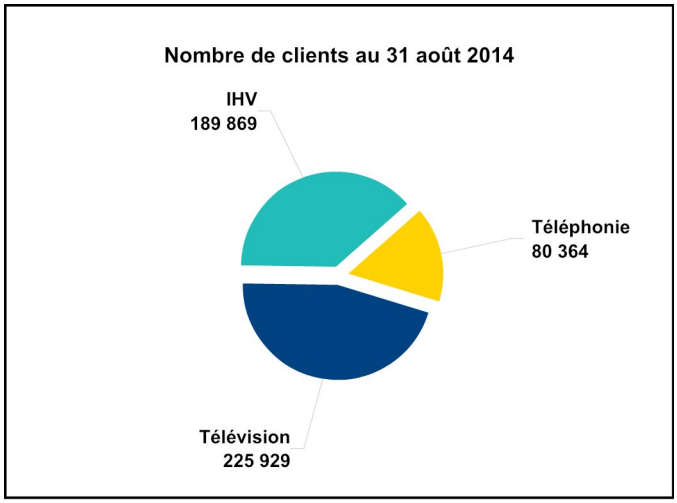
Pour la période close le 31 août 2014, les charges d'exploitation ont augmenté de 0,5 million $, ou 0,3 %, pour s'établir à 150,2 millions $, comparativement à 149,7 millions $ pour la période correspondante de l'exercice précédent. L'accroissement des charges d'exploitation au cours du quatrième trimestre s'explique par les nouvelles augmentations des coûts liés à la programmation, ce qui a été en partie contrebalancé par les initiatives de réduction des coûts et par les activités de restructuration qui ont eu lieu au quatrième trimestre de l'exercice 2013 et au cours de l'exercice 2014.

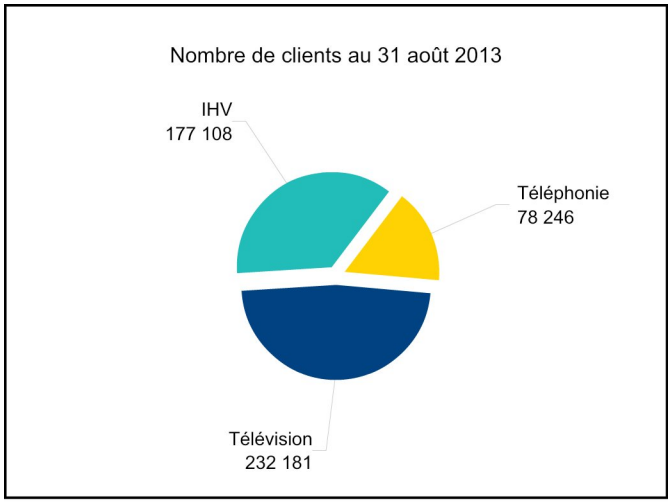
BAIIA ajusté et marge d'exploitation

En raison d'une croissance des produits supérieure aux charges d'exploitation, le BAIIA ajusté du quatrième trimestre de l'exercice 2014 s'est élevé à 165,2 millions $, en hausse de 3,8 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. La marge d'exploitation a augmenté pour s'établir à 52,4 %, comparativement à 51,5 % au quatrième trimestre de l'exercice 2013.

SERVICES DE CÂBLODISTRIBUTION AMÉRICAINS

STATISTIQUES SUR LES CLIENTS





		Trimestres clos les 31 août Ajouts nets (pertes nettes)	
	31 août 2014	**2014**	2013
Unité de service primaire	**496 162**	**488**	(1 339)
Clients du service de Télévision	**225 929**	**(1 231)**	(1 760)
Clients du service d'IHV	**189 869**	**1 074**	938
Clients du service de Téléphonie	**80 364**	**645**	(517)

Les ajouts nets d'unités de service primaire pour le quatrième trimestre de l'exercice 2014 se sont chiffrés à 488, comparativement à des pertes nettes de 1 339 pour la période correspondante de l'exercice précédent. Les pertes nettes de clients du service de Télévision se sont élevées à 1 231, comparativement à 1 760 pour la période correspondante de l'exercice précédent en raison du déploiement des services de télévision numérique avancée TiVo, facteur contrebalancé en partie par les variations saisonnières attribuables à la fin de l'année scolaire pour les étudiants de collèges et d'universités et aux résidents qui passent l'hiver dans la région de Miami et qui retournent chez eux vers la fin du printemps, pour revenir à l'automne. Les ajouts nets de clients du service d'IHV se sont établis à 1 074, comparativement à 938 pour la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison du lancement des services TiVo et des initiatives de marketing additionnelles portant sur les offres groupées, ce qui a donné lieu à l'augmentation de la demande globale pour les services résidentiels d'IHV et la hausse du nombre de clients commerciaux du service d'IHV. Les ajouts nets de clients des services de Téléphonie se sont chiffrés à 645, comparativement à des pertes nettes de 517 en 2013.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Trimestres clos les 31 août	**2014**	2013	Change
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)	**$**	$	%
Produits	**99 638**	91 411	9,0
Charges d'exploitation	**56 177**	51 629	8,8
BAIIA ajusté	**43 461**	39 782	9,2
Marge d'exploitation	**43,6 %**	43,5 %	

Produits

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2014, les produits ont augmenté de 8,2 millions $, ou 9,0 %, pour atteindre 99,6 millions $, comparativement à 91,4 millions $ pour la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison de la croissance des unités de service primaire, des hausses tarifaires entrées en vigueur au cours de l'exercice 2014 ainsi que des taux de change favorables par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2014, les produits exprimés en monnaie locale se sont chiffrés à 92,0 millions $ US, contre 88,1 millions $ US pour la période correspondante de 2013.

Charges d'exploitation

Pour la période close le 31 août 2014, les charges d'exploitation ont augmenté de 4,5 millions $, ou 8,8 %, pour s'établir à 56,2 millions $. La hausse des charges d'exploitation au quatrième trimestre est attribuable aux coûts additionnels liés à la programmation, au déploiement des services de télévision numérique avancée TiVo ainsi qu'aux initiatives de marketing visant à améliorer la croissance des unités de service primaire et à l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien.

Les charges d'exploitation exprimées en monnaie locale pour le quatrième trimestre de l'exercice 2014 se sont chiffrées à 51,9 millions $ US, contre 49,8 millions $ US pour le quatrième trimestre de l'exercice 2013.

BAIIA ajusté et marge d'exploitation

Le BAIIA ajusté du quatrième trimestre de l'exercice 2014 a augmenté de 9,2 %, pour atteindre 43,5 millions $, comparativement à 39,8 millions $ pour la période correspondante de l'exercice précédent, en raison des facteurs mentionnés précédemment. Étant donné que les produits se sont accrus plus rapidement que les charges d'exploitation, la marge d'exploitation pour le quatrième trimestre de 2014 a légèrement augmenté, passant ainsi de 43,5 % à la période correspondante de l'exercice précédent à 43,6 %.

Le BAIIA ajusté du quatrième trimestre de l'exercice 2014, exprimé en monnaie locale, s'est établi à 40,1 millions $ US, contre 38,4 millions $ US pour la période correspondante de l'exercice précédent.

SERVICES DE DONNÉES AUX ENTREPRISES

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Trimestres clos les 31 août	**2014**	2013	Change
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)	**$**	$	%
Produits	**75 791**	70 548	7,4
Charges d'exploitation	**50 491**	43 649	15,7
BAIIA ajusté	**25 300**	26 899	(5,9)
Marge d'exploitation	**33,4 %**	38,1 %	

Produits

Au quatrième trimestre de l'exercice 2014, les produits se sont établis à 75,8 millions $, comparativement à 70,5 millions $ pour la période correspondante de l'exercice précédent. L'augmentation des produits tient à la croissance interne provenant des services de co-implantation, des services d'hébergement dédié et géré et des services de connectivité, ainsi qu'à l'appréciation du dollar américain et de la livre sterling par rapport au dollar canadien en ce qui concerne nos établissements à l'étranger. Cependant, les produits ont subi l'incidence défavorable des ajustements non récurrents apportés à la facturation et des notes de crédit qui découlent essentiellement des conclusions du processus de certification, qui est en cours, ainsi que de l'amélioration continue des contrôles et des procédures qui découle des progrès réalisés au cours de l'exercice en matière d'intégration, de consolidation et d'autres améliorations au sein du secteur.

Charges d'exploitation

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2014, les charges d'exploitation ont augmenté de 6,8 millions $ pour atteindre 50,5 millions $, en raison de la croissance interne et de l'appréciation du dollar américain et de la livre sterling par rapport au dollar canadien. En outre, les charges d'exploitation ont également subi l'incidence défavorable des coûts additionnels non récurrents, notamment ceux liés à la transformation de la force de vente, engagés dans le but d'améliorer notre position sur le marché, conjugués à l'amélioration continue des contrôles et des procédures ainsi qu'à d'autres initiatives découlant des progrès réalisés au cours de l'exercice en matière d'intégration, de consolidation et d'autres

améliorations au sein du secteur.

BAIIA ajusté et marge d'exploitation

Étant donné que les charges d'exploitation se sont accrues plus rapidement que les produits, le BAIIA ajusté pour le quatrième trimestre de l'exercice 2014 a diminué de 1,6 million $ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, pour s'établir à 25,3 millions $, les résultats de la période correspondante de l'exercice précédent. Au quatrième trimestre de l'exercice 2014, les charges d'exploitation ont subi l'incidence négative d'un montant d'environ 3,0 millions $ lié aux ajustements non récurrents comptabilisés au quatrième trimestre. Par conséquent, la marge d'exploitation a diminué, passant de 38,1 % à 33,4 % au quatrième trimestre par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

ANALYSE DES FLUX DE TRÉSORERIE

Trimestres clos les 31 août	**2014**	2013 [1]
(en milliers de dollars)	**$**	$
Activités d'exploitation		
Flux de trésorerie liés aux opérations	**187 276**	161 581
Variations des activités d'exploitation sans effet de trésorerie	**125 991**	55 377
Amortissement des coûts de transaction différés et des escomptes sur la dette à long terme	**(1 940)**	(4 190)
Impôts sur le résultat versés	**(9 630)**	(23 208)
Impôts exigibles	**13 820**	10 769
Charges financières versées	**(19 038)**	(20 801)
Charges financières	**32 716**	48 702
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**329 195**	228 230
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**(163 972)**	(104 319)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**(132 030)**	(123 534)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en monnaies étrangères	**112**	1 304
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**33 305**	1 681
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	**30 526**	37 894
Trésoreire et équivalents de trésorerie à la fin	**63 831**	39 575

(1) Les données comparatives ont été ajustées pour se conformer à l'adoption d'IAS 19, *Avantages du personnel*. Pour plus de détails, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés.

Au quatrième trimestre de l'exercice 2014, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont atteint 329,2 millions $, comparativement à 228,2 millions $ à l'exercice précédent, une hausse de 101,0 millions $, ou 44,2 %, qui est principalement attribuable à l'augmentation de 8,3 millions $ du BAIIA ajusté, à la diminution de 13,6 millions $ des impôts sur le résultat versés, et à l'augmentation de 70,6 millions $ des activités d'exploitation sans effet de trésorerie qui découle d'une hausse plus prononcée des dettes fournisseurs et autres créditeurs par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Au quatrième trimestre de l'exercice 2014, les flux de trésorerie liés aux opérations se sont chiffrés à 187,3 millions $, comparativement à 161,6 millions $ à l'exercice précédent, une hausse de 25,7 millions $, ou 15,9 %, qui est principalement attribuable à l'augmentation de 8,3 millions $ du BAIIA ajusté, conjuguée à la diminution des charges financières qui découle d'une prime de réparation de 10,2 millions $ sur le remboursement anticipé des débentures garanties de premier rang, série 1, au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2013.

ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES, D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET D'AUTRES ACTIFS

Les activités d'investissement, dont les acquisitions d'immobilisations corporelles segmentées selon les normes établies par la NCTA, sont les suivantes :

Trimestres clos les 31 août	**2014**	2013
(en milliers de dollars)	**$**	$
Équipements à l'abonné[1]	**42 956**	16 459
Infrastructure évolutive[2]	**36 849**	23 141
Extensions de réseaux	**11 412**	8 858
Modernisation/reconstruction	**9 335**	17 595
Immobilisations de soutien	**13 243**	8 376
Acquisitions d'immobilisations corporelles - Services de câblodistribution canadiens et américains	**113 795**	74 429
Acquisitions d'immobilisations corporelles - Services de données aux entreprises[3]	**50 376**	28 749
Acquisitions d'immobilisations corporelles	**164 171**	103 178
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs - Services de câblodistribution canadiens et américains	**835**	3 655
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs - Services de données aux entreprises	**119**	1 262
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs	**954**	4 917
	165 125	108 095

(1) Comprennent principalement les appareils résidentiels ainsi que les remplacements et les nouveaux branchements de clients.
(2) Comprend principalement le matériel de tête de ligne, de vidéo numérique et de téléphonie ainsi que le matériel IHV.
(3) Les données pour l'exercice 2013 comprennent les actifs acquis en vertu des contrats de location-financement de 0,9 million $, lesquels sont exclus du tableau des flux de trésorerie.

Pour le trimestre clos le 31 août 2014, les acquisitions d'immobilisations corporelles dans les secteurs des Services de câblodistribution canadiens et américains se sont chiffrées à 113,8 millions $ comparativement à 74,4 millions $ pour l'exercice 2013, dont 93,5 millions $ proviennent du secteur des Services de câblodistribution canadiens contre 52,7 millions $ par rapport à l'exercice précédent et 20,3 millions $ du secteur des Services de câblodistribution contre 21,8 millions $ pour l'exercice précédent. La hausse observée dans les deux secteurs opérationnels s'explique par les facteurs suivants :

- Une augmentation des équipements à l'abonné principalement attribuable à l'acquisition d'équipements à l'abonné additionnels au quatrième trimestre de l'exercice 2014 dans le secteur des Services de câblodistribution canadiens dans le cadre du lancement des services de télévision numérique avancée TiVo qui est prévu pour le 3 novembre 2014 en Ontario et pour le printemps de l'exercice 2015 au Québec;

- Une augmentation des dépenses liées à l'infrastructure évolutive afin d'accroître et d'améliorer la capacité du réseau dans les régions desservies; et

- Une diminution de la modernisation et de la reconstruction résultant du déploiement, au cours de l'exercice 2012 et au début de l'exercice 2013, de technologies avancées comme DOCSIS 3.0 et de la distribution vidéo numérique dans les régions où le service est déjà offert.

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2014, les acquisitions d'immobilisations corporelles pour le secteur des Services de données aux entreprises, incluant les dépenses d'investissement liées à l'acquisition récente de Peer 1 Hosting, se sont élevées à 50,4 millions $, comparativement à 28,7 millions $ pour la période correspondante de l'exercice 2013. Cette augmentation est principalement attribuable à la construction initiale par Cogeco Service Réseaux de tous les modules restants (soit les modules 2, 3 et 4) au centre de données informatiques de Barrie.

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs sont principalement attribuables aux coûts de rebranchement et d'activation de services additionnels ainsi qu'aux autres coûts d'acquisition de clients. Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2014, les acquisitions d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs se sont élevées à 1,0 million $ comparativement à 4,9 millions $ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2013, en raison principalement de la diminution des activités de rebranchement au sein du secteur des Services de câblodistribution canadiens.

FLUX DE TRÉSORERIE NETS ET ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2014, les flux de trésorerie nets se sont établis à 22,2 millions $, en baisse de 31,3 millions $ par rapport au quatrième trimestre de l'exercice 2013, principalement en raison de la hausse de 57,0 millions $ des acquisitions d'immobilisations corporelles en raison du calendrier de certaines initiatives reportées d'un trimestre à l'autre au cours de l'exercice 2014, en partie contrebalancée par l'augmentation de 8,3 millions $ du BAIIA ajusté conjuguée à la diminution des charges financières et des frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition de 16,0 millions $ et de 3,7 millions $, respectivement.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2014, le niveau d'endettement a entraîné une diminution de la trésorerie de 118,2 millions $, principalement en raison des facteurs suivants :

- Les remboursements en vertu des facilités renouvelables de 240,2 millions $ et de la dette à long terme de 58,0 millions $;

- La diminution de 9,4 millions $ de l'endettement bancaire;

- L'émission, le 27 août 2014, dans le cadre d'un placement privé, de billets garantis de premier rang, série A d'une valeur de 27,2 millions $ (25 millions $ US), pour un produit net de 27,1 millions $, déduction faite des coûts de transaction de 0,1 million $; et

- L'émission, le 27 août 2014, dans le cadre d'un placement privé, de billets garantis de premier rang, série B d'une valeur de 163,4 millions $ (150 millions $ US), pour un produit net de 162,5 millions $, déduction faite des coûts de transaction de 0,9 million $.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2013, le niveau d'endettement a entraîné une diminution de la trésorerie de 110,5 millions $, principalement en raison de l'émission, le 27 juin 2013, de billets garantis de premier rang d'une valeur de 225,3 millions $ (215 millions $ US), pour un produit net de 223,8 millions $, déduction faite des coûts de transaction de 1,5 million $, ce qui a été contrebalancé par le remboursement des débentures garanties de premier rang, série 1 d'un montant de 300 millions $.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2014, un dividende déterminé trimestriel de 0,30 $ l'action a été payé aux porteurs d'actions subalternes à droit de vote et d'actions à droits de vote multiples, pour un total de 14,6 millions $, comparativement à un dividende déterminé versé de 0,26 $ l'action, ou 12,6 millions $, au quatrième trimestre de l'exercice 2013.

PROJECTIONS FINANCIÈRES POUR L'EXERCICE 2015

Cogeco Câble a révisé ses projections financières préliminaires pour l'exercice 2015 relativement aux flux de trésorerie nets, telles que publiées le 9 juillet 2014, afin de tenir compte des éléments sans effet de trésorerie d'environ 10 millions $ qui doivent être exclus du calcul.

Les projections financières pour l'exercice 2015 tiennent compte de l'incertitude caractérisant le contexte économique mondial et de la vive concurrence que se livrent au Canada, aux États-Unis et en Europe les fournisseurs de services de télécommunications titulaires et d'infrastructure des TI, le cas échéant. En outre, ces projections financières sont appuyées par les objectifs de Cogeco Câble qui consistent à améliorer la rentabilité pour créer de la valeur pour les actionnaires. Cogeco Câble met l'accent sur les besoins des clients en offrant des services à des prix intéressants, en élargissant son offre sur le plan géographique et en diversifiant ses produits et services. Puisque la Société exerce ses activités dans un secteur caractérisé par l'innovation technologique constante, ce qui nécessite d'importants capitaux, Cogeco Câble poursuivra l'expansion et l'entretien de ses réseaux et de ses centres de données informatiques, ainsi que le lancement et l'expansion de nouveaux services. La Société reconnaît que le service à la clientèle est un atout clé de la marque et constitue une façon de se démarquer par rapport à ses concurrents. Elle reconnaît également qu'un service à la clientèle supérieur favorise la fidélisation et la rétention des clients. Comme le contrôle des coûts est un élément clé de la performance financière et demeure un facteur essentiel pour maintenir des marges d'exploitation élevées, Cogeco Câble entend continuer à mettre de l'avant sa stratégie de contrôle étroit des dépenses d'exploitation et des dépenses d'investissement et de rigoureux processus à l'égard des clients.

Pour l'exercice 2015, Cogeco Câble prévoit générer des produits de 2,03 milliards $, ce qui représente une hausse de 82 millions $, ou 4,2 %, par rapport à l'exercice 2014. Au sein des secteurs des Services de câblodistribution, les produits devraient provenir essentiellement des initiatives de marketing ciblées visant à améliorer les taux de pénétration des services d'IHV et de Téléphonie dans le secteur commercial, tandis que la pénétration des services de télévision et de téléphonie résidentiels devrait continuer d'évoluer au ralenti au sein des Services de câblodistribution canadiens, en raison de la maturité des catégories de services et de la vive concurrence. En outre, la pénétration des services de vidéo numérique et d'IHV devrait continuer de profiter de l'intérêt soutenu des clients à l'égard des services de télévision numérique avancée TiVo dans le secteur des Services de câblodistribution américains ainsi que du lancement des services de télévision numérique avancée TiVo dans le secteur des Services de câblodistribution canadiens. Le secteur des Services de câblodistribution bénéficiera également de l'incidence des hausses tarifaires dans la plupart de ses services. Dans le secteur des Services de données aux entreprises, la croissance des produits devrait principalement découler des services d'hébergement géré et dédié et de co-implantation, en raison de l'agrandissement du centre de données informatiques de Barrie et de la migration, dans le portefeuille d'affaires, de services qui génèrent des produits à marges plus élevées. De plus, la construction du premier module d'un nouveau centre de données informatiques à Kirkland (Montréal) devrait être terminée au printemps de l'exercice 2015 et, par conséquent, ce centre devrait commencer à générer des produits. La croissance des produits devrait également être stimulée par les services de connectivité en raison des expansions du réseau et de l'installation de nouveaux clients.

Pour l'exercice 2015, les charges d'exploitation devraient augmenter d'environ 50 millions $, ou 4,7 %, par rapport à l'exercice 2014 en raison principalement des dépenses additionnelles pour appuyer la croissance du secteur des Services de données aux entreprises, les hausses salariales, ainsi que la poursuite des initiatives de marketing et des stratégies de fidélisation. Ces augmentations devraient être en partie contrebalancées par les initiatives de réduction des coûts découlant de l'amélioration des systèmes et des processus et par les activités de restructuration conclues au cours de l'exercice 2014.

Pour l'exercice 2015, la Société s'attend à un BAIIA ajusté de 925 millions $, ce qui représente une augmentation de 32 millions $, ou 3,6 %, par rapport à l'exercice 2014. La marge d'exploitation devrait atteindre environ 45,6 % pour l'exercice 2015, comparativement à 45,9 % pour l'exercice 2014, reflétant les activités à marges moins élevées du secteur des Services de données aux entreprises ainsi que l'augmentation des charges d'exploitation légèrement plus rapide que celle des produits.

Cogeco Câble prévoit une hausse de 5 millions $ des amortissements au titre des immobilisations corporelles et incorporelles pour l'exercice 2015, en raison essentiellement de l'augmentation des dépenses d'investissement au cours de l'exercice 2015. Les flux de trésorerie liés aux opérations devraient financer les dépenses d'investissement, lesquelles devraient atteindre 430 millions $, comparativement à 415 millions $ pour l'exercice 2014. Pour l'exercice 2015, les dépenses d'investissement devraient augmenter, en raison essentiellement de l'achèvement de l'agrandissement du centre de données informatiques de Barrie et de la construction du premier module d'un nouveau centre de données informatiques à Kirkland, dans le secteur des Services de données aux entreprises.

Pour l'exercice 2015, les flux de trésorerie nets devraient s'établir à 280 millions $, comparativement à 275 millions $ pour l'exercice 2014, en raison de l'augmentation du BAIIA ajusté, partiellement contrebalancée par les dépenses d'investissement additionnelles. Par conséquent, les flux de trésorerie nets générés permettront de réduire l'endettement, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, et, par le fait même, d'améliorer les ratios d'endettement nets de la Société. Les charges financières devraient se chiffrer à 125 millions $, ce qui représente une baisse de 5 millions $, ou 3,8 %, en raison de la réduction du niveau d'endettement. Finalement, le bénéfice de l'exercice devrait se chiffrer

à environ 260 millions $, comparativement à 209 millions $ pour l'exercice 2014.

Voici les projections financières pour l'exercice 2015 :

(en millions de dollars, sauf les pourcentages)	**Projections au 31 octobre 2014** **Exercice 2015** **$**	Projections préliminaires au 9 juillet 2014 Exercice 2015 $	Données réelles Exercice 2014 $	
Projections financières				
Produits	**2 030**	2 030	1 948	
BAIIA ajusté	**925**	925	893	
Marge d'exploitation	**45,6 %**	45,6 %	45,9 %	
Frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition	**—**	—	5	
Amortissements	**465**	465	460	
Charges financières	**125**	125	130	
Impôts exigibles	**100**	100	83	
Bénéfice de l'exercice	**260**	260	209	
Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs	**430**	430	415	
Flux de trésorerie nets[1]	**280**	270	275	[2]
Intensité du capital	**21,2 %**	21,2 %	21,3 %	

(1) Les flux de trésorerie nets correspondent au BAIIA ajusté, plus les éléments sans effet de trésorerie d'environ 10 millions $ moins les frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition, les charges financières, les impôts exigibles et les acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs.

(2) Les flux de trésorerie nets pour l'exercice 2014 excluent des éléments sans effet de trésorerie d'une valeur approximative de 15 millions $ qui sont principalement liés à la rémunération fondée sur des actions et à l'amortissement des coûts de transaction différés et des escomptes sur la dette à long terme.

INCERTITUDES ET PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

La présente section donne un aperçu des risques généraux ainsi que des risques particuliers auxquels Cogeco Câble et ses filiales sont exposées, lesquels sont susceptibles d'avoir une incidence importante sur la situation financière, les résultats d'exploitation ou les activités de la Société. Elle ne vise pas à décrire toutes les éventualités ni tous les facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur la Société ou sur ses activités à quelque moment que ce soit. De plus, les risques et incertitudes décrits dans la présente section peuvent se matérialiser ou ne pas se matérialiser, évoluer différemment des prévisions ou entraîner des conséquences autres que celles qui sont prévues actuellement.

Cogeco Câble suit un processus continu de gestion des risques comprenant une évaluation trimestrielle des risques auxquels la Société et ses filiales sont exposées, sous la surveillance du comité d'audit. Dans le cadre de ce processus, la Société s'efforce de définir les principaux risques commerciaux susceptibles d'avoir une incidence importante sur la situation financière, les résultats d'exploitation ou les activités de la Société et de les réduire de manière proactive en prenant des mesures raisonnables et appropriées selon les circonstances. La présente section reflète les opinions actuelles de la direction concernant les incertitudes et les principaux facteurs de risque.

Nous menons nos activités dans des secteurs hautement concurrentiels qui connaissent une rapide évolution sur le plan technologique. Notre compétitivité dans un ou plusieurs de nos secteurs de marché pourrait par conséquent diminuer à l'avenir.

Les secteurs dans lesquels nous exerçons nos activités sont très compétitifs, et nous prévoyons que la concurrence livrée par un certain nombre de sources s'accentuera. Plusieurs technologies de transmission terrestre et par satellite sont actuellement offertes pour toute une gamme de services de communications électroniques pour la maison et les établissements commerciaux présentant divers degrés de flexibilité et d'efficacité, exerçant ainsi une concurrence sur les télécommunications par câble.

Certains de nos concurrents exercent leurs activités depuis plus longtemps, disposent notamment de ressources beaucoup plus importantes sur les plans financier, technique et du marketing, et ont une marque mieux reconnue et un plus grand bassin de clientèle. Ces concurrents pourraient être en mesure de s'adapter plus rapidement aux technologies nouvelles et émergentes et à la fluctuation des exigences des clients, et pourraient également être en mesure de mettre au point des services comparables ou supérieurs à ceux que nous offrons, à des prix plus concurrentiels. L'incapacité à retenir notre clientèle existante, à accroître notre bassin de clientèle et à maintenir et faire croître nos marges d'exploitation pourrait avoir des conséquences défavorables sur nos activités et nos résultats d'exploitation.

Dans le secteur des Services de câblodistribution canadiens, nous subissons actuellement, dans nos zones de service, la concurrence livrée par plusieurs grands fournisseurs de services de communications électroniques intégrés :

- BCE Inc. (« Bell »), notre principal concurrent, offre une gamme complète de services concurrentiels de téléphonie, de communication de données et de télévision à des clients résidentiels et commerciaux dans les provinces de Québec et de l'Ontario grâce à une combinaison de plateformes, soit une plateforme filaire fixe, une plateforme terrestre mobile sans fil et une plateforme satellite;
- Société TELUS Communications (« TELUS ») livre concurrence à tous nos services dans la région du Bas-Saint-Laurent de la province de Québec;

- Shaw Direct, fournisseur de service de radiodiffusion directe par satellite de Shaw Communications inc. (« Shaw »), livre une concurrence afin d'augmenter le nombre de clients de ses services de télévision à l'échelle de la zone de couverture de Cogeco Câble;
- Rogers Communications sans fil inc. (« Rogers »), exploitant d'un réseau de télécommunications mobiles en Ontario et au Québec et propriétaire d'un réseau sans fil à large bande en partenariat avec Bell; et
- Vidéotron Ltée (« Vidéotron »), une filiale indirecte de Québecor inc., offre des services de télécommunications concurrentiels dans notre zone de couverture au Québec et effectue une mise en marché active de ses services de télécommunications mobiles dans cette province.

D'autres exploitants de services de télécommunications mobiles sans fil évolués, comme Wind et Mobilicity, sont également actifs sur le marché de l'Ontario. Dans notre zone de couverture, nous faisons également concurrence à d'autres fournisseurs de services de télécommunications, dont des tierces parties qui utilisent nos installations filaires, au tarif applicable au service d'accès à Internet par un tiers. De plus, la consolidation prévue de nouveaux venus dans le marché canadien des télécommunications mobiles pourrait engendrer une plus forte concurrence à l'égard des services de téléphonie, d'accès Internet et de données à l'intérieur de nos zones de couverture en Ontario et au Québec.

Nous offrons des duos et des trios de services au Canada comprenant plusieurs combinaisons de services de télévision, d'IHV et de téléphonie à des tarifs attrayants, mais nous n'offrons pas de « quatuors » comprenant les communications mobiles, car nous n'offrons pas le service de téléphonie et le service Internet mobiles. Au fur et à mesure que les marchés évolueront et que les services de télécommunications mobiles deviendront une solution de rechange plus économique que les services filaires conventionnels, nous pourrions devoir ajouter des composantes de mobilité à nos offres groupées, au moyen d'ententes appropriées relatives à des réseaux mobiles virtuels conclues avec des entreprises de télécommunications mobiles existantes ou futures ou au moyen de nouvelles solutions. Nous pourrions ne pas être en mesure de conclure des ententes appropriées relatives à des réseaux mobiles virtuels en temps opportun ou de trouver des solutions de rechange appropriées en matière de mobilité qui pourraient être requises pour demeurer concurrentiels à l'avenir. De plus, les dépenses d'investissement et les charges d'exploitation qui pourraient s'avérer nécessaires pour offrir des quatuors de services et des services mobiles pourraient ne pas être contrebalancées par les produits supplémentaires que ces nouvelles offres groupées ou ces services mobiles pourraient générer, ce qui pourrait se traduire par une pression à la baisse sur les marges d'exploitation.

Dans le secteur des Services de câblodistribution américains, la concurrence est fragmentée et diffère selon la zone géographique. Notre principal concurrent pour les services de télévision est le satellite de radiodiffusion directe offert par deux fournisseurs, DirecTV, Inc. et Dish Network, et notre principal concurrent pour les services IHV est le DSL (ligne d'abonné directe) offert par divers fournisseurs de services. Dans notre marché du Maryland/Delaware, Verizon a construit un réseau FiOS (FTTH) qui offre des services d'IHV, de téléphonie et de télévision. Le service U-verse d'AT&T est actuellement disponible dans notre marché de Miami, et nous prévoyons qu'il sera offert dans notre marché d'Aiken, en Caroline du Sud. De plus, nous devons composer avec la concurrence limitée de Comcast à Aventura ainsi que dans la zone sud du comté Miami-Dade, où le réseau d'Atlantic Broadband a superposé le réseau existant de Comcast. D'importants efforts de commercialisation et des tarifs audacieux de la part de nos concurrents, ainsi qu'un accroissement de la présence des compagnies de téléphone locales et des services publics d'électricité livrant concurrence sur nos marchés, pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à conserver nos clients. Nos services de téléphonie se heurtent à la concurrence des entreprises de services locaux titulaires (les « ESLT ») et d'autres fournisseurs tels que les fournisseurs de services cellulaires et les fournisseurs de services de communication et de voix sur IP, comme Vonage.

Les ESLT présentes dans les territoires où nous exerçons nos activités, notamment Bell et Telus au Canada et Verizon et AT&T aux États-Unis, construisent actuellement des réseaux de fibres optiques afin de déployer des services de télévision IP dans de très grandes parties de leur zone de desserte. Les technologies de fibre optique qu'elles utilisent peuvent supporter la télévision interactive, l'IHV à très large bande et des services de téléphonie, qui se comparent tous aux services de Cogeco Câble Canada et d'Atlantic Broadband. Ces ESLT ont également les moyens de regrouper les services sans fil fournis par des entreprises dont elles sont propriétaires ou qui leur sont affiliées.

Dans les secteurs des Services de câblodistribution canadiens et américains, nous nous heurtons actuellement à la concurrence des services par contournement comme Netflix, Google TV, Apple TV, Hulu et Samsung, lesquels gagnent en popularité auprès des clients. La disponibilité de ces services et d'autres services par contournement pourrait pousser nos clients des services de Télévision à visionner de plus en plus de contenu télévisuel à partir de leur connexion à large bande plutôt que par leurs services de connexion vidéo traditionnels, et à visionner moins de contenu de télévision sur demande offert par les câblodistributeurs. Nous ne pourrons peut-être pas compenser la perte de produits liée à cette migration.

Le secteur des Services de données aux entreprises dans lequel nous livrons concurrence est hautement concurrentiel, en plus d'être fragmenté et en évolution constante. Il comprend un nombre important de petits fournisseurs locaux et régionaux ainsi que plusieurs fournisseurs nationaux et internationaux. Les facteurs qui les différencient principalement sur le plan de la concurrence sont l'évolutivité, la fiabilité et la sécurité des réseaux et des installations, la qualité du service technique et du service à la clientèle, l'étendue et l'exhaustivité des services offerts, les emplacements géographiques, les prix, l'expérience des membres de la direction et les ressources financières.

Dans le secteur des Services de données aux entreprises, nous subissons une concurrence à l'égard des services d'informatique en nuage, des services de TI gérées et des services d'hébergement géré et dédié offerts par des fournisseurs de services gérés nationaux et internationaux, comme Sungard et Rackspace, ainsi qu'une concurrence provenant de petites sociétés régionales et locales spécialisées et, dans certains cas, des grandes entreprises intégrales, comme IBM et CGI. Nos offres relatives aux centres de données informatiques subissent également la concurrence de Q9 Networks (détenue par Bell), de Blackiron (détenue par Rogers), de TELUS et d'autres fournisseurs de services de centres de données informatiques, comme Century Link, Terramark et Equinix. Nous devons également composer avec la concurrence en matière de services de connectivité de la part d'un certain nombre d'entreprises de télécommunications titulaires, y compris Bell, Rogers, TELUS et MTS Allstream, qui offrent toutes une gamme de services semblable à la nôtre.

La concurrence dans le secteur des Services de données aux entreprises est intense et nous pourrions ne pas réussir à répondre à la demande, ou à nous démarquer des concurrents dans ce secteur du marché. L'intensification de l'offre par rapport à la demande en ce qui a trait à ces services pourrait exercer une pression à la baisse sur les prix, ce qui pourrait nuire à nos marges d'exploitation.

Nous pourrions ne pas être en mesure de transférer à nos clients les hausses additionnelles du coût lié à la programmation, ce qui pourrait nuire à nos marges d'exploitation et à nos activités.

Le rendement financier de nos activités dépend largement de notre capacité à générer continuellement une marge d'exploitation en exerçant un contrôle étroit des charges d'exploitation. Les frais d'affiliation que nous versons aux fournisseurs de services audio et de programmation télévisuelle sont le principal facteur de telles charges d'exploitation. Les futures hausses ou la volatilité de ces ententes de frais pourraient avoir une incidence défavorable sur nos charges d'exploitation. Nos activités et nos résultats d'exploitation pourraient ainsi être touchés de façon défavorable à l'avenir à mesure que les contrats d'affiliation devront être renouvelés.

Le marché canadien des services de contenu audio et vidéo se caractérise par un degré élevé d'intégration des fournisseurs et des rigidités structurelles imposées par le cadre réglementaire du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC ») en matière de distribution de radiodiffusion. Depuis l'acquisition de plusieurs entreprises de télévision spécialisée et de télévision payante au cours de l'exercice précédent, Bell contrôle actuellement environ 45 % de nos paiements liés aux affiliations des services de programmation pour les activités de câblodistribution au Canada aux tarifs de gros actuels. Bien qu'en général nous ayons été en mesure de conclure des ententes de distribution satisfaisantes avec des fournisseurs de services de programmation canadiens jusqu'à présent, rien ne garantit que nous serons en mesure de maintenir nos ententes actuelles, ou de conclure de nouvelles ententes favorables sur le plan économique, et que les coûts liés à la programmation n'augmenteront pas davantage au cours des prochaines années. De plus, les fournisseurs de services de programmation intégrés verticalement pourraient modifier d'autres modalités importantes des ententes de distribution, privilégier davantage leurs propres services en ce qui a trait à la diffusion de leur contenu à des distributeurs concurrents, ou faire des pressions pour accroître la diffusion de leur contenu sur Internet dans les années à venir.

Nous pourrions faire l'objet d'arbitrations futures ou d'autres poursuites administratives ou réglementaires relatives aux fournisseurs de services de programmation canadiens qui pourraient nous aider à négocier des modalités d'affiliation raisonnables, nous contraindre à payer des frais liés à la programmation, ou autrement nous soumettre à des conditions de concurrence défavorables. Toute hausse de coûts de cet ordre pourrait nuire à nos activités si elle ne peut être transférée à nos clients ou compromet autrement nos marges d'exploitation.

Au cours des dernières années, le secteur de la câblodistribution aux États-Unis a connu une croissance rapide du coût lié à la programmation, en particulier pour la programmation sportive et la retransmission de la programmation de radiodiffusion locale. Il est probable que cette croissance se poursuive et rien ne garantit que nous serons en mesure de transférer les hausses des coûts liés à la programmation à nos clients, ce qui nuirait à nos flux de trésorerie et à nos marges d'exploitation. En outre, la plupart de nos ententes de programmation nous obligent à respecter certains seuils de pénétration, ce qui limite notre capacité à offrir de plus petits forfaits. De plus, afin d'obtenir les services de programmation les plus populaires, les fournisseurs de programmation nous demandent de distribuer certains de leurs services les moins populaires, ce qui contribue à la hausse de nos coûts. À mesure que nous améliorons la capacité en matière de canaux de nos systèmes et ajoutons de la programmation à notre offre de services de base, de services élargis et de services numériques, nous pourrions faire face à d'autres contraintes du marché relativement à notre capacité à transférer les coûts liés à la programmation aux clients, ce qui pourrait nuire à notre rentabilité.

Les fusions qui sont en cours entre Comcast et Time Warner ainsi qu'entre AT&T et DirecTV pourraient également avoir des répercussions sur nos coûts de programmation. Ces fusions sont une source d'inquiétudes car on estime que ces regroupements inciteront davantage les entreprises à facturer aux exploitants des frais de distribution plus élevés pour le contenu de programmation issu de l'intégration verticale de chacune de ces entreprises ou leur donneront la possibilité de le faire.

De plus, nous sommes exposés, aux États-Unis, au resserrement des exigences financières et autres exigences des télédiffuseurs afin d'obtenir le consentement requis pour la transmission de la programmation de télédiffusion à nos clients. Nous obtenons la plus grande partie de notre programmation de télédiffusion grâce à des ententes de retransmission. La plupart des ententes exigent le paiement d'un prix fixe par client pour la retransmission du signal primaire du télédiffuseur. Dans certains cas, ces ententes prévoient l'échange d'autres types de contreparties, comme des espaces publicitaires limités, la distribution de signaux de multidiffusion, ou, le cas échéant, des frais de lancement de VSD restreints. Certains télédiffuseurs procèdent au lancement de réseaux de câblodistribution et rendent les consentements à la retransmission conditionnels à la distribution de leurs réseaux sur tous les systèmes. Nous prévoyons être assujettis à des demandes financières croissantes de la part de télédiffuseurs en échange de leur consentement nécessaire à la retransmission de la programmation de télédiffusion à nos clients. Plus de la moitié de nos ententes de retransmission arrivent à échéance à la fin de l'année civile 2014, et nous négocions actuellement leur renouvellement. Nous ne pouvons prédire l'incidence de ces négociations, ni l'effet qu'aurait notre incapacité à obtenir les consentements requis sur nos activités d'exploitation.

Nous pourrions ne pas être en mesure de mettre de l'avant nos stratégies d'affaire avec succès.

Nos stratégies d'affaires sont axées sur :

- l'élargissement de l'offre de services et l'amélioration des services et des offres groupées de services existants;
- l'amélioration du réseau;
- l'amélioration de l'expérience client et des processus d'affaires; et
- le maintien d'une gestion solide du capital et d'un contrôle rigoureux des dépenses.

Nous pourrions ne pas être en mesure de mettre de l'avant ces stratégies, ou de les appliquer pleinement, ni de réaliser leurs résultats attendus sans engager des coûts importants. De plus, de nombreux facteurs indépendants de notre volonté pourraient nuire à notre capacité à appliquer pleinement ces stratégies, y compris des problèmes d'exploitation, une hausse des charges d'exploitation, des faits nouveaux en matière de réglementation, la conjoncture générale ou locale, l'intensification de la concurrence, les changements technologiques ou les autres facteurs décrits à la présente rubrique « Incertitudes et principaux facteurs de risque ».

Nous pourrions également être contraints de faire des dépenses d'investissement ou d'autres investissements qui pourraient avoir une incidence sur nos stratégies d'affaires dans la mesure où nous sommes dans l'incapacité d'obtenir du financement additionnel selon des modalités acceptables ou de générer des fonds à l'interne pour répondre à ces exigences. Toute défaillance importante dans la mise en œuvre de nos stratégies pourrait nuire à notre réputation, à nos activités, à notre situation financière, à nos occasions d'affaires et à nos résultats d'exploitation, ainsi qu'à notre capacité à respecter nos obligations, y compris notre capacité à rembourser notre dette.

Nos activités canadiennes sont assujetties à plusieurs règlements et politiques imposés par le gouvernement. Les modifications aux règlements et politiques en vigueur au Canada pourraient nuire à nos activités, à notre situation financière, à nos occasions d'affaires et aux résultats de nos services de câblodistribution canadiens.

Au Canada, nos activités de communications électroniques et de télécommunications par câble sont soumises à des politiques et des règlements gouvernementaux importants. Les lois et règlements canadiens régissent l'émission, la modification, le renouvellement, le transfert, la suspension, la révocation et la propriété de licences de programmation et de distribution de télédiffusion. En ce qui concerne la distribution, les règlements régissent notamment la distribution de services de programmation canadiens et étrangers, la composition du service de câble de base, les priorités en matière de distribution et d'accès à la distribution, la résolution de conflits relatifs aux modalités de la distribution de services de programmation canadiens et l'apport financier requis pour le financement de la programmation canadienne. D'importantes restrictions limitent la capacité des entreprises non canadiennes à détenir ou à contrôler des licences de télédiffusion et de télécommunications au Canada.

Nos activités de distribution de radiodiffusion et de télécommunications (y compris le service d'accès Internet) sont essentiellement réglementées en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion* du Canada (la « *Loi sur la radiodiffusion* ») et de la *Loi sur les télécommunications* du Canada (la « *Loi sur les télécommunications* »), respectivement, et de leurs règlements afférents. Le CRTC, qui administre la *Loi sur la radiodiffusion* et la *Loi sur les télécommunications*, a le pouvoir d'octroyer, de modifier, de suspendre, de révoquer et de renouveler les licences de radiodiffusion, d'approuver certaines modifications à l'égard de la propriété et du contrôle des sociétés, et d'établir des règlements et des politiques conformes à la *Loi sur la radiodiffusion* et à la *Loi sur les télécommunications*, sous réserve de certaines directives du Cabinet fédéral. De plus, les lois canadiennes régissant les communications, la propriété intellectuelle, la protection des données, la confidentialité des renseignements personnels, les pourriels, le commerce en ligne, le marketing direct, et la publicité numérique s'imposent de plus en plus depuis ces dernières années. Les lois et règlements canadiens, existants et proposés, y compris les modifications à la façon dont ces lois et règlements sont interprétés par les tribunaux canadiens, américains et étrangers, pourraient restreindre notre collecte et notre utilisation de certains types de renseignements.

Des modifications au cadre réglementaire canadien, en particulier les lois, les règlements et les politiques qui régissent nos secteurs d'activités, nos restrictions en matière de propriété étrangère, les modalités de nos licences, l'octroi de nouvelles licences, y compris des licences de spectre additionnelles à nos concurrents, la distribution et le regroupement de services, les modalités des services de gros ou de détail, les modalités des licences sur les services de programmation aux fins de la distribution sur diverses plateformes au Canada, les processus de résolution des plaintes et des différends, les codes de déontologie du secteur, ou la situation ou le traitement fiscal des fournisseurs concurrentiels ou de leurs services respectifs, pourraient nuire de façon significative à nos activités (y compris les concurrents avec qui nous rivalisons et la façon dont nous offrons nos produits et services), à notre situation financière, à nos occasions d'affaires et à nos résultats d'exploitation. De plus, nous pourrions devoir engager des coûts plus élevés pour nous conformer aux lois et aux règlements nouveaux ou existants, et pour payer les pénalités en cas de défaillance. Il est difficile de prévoir quelle forme prendront les lois, règles et règlements canadiens adoptés lorsqu'ils seront promulgués, ou la façon dont ils seront interprétés par les tribunaux appropriés, ou la mesure dans laquelle d'éventuelles modifications nous nuiront.

Plus précisément, le CRTC a prévenu dans son *Bulletin d'information de radiodiffusion CRTC 2014-461* que son instance « Parlons télé » pourrait donner lieu à l'adoption de changements importants au système de radiodiffusion qui auront une incidence sur les titulaires actuels et futurs, leurs conditions de licence et les règlements qui régissent leurs activités. Les changements envisagés par le CRTC portent notamment sur l'obligation des distributeurs de services de radiodiffusion terrestre et par satellite d'offrir à l'ensemble de leurs clients un petit service de base entièrement canadien ainsi que des services de télévision facultatifs, à la carte et dans le cadre de forfaits sur mesure. En outre, on a évoqué la possibilité que les stations de télévision en direct puissent être autorisées à éteindre leurs émetteurs, ce qui a engendré des requêtes de la part de certains réseaux de télévision publics et privés pour que des ententes de retransmission et des frais pour la prestation de services soient mis en place. Il est impossible pour l'instant d'évaluer les résultats de cette instance ainsi que ses répercussions sur les activités de câblodistribution au Canada de la Société et sur sa performance financière.

Le CRTC a également lancé une instance de télécommunication visant à examiner un cadre réglementaire potentiel pour le lancement d'activités de revente en télécommunications mobiles de gros au Canada. Cette instance est toujours en cours et son résultat ne peut être évalué pour l'instant. Malgré tout, elle aura probablement une incidence importante sur les perspectives de la Société pour le lancement à venir des services d'opérateurs de téléphonie mobile sans réseau qui offrent à leurs clients des options de services de télécommunications mobiles ainsi que des forfaits de « quatuors » de services.

Nos activités américaines sont assujetties à des lois et règlements gouvernementaux importants. Les lois et règlements applicables, et les changements qui y sont apportés, pourraient nuire à nos activités en faisant augmenter nos dépenses.

Les gouvernements fédéral, d'États et locaux des États-Unis régissent de manière importante le secteur des services de télévision et pourraient resserrer la réglementation des secteurs des services Internet et de VoIP. La réglementation actuelle du secteur de la câblodistribution a accru les frais administratifs et les charges d'exploitation et limité les produits des réseaux de câblodistribution. Les câblodistributeurs sont soumises, entre autres, à ce qui suit :

- Des règles pour les renouvellements ou les transferts de franchise;
- Une réglementation relative à la limitation des tarifs;
- Des exigences, dans certaines circonstances, en matière de diffusion d'une station de radiodiffusion locale par un réseau de câblodistribution ou d'obtention d'une approbation pour diffuser une station de radiodiffusion locale ou éloignée;
- Une réglementation concernant le contenu de la programmation offerte aux clients;
- La façon dont les forfaits de programmation sont commercialisés auprès des clients;
- L'utilisation d'installations de réseaux de câblodistribution par les autorités locales d'attribution de franchises, le public et des entités non liées;
- Des limites relatives à la propriété de réseaux de câblodistribution et des exigences en matière d'accès à la programmation;
- Le paiement de redevances de franchises auprès des autorités d'attribution de franchises;
- Le paiement de cotisations aux services universels fédéraux pour tout produit tiré des utilisateurs finaux provenant des services de télécommunications interétatiques et internationaux et des télécommunications tarifées fournies à un tiers, et le paiement d'autres droits de télécommunications étatiques et fédéraux;
- Une réglementation relative à la protection de la vie privée des abonnés; et
- D'autres exigences réglementaires couvrant diverses zones d'exploitation telles que l'égalité d'accès à l'emploi, les normes techniques et les exigences relatives au service à la clientèle.

La Federal Communications Commission (la « FCC ») et le Congrès américain continuent d'être préoccupés par le fait que les augmentations des tarifs de câblodistribution sont supérieures à l'inflation et, par conséquent, il se pourrait que la FCC ou le Congrès américain imposent des restrictions quant à la capacité des câblodistributeurs à mettre en œuvre des hausses tarifaires. Si nous sommes dans l'impossibilité d'augmenter nos tarifs pour répondre à la hausse des coûts, cela pourrait avoir un effet défavorable important sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

De plus, nous pourrions être désavantagés de façon significative si nous demeurons assujettis à des contraintes juridiques et réglementaires qui ne s'appliquent pas de façon égale à nos concurrents. La FCC a adopté des règles visant à s'assurer que le processus d'attribution de franchises locales ne nuise pas de façon déraisonnable à l'entrée sur le marché et plusieurs États ont promulgué des lois pour faciliter les obligations en matière d'attribution de franchises pour les nouveaux venus. De plus, les fournisseurs de services par satellite de radiodiffusion directe ne sont pas tenus de conclure des accords de franchise, de payer des frais de franchise, de fournir des chaînes publiques, éducatives ou gouvernementales et de verser des paiements de soutien à leur égard, ou de fournir d'autres services gratuits aux autorités d'attribution de franchises. Ces diverses exigences réglementaires avantageront nos concurrents.

De plus, le Congrès américain et la FCC examinent à l'heure actuelle diverses formes de réglementation ayant trait à « l'impartialité des réseaux », ce qui pourrait avoir comme incidence de limiter notre capacité à conclure des contrats avec des tiers fournisseurs de contenu à large bande et à gérer notre réseau de manière efficiente. Le processus d'élaboration des politiques proposé par la FCC ne s'applique qu'aux fournisseurs à large bande et ne touche pas pour l'instant les fournisseurs de contenu et les fournisseurs de services en ligne, ce qui pourrait nuire à notre capacité à obtenir du contenu à large bande.

Au Canada, les plus grands réseaux de câblodistribution que nous exploitons sont assujettis à des renouvellements de licences et les zones de desserte de câblodistribution ne sont pas exclusives.

Au Canada, les plus grands réseaux de câblodistribution que nous exploitons sont assujettis par le CRTC à des renouvellements périodiques de licences. La durée maximale d'une licence est de sept ans. Bien que les licences octroyées par le CRTC soient habituellement renouvelées dans le cours normal des activités au moment de la demande par le titulaire de la licence, à l'exception des cas d'infractions graves et répétées aux conditions et règlements par le titulaire de la licence, rien ne garantit que la durée maximale de renouvellement sera octroyée, ni que les modalités de renouvellement de la licence ne seront pas assorties de conditions ou d'attentes nouvelles ou modifiées. Les zones de desserte de câblodistribution au Canada ne sont pas exclusives. L'existence d'un ou de plusieurs câblodistributeurs exerçant ses activités dans le même territoire pourrait nuire à notre croissance, à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation en intensifiant la concurrence actuelle ou en introduisant de la concurrence de la part de fournisseurs de services qui sont propriétaires d'installations terrestres et d'autres qui ne sont pas propriétaires d'installations terrestres.

Les câblodistributeurs exploités par Atlantic Broadband font l'objet d'accords de franchise qui pourraient ne pas être renouvelés ou être résiliés, et qui ne sont pas exclusifs à Atlantic Broadband.

Le non-renouvellement d'un accord de franchise pourrait nuire aux activités d'Atlantic Broadband dans un marché clé. Les câblodistributeurs exercent habituellement leurs activités aux termes d'accords de franchise aux États-Unis. Plusieurs des accords de franchise établissent de vastes exigences en matière d'installations et de service, ainsi que des normes spécifiques au chapitre du service à la clientèle et des sanctions pécuniaires en cas de défaillance. Dans plusieurs cas, la franchise peut être résiliée si le franchisé contrevient aux dispositions importantes établies dans l'accord de franchise qui régit les activités du câblodistributeur. Les franchises sont habituellement attribuées pour une durée fixe et doivent être renouvelées périodiquement. Les autorités d'attribution de franchises locales pourraient refuser d'accorder un renouvellement si le rendement passé ou la proposition d'exploitation éventuelle sont considérés comme inadéquats. Les autorités d'attribution de franchises exigent souvent des concessions ou d'autres formes d'engagement à titre de condition au renouvellement. Dans certains cas, des franchises n'ont pas été renouvelées au moment de leur expiration, et Atlantic Broadband a exercé ses activités en vertu soit d'accords d'exploitation temporaires, soit de prorogations *de facto* des accords échus durant la négociation des modalités de renouvellement avec les autorités d'attribution de franchises locales. Rien ne garantit qu'Atlantic Broadband sera en mesure de se conformer à toutes les dispositions importantes de ses accords de franchise. De plus, même si Atlantic Broadband a toujours renouvelé ses franchises sans engager de frais importants, rien ne garantit qu'Atlantic Broadband sera en mesure de renouveler ses franchises à l'avenir, ou de les renouveler selon des modalités aussi avantageuses. La résiliation ou l'échec répété d'un renouvellement de franchise pourrait nuire aux activités d'Atlantic Broadband dans la zone géographique visée.

Les réseaux de câblodistribution d'Atlantic Broadband exercent leurs activités en vertu de franchises non exclusives octroyées par les autorités d'attribution de franchises locales. Certains États, comme la Caroline du Sud et la Floride, réglementent les franchises à l'échelle de l'État. Les autorités d'attribution de franchises sont tenues d'octroyer des franchises additionnelles à des concurrents dans la même zone géographique. Dans certains cas, les services publics municipaux peuvent livrer à Atlantic Broadband une concurrence en toute légalité.

Nos services de Télévision numérique, d'IHV et de Téléphonie pourraient être vulnérables à une perturbation étendue.

Au Canada, nous distribuons nos services de Télévision numérique, d'IHV et de Téléphonie par l'intermédiaire de quatre principales têtes de ligne et de plusieurs têtes de ligne de moindre importance dans notre réseau de câblodistribution. Même si nous disposons d'un système d'appoint pour la retransmission par l'entremise d'une autre tête de ligne ou d'une tête de ligne mobile, dans l'éventualité où l'une de nos têtes de ligne ferait défaut, le transfert vers une autre tête de ligne pourrait prendre du temps et occasionner d'éventuels retards de transmission importants.

Aux États-Unis, nous distribuons nos services de Télévision numérique, d'IHV et de Téléphonie par l'intermédiaire de cinq principales têtes de ligne et de plusieurs têtes de ligne de moindre importance, et aucun système de retransmission n'est en place. Malgré les nombreux sites de rechange ou d'appoint d'urgence, y compris plusieurs interconnexions avec des câblodistributeurs voisines qui nous permettent d'utiliser leur signal en cas d'urgence, une défaillance de nos têtes de ligne pourrait nous empêcher d'offrir certains de nos services dans une partie de notre réseau jusqu'à ce que nous ayons mis en place des solutions de rechange ou corrigé la défaillance, ce qui pourrait causer une grande insatisfaction chez les clients et entraîner une perte de produits et d'éventuels procès civils, selon la gravité de la panne. Ce risque est en voie de s'atténuer alors que nous achevons de créer notre réseau optique en anneaux et nos interconnexions de têtes de ligne, ce qui viendra consolider notre infrastructure redondante.

Nous pourrions avoir à essuyer une hausse des coûts liés à l'accès à des structures de soutènement essentielles à notre réseau de câblodistribution.

Nous devons avoir accès aux structures de soutènement hydroélectriques et téléphoniques et obtenir auprès des municipalités le droit de déployer notre réseau de câblodistribution. Lorsque l'accès aux structures de téléphone dans notre zone de couverture du Canada ne peut être obtenu, nous pourrions déposer une demande auprès du CRTC pour obtenir un droit d'accès en vertu de la *Loi sur les télécommunications*. L'accès aux structures des services publics d'électricité provinciaux ou municipaux est assujetti à des exigences provinciales ou municipales, et les modalités de l'accès à ces structures doivent parfois être obtenues auprès des autorités provinciales et municipales. Nous avons conclu des accords détaillés d'accès aux structures de soutènement avec toutes les principales sociétés hydroélectriques et toutes les principales sociétés de télécommunications dans les territoires que nous desservons. Dans l'éventualité où nous ne serions pas en mesure de générer des fonds suffisants ou d'obtenir du financement additionnel selon des modalités raisonnables dans le but de couvrir les coûts liés à l'obtention d'un tel accès, rien ne garantit que nous pourrons réaliser nos stratégies d'affaires, et nos activités, notre situation financière, nos résultats d'exploitation, notre réputation et nos occasions d'affaires pourraient être compromis.

La migration de nos clients de la téléphonie filaire vers la téléphonie mobile pourrait nous nuire.

La récente tendance à la migration vers la téléphonie mobile ou au phénomène de *cord cutting* (couper le cordon, en français) (lorsque les utilisateurs résilient leur contrat de téléphonie filaire pour se tourner vers les services de téléphonie mobile exclusivement) s'explique essentiellement par l'augmentation du taux de pénétration de la téléphonie mobile en Amérique du Nord et par les diverses offres illimitées lancées par les exploitants de services de téléphonie mobile. Pour le moment, nous n'offrons pas de services mobiles et, par conséquent, une intensification de la migration vers les solutions de téléphonie mobile pourrait nuire grandement à nos activités, à notre situation financière, à nos occasions d'affaires et à nos résultats d'exploitation.

Nous pourrions subir les répercussions négatives de la migration de nos clients des services de câblodistribution vers le contenu de programmation offert sur Internet par l'intermédiaire de connexions à large bande fixes ou mobiles.

L'utilisation accrue de contenu de programmation disponible sur Internet par l'intermédiaire de connexions à large bande fixes ou mobiles engendre des changements au sein de nos services de câblodistribution ou le phénomène souvent appelé *cord shaving* ou « raccourcir le cordon », en français (c'est-à-dire lorsque les utilisateurs annulent certains services de télévision payants ou d'autres services de télévision facultatifs linéaires ou sur demande). Cette tendance prend de l'ampleur à mesure que les consommateurs canadiens s'abonnent de plus en plus aux services par contournement, comme Netflix, qui ne sont pas réglementés en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion* au Canada, et ne paient pas de taxe à la consommation ou d'autres taxes pour leurs services de programmation diffusée sur Internet. Aux États-Unis, on s'attend à ce que la croissance de l'ensemble des téléspectateurs de la programmation diffusée sur Internet se poursuive.

Nous dépendons d'un nombre restreint de fournisseurs de services tiers et de fournisseurs tiers d'accès Internet en ce qui a trait à certains de nos services de câblodistribution. Une rupture de l'approvisionnement pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités de services de câblodistribution, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Au Canada et aux États-Unis, nous sommes assujettis à un accord à long terme conclu avec TELUS et Integrated DNA Technologies, Inc. (« IDT »), respectivement, en ce qui a trait aux services de téléphonie offerts à notre clientèle résidentielle et d'affaires.

Au Canada et aux États-Unis, nous dépendons de fournisseurs tiers, tels que TiVo, Arris, Pace et Cisco, pour certains services, matériel et appareils spécialisés qui sont essentiels au bon fonctionnement de nos activités. Ces services et ce matériel comprennent des décodeurs, des modems câble et des modems téléphoniques, des serveurs et des routeurs, des câbles à fibre optique, des commutateurs téléphoniques, des liaisons interurbaines, des structures de soutènement, des logiciels, un réseau fédérateur de télécommunications pour l'accès Internet et les services de téléphonie ainsi que des services liés à la construction pour l'élargissement et l'amélioration des réseaux de câblodistribution et des réseaux téléphoniques. Ces services et ce matériel sont offerts par un nombre limité de fournisseurs.

À mesure que nous élargissons notre zone de couverture du service TiVo au Canada et aux États-Unis, nous compterons de plus en plus sur TiVo pour fournir les équipements à l'abonné ainsi que les guides et les logiciels d'interface utilisateur afin de permettre à nos clients d'accéder facilement au contenu de programmation. À l'heure actuelle, TiVo est notre seul fournisseur pour ce type de matériel et de logiciel. En outre, Pace élabore actuellement une plateforme matérielle compatible avec TiVo, mais nous n'avons pas testé ni intégré cette solution. Dans l'éventualité où TiVo n'est pas en mesure de livrer les produits, cette situation pourrait avoir des répercussions importantes jusqu'à ce qu'une autre solution soit mise en place par Pace. Si aucun fournisseur ne peut nous fournir le matériel ou les services dont nous avons besoin ou qui respectent les normes changeantes de télécommunications et d'Internet ou qui sont compatibles avec nos autres logiciels et matériel, nos activités de services de câblodistribution, notre situation financière et nos résultats d'exploitation pourraient en souffrir considérablement. De plus, si nous nous trouvions dans l'incapacité d'obtenir du matériel, des logiciels, des services ou d'autres éléments cruciaux en temps opportun et à un coût acceptable, notre capacité à offrir nos produits et nos services et à déployer nos services avancés pourrait être retardée et nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation pourraient subir d'importantes conséquences défavorables.

Nous dépendons de fournisseurs tiers de services publics d'électricité en ce qui concerne certains de nos services de données aux entreprises. Une rupture de l'approvisionnement pourrait nuire grandement à nos activités de services de données aux entreprises, à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation.

Nous dépendons de fournisseurs tiers de services publics d'électricité dans les zones géographiques où se situent nos centres de données informatiques. Des pannes de courant prolongées pourraient nous empêcher d'offrir certains de nos services dans l'ensemble de notre réseau, jusqu'à ce que nos fournisseurs de services publics d'électricité aient résolu le problème, ce qui pourrait causer une grande insatisfaction chez les clients, une perte de produits et d'éventuels procès civils.

En outre, Peer 1 Hosting dépend de fournisseurs Internet tiers en ce qui concerne l'achat de bande passante. L'incapacité des fournisseurs Internet à fournir le service, ou l'incapacité de Peer 1 Hosting d'acquérir de la capacité réseau supplémentaire et de maintenir des connexions directes avec de multiples réseaux fédérateurs IP en vue de répondre à la demande future de la part des clients, pourraient nuire fortement à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation.

Nous dépendons de nos systèmes de technologie de l'information et de ceux de certains tiers. L'incapacité d'améliorer nos systèmes, ou de les protéger contre une infraction à la sécurité ou une catastrophe naturelle, pourrait nuire à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation.

Nos activités quotidiennes dépendent largement de systèmes de technologie de l'information, y compris ceux fournis par certains fournisseurs tiers. Les communications électroniques reposent de plus en plus sur une technologie, des appareils, des systèmes de contrôle et des logiciels de sécurité de pointe afin d'assurer un accès conditionnel, une facturation adéquate et l'intégrité du service. La technologie de la sécurité et des systèmes commerciaux est fournie à l'échelle mondiale par un nombre restreint de fournisseurs internationaux sur une base de propriété intellectuelle protégée. Nous dépendons de l'efficacité de cette technologie pour bon nombre de nos services. Dans la mesure où ces fournisseurs ne sont pas en mesure d'offrir des solutions technologiques de façon rentable et en temps opportun, nous pourrions être dans l'incapacité de parer ou de réagir efficacement aux atteintes à la sécurité.

L'incapacité à maintenir et à améliorer nos systèmes de technologie de l'information existants ou à obtenir de nouveaux systèmes pour répondre à la croissance de la clientèle ou pour appuyer de nouveaux produits et services pourrait également avoir une incidence défavorable sur notre capacité à attirer de nouveaux clients, à retenir les clients actuels, à produire des factures précises en temps opportun, à générer une croissance des produits et à gérer les charges d'exploitation, ou à respecter les exigences réglementaires, et pourrait nuire à nos résultats financiers et à notre situation financière. De plus, bien que nous disposions de plans de reprise après sinistre et de continuité de l'exploitation, en cas de catastrophes naturelles, de quarantaine, de pannes de courant, d'actes de terrorisme, d'intrusions, de piratage informatique ou d'autres altérations de données, une atteinte à la sécurité, une catastrophe ou une violation de la sécurité de nos sites Internet pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre réputation, nos activités, nos occasions d'affaires, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et la compétitivité de notre offre de services. De plus, nous disposons d'une couverture d'assurance très limitée contre les pertes de données, le piratage ou le brouillage malveillant touchant nos communications et nos systèmes électroniques ou contre les pertes découlant des désastres naturels qui pourraient toucher les réseaux de câble ou de fibre.

De plus, comme le trafic fondé sur IP continue de s'intensifier très rapidement sur nos réseaux et que de nouveaux systèmes, logiciels, matériel et technologies sont déployés de façon accélérée afin de gérer cette hausse du trafic, le risque de problèmes techniques imprévus, d'interruptions de services et de délais de remise en état est accru, et les menaces d'introduction de logiciels malveillants, de piratage ou d'autres types d'intrusions sont accentuées.

Une atteinte à la sécurité de nos technologies de l'information, la perte de données sur les clients ou une perturbation du système pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre réputation.

Nos activités dépendent de nos systèmes de traitement de la paie, de transactions, de finances, de comptabilité et d'autres systèmes de traitement de données. Nous comptons sur ces systèmes pour traiter quotidiennement un grand nombre de transactions. Toute infraction à la sécurité de nos systèmes ou tout processus d'affaires pourrait avoir une incidence sur l'information relative aux clients, ce qui pourrait entraîner d'éventuelles pertes commerciales. Le fait que l'un ou l'autre de ces systèmes ne fonctionne pas correctement ou devienne indisponible pourrait éventuellement causer une perte de contrôle des données sur les clients et entraîner une perte financière, une perturbation de nos activités, une responsabilité envers les clients ou une intervention réglementaire, ou porter atteinte à notre réputation.

De plus, toute question de confidentialité des données, que ce soit l'accès non autorisé ou la perte de données sur les clients ou les employés, pourrait entraîner une éventuelle perte commerciale, entacher notre réputation sur le marché et donner lieu à des poursuites, à des enquêtes réglementaires et à des pénalités. Notre investissement continu dans la sécurité de nos systèmes de technologie de l'information, nos efforts continus pour améliorer le contrôle de nos systèmes de technologie de l'information, le perfectionnement de nos processus d'affaires et l'amélioration de notre culture en matière de sécurité de l'information pourraient ne pas suffire à prévenir les tentatives d'enfreindre nos accès de sécurité ou d'accéder sans autorisation à de l'information confidentielle, délicate ou exclusive. De plus, dans l'éventualité d'une catastrophe, qu'elle soit naturelle ou causée par l'homme, notre capacité de protéger notre infrastructure, y compris les données sur les clients, et de poursuivre les activités pourrait être gravement hypothéquée. Nos plans et stratégies de reprise après sinistre et de continuité de l'exploitation pourraient ne pas suffire à atténuer les effets d'une catastrophe. Une atteinte à notre sécurité, un accès non autorisé à l'information confidentielle ou une catastrophe pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos activités et nos résultats d'exploitation.

Des pratiques Internet malveillantes et abusives pourraient nuire à nos services IHV.

Nos clients des services IHV utilisent notre réseau pour accéder à Internet et, par conséquent, nous pourrions - ou les clients pourraient - être victimes d'activités illégales, malveillantes et abusives courantes sur Internet, comme l'envoi en masse de messages publicitaires non sollicités (pourriels), les attaques par déni de service (attaques visant à rendre un réseau indisponible pour ses utilisateurs visés) et la dissémination de virus et de vers informatiques, et d'autres logiciels destructeurs ou perturbateurs. Ces activités pourraient avoir des conséquences néfastes sur notre réseau et sur nos clients, y compris la détérioration du service, un volume excessif d'appels aux centres d'appels et des dommages à notre matériel et à nos données, ainsi qu'à ceux de nos clients. D'importants incidents pourraient entraîner une insatisfaction de la clientèle, et finalement une perte de clients ou de produits, en plus d'une hausse des coûts pour servir nos clients et protéger notre réseau. Toute perte importante de données, de clients ou de produits, ou une hausse marquée du coût du service offert à ces clients pourraient entacher notre réputation et nuire à nos activités, à notre rentabilité, à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation.

Nous pourrions ne pas être en mesure de protéger nos services contre le piratage, ce qui pourrait nuire à notre bassin de clientèle et mener à une éventuelle diminution des produits.

Même si nous avons recours à une technologie de cryptage pour protéger nos signaux de câblodistribution contre l'accès non autorisé et pour contrôler l'accès à la programmation en fonction de l'abonnement aux forfaits, nous pourrions ne pas être mesure de protéger nos services de câblodistribution, d'Internet et de téléphonie contre le piratage. Dans l'éventualité où nous serions incapables d'empêcher l'accès non autorisé à nos services de programmation de télévision analogique et numérique et d'accès Internet, notre bassin de clientèle pourrait subir des conséquences néfastes, et nos produits pourraient diminuer. De plus, le degré de piratage de signaux de télévision et la pénétration réelle de services de télévision illicites dans les ménages compris dans nos zones de couverture peuvent également avoir une incidence importante sur nos activités et la compétitivité de nos offres de services.

Nous pourrions souffrir des fluctuations des taux d'intérêt.

Nos résultats financiers sont présentés en dollars canadiens, et une tranche importante de nos produits et de nos coûts d'exploitation est libellée en devises autres que le dollar canadien, en particulier en dollars américains, et en livres sterling. Aux fins de la communication de l'information financière, toute variation de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain ou à la livre sterling au cours d'une période donnée de présentation de l'information financière donnerait lieu à une variation de nos résultats d'exploitation et de notre situation financière et, par conséquent, notre résultat et notre dette présentés pourraient varier considérablement en raison des fluctuations des taux de change. De fortes variations des valeurs relatives des devises par rapport au dollar canadien pourraient ainsi avoir une incidence importante sur notre rentabilité future.

Nos centres de données informatiques se situent majoritairement dans des locaux loués.

Tous les centres de données informatiques exploités par Peer 1 Hosting se situent dans des locaux loués, et rien ne garantit que nous continuerons de respecter nos contrats de location et que ceux-ci ne seront pas résiliés, ni qu'ils pourront être renouvelés à des conditions raisonnables sur le plan commercial. La résiliation d'un contrat de location pourrait avoir une incidence importante sur nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

Nous pourrions être touchés de façon défavorable par des grèves et d'autres moyens de pression.

Au 31 août 2014, environ 22 % de nos employés étaient représentés par divers syndicats aux termes de conventions collectives. Plusieurs conventions collectives dans notre secteur des Services de câblodistribution canadiens sont arrivées à échéance ou arriveront bientôt à échéance. La Société a réussi à négocier avec les syndicats des conventions collectives convenables sans avoir subi d'interruptions de travail importantes. Bien que les relations de travail de la Société aient été convenables dans le passé, nous ne pouvons pas prédire l'issue de toute négociation actuelle ou future se rapportant à un conflit de travail, à la représentation syndicale ou au renouvellement de ses conventions collectives, ni ne pouvons être en mesure d'éviter des arrêts de travail futurs, des grèves ou d'autres formes de moyens de pression antérieurs au dénouement de toute négociation actuelle ou future. La prolongation d'un arrêt de travail, d'une grève ou d'autres formes de moyens de pression pourrait avoir un effet défavorable important sur nos activités et notre réputation. Même si nous ne subissons pas de grève ou d'autres moyens de pression, l'issue de toute négociation pourrait avoir un effet défavorable sur nos activités et nos résultats d'exploitation. De plus, notre capacité à procéder à des ajustements à court terme afin de contrôler les coûts au titre de la rémunération et des avantages sociaux est limitée par les dispositions des conventions collectives auxquelles nous sommes partie.

Nous dépendons du personnel clé, et la perte de l'un ou l'autre de nos principaux dirigeants pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à gérer nos activités.

Notre succès est grandement tributaire de la rétention et du rendement continu de nos hauts dirigeants. Plusieurs de ces hauts dirigeants ont une expertise unique dans leur domaine, ce qui rend difficile le remplacement de leurs services. La perte des services de l'un ou l'autre de ces dirigeants pourrait avoir une incidence défavorable sur notre croissance, notre situation financière et nos résultats d'exploitation. De plus, pour être en mesure de mettre en œuvre et de gérer efficacement nos activités et stratégies opérationnelles, nous devons maintenir un niveau élevé d'efficience, de rendement et de qualité du contenu, continuer d'améliorer nos systèmes opérationnels et de gestion et continuer à attirer, former, motiver et gérer efficacement nos employés. Si nous sommes incapables d'atteindre ces objectifs, cela pourrait avoir un effet défavorable important sur nos activités, nos perspectives, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

En raison de notre structure de société de portefeuille, les participations de notre actionnaire détenant le contrôle et de nos autres actionnaires pourraient avoir une incidence défavorable significative.

COGECO inc. (« COGECO ») exerce un contrôle sur nous au moyen de la détention d'actions à droits de vote multiples. Gestion Audem inc., une société sous le contrôle des membres de la famille de feu Henri Audet (la « famille Audet »), exerce à son tour un contrôle sur COGECO au moyen de la détention d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote de COGECO. Cogeco Câble et COGECO sont des émetteurs assujettis au Canada dont les actions subalternes à droit de vote sont inscrites à la Bourse de Toronto. Conformément à la convention sur les conflits conclue entre nous et COGECO, toutes les entreprises de câblodistribution doivent être détenues ou contrôlées par nous. COGECO est par ailleurs libre de détenir et d'exploiter toute autre entreprise ou d'investir de la façon qu'elle juge appropriée. Il est possible que surviennent des situations dans lesquelles les intérêts respectifs de la famille Audet et des autres actionnaires de COGECO ou des actionnaires et porteurs de titres d'emprunt de Cogeco Câble peuvent différer.

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

APERÇU

La Société a mis en place un programme de responsabilité sociale d'entreprise (« RSE ») qui vise à promouvoir une exploitation responsable et durable et à faire de la Société une entreprise citoyenne remarquable. Concrètement, nous cherchons à intégrer des pratiques qui améliorent les répercussions environnementales et sociales de nos activités tout en assurant la croissance durable de la Société. Le code d'éthique du groupe COGECO et la politique de responsabilité sociale d'entreprise adoptée en 2013 forment le cadre du programme de RSE.

Notre politique de RSE intègre nos objectifs en matière de responsabilité sociale, lesquels se présentent en six volets :

- Gérer notre empreinte environnementale;
- Prendre part au développement des collectivités;
- Prendre part au perfectionnement de nos employés;
- Adopter les meilleures pratiques en matière de RSE;
- Communiquer de façon transparente nos activités en matière de RSE; et
- Assurer la croissance de la Société appuyée par une solide fondation axée sur la gouvernance.

Grâce à notre structure de gestion d'entreprise, qui est encadrée par un comité directeur composé de dirigeants issus de toutes les unités d'exploitation, et de notre cadre de gouvernance rigoureux, nous viserons à améliorer notre performance future en la faisant correspondre aux attentes des parties prenantes, à nos valeurs d'entreprise et à nos objectifs d'affaires.

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS POUR L'EXERCICE 2014

Au cours de l'exercice 2014, le programme de RSE a été déplacé au niveau de l'entreprise et il est maintenant sous la responsabilité de la vice-présidente, audit interne et gestion des risques. Une des principales responsabilités de l'équipe de RSE consiste à mettre en œuvre le programme de RSE et ses initiatives connexes auprès de toutes les unités d'exploitation. Cogeco Câble Canada et Cogeco Services Réseaux font déjà partie de notre présentation de l'information financière additionnelle. Les autres unités d'exploitation seront intégrées progressivement.

Voici quelques exemples des initiatives liées à la RSE mises de l'avant par Cogeco Câble au cours de l'exercice 2014 :

- Nous avons publié notre deuxième rapport de RSE qui respecte les directives de la Global Reporting Initiative et nous avons augmenté le nombre d'indicateurs présentés;
- Nous avons publié notre troisième rapport dans le cadre du Carbon Disclosure Project et nous avons suivi pour la première fois le module supplémentaire sur la technologie de l'information et de communications;
- Nous avons mesuré nos émissions de gaz à effet de serre et nous avons atteint une des trois cibles de réduction de ces émissions (pour Cogeco Câble Canada);
- Une proportion de 20 % des installations de Cogeco Câble a fait l'objet d'évaluations environnementales effectuées par un tiers;
- Nous avons commencé à mettre en place un système de gestion environnementale interne;
- Nous avons obtenu la certification BOMA BEST pour l'installation de Trois-Rivières, notre plus grande installation au Québec. Cette certification reconnaît les bonnes pratiques environnementales mises en application au cours des dernières années, notamment les programmes liés à l'énergie, à la gestion des déchets et des eaux, au contrôle de la pollution et à la santé et la sécurité en matière d'environnement;
- Cogeco Câble Canada a adopté dans sa nouvelle politique d'approvisionnement une rubrique portant sur la responsabilité sociale d'entreprise et l'éthique. Nous avons lancé la création d'outils et de processus qui permettront au service de l'approvisionnement d'évaluer la performance de ses fournisseurs en matière de développement durable lorsqu'il présente une demande de propositions;
- Cogeco Câble Canada a volontairement acheté des crédits d'émission de carbone afin de couvrir les émissions de gaz à effet de serre créées par ses déplacements d'affaires pendant l'exercice 2013 (638 tonnes d'équivalent CO2). Les crédits achetés sont de catégorie Gold Standard et Gold Standard Transition et serviront à financer les projets de réduction des émissions au Québec et dans les pays en voie de développement; et
- Nous avons versé environ 2 millions $ en dons et nous avons offert du temps d'antenne pour la réalisation de collectes de fonds. Nous concentrons ce type d'activités dans les secteurs de la santé, de la culture et de l'éducation.

Pour obtenir plus d'information sur nos initiatives et sur notre performance, se reporter au rapport de RSE publié en janvier 2014 qui porte sur les exercices 2012 et 2013.

RÉALISATIONS

Le programme de RSE de Cogeco Câble et ses initiatives connexes ont reçu certaines distinctions au cours de l'exercice 2014 :

- Nous avons été nommés dans le nouveau palmarès de Corporate Knights lancé en 2014 et qui a pour titre The Future 40 Responsible Corporate Leaders in Canada. Corporate Knights a choisi la Société en raison de sa performance à l'égard de 12 indicateurs servant à évaluer sa performance sociale et environnementale ainsi que sa gouvernance.
- Depuis avril 2014, la Société fait partie de l'indice Jantzi Social Index, composé de 60 sociétés canadiennes qui respectent une série de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'analyse fait état des politiques et des systèmes de gestion relativement robustes mis en place par la Société afin d'assurer la sécurité et la confidentialité des données sur les clients. Elle souligne également l'engagement de la Société envers ses principaux fournisseurs à l'égard de leur performance sociale et environnementale.

PRIORITÉS EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE POUR L'EXERCICE 2015

Au cours de l'exercice 2015, notre priorité continuera d'être l'intégration des unités d'exploitation nouvellement acquises dans notre programme de RSE. Nous assurerons le suivi de notre performance en matière de RSE et en informerons le comité directeur de la RSE ainsi que le comité de gouvernance. Nous travaillerons également de concert avec diverses unités d'exploitation afin de créer un système de gestion environnementale qui nous permettra de gérer adéquatement nos risques environnementaux.

Afin de mieux comprendre les questions de durabilité qui sont capitales pour nos activités, nous nous soumettrons à un premier exercice de discussions avec nos parties prenantes internes et externes.

La Société reconnaît que des risques et des occasions découlent des enjeux de développement durable, comme les changements climatiques, la pénurie des ressources, la volatilité des prix de l'énergie, les risques liés à la chaîne d'approvisionnement, etc. Au cours de l'exercice à venir, la Société se penchera sur deux sujets qui polarisent l'attention dans le secteur des télécommunications, soit la consommation énergétique du matériel (p. ex., les décodeurs) ainsi que les minerais stratégiques. D'autres initiatives porteront sur la réduction des déplacements en avion, sur la création d'un code de conduite des fournisseurs ainsi que sur la valorisation de nos pratiques d'achat responsables partout au sein de la Société.

ÉVALUATION

Afin d'atteindre ses objectifs en matière de responsabilité sociale d'entreprise, soit de réduire la consommation d'énergie et d'améliorer l'efficacité énergétique de manière continue, Cogeco Câble a élaboré des indicateurs de rendement clés en matière d'objectifs sur les plans social, économique et environnemental qui font l'objet d'un suivi et sur lesquels des rapports sont publiés mensuellement ou trimestriellement, selon le cas. Les indicateurs sont communiqués aux membres de la direction.

La Société continue de croire que les secteurs des Services de câblodistribution canadiens, des Services de câblodistribution américains et des Services de données aux entreprises a une faible incidence environnementale comparativement à bon nombre d'autres secteurs. Cogeco Câble s'engage néanmoins à réduire progressivement son empreinte écologique dans le respect des collectivités où elle est présente et à atteindre un meilleur équilibre entre ses objectifs environnementaux, sociaux et économiques.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (le « CIIF ») est un processus conçu de façon à fournir une assurance raisonnable, mais non absolue, quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins de publication selon les IFRS. Le président et chef de la direction et le vice-président, contrôleur corporatif, qui depuis le départ du chef de la direction financière de la Société le 21 juillet 2014 remplit des fonctions similaires à celles du chef de la direction financière (le « chef de la direction financière par intérim »), conjointement avec la direction, sont responsables d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication de l'information adéquats (« CPCI ») et du CIIF, comme il est défini dans le Règlement 52-109. Le cadre de contrôle interne de Cogeco Câble est fondé sur les critères publiés dans la version mise à jour du rapport intitulé *Internal Control Integrated Framework* du *Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission* publiée en mai 2013.

Après avoir évalué la conception et l'efficacité des CPCI et du CIIF de la Société au 31 août 2014, le président et chef de la direction et le chef de la direction financière par intérim, de concert avec la direction, ont conclu que, comme il est expliqué plus loin, le CIIF de Peer 1 Hosting présente une faiblesse importante. Une faiblesse importante survient lorsque le CIIF comporte une déficience ou une combinaison de déficiences faisant en sorte qu'il est raisonnablement possible qu'une inexactitude significative présente dans les états financiers consolidés annuels ou intermédiaires ne soit pas évitée ou détectée en temps opportun.

Cogeco Câble a acquis 96,57 % des actions émises et en circulation de Peer 1 Hosting le 31 janvier 2013, aux termes de l'offre publique faite par Cogeco Câble, par l'entremise de la filiale en propriété exclusive indirecte 0957926 B.C. LTD. Les actions restantes de Peer 1 Hosting ont été acquises le 3 avril 2013. Depuis l'acquisition, la direction travaille avec diligence pour achever son évaluation de la conception du CIIF de Peer 1 Hosting. En date du 31 août 2014, les travaux liés à l'évaluation de la conception ont été en grande partie achevés, et la direction a repéré certaines déficiences liées au CIIF de Peer 1 Hosting. Ces déficiences sont essentiellement liées aux processus de clôture des états financiers et à la séparation inadéquate des tâches liées à certains contrôles relatifs à l'accès aux systèmes d'information.

La direction a affecté des ressources supplémentaires en vue de corriger les déficiences recensées lors de l'évaluation de la conception. Ce processus correctif, qui est actuellement en cours, vise la mise en place d'un système de contrôles clés qui respectera les normes de conception de Cogeco Câble d'ici la fin de l'année civile 2014. D'importants progrès ont été réalisés jusqu'à maintenant au chapitre de la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures visant à combler les déficiences recensées. Plus particulièrement, la direction a mis en place plusieurs processus d'examen détaillé qui permettent une analyse plus précise. En outre, les droits d'accès font actuellement l'objet d'un réexamen et sont rajustés, le cas échéant, pour refléter la séparation exacte des tâches. À l'heure actuelle, la Société ne peut évaluer l'incidence éventuelle de toute autre déficience à l'égard de la conception qui pourrait être repérée dans le cadre de l'achèvement de l'évaluation du CIIF de Peer 1 Hosting.

Selon les travaux d'évaluation réalisés à ce jour, le chef de la direction et le chef de la direction financière par intérim sont d'avis que i) les documents consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 août 2014 ne contiennent pas d'information fausse ou trompeuse concernant un fait important et n'omettent aucun fait important devant être déclaré ou nécessaire à une déclaration non trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite; ii) le rapport financier annuel consolidé et les autres éléments d'information financière présentés dans les documents consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie de Cogeco Câble pour l'exercice clos le 31 août 2014.

Peer 1 Hosting représente 10 % des produits, -16 % du bénéfice de la période, 15 % du total des actifs, 16 % des actifs courants, 15 % des actifs non courants, 6 % des passifs courants et 18 % des passifs non courants des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 août 2014.

MÉTHODES COMPTABLES

MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

La préparation des états financiers consolidés selon les IFRS requiert que la direction adopte des méthodes comptables et fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs, des actifs et des passifs éventuels ainsi que des produits et des charges au cours de l'exercice financier. Un sommaire des principales méthodes comptables de la Société est présenté à la note 2 des états financiers consolidés. Les méthodes comptables suivantes ont été déterminées comme critiques pour les activités de Cogeco Câble.

COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des retours et des escomptes. La Société comptabilise les produits provenant de la vente de produits ou de la prestation de services lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Le montant des produits et des frais connexes peut être évalué de façon fiable;

- Les risques et les avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés aux clients et la direction ne conserve aucun lien avec les biens dans la mesure habituellement associée à la propriété ou au contrôle effectif des biens;
- Le recouvrement de la contrepartie est probable.

Plus précisément, les principales sources des produits de la Société sont comptabilisées de la façon suivante :

- Les produits provenant des abonnements mensuels aux services de Télévision par câble, d'IHV et de Téléphonie et de la location de matériel sont comptabilisés au moment où les services sont fournis;
- Les produits tirés des services de transmission de données, d'interurbains et d'autres services payables à l'utilisation sont comptabilisés au moment où les services sont fournis.
- Les produits tirés des services gérés, des services de co-implantation, des services d'informatique en nuage et des services de connectivité sont comptabilisés au moment où les services sont fournis;
- Les produits générés par la vente d'appareils résidentiels et d'autre matériel sont comptabilisés au moment où le client accepte la livraison du matériel.

PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

La provision pour créances douteuses est établie en fonction du risque de crédit propre aux clients de la Société en examinant des facteurs tels que le nombre de jours de retard sur le solde dû par le client, de même que l'historique de recouvrement du client. Ainsi, les conditions entraînant des variations dans l'ancienneté des comptes clients auront une incidence directe sur le montant comptabilisé de la charge pour créances douteuses.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

La juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge dans le cas d'un regroupement d'entreprises est estimée selon les renseignements disponibles à la date d'acquisition et nécessite une part de jugement considérable pour déterminer la juste valeur attribuée aux immobilisations corporelles, aux immobilisations incorporelles acquises et aux passifs pris en charge à l'acquisition. De plus, la détermination de la juste valeur implique l'utilisation d'analyses de flux de trésorerie actualisés, de marges futures estimatives et d'estimations du nombre de clients futurs.

CAPITALISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Lors de la construction de nouveaux actifs, les coûts directs ainsi qu'une portion des frais généraux directs directement imputables à l'actif sont inscrits à l'actif. Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'actifs admissibles, soit des actifs exigeant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus comme prévu, capitalisés à l'actif jusqu'à ce qu'ils soient pratiquement prêts pour leur utilisation ou leur vente prévue. Tous les autres coûts d'emprunt sont constatés à titre de charges financières au cours de la période où ils ont été engagés.

Le coût de remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle pouvant être utilisée est ajouté à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle ou comptabilisé séparément, si applicable, seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront à l'entité et que le coût de cet élément peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Tous les autres coûts réguliers d'entretien sont comptabilisés en résultat net dans la période pendant laquelle ils sont engagés.

CAPITALISATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les coûts de rebranchement et d'activation de services additionnels sont inscrits à l'actif jusqu'à concurrence d'un montant maximal n'excédant pas les produits générés par l'activité de rebranchement. Les coûts directs et marginaux liés à l'acquisition de la clientèle des Services de données aux entreprises sont inscrits à l'actif.

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'évaluation des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée nécessite l'utilisation d'estimations pour déterminer la durée d'utilité prévue et les valeurs résiduelles de l'actif. Le jugement de la direction est requis afin de déterminer les composantes et les méthodes d'amortissement utilisées.

PROVISIONS

Le jugement de la direction est utilisé afin de déterminer le moment et la probabilité des sorties de trésorerie attendues et de quantifier celles-ci, et il est utilisé également pour déterminer les taux d'actualisation.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de techniques d'évaluation fondées sur plusieurs données du marché, comme les taux d'intérêt, les taux de change et le risque de crédit de la Société ou de ses contreparties.

DÉTERMINATION DE LA VALEUR DE L'OBLIGATION AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

L'obligation au titre des régimes à prestations définies sont établis au moyen de calculs actuariels fondés sur plusieurs hypothèses. L'évaluation actuarielle repose sur les hypothèses de la Société quant au taux d'actualisation, au taux d'augmentation prévu de la rémunération, au taux d'indexation des rentes versées et à la table de mortalité. Dans des circonstances où les hypothèses actuarielles s'avéreraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une incidence sur le montant de la charge au titre des régimes à prestations définies porté en résultat, des réévaluations au titre des régimes à prestations définies comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global ainsi que sur l'actif net ou le passif net lié à ces engagements présenté à l'état consolidé de la situation financière.

DÉTERMINATION DE LA VALEUR DES ACTIFS NON FINANCIERS

La détermination de la valeur des actifs non financiers nécessite l'utilisation d'un jugement de la part de la direction afin de déterminer l'existence d'indicateurs de dépréciation et l'établissement des unités génératrices de trésorerie (les « UGT »). De plus, lors du calcul de la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un actif, la Société utilise d'importantes estimations comme l'estimation des flux de trésorerie futurs et des taux d'actualisation applicables. Toute modification importante des conditions du marché pourrait se traduire par une incapacité à recouvrer les valeurs comptables des actifs non financiers.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les actifs et les passifs d'impôts différés nécessitent des estimations quant à la nature et au moment des différences permanentes et temporaires futures, au moment attendu des reprises de ces différences temporaires et aux taux d'imposition futurs qui s'appliqueront à ces différences. Un jugement est également requis pour déterminer la base fiscale des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et le taux d'imposition qui en découle utilisé pour évaluer les impôts différés.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Classement et évaluation

Tous les instruments financiers, y compris les dérivés, figurent à l'état de la situation financière, à leur juste valeur initiale lorsque la Société devient partie aux obligations contractuelles de l'instrument.

Après la comptabilisation initiale, les instruments financiers non dérivés sont évalués conformément au classement suivant :

- Les prêts et les créances sont des actifs financiers à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché ouvert. La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les créances clients et autres débiteurs sont classés en tant que prêts et créances. Ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif duquel est déduite toute perte de valeur;
- Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers (autres que des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés à la juste valeur des actifs ou des passifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, au moment de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement imputables à l'acquisition d'actifs ou de passifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net et sont immédiatement comptabilisés en résultat net; et
- L'endettement bancaire, les dettes fournisseurs et autres créditeurs ainsi que les dettes à long terme sont classés comme autres passifs. Ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction directement imputables sont initialement ajoutés à la juste valeur initiale des instruments financiers, à l'exception de ceux qui ont été engagés relativement aux crédits à terme renouvelables, qui sont comptabilisés comme autres actifs et qui sont amortis de façon linéaire pendant la durée des financements en cause.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

La Société utilise des conventions d'échange de devises croisées comme instruments financiers dérivés afin de gérer le risque de change lié aux billets garantis de premier rang, série A. De plus, la Société utilise des conventions d'échange de taux d'intérêt comme instruments financiers dérivés afin de gérer le risque de taux d'intérêt de ses dettes à long terme à taux variables. La Société ne détient pas et n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur, et les coûts de transaction connexes sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont engagés. Après la comptabilisation initiale, les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur, et les changements connexes sont comptabilisés de la manière décrite ci-dessous. Les montants nets des encaissements ou des paiements découlant des contrats des instruments financiers dérivés sont comptabilisés en tant que charges financières.

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie imputable à un risque particulier lié à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement susceptible de se produire pouvant avoir une incidence sur le résultat net, la partie efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé est comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global et elle est présentée dans la réserve de couverture de flux de trésorerie dans les capitaux propres. Le montant comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global est transféré au résultat net au cours de la même période que celle où l'élément couvert influe sur le résultat net et au même poste que les éléments couverts. La partie inefficace de la variation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé est comptabilisée immédiatement en résultat net.

Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés sont séparés de leur contrat hôte et comptabilisés séparément si les caractéristiques économiques et les risques du contrat hôte et du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés. Un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé et l'instrument composé n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. Aux 31 août 2014 et 2013, aucun dérivé incorporé important ni aucun dérivé non financier important n'exigeait une comptabilisation distincte à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière.

ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

La Société est soumise à différentes réclamations et éventualités liées à des poursuites, aux impôts et à des engagements en vertu d'obligations contractuelles et commerciales. Les obligations contractuelles et commerciales se rapportent principalement aux frais d'affiliation et aux contrats de location simple servant à l'utilisation des établissements et des installations de transmission. La Société comptabilise une charge au titre des éventualités et des engagements lorsqu'une perte est probable et qu'elle peut être raisonnablement estimée selon l'information disponible. D'importants changements relatifs aux hypothèses portant sur la probabilité et l'estimation d'une perte pourraient entraîner la comptabilisation d'une charge additionnelle.

ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

La Société a adopté la nouvelle norme comptable suivante le 1er septembre 2013. L'incidence de l'application de cette norme est décrite à la note 4 des états financiers consolidés.

- Modifications d'IAS 19, *Avantages du personnel:* La principale différence résultant de la norme modifiée est que le taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes ne sera plus utilisé pour calculer les charges au titre des régimes à prestations définies. Les notions d'«intérêts débiteurs» et de «rendement prévu des actifs des régimes» sont remplacés par la notion d'«intérêt net», lequel est calculé par l'application du taux d'actualisation au passif net ou à l'actif net. La norme modifiée ne prescrit pas dans les comptes consolidés de résultat la classification de la présentation du montant d'intérêt net des régimes à prestations définies. La Société a choisi d'inclure le montant d'intérêt net dans les charges financières.

La Société a également adopté les normes suivantes au 1er septembre 2013, lesquelles n'ont eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

- Modifications d'IFRS 7, *Instruments financiers : information à fournir;*
- IFRS 10, *États financiers consolidés;*
- IFRS 12, *Information à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités;* et
- IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur.*

DÉVELOPPEMENTS FUTURS EN MATIÈRE DE COMPTABILITÉ AU CANADA

Un certain nombre de nouvelles normes, d'interprétations et de modifications des normes actuelles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Elles sont obligatoires, mais ne sont pas encore entrées en vigueur pour la période close le 31 août 2014 et n'ont pas été appliquées dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés. Les normes suivantes pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société :

	En vigueur pour les exercices ouverts à compter du	
IFRS 9, *Instruments financiers*	1er janvier 2018	Adoption anticipée permise
IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*	1er janvier 2017	Adoption anticipée permise
Modifications d'IAS 19, *Régime à prestations définies: Cotisations des membres du personnel*	1er juillet 2014	Adoption anticipée permise
IFRIC 21, *Droits ou taxes*	1er janvier 2014	Adoption anticipée permise

IFRS 9 remplace les lignes directrices d'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.* La norme comprend des exigences relatives à la comptabilisation et à l'évaluation, à la dépréciation, à la décomptabilisation et au modèle général de comptabilité de couverture. L'IASB a mené à terme son projet de remplacement par étapes d'IAS 39, et la norme a été rehaussée à chaque étape. La version d'IFRS 9 publiée en 2014 a préséance sur toutes les versions précédentes; cependant, durant une période définie, les précédentes versions d'IFRS 9 peuvent être adoptées par anticipation, si ce n'est déjà fait, dans la mesure où la date d'application initiale pertinente est antérieure au 1er février 2015. IFRS 9 ne remplace pas l'exigence relative à la comptabilisation de couverture à la juste valeur du portefeuille en ce qui a trait au risque de taux d'intérêt, puisque cette étape a été séparée du projet IFRS 9 en raison de la nature à plus long terme du projet de macro-couverture qui en est actuellement à l'étape du document de travail du processus établi. Par conséquent, l'exception présentée dans IAS 39 en ce qui concerne une couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers continue de s'appliquer.

IFRIC 15 établit les principes de présentation de la nature, du montant, du calendrier et du degré d'incertitude des produits des activités ordinaires et des flux de trésorerie tirés des contrats d'une entité avec des clients. Cette norme prévoit un modèle unique de comptabilisation des produits en vue de présenter le transfert des biens ou services promis aux clients, selon un montant qui reflète la contrepartie que l'entité prévoit recevoir en échange de ces biens et services. IFRS 15 remplace les normes suivantes : IAS 11, *Contrats de construction*, IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers,* IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients,* et SIC-31, *Produits des activités ordinaires - Opérations de troc impliquant des services de publicité*. L'application

de la norme est obligatoire pour toutes les entités qui présentent leur information financière en IFRS et s'applique à presque tous les contrats conclus avec des clients. Les contrats de location, les instruments financiers et les contrats d'assurance constituent les principales exceptions.

Les modifications à IAS 19 s'appliquent aux cotisations versées par des membres du personnel ou des tiers à un régime à prestations définies. Les modifications visent à simplifier la comptabilisation des cotisations qui ne sont pas liées au nombre d'années de service (par exemple, les cotisations des employés, qui sont calculées en fonction d'un pourcentage fixe de leur salaire).

IFRIC 21 détermine la comptabilisation d'une obligation au titre d'un droit ou d'une taxe sans lien avec les impôts sur le résultat. L'interprétation porte sur la définition d'un fait générateur d'obligation qui donne lieu au paiement d'un droit ou d'une taxe, et sur le moment où un passif doit être comptabilisé.

La Société est en train d'évaluer l'étendue de l'incidence de ces changements sur ses états financiers consolidés.

MESURES NON DÉFINIES PAR LES IFRS

Cette rubrique décrit les mesures financières non définies par les IFRS qu'utilise Cogeco Câble tout au long de ce rapport de gestion. Elle présente également un rapprochement de ces mesures financières non définies par les IFRS et des mesures financières les plus comparables définies par les IFRS. Ces mesures financières n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS et elles peuvent donc ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Ces mesures comprennent les « flux de trésorerie liés aux opérations », les « flux de trésorerie nets », le « BAIIA ajusté », la « marge d'exploitation » et l'« intensité du capital ».

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS ET FLUX DE TRÉSORERIE NETS

La direction de Cogeco Câble et les investisseurs utilisent les flux de trésorerie liés aux opérations pour évaluer les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, excluant l'incidence de la variation des activités d'exploitation sans effet de trésorerie, l'amortissement des coûts de transaction différés et des escomptes sur la dette à long terme, les impôts sur le résultat versés, les impôts exigibles, les charges financières versées et les charges financières. Cette mesure permet à la Société d'isoler les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de l'incidence des décisions en matière de gestion de la trésorerie. Les flux de trésorerie liés aux opérations sont ensuite utilisés dans le calcul des « flux de trésorerie nets », une mesure non définie par les IFRS. La direction de Cogeco Câble et les investisseurs utilisent les flux de trésorerie nets pour mesurer la capacité de celle-ci à rembourser sa dette, à distribuer des capitaux à ses actionnaires et à financer sa croissance.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation constituent la mesure la plus comparable selon les IFRS. Le calcul des flux de trésorerie liés aux opérations est présenté ci-dessous :

	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	31 août 2014	31 août 2013 (1)	**31 août 2014**	31 août 2013 (1)
(en milliers de dollars)	**$**	$	**$**	$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**329 195**	228 230	**758 368**	545 010
Variation des activités d'exploitation sans effet de trésorerie	**(125 991)**	(55 377)	**(48 603)**	23 331
Amortissement des coûts de transaction différés et des escomptes sur la dette à long terme	**1 940**	4 190	**7 568**	11 233
Impôts sur le résultat versés	**9 630**	23 208	**63 168**	100 110
Impôts exigibles	**(13 820)**	(10 769)	**(82 752)**	(84 676)
Charges financières versées	**19 038**	20 801	**122 620**	91 343
Charges financières	**(32 716)**	(48 702)	**(130 221)**	(128 770)
Flux de trésorerie liés aux opérations	**187 276**	161 581	**690 148**	557 581

(1) Les données comparatives ont été ajustées pour se conformer à l'adoption d'IAS 19, *Avantages du personnel*. Pour plus de détails, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés.

Le calcul des flux de trésorerie nets est présenté ci-dessous :

	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	31 août 2014	31 août 2013 (1)	**31 août 2014**	31 août 2013 (1)
(en milliers de dollars)	**$**	$	**$**	$
Flux de trésorerie liés aux opérations	**187 276**	161 581	**690 148**	557 581
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(164 171)**	(102 241)	**(400 846)**	(388 698)
Acquisition d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs	**(954)**	(4 917)	**(14 626)**	(18 567)
Actifs acquis en vertu des contrats de location-financement	**—**	(937)	**—**	(937)
Flux de trésorerie nets	**22 151**	53 486	**274 676**	149 379

(1) Les données comparatives ont été ajustées pour se conformer à l'adoption d'IAS 19, *Avantages du personnel*. Pour plus de détails, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés.

BAIIA AJUSTÉ ET MARGE D'EXPLOITATION

Le BAIIA ajusté et la marge d'exploitation sont des repères couramment utilisés dans le secteur des télécommunications, puisqu'ils permettent d'établir une comparaison avec des sociétés dont la structure du capital diffère et qu'ils constituent des mesures plus actuelles, celles-ci ne comprenant pas les investissements passés dans les actifs. L'évolution du BAIIA ajusté permet d'évaluer la capacité de Cogeco Câble à saisir les occasions de croissance de façon rentable, à financer ses activités courantes et à assurer le service de sa dette. Le BAIIA ajusté correspond essentiellement aux flux de trésorerie liés aux opérations. Par conséquent, le BAIIA ajusté compte parmi les mesures clés utilisées par les milieux financiers pour évaluer une entreprise et sa santé financière. La marge d'exploitation se calcule en divisant le BAIIA ajusté par les produits.

La mesure financière la plus comparable selon les IFRS est le bénéfice de la période. Le BAIIA ajusté et la marge d'exploitation se calculent de la façon suivante :

	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	31 août 2014	31 août 2013 (1)	**31 août 2014**	31 août 2013 (1)
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)	**$**	$	**$**	$
Bénéfice de la période	**63 848**	43 870	**209 441**	184 895
Impôts sur le résultat	**16 272**	11 159	**53 184**	62 774
Charges financières	**32 716**	48 702	**130 221**	128 770
Perte de valeur au titre des immobilisations corporelles	**3 296**	—	**35 493**	—
Amortissements	**113 742**	114 103	**460 282**	382 714
Frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition	**956**	4 705	**4 736**	21 570
BAIIA ajusté	**230 830**	222 539	**893 357**	780 723
Produits	**490 155**	470 386	**1 947 591**	1 692 466
Marge d'exploitation	**47,1%**	47,3%	**45,9%**	46,1%

(1) Les données comparatives ont été ajustées pour se conformer à l'adoption d'IAS 19, *Avantages du personnel*. Pour plus de détails, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés.

INTENSITÉ DU CAPITAL

La direction de Cogeco Câble et les investisseurs utilisent l'intensité du capital afin d'évaluer les dépenses d'investissement engagées par la Société pour maintenir un certain niveau de produits. Le ratio d'intensité du capital est défini comme le montant affecté aux acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs divisé par les produits.

L'intensité du capital se calcule de la façon suivante :

	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	31 août 2014	31 août 2013	**31 août 2014**	31 août 2013
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)	**$**	$	**$**	$
Acquisition d'immobilisations corporelles	**164 171**	102 241	**400 846**	388 698
Acquisition d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs	**954**	4 917	**14 626**	18 567
Actifs acquis en vertu des contrats de location-financement	**—**	937	**—**	937
Total des acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs	**165 125**	108 095	**415 472**	408 202
Produits	**490 155**	470 386	**1 947 591**	1 692 466
Intensité du capital	**33,7%**	23,0%	**21,3%**	24,1%

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Ce rapport de gestion a été préparé le 31 octobre 2014. Des renseignements supplémentaires se rapportant à la Société, y compris sa notice annuelle, sont disponibles sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com ou sur le site Internet de la Société au www.cogeco.ca.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

États financiers consolidés

Responsabilité de la direction..... 61
Rapport de l'auditeur indépendant..... 62
Comptes consolidés de résultat..... 63
États consolidés du résultat global..... 64
États consolidés des variations des capitaux propres..... 65
États consolidés de la situation financière..... 66
Tableaux consolidés des flux de trésorerie..... 67
Notes annexes..... 68

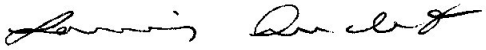
RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés de Cogeco Câble inc. (la « Société ») ainsi que les renseignements financiers contenus dans ce rapport annuel sont sous la responsabilité de la direction. Les états financiers incluent des montants établis par la direction selon des estimations qu'elle juge raisonnables et justes. Ces états financiers consolidés sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les «IFRS») et ont été approuvés par le conseil d'administration. L'information financière et d'exploitation utilisée dans le reste du rapport annuel se conforme aux renseignements présentés dans les états financiers consolidés.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de Cogeco Câble inc. et de ses filiales a mis au point et vise à améliorer les systèmes comptables et de gestion en vue de fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé contre une perte éventuelle ou une utilisation non autorisée et maintient les contrôles comptables internes dans le but de s'assurer qu'on peut se fier aux registres comptables lors de la préparation des états financiers. Le conseil d'administration assume sa responsabilité à l'égard des états financiers contenus dans ce rapport annuel principalement par l'entremise de son comité d'audit. Ce comité passe en revue les états financiers consolidés annuels de la Société et en recommande l'approbation par le conseil d'administration. De plus, ce comité rencontre périodiquement la direction ainsi que les auditeurs externes et internes en vue de discuter des résultats de l'audit externe et interne et des sujets touchant l'information financière.

L'auditeur indépendant nommé par les actionnaires, Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l., comptables professionnels agréés, est chargé d'effectuer l'audit indépendant des états financiers consolidés selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et d'exprimer une opinion sur ces états. L'auditeur indépendant peut s'adresser librement au comité d'audit que la direction soit présente ou non. Le rapport de l'auditeur indépendant est présenté ci-après.



Louis Audet
Président et chef de la direction



Pierre Maheux
Vice-président, contrôleur corporatif
Chef de la direction financière par intérim

Montréal, le 31 octobre 2014

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'intention des actionnaires de Cogeco Câble inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Cogeco Câble inc., qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 août 2014 et au 31 août 2013, et les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 août 2014 et 31 août 2013, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Cogeco Câble inc. au 31 août 2014 et au 31 août 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 août 2014 et 31 août 2013, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Jelnatte s.e.n.c.r.l./s.r.l.[1]

Le 31 octobre 2014
Montréal, Québec

[1] CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A109522

COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT

Exercices clos les 31 août	*Notes*	**2014**	2013
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)		**$**	$
			(retraité, note 3)
Produits		**1 947 591**	1 692 466
Charges d'exploitation	*7*	**1 044 560**	902 174
Honoraires de gestion - COGECO inc.	*22 A)*	**9 674**	9 569
Frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition	*5*	**4 736**	21 570
Amortissements	*8*	**460 282**	382 714
Perte de valeur au titre des immobilisations corporelles	*13*	**35 493**	—
Charges financières	*9*	**130 221**	128 770
Impôts sur le résultat	*10*	**53 184**	62 774
Bénéfice de l'exercice		**209 441**	184 895
Bénéfice par action	*11*		
De base		**4,30**	3,80
Dilué		**4,26**	3,78

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercices clos les 31 août	*Note*	**2014**	2013
(en milliers de dollars canadiens)		**$**	$
			(retraité, notes 3 et 6
Bénéfice de l'exercice		**209 441**	184 895
Autres éléments du résultat global			
Éléments devant être ultérieurement reclassés en résultat net			
Ajustements au titre de la couverture des flux de trésorerie			
Variation nette de la juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture		**5 299**	12 501
Variation nette de la juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture reclassés à titre de charges financières		**(6 517)**	(12 787)
Charge d'impôts sur le résultat liée		**(94)**	(211)
		(1 312)	(497)
Ajustements au titre de l'écart de change			
Écarts de change nets à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger		**24 803**	41 194
Variation nette des ajustements latents à la conversion de la dette à long terme désignée comme élément de couverture d'investissements nets dans des établissements à l'étranger		**(14 268)**	(24 700)
		10 535	16 494
		9 223	15 997
Éléments ne devant pas être ultérieurement reclassés en résultat net			
Ajustements actuariels sur les régimes à prestations définies			
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	*20*	**306**	3 499
Charge d'impôts sur le résultat liée		**(83)**	(940)
		223	2 559
Autres éléments du résultat global de l'exercice		**9 446**	18 556
Résultat global de l'exercice		**218 887**	203 451

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Exercices clos les 31 août 2014 et 2013	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société					
	Capital social	Réserve de rémunération fondée sur des actions	Cumul des autres éléments du résultat global	Bénéfices non distribués	Capitaux propres attribuables aux participants sans contrôle	Total des capitaux propres
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	$	$	$	$
	(note 17)		*(note 18)*			
			(retraité, note 6)	*(retraité, note 3)*		*(retraité, notes 3 et 6)*
Solde au 1er September 2012	992 164	9 749	3 105	183 413	—	1 188 431
Bénéfice de l'exercice	—	—	—	184 895	—	184 895
Autres éléments du résultat global de l'exercice	—	—	15 997	2 559	—	18 556
Résultat global de l'exercice	—	—	15 997	187 454	—	203 451
Émission d'actions subalternes à droit de vote en vertu du régime d'options sur actions	2 362	—	—	—	—	2 362
Rémunération fondée sur des actions	—	3 363	—	—	—	3 363
Rémunération fondée sur des actions comptabilisée précédemment à la réserve de rémunération fondée sur des actions pour les options exercées	808	(808)	—	—	—	—
Dividendes sur actions à droits de vote multiples (note 17 C))	—	—	—	(16 319)	—	(16 319)
Dividendes sur actions subalternes à droit de vote (note 17 C))	—	—	—	(34 272)	—	(34 272)
Acquisition d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives	(4 076)	—	—	—	—	(4 076)
Distribution aux employés d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives	1 415	(1 420)	—	5	—	—
Participation sans contrôle acquise suite à un regroupement d'entreprise (note 6)	—	—	—	—	16 962	16 962
Acquisition de participation sans contrôle (note 6)	—	—	—	—	(16 962)	(16 962)
Total des apports (distributions) aux actionnaires	509	1 135	—	(50 586)	—	(48 942)
Solde au 31 août 2013	**992 673**	**10 884**	**19 102**	**320 281**	**—**	**1 342 940**
Bénéfice de l'exercice	**—**	**—**	**—**	**209 441**	**—**	**209 441**
Autres éléments du résultat global de l'exercice	**—**	**—**	**9 223**	**223**	**—**	**9 446**
Résultat global de l'exercice	**—**	**—**	**9 223**	**209 664**	**—**	**218 887**
Émission d'actions subalternes à droit de vote en vertu du régime d'options sur actions	**6 072**	**—**	**—**	**—**	**—**	**6 072**
Rémunération fondée sur des actions	**—**	**5 792**	**—**	**—**	**—**	**5 792**
Rémunération fondée sur des actions comptabilisée précédemment à la réserve de rémunération fondée sur des actions pour les options exercées	**1 828**	**(1 828)**	**—**	**—**	**—**	**—**
Dividendes sur actions à droits de vote multiples (note 17 C))	**—**	**—**	**—**	**(18 829)**	**—**	**(18 829)**
Dividendes sur actions subalternes à droit de vote (note 17 C))	**—**	**—**	**—**	**(39 672)**	**—**	**(39 672)**
Acquisition d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives	**(6 934)**	**—**	**—**	**—**	**—**	**(6 934)**
Distribution aux employés d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives	**3 505**	**(3 568)**	**—**	**63**	**—**	**—**
Total des apports (distributions) aux actionnaires	**4 471**	**396**	**—**	**(58 438)**	**—**	**(53 571)**
Solde au 31 août 2014	**997 144**	**11 280**	**28 325**	**471 507**	**—**	**1 508 256**

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 août *(en milliers de dollars canadiens)*	*Notes*	**2014** **$**	2013 $ *(retraité, note 6)*
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		**63 831**	39 575
Créances clients et autres débiteurs	*21 A)*	**95 514**	86 985
Impôts sur le résultat à recevoir		**21 714**	17 593
Charges payées d'avance et autres		**16 117**	13 338
		197 176	157 491
Actifs non courants			
Autres actifs	*12*	**11 203**	10 472
Immobilisations corporelles	*13*	**1 830 971**	1 854 155
Immobilisations incorporelles	*14 A)*	**1 894 846**	1 910 089
Goodwill	*14 B)*	**1 220 529**	1 189 231
Instruments financiers dérivés		**6 132**	833
Actifs d'impôts différés	*10*	**12 884**	26 940
		5 173 741	5 149 211
Passif et capitaux propres			
Passif			
Passifs courants			
Endettement bancaire		**—**	13 166
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		**313 560**	261 115
Provisions	*15*	**15 987**	12 550
Passifs d'impôts sur le résultat		**47 483**	23 924
Produits différés et perçus d'avance		**55 376**	55 079
Tranche à court terme de la dette à long terme	*16*	**32 323**	15 190
		464 729	381 024
Passifs non courants			
Dette à long terme	*16*	**2 686 191**	2 877 075
Produits différés et perçus d'avance et autres passifs		**23 710**	19 124
Passifs relatifs aux régimes de retraite et avantages du personnel	*20*	**6 260**	7 275
Passifs d'impôts différés	*10*	**484 595**	521 773
		3 665 485	3 806 271
Capitaux propres			
Capital social	*17 B)*	**997 144**	992 673
Réserve de rémunération fondée sur des actions		**11 280**	10 884
Cumul des autres éléments du résultat global	*18*	**28 325**	19 102
Bénéfices non distribués		**471 507**	320 281
		1 508 256	1 342 940
		5 173 741	5 149 211

Engagments, éventualités et garanties (note 23)

Au nom du conseil d'administration,



Jan Peeters
Administrateur



L. G. Serge Gadbois
Administrateur

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 août	*Notes*	**2014**	2013
(en milliers de dollars canadiens)		**$**	$
			(retraité, note 3)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice de l'exercice		**209 441**	184 895
Ajustements au titre des éléments suivants :			
Amortissements	*8*	**460 282**	382 714
Perte de valeur au titre des immobilisations corporelles	*13*	**35 493**	—
Charges financières	*9*	**130 221**	128 770
Impôts sur le résultat	*10*	**53 184**	62 774
Rémunération fondée sur des actions	*17 D)*	**6 532**	3 784
Perte (gain) à la disposition et radiation d'immobilisations corporelles		**2 129**	(586)
Contributions au titre des régimes à prestations définies, déduction faite de la charge		**(1 729)**	(2 557)
		895 553	759 794
Variations des activités d'exploitation sans effet de trésorerie	*19*	**48 603**	(23 331)
Charges financières versées		**(122 620)**	(91 343)
Impôts sur le résultat versés		**(63 168)**	(100 110)
		758 368	545 010
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles	*13*	**(400 846)**	(388 698)
Acquisition d'immobilisations incorporelles et autres actifs		**(14 626)**	(18 567)
Regroupements d'entreprises, déduction faite de la trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	*6*	**—**	(2 005 667)
Autres		**1 758**	3 144
		(413 714)	(2 409 788)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Augmentation (diminution) de l'endettement bancaire		**(13 166)**	13 166
Augmentation nette (remboursement net) des facilités renouvelables		**(368 461)**	550 748
Émission de dette à long terme, déduction faite des escomptes et des coûts de transaction		**189 544**	1 953 016
Remboursement de dette à long terme		**(68 891)**	(761 951)
Augmentation des coûts de transaction différés		**(1 563)**	(5 410)
Remboursement du solde à payer relativement à un regroupement d'entreprises		**—**	(11 400)
Émission d'actions subalternes à droit de vote	*17 B)*	**6 072**	2 362
Acquisition d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives	*17 B)*	**(6 934)**	(4 076)
Dividendes sur actions à droits de vote multiples	*17 C)*	**(18 829)**	(16 319)
Dividendes sur actions subalternes à droit de vote	*17 C)*	**(39 672)**	(34 272)
		(321 900)	1 685 864
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie libellés en monnaies étrangères		**1 502**	3 098
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		**24 256**	(175 816)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début		**39 575**	215 391
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin		**63 831**	39 575

NOTES ANNEXES
Exercices clos les 31 août 2014 et 2013

NATURE DES ACTIVITÉS

Cogeco Câble inc. (la « Société » ou la « Société mère ») est une société ouverte canadienne dont les actions subalternes à droit de vote sont inscrites à la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole CCA. La Société dont les produits sont tirés, par l'entremise de ses filiales, des services de Télévision par câble, d'Internet haute vitesse (« IHV »), de Téléphonie, de technologie de l'information et d'autres services de télécommunications fournis à ses clients résidentiels et commerciaux au Canada, aux États-Unis d'Amérique ("États-Unis") et en Europe, principalement au Royaume-Uni (voir note 5 pour une description détaillée des opérations).

La Société est une filiale de COGECO inc., qui détient 32 % des actions de participation de la Société, représentant 82,5 % des votes liés aux actions à droit de vote de la Société.

Le siège social de la Société est situé au 5, Place Ville Marie, bureau 1700, Montréal (Québec) H3B 0B3.

1. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers consolidés audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Les présents états financiers consolidés ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation en utilisant le coût historique, sauf pour les instruments financiers et les instruments financiers dérivés (voir note 2 M)), les accords de paiement fondé sur des actions réglés en trésorerie (voir note 2 J)) et les actifs des régimes de retraite (voir note 2 K)) qui ont été comptabilisés à la juste valeur, et pour les obligations au titre des prestations définies (voir note 2 K)) et les provisions (voir note 2 I)), qui ont été comptabilisés à la valeur actualisée.

L'information financière est présentée en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de Cogeco Câble inc.

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de Cogeco Câble inc. lors de la réunion tenue le 31 octobre 2014.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables présentées ci-dessous ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes présentées dans les états financiers consolidés, sauf indication contraire.

A) MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de ses filiales.

Les filiales sont des entités contrôlées par la Société. La Société détient le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date de début du contrôle jusqu'à la date à laquelle la Société cesse d'avoir le contrôle de la filiale. La fin d'exercice et les méthodes comptables des filiales sont conformes à celles adoptées par la Société. Les secteurs opérationnels et les pourcentages de participation dans les filiales principales au 31 août 2014 sont les suivants :

Secteur opérationnel	Filiales principales	Pourcentage de participation	Droit de vote
		%	%
Services de câblodistribution canadiens	Cogeco Câble Canada	100	100
Services de câblodistribution américains	Atlantic Broadband	100	100
Services de données aux entreprises	Cogeco Services aux Entreprises	100	100

La Société a établi une entité ad hoc afin d'atténuer l'incidence des fluctuations du prix de l'action liées à son régime d'unités d'actions incitatives. Une entité ad hoc est consolidée si, d'après l'évaluation de la substance de sa relation avec la Société, et des risques et avantages inhérents à cette structure, la Société conclut qu'elle la contrôle. Une entité ad hoc contrôlée par la Société a été établie selon des conditions qui imposent des limites strictes au pouvoir de décision de la direction de l'entité ad hoc. La Société obtient donc la majeure partie des avantages liés aux activités et à l'actif net de l'entité ad hoc, celle-ci étant exposée à la majorité des risques liés aux activités de l'entité ad hoc et conservant la majeure partie du risque résiduel ou inhérent à la propriété relatif à l'entité ad hoc ou à ses actifs.

Les transactions et les soldes inter-entreprises ainsi que les produits et les charges latents ont été éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

B) REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Le goodwill est comptabilisé comme l'excédent de la juste valeur de la contrepartie transférée, incluant le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, sur le montant comptabilisé net des actifs identifiables acquis et des passifs pris en charge, lesquels sont tous évalués à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée est évaluée comme étant la somme des justes valeurs des actifs transférés, des passifs pris en charge et des instruments de capitaux propres émis par la Société à la date d'acquisition, en incluant tout actif ou passif lié à un accord de contrepartie éventuelle, en échange du contrôle de l'entreprise acquise.

Le droit de recevoir ou l'obligation de verser une contrepartie éventuelle est classée dans les actifs, les passifs ou les capitaux propres. Une contrepartie éventuelle classée dans les capitaux propres n'est pas réévaluée jusqu'à qu'elle soit classée définitivement dans les capitaux propres. Une contrepartie éventuelle classée dans les actifs ou les passifs est évaluée soit à titre d'instrument financier, soit à titre de provision. Les variations de la juste valeur qui se qualifient à titre d'ajustements pendant la période d'évaluation pour les répartitions préliminaires du prix d'achat sont ajustées au cours de la période considérée au coût d'acquisition, et les changements sont appliqués sur une base rétroactive.

Les coûts d'acquisition, autres que les coûts liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, et les coûts d'intégration et de restructuration engagés par la Société dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont engagés.

C) COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des retours et des escomptes. La Société comptabilise les produits provenant de la vente de produits ou de la prestation de services lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Le montant des produits et des frais connexes peut être évalué de façon fiable;
- Les risques et les avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés aux clients et la direction ne continue à être impliqué ni dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés; et
- Le recouvrement de la contrepartie est probable.

Plus précisément, les principales sources des produits de la Société sont comptabilisées de la façon suivante :

- Les produits provenant des abonnements mensuels aux services de Télévision par câble, d'IHV et de Téléphonie et de la location de matériel sont comptabilisés au moment où les services sont fournis;
- Les produits tirés des services de transmission de données, d'interurbains et d'autres services payables à l'utilisation sont comptabilisés au moment où les services sont fournis;
- Les produits tirés des services gérés, des services de co-implantation, des services en nuage et des services de connexion sont comptabilisés au moment où les services sont fournis; et
- Les produits générés par la vente d'appareils résidentiels et d'autre matériel sont comptabilisés au moment où le client accepte la livraison du matériel.

Accords de prestations multiples

La Société offre certains produits et services dans le cadre d'accords de prestations multiples. La Société évalue chaque prestation à fournir en vertu d'un accord afin de déterminer si celle-ci pourrait représenter une composante distincte. Les composantes sont comptabilisées séparément lorsque:

- Les éléments livrés constituent une valeur intrinsèque pour le client; et
- Il existe des indications objectives et fiables de la juste valeur de tous les éléments non livrés.

La contrepartie est évaluée et répartie entre les composantes en fonction de la juste valeur relative de chacune et la méthode de comptabilisation adéquate des produits leur est appliquée.

La Société estime que les frais d'installation et de mise en service ne sont pas des composantes distinctes, car ils n'ont aucune valeur intrinsèque. Ainsi, ils sont différés et amortis dans les produits au fur et à mesure que les services de télécommunications connexes sont gagnés, ce qui correspond à la durée de vie moyenne de l'abonnement d'un client pour les services de câblodistribution ou à la durée de l'accord pour la clientèle des services de données aux entreprises.

Les produits non gagnés, tels que les paiements pour les produits et services reçus avant la livraison, sont comptabilisés comme des produits différés et perçus d'avance jusqu'à ce que le service soit fourni ou que le produit soit livré au client.

D) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur.

Lors de la construction de nouveaux actifs, les coûts directs ainsi qu'une portion des frais généraux directs directement imputables à l'actif sont capitalisés. Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'actifs admissibles, soit des actifs exigeant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés comme prévu ou vendus, sont capitalisés jusqu'à ce qu'ils soient pratiquement prêts pour leur utilisation prévue ou leur vente. Tous les autres coûts d'emprunt sont constatés à titre de charges financières au cours de la période où ils ont été engagés.

Le coût de remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est ajouté à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle ou comptabilisé séparement, si applicable, seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront à l'entité et que le coût de cet élément peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Tous les autres coûts réguliers d'entretien sont comptabilisés au résultat net dans la période pendant laquelle ils ont été engagés.

L'amortissement est constaté à partir de la date où les actifs sont prêts pour leur utilisation prévue, de manière que soit radié le coût des actifs autres que les terrains en propriété franche et des biens en cours de construction, moins la valeur résiduelle amortie sur leur durée d'utilité au moyen de la méthode linéaire. Les actifs loués en vertu des contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité prévue selon la même méthode que celle utilisée pour les actifs détenus, ou sur la durée du contrat de location si celle-ci est plus courte. Les durées d'amortissement sont les suivantes :

BÂTIMENTS ET AMÉLIORATIONS LOCATIVES[1]	10 À 40 ANS
SYSTÈMES DE RÉSEAUX[2]	5 À 20 ANS
APPAREILS RÉSIDENTIELS	3 À 5 ANS
ÉQUIPEMENT DE CENTRES DE DONNÉES INFORMATIQUES[3]	3 À 7 ANS
MATÉRIEL ROULANT ET ÉQUIPEMENTS[4]	3 À 10 ANS

(1) Les améliorations locatives sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité prévue.

(2) Les systèmes de réseaux comprennent les tours de câblodistribution, les têtes de ligne, les émetteurs, les réseaux de fibre et câble coaxial, les branchements de clients et les équipments de réseaux.

(3) Les équipements de centres de données informatiques comprennent l'infrastructure générale, les équipements mécaniques et électriques et les contrôles d'accès et de sécurité. Les serveurs qui font partis des services d'hébergement sont amortis sur une base linéaire correspondant à leur durée de vie utile, qui est de trois ans.

(4) Le matériel roulant et équipements comprennent le matériel roulant, l'équipement de programmation, le mobilier et les agencements, le matériel informatique et les logiciels ainsi que les autres équipements.

Lorsque des parties significatives d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, celles-ci sont comptabilisées comme des éléments distincts (principales composantes) de l'immobilisation corporelle.

Les durées d'utilité estimatives, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont examinées annuellement, et toute variation est comptabilisée de façon prospective.

Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la radiation d'une immobilisation corporelle est calculé comme l'écart entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif et est comptabilisé en résultat net.

La Société ne comptabilise pas les obligations de démantèlement liées à son réseau de câblodistribution. La Société prévoit renouveler toutes ses ententes d'accès aux structures de soutènement détenues par des entreprises de services publics dans le futur, par conséquent, la valeur actualisée de l'obligation qui est obtenue n'est pas importante.

E) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées lors de leur comptabilisation initiale au coût moins le cumul des amortissements et des pertes de valeur, s'ils sont amortissables, sinon, seulement moins le cumul des pertes de valeur. Les durées d'utilité des immobilisations incorporelles sont déterminées ou indéterminées.

Immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées séparément du goodwill si elles rencontrent les critères d'une immobilisation incorporelle et si la juste valeur peut être évaluée de façon fiable. Ces immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acqusition. Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilitées à leur coût moins le cumul des amortissements et des pertes de valeur, si elles sont amortissables, sinon, seulement moins le cumul des pertes de valeur. Les durées d'utilité des immobilisations incorporelles sont déterminées ou indéterminées.

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties sur leur durée d'utilité. Les durées d'utilité estimatives sont revues annuellement et l'incidence des changments aux estimations est comptabilisée de manière prospective. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminées sont amorties comme suit:

- Les relations-clients sont amorties de façon linéaire sur la durée d'utilité estimative, soit la durée de vie moyenne de l'abonnement d'un client, n'excédant pas huit ans;
- Les baux favorables sont amortis sur une base linéaire sur la durée non résiliable restante du contrat de location;
- Les coûts de rebranchement et d'activation de services additionnels sont capitalisés jusqu'à concurrence d'un montant maximal n'excédant pas les produits générés par l'activité de rebranchement et sont amortis sur la durée de vie moyenne d'abonnement d'un client, n'excédant pas quatre ans; et
- Les coûts directs et marginaux liés à l'acquisition de la clientèle des services de données aux entreprises sont capitalisés et amortis sur la durée de l'entente.

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont celles dont la durée d'utilité économique n'a pas de limite prévisible du fait que celle-ci résulte de droits contractuels ou d'autres droits légaux pouvant être renouvelés sans engager de coûts importants. Elles englobent les licences d'entreprise de distribution de câblodistribution et les franchises (les « licences de câblodistribution ») et le nom commercial. Les licences de câblodistribution comprennent les licences des autorités règlementaires de radiodiffusion et les exemptions de permis permettant d'accéder aux foyers et aux clients d'un secteur donné. La Société a conclu que les licences de câblodistribution avaient une durée d'utilité indéterminée, puisqu'aucun facteur légal, réglementaire, contractuel, économique ou d'une autre nature ne pouvait empêcher leur renouvellement ou circonscrire la période au cours de laquelle elles contribuent aux flux de trésorerie de la Société. Le nom commercial est considéré comme ayant une durée d'utilité indéterminée par la nature institutionelle du nom commercial de la Société, de son habilité à maintenir son leadership dans la marché, de ses opérations profitables sur une longue période de temps et de l'engagement de la Société à développer et améliorer sa valeur. À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, la Société détermine si les événements et circonstances continuent de confirmer l'évaluation de la durée d'utilité indéterminée de ces licences et du nom commercial. Les immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais elles sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année ou plus fréquemment s'il existe des indices d'une dépréciation.

Le goodwill représente les avantages économiques futurs résultant d'un regroupement d'entreprises qui ne sont pas identifiés individuellement et comptabilisés séparément. Le goodwill n'est pas amorti, mais il est soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année ou plus fréquemment s'il existe des indices d'une dépréciation.

F) DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, la Société évalue la valeur comptable de ses immobilisations corporelles et de ses immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée afin d'établir s'il existe des indices d'une dépréciation. Le cas échéant, la valeur recouvrable des actifs est estimée afin de déterminer l'ampleur de la réduction de valeur, s'il y a lieu.

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année ou plus fréquemment s'il existe des indices d'une dépréciation.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lequel les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Aux fins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis au test sur une base individuelle sont regroupés sous la forme du plus petit groupe d'actifs identifiables générant des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par les autres actifs ou groupe d'actifs, soit les unités génératrices de trésorerie (« unités génératrices de trésorerie » ou « UGT »). Dans les cas où il est possible d'identifier une base d'affectation raisonnable et cohérente, les actifs de support sont également affectés à des UGT prises individuellement. Autrement, ils seront affectés au plus petit groupe d'UGT pour lequel une base d'affectation raisonnable et cohérente peut être identifiée.

Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable d'un montant correspondant à cet excédent. Les pertes de valeur comptabilisées relativement aux UGT sont d'abord réparties en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT et ensuite en réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT au prorata. La perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net au cours de la période où la perte a été subie.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours des périodes antérieures sont évaluées à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indices que la perte soit moins importante ou qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable des actifs n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chaque UGT de la Société qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises connexe. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill ne peut être reprise.

G) CONTRATS DE LOCATION

Preneur

Les contrats de location sont classés comme des contrats de location-financement chaque fois que les modalités du contrat de location transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple.

Les actifs détenus dans le cadre de contrats de location-financement sont comptabilisés à titre d'actifs de la Société à leur juste valeur au commencement du contrat ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location, telle qu'elle a été déterminée au commencement du contrat de location. Après la comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé selon la méthode comptable s'appliquant à celui-ci. Le passif correspondant figure à l'état de la situation financière à titre de contrat de location-financement. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre les charges financières et la réduction de l'obligation au titre du contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde dû restant au passif. Les charges financières et l'amortissement des actifs sont comptabilisés en résultat net au cours de la période où ils surviennent.

Les loyers à payer en vertu des contrats de location simple sont portés au résultat net de façon linéaire sur la durée du contrat de location qui s'applique.

Bailleur

La Société loue du matériel de télécommunications, principalement des appareils résidentiels, à sa clientèle. Ces contrats de location sont classés comme des contrats de location simple, et les produits locatifs connexes sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location qui s'applique.

H) IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt représente la somme de l'impôt exigible à payer et de l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en résultat net, sauf s'ils concernent un regroupement d'entreprises ou des éléments qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

Impôt exigible

L'impôt exigible à payer est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le passif d'impôt exigible de la Société est calculé au moyen des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé relativement aux différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et des passifs aux fins de la présentation de l'information financière et la valeur utilisée aux fins de l'impôt. Les actifs et les passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés si la différence temporelle découle de la comptabilisation initiale d'un goodwill, d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises et que cette différence n'a aucune incidence sur le bénéfice imposable ou le bénéfice comptable ou si la différence temporelle est liée à des investissements dans des filiales, dans la mesure où la Société est capable de contrôler la date à laquelle elle s'inversera et où il est probable que les différences temporelles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour les pertes fiscales non utilisées et les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable que la Société disposera de bénéfices imposables auxquels les différences temporelles déductibles pourront être imputées. Les actifs d'impôt différé sont revus à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable de réaliser un avantage d'impôt connexe.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition dont l'application est prévue pour la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, en fonction des taux d'imposition qui sont adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la Société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Il y a compensation des actifs et des passifs d'impôt différé lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôt exigible par des passifs d'impôt exigible, lorsqu'ils concernent un impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes, mais que la Société compte régler le montant net de ses actifs et passifs d'impôt exigible.

I) PROVISIONS

Les provisions sont des passifs de la Société dont le montant ou l'échéance est incertain. Les provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire au règlement de cette obligation et qu'une estimation fiable peut être faite du montant de cette obligation.

Le montant comptabilisé représente la meilleure estimation faite par la direction quant au montant nécessaire pour honorer l'obligation à la fin de la période de présentation de l'information financière et il tient compte des risques et des incertitudes inhérents à l'obligation. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus à un taux avant impôt qui témoigne des évaluations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques inhérents au passif. Lorsqu'une provision est actualisée, l'augmentation de la provision résultant du passage du temps est comptabilisée dans les charges financières.

Lorsqu'il est attendu que la totalité ou une partie des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée auprès d'un tiers, une créance est comptabilisée dans les actifs s'il est pratiquement certain que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut être évalué de manière fiable.

J) PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Attributions réglées en instruments de capitaux propres

La Société évalue les options sur actions attribuées aux employés dont les droits sont acquis proportionnellement au cours de la période de service d'après la juste valeur de chaque tranche à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation de Black-Scholes, et elle comptabilise une charge de rémunération de façon linéaire sur la période d'acquisition des droits applicable à la tranche ainsi qu'une augmentation correspondante à la réserve de rémunération fondée sur des actions. Les droits de ces options sont acquis par tranche égale sur une période de cinq ans débutant l'année qui suit le jour de la date d'attribution des options. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit son estimation du nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits devraient être acquis. L'incidence de la révision des estimations initiales, le cas échéant, est comptabilisée en résultat net de façon que les charges cumulatives reflètent les estimations révisées et un ajustement correspondant est comptabilisé à la réserve de rémunération fondée sur des actions. Lorsque les options sur actions sont exercées, le montant de la contrepartie versée et la tranche correspondante ayant été précédemment comptabilisée à la réserve de rémunération fondée sur des actions sont portés au crédit du capital social.

La Société évalue les unités d'actions incitatives attribuées aux employés en fonction de la juste valeur des actions subalternes à droit de vote de la Société à la date d'attribution, et une charge de rémunération est constatée sur la période d'acquisition des droits ainsi qu'une hausse correspondante à la réserve de rémunération fondée sur des actions. La période totale d'acquisition des droits pour chaque attribution est de trois ans moins un jour.

Attributions réglées en trésorerie

La juste valeur du montant à verser aux membres du conseil d'administration relativement aux droits à l'appréciation d'actions en vertu du régime d'unités d'actions différées de la Société, qui sont réglées en trésorerie, est comptabilisée à titre de charge de rémunération ainsi qu'une hausse correspondante au titre des passifs relatifs aux régimes de retraite et avantages du personnel futurs à la date où les unités sont émises aux membres du conseil d'administration. Cette charge à payer est réévaluée à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, jusqu'au moment du règlement, en fonction du cours de clôture moyen des actions subalternes à droit de vote inscrites à la Bourse de Toronto au cours des vingt jours de bourse consécutifs précédant immédiatement de un jour la date de clôture de la période de présentation de l'information financière. Toute variation de la juste valeur du passif est comptabilisée en résultat net.

K) AVANTAGES DU PERSONNEL

Avantages du personnel à court terme

Les avantages du personnel à court terme comprennent les salaires, les traitements, les absences rémunérées, les régimes de participation aux bénéfices et les primes. Ils sont évalués sur une base non actualisée et sont portés en charges lorsque le service connexe est fourni. Un passif est comptabilisé à l'égard du montant devant être versé au titre d'une prime en espèces à court terme ou d'un régime de participation aux bénéfices si la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite de payer ce montant en raison de services rendus par l'employé et qu'il est possible de faire une estimation fiable de cette obligation.

Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies désigne un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entité verse des cotisations définies à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des montants supplémentaires. Les obligations au titre des cotisations à des régimes à cotisations définies sont comptabilisées à titre de charge au cours des périodes où les services ont été rendus par les employés.

Régimes à prestations définies

À la date de clôture de chaque exercice financier, des actuaires indépendants extrapolent les données de la plus récente évaluation actuarielle complète afin de mesurer, à des fins comptables, la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Le passif net au titre des régimes à prestations définies de la Société relativement aux régimes à prestations définies est calculé séparément pour chaque régime.

Les valeurs actualisées de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, le coût des services rendus au cours de l'exercice et, si applicable, le coût des sevices passés, sont établis au moyen de la méthode des unités de crédit projetées (qui est parfois connue comme la méthode de répartition des prestations au prorata) basée sur les meilleurs estimations de la part de la direction du taux d'actualisation, du taux d'augmentation de la rémunération attendu, du taux d'indexation des prestations payées et de la table de mortalité.

La direction détermine le taux d'actualisation selon les taux d'intérêts du marché actuel des obligations de sociétés à taux fixe cotées de qualité supérieure, qui sont des taux ajustés afin de refléter la durée attendue des sorties de fonds futures reliées aux paiements des prestations de retraite.

Le passif ou l'actif net au titre des régimes à prestations définies est présenté dans les états consolidés de la situation financière à la juste valeur des actifs du régime diminuée de la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Tout actif résultant de ce calcul est limité à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous la forme de remboursements provenant des régimes ou sous la forme de réductions de futures contributions aux régimes.

Les composantes de la charge au titre des régimes à prestations définies sont présentées comme suit:

- Le coût des prestations de retraite est reconnu en résultat net;
- L'intérêt net du passif ou de l'actif net au titre des régimes à prestations définies est reconnu en résultat net; et
- Les réévaluations du passif ou de l'actif net au titre des régimes à prestations définies est reconnu dans les autres éléments du résultat global.

Le coût des prestations de retraite reconnus en résultat net comprend:

- Le coût des services rendus au cours de l'exercice fourni en échange des services rendus par les employés pendant la période;
- Le coût des services passés reconnu en résultat net dans la période durant laquelle le régime a été modifié; et
- Les gains ou les pertes provenant d'un règlement reconnus en résultat net dans la période durant laquelle le règlement du régime a eu lieu.

L'intérêt net du passif ou de l'actif net au titre des régimes à prestations définies est le produit du passif ou de l'actif net au titre des régimes à prestations définies multiplié par le taux d'actualisation.

Les réévaluations du passif ou de l'actif au titre des régimes à prestations définies sont reconnues immédiatement dans les autres éléments du résultat global et ne sont pas reclassées ultérieurement en résultat net. Les réévaluations du passif ou de l'actif au titre des régimes à prestations définies comprennent:

- Les gains et pertes actuarielles provenant d'ajustements survenus suites à des expériences passées, des changements aux hypothèses financières et des changements aux hypothèses démographiques;
- Le rendement prévu des actifs des régimes, sauf les montants inclus dans les intérêts créditeurs; et
- Tout changement dans l'effet du plafonnement de l'actif, sauf les montants inclus dans l'intérêt net du passif ou de l'actif net au titre des régimes à prestations définies.

L) ÉCART DE CHANGE

Aux fins de la préparation des états financiers consolidés, le résultat net et la situation financière de chaque entité du groupe sont exprimés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société.

Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle respective des entités de la Société au taux de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de change découlant d'une conversion sont comptabilisés à titre de charges financières au résultat net, exception faite des écarts de change découlant de la conversion d'instruments financiers désignés à titre de couverture d'un investissement net dans des établissements à l'étranger et des instruments financiers désignés comme éléments de couverture des flux de trésorerie, qui sont comptabilisés au titre des autres éléments du résultat global jusqu'au règlement des éléments couverts ou jusqu'à ce qu'ils soient comptabilisés au résultat net.

Établissements à l'étranger

Les actifs et les passifs d'établissements à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur résultant d'une acquisition, sont convertis en dollars canadiens au moyen des taux de change en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les éléments de produits et de charges sont convertis aux taux de change moyens pour la période, à moins que les taux de change aient connu des fluctuations importantes ou que des transactions significatives aient eu lieu pendant cette période, auquel cas les taux de change en vigueur à la date des transactions sont appliqués. Les écarts de change découlant de la conversion d'un investissement net dans des établissement à l'étranger sont comptabilisés comme des ajustements au titre de l'écart de change dans les autres éléments du résultat global et le montant est accumulé dans les capitaux propres.

La Société applique la comptabilité de couverture aux écarts de change entre la monnaie fonctionnelle de l'établissement à l'étranger et celle de la Société mère. Les écarts de change découlant de la conversion de dettes à long terme désignées comme éléments de couverture d'un investissement net dans des établissements à l'étranger sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global dans la mesure où l'élément de couverture est efficace, et sont présentés dans les capitaux propres à titre d'ajustements de l'écart de change. Si l'élément de couverture est inefficace, les écarts seront comptabilisés en résultat net. Lorsqu'il y a cession de la portion couverte d'un investissement net, le montant correspondant du cumul de l'ajustement au titre de l'écart de change est reclassé en résultat net en tant que résultat net à la cession.

M) INSTRUMENTS FINANCIERS

Classement et évaluation

Tous les instruments financiers, y compris les dérivés, figurent à l'état de la situation financière, à leur juste valeur initiale lorsque la Société devient partie aux obligations contractuelles de l'instrument.

Après la comptabilisation initiale, les instruments financiers non dérivés sont évalués conformément au classement suivant :

- Les prêts et les créances sont des actifs financiers à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché ouvert. La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les créances clients et autres débiteurs sont classés en tant que prêts et créances. Ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif duquel est déduit toute réduction de valeur;
- Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers (autres que des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés à la juste valeur des actifs ou déduits des passifs financiers, selon le cas, au moment de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement imputables à l'acquisition d'actifs ou de passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont immédiatement comptabilisés en résultat net; et
- L'endettement bancaire, les dettes fournisseurs et autres créditeurs ainsi que les dettes à long terme sont classés comme autres passifs. Ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction directement imputables sont ajoutés à la juste valeur initiale des instruments financiers, exception faite de ceux qui ont été engagés relativement aux facilités de crédit renouvelables, qui sont classés comme autres actifs et amortis de façon linéaire pendant la durée des financements en cause.

Les actifs financiers ne sont décomptabilisés que lorsque la Société ne détient plus les droits contractuels sur les flux de trésorerie des actifs ou lorsque la Société transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs financiers à une autre entité. Les passifs financiers ne sont décomptabilisés que lorsque les obligations de la Société sont éteintes, annulées ou qu'elles sont arrivées à échéance.

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté à l'état de la situation financière si, et seulement si, il existe actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si la Société a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Instruments financiers dérivés comprenant la comptabilité de couverture

La Société utilise des conventions d'échange de devises croisées comme instruments financiers dérivés afin de gérer le risque de change lié aux billets garantis de premier rang, série A. De plus, la Société utilise des conventions d'échange de taux d'intérêt comme instruments financiers dérivés afin de gérer le risque de taux d'intérêt de ses dettes long terme à taux variables. La Société ne détient pas et n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur, et les coûts de transaction connexes sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont engagés. Après la comptabilisation initiale, les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur, et les changements connexes sont comptabilisés de la manière décrite ci-dessous. Les montants nets des encaissements ou des paiements découlant des contrats des instruments financiers dérivés sont comptabilisés en tant que charges financières.

À la désignation initiale de l'élément de couverture, la Société constitue une documentation formelle de la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts qui porte sur les objectifs et la stratégie de gestion des risques à adopter pour l'opération de couverture ainsi que sur les méthodes qui serviront à évaluer l'efficacité de la relation de couverture. La Société évalue, tant au commencement de la relation de couverture que sur une base continue, si les instruments de couverture sont « hautement efficaces » pour compenser les variations des flux de trésorerie des éléments couverts respectifs au cours de la période pour laquelle la couverture est désignée et si les résultats réels de chaque relation de couverture se situent dans un intervalle compris entre 80 et 125 pour cent. Pour la couverture de flux de trésorerie d'une transaction prévue, celle-ci doit être hautement susceptible de se produire et doit être exposée à des variations de flux de trésorerie qui, ultimement, pourraient avoir une incidence sur le résultat présenté.

Comptabilité de couverture des flux de trésorerie

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie imputable au risque particulier lié à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement susceptible de se produire pouvant avoir une incidence sur le résultat net, la partie efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global cumulé et présentée dans la réserve de couvertures de flux de trésorerie dans les capitaux propres. Le montant comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global est transféré au résultat net au cours de la même période que celle où les flux de trésorerie couverts ont une incidence sur le résultat net et au même poste que les éléments couverts. La partie inefficace de la variation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé est comptabilisée immédiatement en résultat net.

Si l'instrument de couverture ne répond plus aux critères de comptabilité de couverture, qu'il arrive à échéance, qu'il est vendu, résilié ou exercé ou que la désignation de couverture est révoquée, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective. Le montant cumulatif du profit ou de la perte comptabilisé précédemment dans les autres éléments du résultat global et elle est présentée dans la réserve de couvertures de flux de trésorerie dans les capitaux propres et y demeure jusqu'à ce que l'élément couvert prévu influe sur le résultat net. Si l'élément couvert prévu n'est plus susceptible de se produire, le solde des autres éléments du résultat global cumulé est immédiatement comptabilisé en résultat net.

Dans d'autres cas, le montant comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global est transféré au résultat net au cours de la même période que celle où l'élément couvert a une incidence sur le résultat net.

Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés sont séparés de leur contrat hôte et comptabilisés séparément si les caractéristiques économiques et les risques du contrat hôte et du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés. Un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé et l'instrument composé n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. Aux 31 août 2014 et 2013, aucun dérivé incorporé important n'exigeait une comptabilisation distincte à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière.

Dépréciation des actifs financiers

Les créances clients et autres débiteurs (« débiteurs ») sont évalués à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective qu'ils se soient dépréciés. Un actif financier s'est déprécié s'il existe une indication objective qu'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif et que l'événement générateur de pertes a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif qui peut être estimée de façon fiable.

L'indication objective de la dépréciation des débiteurs peut être un défaut de paiement du débiteur ou des indications à l'effet que le débiteur déclarera faillite.

La Société examine les indications de dépréciation des débiteurs tant sur le plan des actifs que de façon globale. Tous les débiteurs importants à titre individuel sont évalués et soumis à un test de dépréciation spécifique. Les débiteurs qui n'ont pas subi de dépréciation spécifique sont ensuite évalués collectivement afin de déterminer si une réduction de valeur est survenue, mais n'a pas encore été identifiée. Les débiteurs qui ne sont pas importants à titre individuel font l'objet d'un test de dépréciation dans leur ensemble, dans le cadre duquel les débiteurs assortis de risques similaires sont regroupés.

Une réduction de valeur liée aux débiteurs est calculée comme étant l'écart entre la valeur comptable et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés. Les pertes sont comptabilisées en résultat net et présentées dans un compte de provision pour créances douteuses et sont portées en réduction des débiteurs. L'intérêt sur l'actif déprécié continue à être comptabilisé par le biais de la désactualisation. Si, en raison d'un événement subséquent, le montant de la réduction de valeur diminue, la diminution de la réduction de valeur est reprise par le biais du résultat net.

N) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements très liquides qui ont une échéance initiale de trois mois ou moins.

O) BÉNÉFICE PAR ACTION

La Société présente les données liées au bénéfice de base par action et au bénéfice dilué par action pour ses actions à droits de vote multiples et ses actions subalternes à droit de vote. Le bénéfice de base par action est calculé en divisant le bénéfice attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote en circulation au cours de la période, ajusté pour tenir compte des actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives. Le bénéfice dilué par action est déterminé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote en circulation en fonction de l'incidence de toutes les actions subalternes à droit de vote potentielles, lesquelles comprennent les options sur actions et les unités d'actions incitatives attribuées aux hauts dirigeants et employés désignés.

P) INFORMATION SECTORIELLE

Un secteur opérationnel est une composante de la Société qui exerce des activités ordinaires, dont elle peut tirer des produits et pour lesquels elle peut engager des charges, y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la Société. Le principal décideur opérationnel de la Société examine régulièrement les résultats opérationnels de tous les secteurs opérationnels pour lesquels des informations financières distinctes sont disponibles, afin de prendre des décisions concernant les ressources devant être affectées à chaque secteur opérationnel et d'évaluer leur performance. Les résultats sectoriels qui sont directement communiqués au principal décideur opérationnel de la Société incluent les éléments directement attribuables à un secteur opérationel ainsi que ceux qui peuvent être attribués sur une base raisonnable.

Q) JUGEMENTS COMPTABLES ET UTILISATION D'ESTIMATION

La préparation d'états financiers consolidés en conformité avec les IFRS amène la direction à porter des jugements, ainsi qu'à formuler des estimations et des hypothèses qui se répercutent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur les montants présentés d'actifs, de passifs, de produits et de charges.

Les domaines importants qui requièrent l'utilisation de jugements et d'estimations de la part de la direction ont trait aux éléments suivants :

- **Provision pour créances douteuses**

 La provision pour créances douteuses est établie en fonction du risque de crédit propre aux clients de la Société en examinant des facteurs tels que le nombre de jours de retard sur le solde dû par le client, de même que l'historique de recouvrement du client. Ainsi, les conditions entraînant des variations dans l'ancienneté des comptes clients auront une incidence directe sur le montant comptabilisé de la charge pour créances douteuses (voir note 21 A));

- **Regroupements d'entreprises**

 La juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge dans le cas d'un regroupement d'entreprises est estimée selon les renseignements disponibles à la date d'acquisition et nécessite une part de jugement considérable pour déterminer la juste valeur attribuée aux immobilisations corporelles et aux immobilisations incorporelles acquises et aux passifs pris en charge à l'acquisition. En outre, la détermination de la juste valeur implique l'utilisation d'analyses de flux de trésorerie actualisés, de marges futures estimatives et d'estimations du nombre de clients futurs (voir note 6);

- **Amortissements des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles**

 L'évaluation des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée nécessite l'utilisation d'estimations pour déterminer la durée d'utilité prévue et les valeurs résiduelles de l'actif. Le jugement de la direction est aussi requis afin de déterminer les composantes et les méthodes d'amortissement utilisées (voir note 8);

- **Provisions**

 Le jugement de la direction est utilisé afin de déterminer le moment, la probabilité et pour quantifier les sorties de trésorerie attendues ainsi que le taux d'actualisation (voir note 15);

- **Juste valeur des instruments financiers dérivés**

 La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de techniques d'évaluation fondées sur plusieurs données du marché, comme les taux d'intérêt, les taux de change et le risque de crédit de la Société ou de ses contreparties;

- **Détermination de la valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies**

 L'obligation au titre des régimes à prestations définies est établi au moyen de calculs actuariels fondés sur plusieurs hypothèses. L'évaluation actuarielle repose sur les hypothèses de la Société quant au taux d'actualisation, au taux d'augmentation prévu de la rémunération, au taux d'indexation des prestations payées et à la table de mortalité. Dans des circonstances où les hypothèses actuarielles s'avéreraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une incidence sur le montant de la charge au titre des régimes à prestations définies porté en résultat, des réévaluations au titre des régimes à prestations définies comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global ainsi que de l'actif net ou du passif net lié à ces engagements présenté à l'état consolidé de la situation financière (voir note 20);

- **Détermination de la valeur des actifs non financiers**

 La détermination de la valeur des actifs non financiers nécessite l'utilisation d'un jugement de la part de la direction afin de déterminer l'existence d'indicateurs de dépréciation et l'établissement des UGT. De plus, lors du calcul de la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un actif, la Société utilise d'importantes estimations comme l'estimation des flux de trésorerie futurs et des taux d'actualisation applicables. Toute modification importante des conditions du marché pourrait se traduire par une incapacité à recouvrer les valeurs comptables des actifs non financiers (voir note 14); et

- **Impôts différés**

 Les actifs et les passifs d'impôt différé nécessitent des estimations quant à la nature et au moment des différences permanentes et temporelles futures, le moment attendu des reprises de ces différences temporelles et les taux d'imposition futurs qui s'appliqueront à ces différences. Un jugement est également requis pour déterminer la base fiscale des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et le taux d'imposition résultant utilisé pour évaluer l'impôt différé (voir note 10).

De tels jugements et estimations sont basés sur les faits et l'information dont dispose la direction de la Société. Des changements dans les faits et les circonstances pourraient nécessiter la révision des estimations précédentes et les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. DÉVELOPPEMENTS AU SUJET DES CONVENTIONS COMPTABLES

Les normes suivantes publiées par l'IASB ont été adoptées par la Société le 1er septembre 2013 et, sauf sur indication contraire, n'ont pas d'impact sur la performance financière de la Société:

- Modifications de l'IFRS 7, *Instruments financiers: information à fournir;*
- IFRS 10, *États financiers consolidés;*
- IFRS 12, *Information à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités;*
- IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur; et*
- Modifications d'IAS 19, *Avantages du personnel:* La principale différence résultant de la norme modifiée est que le taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes ne sera plus utilisé pour calculer les charges au titre des régimes à prestations définies. Les notions d'«intérêts débiteurs» et de «rendement prévu des actifs des régimes» sont remplacés par la notion d'«intérêt net», lequel est calculé par l'application du taux d'actualisation au passif net ou à l'actif net. La norme modifiée ne prescrit pas dans les comptes consolidés de résultat la classification de la présentation du montant d'intérêt net des régimes à prestations définies. La Société a choisi d'inclure le montant d'intérêt net dans les charges financières.

L'écart entre le taux de rendement réel des actifs des régimes et le taux d'actualisation ainsi que l'incidence du plafond relatif aux actifs des régimes à prestations définies, le cas échéant, sont présentés dans les autres éléments du résultat global comme une réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies.

La norme modifiée a été appliquée rétrospectivement pour la période comparative dans les états financiers consolidés. L'impact sur le bénéfice et les autres éléments du résultat global est le suivant:

	Exercice clos le 31 août 2013		
	Précédemment présenté	Incidence d'IAS 19 modifiée	Actuellement présenté
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	$
Charges d'exploitation			
Salaires, avantages du personnel et services impartis	279 044	(200)	278 844
Charges financières	128 314	456	128 770
Impôts sur le résultat	62 842	(68)	62 774
Bénéfice de l'exercice	185 083	(188)	184 895
Autres éléments du résultat global			
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	3 243	256	3 499
Charge d'impôts sur le résultat liée	(872)	(68)	(940)
Bénéfice par action			
De base	3,80	—	3,80
Dilué	3,78	—	3,78

4. NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS COMPTABLES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

Un certain nombre de nouvelles normes, d'interprétations et de modifications des normes actuelles ont été publiées par l'IASB. Elles sont obligatoires, mais ne sont pas encore entrées en vigueur pour l'exercice clos le 31 août 2014 et n'ont pas été appliquées dans la cadre de la préparation des présents états financiers consolidés. Les normes suivantes pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société :

	En vigueur pour les exercices ouverts à compter du	
IFRS 9, *Instruments financiers*	1er janvier 2018	Adoption anticipée permise
IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*	1er janvier 2017	Adoption anticipée permise
Modifications d'IAS 19, *Régime à prestations définies: Cotisations des membres du personnel*	1er juillet 2014	Adoption anticipée permise
IFRIC 21, *Droits ou taxes*	1er janvier 2014	Adoption anticipée permise

IFRS 9 remplace les lignes directrices d'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.* La norme comprend des exigences relatives à la comptabilisation et à l'évaluation, à la dépréciation, à la décomptabilisation et au modèle général de comptabilité de couverture. L'IASB a mené à terme son projet de remplacement par étapes d'IAS 39, et la norme a été rehaussée à chaque étape. La version d'IFRS 9 publiée en 2014 a préséance sur toutes les versions précédentes; cependant, durant une période définie, les précédentes versions d'IFRS 9 peuvent être adoptées par anticipation, si ce n'est déjà fait, dans la mesure où la date d'application initiale pertinente est antérieure au 1er février 2015. IFRS 9 ne remplace pas l'exigence relative à la comptabilisation de couverture à la juste valeur du portefeuille en ce qui a trait au risque de taux d'intérêt, puisque cette étape a été séparée du projet IFRS 9 en raison de la nature à plus long terme du projet de macro-couverture qui en est actuellement à l'étape du document de travail du processus établi. Par conséquent, l'exception présentée dans IAS 39 en ce qui concerne une couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers continue de s'appliquer.

IFRS 15 établit les principes de présentation de la nature, du montant, du calendrier et du degré d'incertitude des produits des activités ordinaires et des flux de trésorerie tirés des contrats d'une entité avec des clients. Cette norme prévoit un modèle unique de comptabilisation des produits en vue de présenter le transfert des biens ou services promis aux clients, selon un montant qui reflète la contrepartie que l'entité prévoit recevoir en échange de ces biens et services. IFRS 15 remplace les normes suivantes : IAS 11, *Contrats de construction*, IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers,* IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients,* et SIC-31, *Produits des activités ordinaires - Opérations de troc impliquant des services de publicité*. L'application de la norme est obligatoire pour toutes les entités qui présentent leur information financière en IFRS et s'applique à presque tous les contrats conclus avec des clients. Les contrats de location, les instruments financiers et les contrats d'assurance constituent les principales exceptions.

Les modifications à IAS 19 s'appliquent aux cotisations versées par des membres du personnel ou des tiers à un régime à prestations définies. Les modifications visent à simplifier la comptabilisation des cotisations qui ne sont pas liées au nombre d'années de service par exemple, les cotisations des employés, qui sont calculées en fonction d'un pourcentage fixe de leur salaire.

IFRIC 21 détermine la comptabilisation d'une obligation au titre d'un droit ou d'une taxe sans lien avec les impôts sur le résultat. L'interprétation porte sur la définition d'un fait générateur d'obligation qui donne lieu au paiement d'un droit ou d'une taxe, et sur le moment où un passif doit être comptabilisé.

La Société est en train d'évaluer l'étendue de l'incidence de ces changements sur ses états financiers consolidés.

5. SECTEURS OPÉRATIONNELS

Le bénéfice (perte) de l'exercice de la Société pour l'exercice est présenté(e) en trois secteurs opérationnels: les services de câblodistribution canadiens, les services de câblodistribution américains et les services de données aux entreprises.

Les secteurs des services de câblodistribution canadiens et américains fournissent, principalement à une clientèle résidentielle au Canada et aux États-Unis, une vaste gamme de services de Télévision, de services IHV et de Téléphonie. Le secteur des services de câblodistribution canadiens et américains fournissent également aux petites et moyennes entreprises des solutions d'affaires, ce qui comprend des services de Télévision, de services IHV et de Téléphonie à l'intérieur de leurs zones de couverture. Une vaste gamme de forfaits Internet à large bande, de services de Téléphonie et d'autres services de télécommunications de pointe, comme les solutions de remplacement de protocole d'ouverture de session (« SIP ») et de partage d'interface à débit primaire (« PRI »), est offerte à nos clients commerciaux, en fonction de la zone dans laquelle ils se trouvent.

Le secteur des services de données aux entreprises fournit par le biais de ses centres de données informatiques, des services de co-implantation, des services d'hébergement gérés et dédiés, des services de techonologie de l'informatique gérés, des services d'informatique en nuage et des services de connectivité aux petites, moyennes et grandes entreprises et à la clientèle du secteur public fournis par l'entremise de ses réseaux optiques. Les activités liées au secteur des services de données aux entreprises sont exercées au Canada, aux États-Unis et en Europe, principalement au Royaume-Uni.

La Société évalue le rendement de chaque secteur opérationnel selon son (sa) bénéfice (perte) opérationnel(le). Les charges financières

et les impôts sur le résultat sont gérés sur une base consolidée et, par conséquent, ils ne sont pas reflétés dans les résultats sectoriels. Les éliminations intersectorielles et autres éliminent toutes transactions intersociétés comprises dans les résultats opérationnels de chaque secteur et incluent les activités du siège social. Les transactions entre les secteurs opérationnels sont évaluées à la valeur établie entre les parties.

	Exercice clos le 31 août 2014				
	Services de câblodistribution canadiens	**Services de câblodistribution américains**	**Services de données aux entreprises**	**Éliminations intersectorielles et autres**	**Consolidé**
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**
Produits	**1 255 154**	**391 670**	**303 075**	**(2 308)**	**1 947 591**
Charges d'exploitation	**614 116**	**218 573**	**200 553**	**11 318**	**1 044 560**
Honoraires de gestion – COGECO inc.	**—**	**—**	**—**	**9 674**	**9 674**
Frais d'intérgration, de restructuration et d'acquisition [1]	**1 663**	**767**	**2 306**	**—**	**4 736**
Amortissements	**237 988**	**94 837**	**127 137**	**320**	**460 282**
Perte de valeur au titre des immobilisations corporelles (note 13)	**32 197**	**—**	**3 296**	**—**	**35 493**
Bénéfice sectoriel (perte sectiorielle)	**369 190**	**77 493**	**(30 217)**	**(23 620)**	**392 846**
Charges financières					**130 221**
Impôts sur le résultat					**53 184**
Bénéfice de l'exercice					**209 441**
Immobilisations corporelles	**1 106 443**	**318 022**	**405 097**	**1 409**	**1 830 971**
Immobilisations incorporelles	**990 487**	**746 700**	**157 659**	**—**	**1 894 846**
Goodwill	**4 662**	**571 399**	**644 468**	**—**	**1 220 529**
Acquisition d'immobilisations corporelles	**214 370**	**71 669**	**114 807**	**—**	**400 846**
Acquisition d'immobilisations incorporelles et autres actifs	**9 487**	**1 861**	**3 278**	**—**	**14 626**

(1) Les frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition étaient principalement reliés aux primes de départ liées à la restructuration de nos effectifs dans les secteurs des services de câblodistribution canadiens et des services de données aux entreprises.

	Exercice clos le 31 août 2013				
	Services de câblodistribution canadiens	Services de câblodistribution américains	Services de données aux entreprises	Éliminations intersectorielles et autres	Consolidé
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	$	$	$
	(retraité, note 3)[1]		*(retraité, note 6)*	*(retraité)*[1]	*(retraité, notes 3 et 6)*
Produits	1 226 275	267 655	200 158	(1 622)	1 692 466
Charges d'exploitation	614 957	147 403	125 712	14 102	902 174
Honoraires de gestion – COGECO inc.	—	—	—	9 569	9 569
Frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition[2]	4 500	9 309	7 761	—	21 570
Amortissements	226 215	69 489	86 690	320	382 714
Bénéfice sectoriel (perte sectiorielle)	380 603	41 454	(20 005)	(25 613)	376 439
Charges financières					128 770
Impôts sur le résultat					62 774
Bénéfice de l'exercice					184 895
Immobilisations corporelles	1 151 558	317 086	383 782	1 729	1 854 155
Immobilisations incorporelles	993 352	737 312	179 425	—	1 910 089
Goodwill	4 662	553 373	631 196	—	1 189 231
Acquisition d'immobilisations corporelles	216 049	48 272	125 314 [3]	—	389 635
Acquisition d'immobilisations incorporelles et autres actifs	14 382	1 321	2 864	—	18 567

(1) Certaines informations reliées aux services de câblodistribution canadiens et aux éliminations intersectorielles et autres ont été retraitées afin de refléter une réorganisation interne qui a eu lieu à la fin de l'exercice 2013.

(2) Les frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition étaient principalement reliés aux coûts d'acquisition en lien avec les regroupements d'entreprises (voir note 6) et aux primes de départ liées à la restructuration de nos effectifs dans le secteur des services de câblodistribution canadiens.

(3) Les acquisitions pour le secteur des services de données aux entreprises comprennent 937 000 $ d'immobilisations corporelles acquises en vertu de contrats de location-financement.

Les tableaux suivants présentent certaines données géographiques:

			Exercice clos le 31 août 2014	
	Canada	**États-Unis**	**Europe**	**Total**
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	**$**	**$**	**$**
Produits	**1 406 229**	**503 516**	**37 846**	**1 947 591**
Immobilisations corporelles	**1 389 746**	**389 112**	**52 113**	**1 830 971**
Immobilisations incorporelles	**1 076 422**	**807 274**	**11 150**	**1 894 846**
Goodwill	**333 710**	**835 319**	**51 500**	**1 220 529**

			Exercice clos le 31 août 2013	
	Canada	États-Unis	Europe	Total
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	$	$
	(retraité, note 6)	*(retraité, note 6)*	*(retraité, note 6)*	*(retraité, note 6)*
Produits	1 347 085	327 982	17 399	1 692 466
Immobilisations corporelles	1 409 760	394 359	50 036	1 854 155
Immobilisations incorporelles	1 094 025	804 034	12 030	1 910 089
Goodwill	333 710	808 968	46 553	1 189 231

6. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES EN 2013

Le 30 novembre 2012, la Société a conclu l'acquisition de toutes les actions en circulation d'Atlantic Broadband, un câblodistributeur indépendant fondée en 2003 et qui comptait près de 485 000 unités de service primaire et offrant des services de Télévision numérique et analogique, d'IHV et de Téléphonie. Cette acquisition est un intéressant point d'entrée sur le marché américain, offrant une augmentation significative des unités de service primaire à fort potentiel de croissance, un excellent réseau d'infrastructure de qualité ainsi que la possibilité pour les dirigeants de la Société de faire bénéficier de leur savoir-faire et de leur expérience opérationnelle. La transaction, qui est évaluée à 1,36 milliard $ US, a été financée au moyen d'une combinaison d'espèces, d'un prélèvement sur le crédit à terme renouvelable existant de la Société d'un montant approximatif de 588 millions $ US et d'emprunts totalisant 660 millions $ US aux termes d'un nouveau financement garanti sans recours d'Atlantic Broadband. Atlantic Broadband exploite des réseaux de câblodistribution dans l'ouest de la Pennsylvanie, au sud de la Floride, au Maryland/Delaware et en Caroline du Sud.

Le 31 janvier 2013, la Société a conclu l'acquisition d'approximativement 96,57 % des actions émises et en circulation, de Peer 1 Network Enterprises, Inc. ("Peer 1 Hosting"). La transaction d'une valeur d'environ 649 millions $ a été financé au moyen de nouveaux crédits renouvelables garantis d'un montant d'environ 250 millions $ ainsi que de nouvelles facilités de crédits à terme garanties d'un montant d'environ 400 millions $ ayant tous les deux une échéance de quatre ans. Le 3 avril 2013, Cogeco Câble a conclu l'acquisition des 3,43 % d'actions émises et en circulation restantes de Peer 1 Hosting pour une contrepartie en trésorerie de 17 millions $, conformément aux dispositions en matière d'acquisition forcée de l'article 300 de la *Business Corporations Act* («Colombie-Britannique»). Peer 1 Hosting est une société de classe mondiale en matière d'infrastructure Web et d'informatique en nuage qui se spécialise dans les domaines des TI gérées, l'hébergement géré et dédié, de la co-implantation et des services d'informatique en nuage, et qui au moment de l'acquisition, avait 20 centres de données informatiques et 56 points de présence partout en Amérique du Nord et en Europe. Cette acquisition renforce la zone de couverture de Cogeco Câble et valorise ses initiatives stratégiques par l'augmentation de la portée de l'entreprise dans un secteur attrayant qui offre des perspectives de croissance importantes pour des plateformes de centres de données informatiques à la fine pointe de la technologie. Le centre de réseau principal et siège social de Peer 1 Hosting sont situés à Vancouver, Canada.

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2014, la Société a finalisé la répartition du prix d'achat de l'acquisition d'Atlantic Broadband, qui est demeurée inchangée de celle présentée dans les états financiers annuels consolidés de l'exercice 2013, excepté tel que mentionné ci-bas. Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2014, Cogeco Câble a finalisé la répartition du prix d'achat de l'acquisition de Peer 1 Hosting. Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2014, les répartitions des prix d'achat d'Atlantic Broadband et de Peer 1 Hosting ont été modifiées afin d'ajuster une erreur de présentation des actifs d'impôts différés acquis et des passifs d'impôts différés pris en charge. L'erreur de présentation est que la Société n'a pas compensé en 2013 les actifs d'impôts différés et les passifs d'impôts différés des mêmes autorités fiscales, tel que requis par IAS 12. L'impact de cette modificatin a réduit les actifs d'impôts différés et les passifs d'impôts différés de 105,9 millions $.

La répartition finale du prix d'achat d'Atlantic Broadband et de Peer 1 Hosting, compte tenu de la modification, s'établit comme suit:

(en milliers de dollars canadiens)	**Peer 1 Hosting Répartition finale $**	**Atlantic Broadband Répartition finale $**	**TOTAL Répartition finale $**
Contrepartie versée			
Achat d'actions	**494 796**	**337 779**	**832 575**
Ajustements du fonds de roulement	**—**	**5 415**	**5 415**
Remboursement des dettes garanties et règlement des options en circulation	**170 872**	**1 021 854**	**1 192 726**
	665 668	**1 365 048**	**2 030 716**
Actifs net acquis			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**10 840**	**5 480**	**16 320**
Trésorerie soumise à des restrictions	**8 729**	**—**	**8 729**
Créances clients et autres débiteurs	**12 772**	**12 012**	**24 784**
Impôts sur le résultat à recevoir	**2 797**	**3 907**	**6 704**
Charges payées d'avance et autres	**3 855**	**1 370**	**5 225**
Autres actifs	**2 462**	**—**	**2 462**
Immobilisations corporelles	**150 013**	**302 211**	**452 224**
Immobilisations incorporelles	**144 231**	**711 418**	**855 649**
Goodwill	**410 454**	**522 215**	**932 669**
Actifs d'impôts différés	**1 599**	**—**	**1 599**
Dettes fournisseurs et autres créditeurs pris en charge	**(26 512)**	**(27 620)**	**(54 132)**
Provisions	**—**	**(721)**	**(721)**
Produits différés et perçus d'avance pris en charge	**(3 388)**	**(7 697)**	**(11 085)**
Dette à long terme prise en charge	**(1 735)**	**—**	**(1 735)**
Passifs d'impôts différés	**(50 449)**	**(157 527)**	**(207 976)**
	665 668	**1 365 048**	**2 030 716**

La finalisation de la répartition du prix d'achat d'Atlantic Broadband au cours du premier trimestre clos le 30 novembre 2013, et du prix d'achat de Peer 1 Hosting au cours du deuxième trimestre clos le 28 février 2014, n'a eu aucune incidence sur le compte consolidé de résultat, et a entraîné une réduction de 1,2 million $ du résultat global pour l'exercice clos le 31 août 2013. L'impact sur l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2013 suite à la finalisation de la répartition du prix d'achat de Peer 1 Hosting et l'ajustement de l'erreur de présentation est le suivant:

			Au 31 août 2013	
(en milliers de dollars canadiens)	Précédemment présenté $	Ajustements des répartitions des prix d'achat $	Erreur de présentation $	Actuellement présenté $
Impôts sur le résultat à recevoir	16 935	658	—	17 593
Immobilisations incorporelles	1 910 993	(904)	—	1 910 089
Goodwill	1 192 015	(2 784)	—	1 189 231
Actifs d'impôts différés	127 796	4 352	(105 208)	26 940
Passifs d'impôts différés	624 507	2 474	(105 208)	521 773
Cumul des autres éléments du résultat global	20 254	(1 152)	—	19 102

7. CHARGES D'EXPLOITATION

Exercice clos les 31 août	**2014**	2013
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
		(retraité, note 3)
Salaires, avantages du personnel et services impartis	**324 272**	278 844
Coûts de prestations de service[1]	**558 378**	483 709
Coûts liés aux clients[2]	**67 054**	59 779
Autres achats externes[3]	**94 856**	79 842
	1 044 560	902 174

(1) Comprend le coût des équipements vendus, les coûts liés au contenu et à la programmation, les paiements à d'autres entreprises de télécommunications, les dépenses liées aux centres de données informatiques, les frais de franchise et les coûts de réseau.
(2) Comprend les frais de publicité et de marketing, les frais de vente, les frais de facturation, les charges pour créances douteuses et les frais de recouvrement.
(3) Comprend les frais relatifs aux immeubles à bureau, les honoraires professionnels, les frais liés au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC ») et d'autres frais d'administration.

8. AMORTISSEMENTS

Exercice clos les 31 août	**2014**	2013
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Amortissement des immobilisations corporelles	**402 465**	331 172
Amortissement des immobilisations incorporelles	**57 817**	51 542
	460 282	382 714

9. CHARGES FINANCIÈRES

Exercice clos les 31 août	**2014**	2013
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
		(retraité, note 3)
Intérêts sur la dette à long terme	**126 405**	124 037
Pertes nettes (gains nets) de change	**(450)**	1 903
Amortissement des coûts de transaction différés	**1 782**	2 852
Coûts d'emprunt capitalisés[1]	**(1 683)**	(3 866)
Autres	**4 167**	3 844
	130 221	128 770

(1) Pour l'exercice clos le 31 août 2014, le taux d'intérêt moyen utilisé pour la capitalisation des coûts d'emprunt était de 4,5% (6% en 2013).

10. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Exercice clos les 31 août	**2014**	2013
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
		(retraité, note 3)
Exigibles	**82 752**	84 676
Différés	**(29 568)**	(21 902)
	53 184	62 774

Le tableau suivant présente le rapprochement entre la charge d'impôts sur le résultat selon les taux d'impôt sur le résultat fédéral et provinciaux réglementaires du Canada et la charge d'impôts sur le résultat consolidé:

Exercice clos les 31 août	**2014**	2013
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
		(retraité, note 3)
Bénéfice avant impôts sur le résultat	**262 625**	247 669
Taux d'impôt sur le résultat combiné	**26,65%**	26,96%
Impôts sur le résultat au taux d'impôt sur le résultat combiné	**69 990**	66 772
Ajustement lié aux pertes ou aux bénéfices assujettis à des taux d'impôt sur le résultat inférieurs ou supérieurs	**531**	1 003
Impôts sur le résultat découlant des dépenses non déductibles	**1 345**	3 517
Incidences fiscales provenant des investissements dans des établissements à l'étranger	**(17 929)**	(9 554)
Variation des avantages non comptabilisés liés aux pertes fiscales	**—**	39
Autres	**(753)**	997
Impôts sur le résultat au taux d'impôt effectif	**53 184**	62 774

Le tableau qui suit présente les impôts différés qui découlent des écarts temporels entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, de même que les reports prospectifs de pertes fiscales:

Aux 31 août	**2014**	2013
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
		(retraité, note 6)
Immobilisations corporelles	**(151 343)**	(168 088)
Immobilisations incorporelles	**(399 897)**	(385 513)
Produits différés et perçus d'avance	**6 482**	4 735
Bénéfice de sociétés de personnes	**(37 077)**	(53 629)
Reports prospectifs de pertes autres qu'en capital et autres crédits d'impôts, déduction faite des avantages non comptabilisés liés aux pertes fiscales	**113 054**	108 345
Autres	**(2 930)**	(683)
Passifs d'impôts différés nets	**(471 711)**	(494 833)
Présentation aux états financiers:		
Actifs d'impôts différés	**12 884**	26 940
Passifs d'impôts différés	**(484 595)**	(521 773)
Passifs d'impôts différés nets	**(471 711)**	(494 833)

La variation des soldes d'actifs et de passifs d'impôts différés au cours des exercices 2014 et 2013 s'établit comme suit:

				Exercice clos le 31 août 2014	
	Solde au début de l'exercice	**Reconnus en résultat net**	**Reconnus aux autres éléments du résultat global**	**Ajustements au titre de l'écart de change**	**Solde à la fin de l'exercice**
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**
	(retraité, note 6)				
Immobilisations corporelles	**(168 088)**	**19 206**	**—**	**(2 461)**	**(151 343)**
Immobilisations incorporelles	**(385 513)**	**(6 808)**	**—**	**(7 576)**	**(399 897)**
Produits différés et perçus d'avance	**4 735**	**1 643**	**—**	**104**	**6 482**
Bénéfice de sociétés de personnes	**(53 629)**	**16 552**	**—**	**—**	**(37 077)**
Reports prospectifs de pertes autres qu'en capital et autres crédits d'impôts, déduction faite des avantages non comptabilisés liés aux pertes fiscales	**108 345**	**999**	**—**	**3 710**	**113 054**
Autres	**(683)**	**(2 024)**	**(177)**	**(46)**	**(2 930)**
	(494 833)	**29 568**	**(177)**	**(6 269)**	**(471 711)**

	Exercice clos le 31 août 2013					
	Solde au début de l'exercice	Reconnus en résultat net	Reconnus aux autres éléments du résultat global	Acquis par le biais de regroupements d'entreprises	Ajustements au titre de l'écart de change	Solde à la fin de l'exercice
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	$	$	$	$
		(retraité, note 3)	*(retraité, note 3)*	*(retraité, note 6)*	*(retraité, note 6)*	*(retraité, note 6)*
Immobilisations corporelles	(87 451)	12 982	—	(89 046)	(4 573)	(168 088)
Immobilisations incorporelles	(147 428)	(2 075)	—	(223 393)	(12 617)	(385 513)
Produits différés et perçus d'avance	2 709	1 754	—	166	106	4 735
Bénéfice de sociétés de personnes	(71 121)	17 492	—	—	—	(53 629)
Reports prospectifs de pertes autres qu'en capital et autres crédits d'impôts, déduction faite des avantages non comptabilisés liés aux pertes fiscales	5 827	(6 583)	—	103 276	5 825	108 345
Autres	(391)	(1 668)	(1 151)	2 620	(93)	(683)
	(297 855)	21 902	(1 151)	(206 377)	(11 352)	(494 833)

Au 31 août 2014, la Société et ses filiales disposent de pertes fiscales fédérales reportées totalisant approximativement 284,1 millions $, pour lesquelles l'avantage fiscal a été constaté dans les états financiers. Ces pertes viennent à échéance comme suit:

	2024	2025	2026	Par la suite	Total
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	$	$	$
Canada	**—**	**—**	**—**	**17 596**	**17 596**
États-Unis	**20 396**	**44 964**	**60 720**	**116 857**	**242 937**
Royaume-Uni [(1)]	**—**	**—**	**—**	**23 527**	**23 527**
	20 396	**44 964**	**60 720**	**157 980**	**284 060**

(1) Les pertes fiscales au Royaume-Uni peuvent être reportées indéfiniment afin de compenser des profits provenant du même type d'exploitation.

La Société et ses filiales disposent de pertes en capital reportées totalisant 639,2 millions $, pour lesquelles l'avantage fiscal n'a pas été constaté dans les états financiers consolidés. Ces pertes peuvent être reportées indéfiniment contre des gains en capital.

11. BÉNÉFICE PAR ACTION

Le tableau suivant présente un rapprochement entre le bénéfice par action de base et dilué :

Exercices clos les 31 août	**2014**	2013
(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'action et les données par action)	**$**	$
		(retraité, note 3)
Bénéfice de l'exercice	**209 441**	184 895
Nombre moyen pondéré d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote en circulation	**48 735 341**	48 646 340
Incidence des options sur actions dilutives[(1)]	**193 078**	137 719
Incidence des unités d'actions incitatives dilutives	**259 883**	186 531
Nombre moyen pondéré dilué d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote en circulation	**49 188 302**	48 970 590
Bénéfice par action		
De base	**4,30**	3,80
Dilué	**4,26**	3,78

(1) Pour l'exercice clos le 31 août 2014, 600 options sur actions (177 348 en 2013) ont été exclues du calcul du bénéfice par action dilué, étant donné que le prix d'exercice des options était supérieur à la moyenne du prix des actions subalternes à droit de vote.

12. AUTRES ACTIFS

Aux 31 août	**2014**	2013
(en milliers de dollars canadiens)	$	$
Coûts de transactions	**8 265**	6 925
Autres	**2 938**	3 547
	11 203	10 472

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au cours des exercices 2014 et 2013, les variations des immobilisations corporelles s'établissaient comme suit:

Exercices clos les 31 août 2014 et 2013	Terrains, bâtiments et améliorations locatives	Systèmes de réseaux (1)	Équipements de centres de données informatiques (2)	Appareils résidentiels	Matériel roulant et équipements (3)	Total
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	$	$	$	$
Coût						
Solde au 1er septembre 2012	87 416	1 847 139	30 040	358 020	165 588	2 488 203
Acquis par le biais de regroupements d'entreprises	59 752	261 892	67 470	30 825	32 285	452 224
Autres additions	35 977	227 084	45 728 (4)	45 172	35 674	389 635
Dispositions et radiations	—	(11 766)	(2 226)	(5 418)	(3 269)	(22 679)
Ajustements au titre de l'écart de change	1 901	16 405	3 229	2 169	1 997	25 701
Solde au 31 août 2013	**185 046**	**2 340 754**	**144 241**	**430 768**	**232 275**	**3 333 084**
Autres additions	**6 936**	**203 881**	**70 338**	**62 502**	**57 189**	**400 846**
Dispositions et radiations	**(121)**	**(9 022)**	**(4 620)**	**(10 231)**	**(33 725)**	**(57 719)**
Ajustements au titre de l'écart de change	**3 918**	**10 370**	**4 075**	**1 460**	**1 877**	**21 700**
Solde au 31 août 2014	**195 779**	**2 545 983**	**214 034**	**484 499**	**257 616**	**3 697 911**
Amortissement et perte de valeur cumulés						
Solde au 1er septembre 2012	23 486	800 930	7 448	249 381	84 865	1 166 110
Charge d'amortissement	8 132	197 299	25 481	69 567	30 693	331 172
Dispositions et radiations	—	(10 605)	(2 205)	(4 223)	(3 088)	(20 121)
Ajustements au titre de l'écart de change	65	963	365	224	151	1 768
Solde au 31 août 2013	**31 683**	**988 587**	**31 089**	**314 949**	**112 621**	**1 478 929**
Charge d'amortissement	**13 287**	**230 381**	**44 654**	**69 198**	**44 945**	**402 465**
Dispositions et radiations	**(11)**	**(7 782)**	**(4 622)**	**(7 816)**	**(33 502)**	**(53 733)**
Perte de valeur	**—**	**—**	**—**	**3 042**	**32 451**	**35 493**
Ajustements au titre de l'écart de change	**210**	**1 777**	**1 000**	**441**	**358**	**3 786**
Solde au 31 août 2014	**45 169**	**1 212 963**	**72 121**	**379 814**	**156 873**	**1 866 940**
Valeur comptable						
Au 31 août 2013	153 363	1 352 167	113 152	115 819	119 654	1 854 155
Au 31 août 2014	**150 610**	**1 333 020**	**141 913**	**104 685**	**100 743**	**1 830 971**

(1) Les systèmes de réseaux comprennent les tours de câblodistribution, les têtes de ligne, les émetteurs, les réseaux de fibre et câble coaxial, les branchements de clients et les équipements de réseaux.

(2) Les équipements de centres de données informatiques comprennent l'infrastructure générale, les équipements mécaniques et électriques et les contrôles d'accès et de sécurité. Les serveurs qui font partis des services d'hébergement sont amortis sur une base linéaire correspondant à leur durée de vie utile, qui est de trois ans.

(3) Le matériel roulant et les équipements comprennent le matériel roulant, l'équipement de programmation, le mobilier et les agencements, le matériel informatique et les logiciels que les autres équipements.

(4) Les autres additions comprennent 937 000 $ d'immobilisations corporelles acquises en vertu de contrats de location-financement.

Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2014, la filiale de la Société, Cogeco Câble Canada, a comptabilisé une perte de valeur de 32,2 millions $ au titre des immobilisations corporelles, des salaires et des coûts d'emprunt capitalisés à l'égard d'un projet de solution de télévision sur protocole Internet (IPTV) et de projets connexes auxquels les services de câblodistribution canadiens ont travaillé. En raison de problèmes de performance inattendus relatifs au bon fonctionnement de la plateforme, Cogeco Câble Canada a dû mettre fin au projet. Ces coûts n'avaient pas encore été amortis.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2014, la Société a comptabilisé dans son secteur des services de données aux entreprises une perte de valeur de 3,3 millions $ au titre des immobilisations corporelles liées à la rationalisation de ses plateformes d'automatisation ayant trait aux activités d'exploitation des centres de données informatiques.

14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

A) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au cours des exercices 2014 et 2013, les variations des immobilisations incorporelles s'établissaient comme suit:

	Durée d'utilité déterminée		Durée d'utilité indéterminée		
Exercices clos les 31 août 2014 et 2013	Relations-clients (1)	Autres (2)	Licences de câblodistribution	Nom commercial	Total
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	$	$	$
	(retraité, note 6)			*(retraité, note 6)*	*(retraité, note 6)*
Coût					
Solde au 1er septembre 2012	72 508	45 989	967 000	—	1 085 497
Acquis par le biais de regroupements d'entreprises	262 495	867	566 353	25 934	855 649
Autres additions	—	19 721	—	—	19 721
Entièrement amortis	—	(10 966)	—	—	(10 966)
Ajustements au titre de l'écart de change	12 818	128	33 857	—	46 803
Solde au 31 août 2013	**347 821**	**55 739**	**1 567 210**	**25 934**	**1 996 704**
Autres additions	**—**	**15 378**	**—**	**—**	**15 378**
Entièrement amortis	**—**	**(11 195)**	**—**	**—**	**(11 195)**
Ajustements au titre de l'écart de change	**8 706**	**172**	**19 550**	**—**	**28 428**
Solde au 31 août 2014	**356 527**	**60 094**	**1 586 760**	**25 934**	**2 029 315**
Amortissement et perte de valeur cumulés					
Solde au 1er septembre 2012	23 936	21 579	—	—	45 515
Charge d'amortissement	38 487	13 055	—	—	51 542
Entièrement amortis	—	(10 966)	—	—	(10 966)
Ajustements au titre de l'écart de change	520	4	—	—	524
Solde au 31 août 2013	**62 943**	**23 672**	**—**	**—**	**86 615**
Charge d'amortissement	**42 401**	**15 416**	**—**	**—**	**57 817**
Entièrement amortis	**—**	**(11 195)**	**—**	**—**	**(11 195)**
Ajustements au titre de l'écart de change	**1 213**	**19**	**—**	**—**	**1 232**
Solde au 31 août 2014	**106 557**	**27 912**	**—**	**—**	**134 469**
Valeur comptable					
Au 31 août 2013	284 878	32 067	1 567 210	25 934	1 910 089
Au 31 août 2014	**249 970**	**32 182**	**1 586 760**	**25 934**	**1 894 846**

(1) Les relations-clients comprennent les ententes contractuelles à long terme avec les clients.

(2) Comprend les coûts de rebranchement et d'activation de services additionels, les coûts directs incrémentaux liés à l'acquisition de client des services de données aux entreprises et les baux favorables.

B) GOODWILL

Au cours des exercices 2014 et 2013, les variations du goodwill s'établissaient comme suit:

Exercices clos les 31 août 2014 et 2013 *(en milliers de dollars canadiens)*	$
	(retraité, note 6)
Coût	
Solde au 1er septembre 2012	210 442
Acquis par le biais de regroupements d'entreprises	932 669
Ajustements au titre de l'écart de change	46 120
Solde au 31 août 2013	**1 189 231**
Ajustements au titre de l'écart de change	**31 298**
Solde au 31 août 2014	**1 220 529**

C) TEST DE DÉPRÉCIATION SUR LE GOODWILL ET LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE

La Société effectue des tests annuels de dépréciation, ou plus fréquemment s'il existe des indices que les actifs se sont dépréciés, sur la base des UGT. Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminés sont affectés à chaque UGT de la Société de la façon suivante:

Aux 31 août				**2014**			**2013**
Secteurs opérationnels	UGT	**Goodwill**	**Licences de câblodistribution**	**Nom commercial**	Goodwill	Licences de câblodistribution	Nom commercial
(en milliers de dollars canadiens)		**$**	**$**	**$**	$	$	$
					(retraité, note 6)		*(retraité, note 6)*
Services de câblodistribution canadiens	Ontario	**4 662**	**857 696**	**—**	4 662	857 696	—
	Québec	**—**	**109 304**	**—**	—	109 304	—
Services de câblodistribution américains	Sud de la Floride	**117 371**	**203 325**	**—**	113 668	196 911	—
	Caroline du Sud	**50 002**	**33 706**	**—**	48 425	32 643	—
	Ouest de la Pennsylvanie	**336 336**	**338 150**	**—**	325 726	327 483	—
	Maryland /Delaware	**67 689**	**44 579**	**—**	65 554	43 173	—
Services de données aux entreprises	Cogeco Services Réseaux	**205 780**	**—**	**—**	205 780	—	—
	Peer 1 Hosting	**438 689**	**—**	**25 934**	425 416	—	25 934
Total		**1 220 529**	**1 586 760**	**25 934**	1 189 231	1 567 210	25 934

Aux 31 août 2014 et 2013, la Société a soumis le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée à des tests de dépréciation. La valeur recouvrable de chaque UGT est fondée sur un calcul de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité a été déterminée au moyen de projections des flux de trésorerie dérivées des projections financières pour une période de cinq ans. Ces projections reflètent les attentes de la direction en matière de croissance des produits, des charges et de la marge pour chaque UGT en fonction de l'expérience passée. Les flux de trésorerie au-delà de la période de cinq ans ont été extrapolés selon un taux de croissance estimatif déterminé d'après les taux de croissance prévus pour les marchés spécifiques dans lesquels les UGT exercent leurs activités et ne sont pas considérés comme excédant les taux de croissance moyens à long terme pour ces marchés. Les taux d'actualisation qui s'appliquent aux prévisions de flux de trésorerie sont établis à partir du coût moyen pondéré du capital avant impôts de la Société, lequel est ajusté pour tenir compte des profils de risque spécifique de chaque UGT. Il a été déterminé que la valeur recouvrable de chaque UGT était supérieure à sa valeur comptable, et aucune perte de valeur n'a par conséquent été comptabilisée aux 31 août 2014 et 2013.

Les hypothèses clés suivantes ont été utilisées afin de déterminer les valeurs recouvrables à l'égard des plus récents tests de dépréciation effectués pour chaque secteur opérationnel de la Société:

Aux 31 août	**2014**		2013	
Secteurs opérationnels	**Taux d'actualisation avant impôts**	**Taux de croissance perpétuel**	Taux d'actualisation avant impôts	Taux de croissance perpétuel
	%	**%**	%	%
Services de câblodistribution canadiens	**10,5 à 10,9**	**2,0**	10,9 à 11,0	2,0
Services de câblodistribution américains	**12,1 à 13,0**	**2,5 à 3,0**	13,0	3,0
Services de données aux entreprises	**11,7**	**3,5 à 3,8**	11,8 à 12,0	4,3 à 4,8

Le tableau suivant présente, pour chaque secteur opérationnel, les changements requis au taux d'actualisation avant impôts et au taux de croissance perpétuel utilisés pour effectuer les tests afin que les valeurs recouvrables soient égales à la valeur comptable de l'UGT au 31 août 2014:

Secteurs opérationnels	**Augmentation du taux d'actualisation avant impôts**	**Diminution du taux de croissance perpétuel**
	%	**%**
Services de câblodistribution canadiens	**4,1 à 5,5**	**3,9 à 5,8**
Services de câblodistribution américains	**0,8 à 3,0**	**1,4 à 7,3**
Services de données aux entreprises	**0,2 à 0,3**	**0,2 à 0,3**

15. PROVISIONS

Au cours de l'exercice 2014, les variations des provisions s'établissaient comme suit:

Exercice clos le 31 août 2014	Retenues d'impôts et droits de timbre	Coûts liés à la programmation	Autres	Total
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	$	$
Solde au 1er septembre 2013	**6 959**	**2 525**	**3 066**	**12 550**
Provisions reconnues au cours de l'exercice	**185**	**5 023**	**2 630**	**7 838**
Provisions utilisées au cours de l'exercice	**—**	**(1 261)**	**(568)**	**(1 829)**
Provisions renversées au cours de l'exercice	**—**	**(2 332)**	**(273)**	**(2 605)**
Ajustements au titre de l'écart de change	**—**	**28**	**5**	**33**
Solde au 31 août 2014	**7 144**	**3 983**	**4 860**	**15 987**

Les provisions pour retenues d'impôts et droits de timbre ont trait à des passifs éventuels liés aux retenues d'impôts et aux droits de timbre relatifs aux exercices antérieurs à l'acquisition par la Société d'une filiale portugaise. Suite à la vente de la filiale portugaise en 2012, la Société demeure responsable de ces passifs éventuels liés aux retenues d'impôts et aux droits de timbre jusqu'à concurrence de 5 millions € selon les termes de l'entente de vente.

Les provisions pour coûts liés à la programmation comprennent les provisions pour des hausses tarifaires ainsi que des redevances et coûts additionnels liés au contenu découlant d'audits périodiques des fournisseurs de services.

Les autres provisions comprennent les provisions au titre d'obligations contractuelles ainsi que d'autres obligations juridiques.

16. DETTE À LONG TERME

Aux 31 août	Échéance	Taux d'intérêt		**2014**	2013
(en milliers de dollars canadien, sauf les pourcentages)		%		**$**	$
Société mère					
Crédit à terme renouvelable [a]					
Facilité de crédit renouvelable du Canada					
Emprunt renouvelable - 70,5 millions $ US (206 millions $ US en 2013)	Janvier 2019	1,61	(1) (2)	**76 654**	216 918
Emprunt renouvelable	Janvier 2019	—		**—**	219 561
Emprunt renouvelable - 55,6 millions £	Janvier 2019	1,95	(1)	**100 369**	—
Facilités de crédit garanties [a]					
Facilité de crédit renouvelable					
Emprunt renouvelable – 52,2 millions £ en 2013	—	—		**—**	85 180
Emprunt renouvelable – 21,9 millions $ US en 2013	—	—		**—**	23 061
Facilité de crédit renouvelable du Royaume-Uni – 3,4 millions £ en 2013	—	—		**—**	5 548
Billets garantis de premier rang [b]					
Série A – 25 millions $ US	Septembre 2024	4,14		**27 033**	—
Série B – 150 millions $ US	Septembre 2026	4,29		**162 196**	—
Billets garantis de premier rang [c]					
Série A – 190 millions $ US	Octobre 2015	7,00	(3)	**206 201**	199 349
Série B	Octobre 2018	7,60		**54 729**	54 672
Billets garantis de premier rang – 215 millions $ US [d]	Juin 2025	4,30		**232 347**	224 872
Débentures garanties de premier rang série 2 [e]	Novembre 2020	5,15		**198 839**	198 686
Débentures garanties de premier rang série 3 [f]	Février 2022	4,93		**198 537**	198 379
Débentures garanties de premier rang série 4 [g]	Mai 2023	4,18		**297 244**	296 989
Débenture non garantie de premier rang [h]	Mars 2018	5,94		**99 864**	99 829
Billets non garantis de premier rang – 400 millions $ US [i]	Mai 2020	4,88		**428 370**	413 674
Filiales					
Facilités de crédit de premier rang [j]					
Facilité d'emprunt à terme A - 166 millions $ US (190 millions $ US en 2013)	Novembre 2017	2,28	(1) (2)	**177 150**	195 193
Facilité d'emprunt à terme B - 377,65 millions $ US (416,85 millions $ US en 2013)	Novembre 2019	3,25	(1)	**398 211**	423 528
Facilité de crédit renouvelable - 50 millions $ US (33 millions $ US en 2013)	Novembre 2017	2,28	(1)	**54 365**	34 749
Crédit à terme renouvelable [a]					
Facilité de crédit renouvelable du Royaume-Uni – 3,1 millions £	Janvier 2019	1,95	(1)	**5 596**	—
Contrats de location-financement	Janvier 2015	3,34	(4)	**809**	2 077
				2 718 514	2 892 265
Moins : tranche à court terme				**32 323**	15 190
				2 686 191	2 877 075

(1) Taux d'intérêt sur la dette, incluant la marge applicable.
(2) Au 31 août 2014, les conventions d'échange de taux d'intérêt ont donné lieu à un taux d'intérêt effectif de 1,85% sur un montant notionnel de 70,5 millions $ US pour le crédit à terme renouvelable et de 2,52% sur un montant notionnel de 129,5 millions $ US pour la facilité d'emprunt à terme A, incluant la marge applicable.
(3) Les conventions d'échange de devises croisées ont donné lieu à un taux d'intérêt effectif de 7,24% sur l'équivalent en dollars canadiens de la dette libellée en dollars américains.
(4) Moyenne pondérée des taux d'intérêts sur les contrats de location-financement.

a) Le 22 novembre 2013, la Société a modifié et mis à jour son crédit à terme renouvelable de 800 millions $ auprès d'un consortium de prêteurs. Ce crédit à terme renouvelable a été prolongé au 22 janvier 2019 et peut être prolongée annuellement. Les modifications ont donné lieu à une réduction de la marge applicable pour le calcul du taux d'intérêt ainsi qu'à une réduction des restrictions prévues dans certaines clauses restrictives. Le crédit à terme renouvelable modifié et mis à jour a également remplacé les facilités de crédit garanties de Cogeco Câble dont l'échéance était le 27 janvier 2017, qui ont été entièrement remboursées le 22 novembre 2013. Ce crédit à terme renouvelable modifié et mis à jour est composé de deux tranches: une première tranche canadienne d'un montant de 788 millions $ et une seconde tranche du Royaume-Uni d'un montant de 12 millions $. Cogeco Câble et Peer 1 (UK) Ltd. peuvent emprunter sous la tranche du Royaume-Uni. La tranche canadienne est offerte en dollars canadiens, en dollars américains, en euros et en livres sterling et les taux d'intérêt sont fondés sur le taux des acceptations bancaires, le taux de base en dollars américains, le taux LIBOR en dollars américains, en euros ou en livres sterling, plus la marge applicable. La tranche du Royaume-Uni est offerte en livres sterling et les taux d'intérêt sont fondés sur le taux de base en livres sterling et le taux LIBOR en livres sterling. Le crédit à terme renouvelable est garanti indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale, et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de la Société et de certaines de ses filiales. De plus, il prévoit certaines affectations autorisées, y compris les obligations relatives à l'achat de biens, les obligations capitalisées existantes et l'octroi de toute sûreté par une entité avant qu'elle ne devienne une filiale, sous réserve d'un montant maximal. Les dispositions

relatives à ce crédit prévoient des limites quant aux opérations et aux activités de la Société. De façon générale, les plus importantes restrictions visent les investissements autorisés, le versement de dividendes sur les actions à droits de vote multiples et sur les actions subalternes à droit de vote, ainsi que l'atteinte et le maintien de certains ratios financiers, principalement en ce qui a trait au BAIIA ajusté, aux charges financières et au total de l'endettement.

b) Le 27 août 2014, la Société a procédé, dans le cadre d'un placement privé, à l'émission de billets garantis de premier rang, série A d'un montant de 25 millions $ US (27,2 millions $), déduction faite des coûts de transaction de 0,1 million $, pour un produit net de 27,1 millions $ et de billets garantis de premier rang, série B d'un montant de 150 millions $ US (163,4 millions $), déduction faite des coûts de transaction de 0,9 million $, pour un produit net de 162,5 millions $. Les billets garantis de premier rang, série A portent intérêt au taux annuel de 4,14 % payable semestriellement, et viennent à échéance le 1er septembre 2024, et les billets garantis de premier rang, série B portent intérêt au taux annuel de 4,29 % payable semestriellement, et viennent à échéance le 1er septembre 2026. Les billets garantis de premier rang, séries A et B sont rachetables au gré de Cogeco Câble en tout temps, en totalité ou en partie, à la totalité du capital plus une prime de réparation. Ces billets sont garantis indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale, et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de la Société et de certaines de ses filiales.

c) Le 1er octobre 2008, la Société a procédé à l'émission de 190 millions $ US de billets garantis de premier rang, série A, échéant le 1er octobre 2015 et de 55 millions $ de billets garantis de premier rang, série B, échéant le 1er octobre 2018. Les billets garantis de premier rang, série B, portent intérêt au taux nominal annuel de 7,60 %, payable semestriellement. La Société a conclu des conventions d'échange de devises croisées en vue de fixer les paiements d'intérêt et de capital sur les billets garantis de premier rang, série A, de 190 millions $ US, qui portent intérêt au taux nominal annuel de 7,00 %, payable semestriellement. Compte tenu de ces conventions, le taux d'intérêt effectif des billets garantis de premier rang, série A, est de 7,24 %, et le taux de change applicable au capital de la dette libellée en dollars américains a été fixé à 1,0625 $. Les billets garantis de premier rang sont des obligations garanties, de rang égal et proportionnelles à toutes les dettes actuelles et futures. Ces billets sont garantis indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de la Société et de certaines de ses filiales. Ces billets sont rachetables au gré de la Société en tout temps, en totalité ou en partie, avant échéance à 100 % du montant du capital plus une prime de réparation.

d) Le 27 juin 2013, la Société a procédé, dans le cadre d'un placement privé, à l'émission de billets garantis de premier rang d'un montant de 215 millions $ US (225,3 millions $), déduction faite des coûts de transaction de 1,5 million $, pour un produit net de 223,8 millions $. Ces billets garantis de premier rang portent intérêt à un taux de 4,30 % payable semestriellement et viennent à échéance le 16 juin 2025. Les billets garantis de premier rang sont rachetables au gré de la Société en tout temps, en totalité ou en partie, à la totalité du capital plus une prime de réparation. Ces billets sont garantis indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale, et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de la Société et de certaines de ses filiales.

e) Le 16 novembre 2010, la Société a procédé dans le cadre d'un appel public à l'épargne, à une émission de 200 millions $ de débentures garanties de premier rang série 2. Ces débentures viennent à échéance le 16 novembre 2020 et portent intérêt au taux annuel de 5,15 % payable semestriellement. Ces débentures sont garanties indirectement par une charge de premier rang fixe et générale et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de la Société et de certaines de ses filiales.

f) Le 14 février 2012, la Société a procédé, dans le cadre d'un appel public à l'épargne, à une émission de 200 millions $ de débentures garanties de premier rang série 3. Ces débentures viennent à échéance le 14 février 2022 et portent intérêt au taux annuel de 4,925 % payable semestriellement. Ces débentures sont garanties indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale, et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de la Société et de certaines de ses filiales.

g) Le 27 mai 2013, la Société a procédé, dans le cadre d'un appel public à l'épargne, à une émission de 300 millions $ de débentures garanties de premier rang série 4 pour un produit net de 296,9 millions $, déduction faite des coûts de transaction de 3,1 millions $. Ces débentures viennent à échéance le 26 mai 2023 et portent intérêt au taux annuel de 4,175 % payable semestriellement. Ces débentures sont garanties indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale, et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de la Société et de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. Les dispositions relatives à ces débentures prévoient des limites quant aux opérations et aux activités de la Société et de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. De façon générale, les plus importantes restrictions visent l'endettement autorisé, les cessions et le maintien de certains ratios financiers.

h) Le 5 mars 2008, la Société a émis, par voie de placement privé, une débenture non garantie de premier rang d'une valeur de 100 millions $. La débenture porte intérêt au taux annuel fixe de 5,936 % payable semestriellement. La débenture vient à échéance le 5 mars 2018 et est rachetable au gré de la Société en tout temps avant l'échéance, en totalité ou en partie, à hauteur de 100 % du montant du capital plus une prime de réparation.

i) Le 23 avril 2013, la Société a procédé à un placement privé de billets de premier rang non garantis d'un montant total en capital de 400 millions $ US (410,4 millions $) pour un produit net de 402,5 millions $, déduction faite des coûts de transaction de 7,9 millions $. Ces billets viennent à échéance le 1er mai 2020 et portent intérêt au taux annuel de 4,875 % payable semestriellement. Ces billets sont solidairement garantis sous forme de dette de premier rang par ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. Les dispositions relatives à ces billets prévoient des limites quant aux opérations et aux activités de la Société et de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. De façon générale, les plus importantes restrictions visent l'endettement autorisé, les investissements et les distributions.

j) Dans le cadre de l'acquisition d'Atlantic Broadband le 30 novembre 2012, la Société a conclu, par l'intermédiaire de deux de ses filiales américaines, des facilités de crédit de premier rang totalisant 710 millions $ US, en trois tranches pour un produit net de 641,5 millions $ US déduction faite des frais de transactions de 18,5 millions $ US. La première tranche, une facilité d'emprunt à terme A, vient à échéance le 30 novembre 2017, la deuxième tranche, une facilité d'emprunt à terme B, vient a à échéance le 30 novembre 2019 et la troisième tranche, une facilité de crédit renouvelable, vient à échéance le 30 novembre 2017. Les taux d'intérêt des facilités

de crédit de premier rang sont fondés sur le LIBOR, plus la marge applicable, et la facilité d'emprunt à terme B comporte un taux plancher LIBOR de 1,00 %. Les facilités d'emprunt à terme A et B sont assujetties à un échéancier d'amortissement trimestriel fixe. En sus de l'échéancier d'amortissement trimestriel fixe et à compter du premier trimestre de l'exercice 2015, les emprunts en vertu des facilités d'emprunts à terme devront être remboursés par anticipation selon un pourcentage de remboursement anticipé des flux de trésorerie excédentaires générés au cours de l'exercice antérieur et qui pourront réduire l'échéancier d'amortissement trimestriel fixe. Le calcul du remboursement anticipé des flux de trésorerie excédentaires est défini comme suit :

(i) 50% si le ratio consolidé des facilités de crédit de premier rang est égal ou supérieur à 4,00 sur 1,00;
(ii) 25% si le ratio consolidé des facilités de crédit est égal ou supérieur à 3,00 sur 1,00 mais moindre que 4,00 sur 1,00; et
(iii) 0% si le ratio consolidé des facilités de crédit est moindre que 3,00 sur 1,00.

Les facilités de crédit de premier rang sont sans recours contre la Société et ses filiales canadiennes et les filiales de Peer 1 Hosting et sont garanties indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit d'Atlantic Broadband et de ses filiales. Les dispositions relatives à ces facilités prévoient des limites quant aux opérations et aux activités d'Atlantic Broadband et de ses filiales. De façon générale, les plus importantes restrictions visent les investissements, l'endettement autorisé, les distributions et le maintien de certains ratios financiers.

Le 28 mai 2013, les facilités de crédit de premier rang ont été amendées. Conformément aux modifications, un montant de 50 millions $ US de la facilité d'emprunt à terme A a été converti en une facilité de crédit renouvelable, ce qui a donné lieu à des montants empruntés sous ces deux tranches de 190 millions $ US et de 100 millions $ US, alors que la facilité d'emprunt à terme B est demeurée inchangée. Les taux d'intérêt des facilités de crédit de premier rang sont fondés sur le LIBOR, plus la marge applicable, et la facilité d'emprunt à terme B comporte un taux plancher LIBOR. La marge applicable a été réduite de 0,625 % pour la facilité de crédit renouvelable et pour la facilité d'emprunt à terme A, et de 1,00 % pour la facilité d'emprunt à terme B. De plus, le taux plancher LIBOR pour la facilité d'emprunt à terme B a été réduit, passant de 1,00 % à 0,75 %. Toutes les autres modalités sont demeurées inchangées. Conformément à ces modifications, des frais de transactions de 6,2 millions $ US ont été engagés.

Le 30 juin 2014, les facilités de crédit de premier rang ont été modifiées. Aux termes des modifications, un montant de 15 millions $ US de la facilité d'emprunt à terme A a été converti en une facilité de crédit renouvelable. En outre, la facilité de crédit renouvelable a augmenté de 35 millions $ US, et le produit a servi au remboursement d'une tranche de l'emprunt à terme B. Suite à ces modifications, le montant disponible sous la facilité de crédit renouvelable s'élève maintenant à 150 millions $ US. Cependant, les montants combinés empruntés en vertu de l'emprunt à terme A, de l'emprunt à terme B et de la facilité de crédit renouvelable n'ont pas changé. Toutes les autres modalités relatives aux clauses restrictives, aux taux d'intérêt et à l'échéance sont demeurées inchangées. Des frais de transaction de 0,4 million $ US ont été engagés dans le cadre de la modification.

17. CAPITAL SOCIAL

A) AUTORISÉ

Nombre illimité :

Actions privilégiées de catégorie A, sans droit de vote, rachetables en tout temps au gré de la Société et du porteur au prix de 1 $ l'action, à dividende préférentiel cumulatif en espèces au taux de 11 % de leur prix de rachat par année.

Actions privilégiées de catégorie B, sans droit de vote, pouvant être émises en série.

Actions à droits de vote multiples, 10 votes par action.

Actions subalternes à droit de vote, 1 vote par action.

B) ÉMIS ET PAYÉ

Aux 31 août	**2014**	2013
(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)	**$**	$
15 691 100 actions à droits de vote multiples	**98 346**	98 346
33 394 631 actions subalternes à droit de vote (33 205 623 au 31 août 2013)	**911 067**	903 167
	1 009 413	1 001 513
259 424 actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives (206 708 au 31 août 2013)	**(12 269)**	(8 840)
	997 144	992 673

Au cours des exercices 2014 et 2013, les actions subalternes à droit de vote ont évolué comme suit:

Exercices clos les 31 août		**2014**		2013
	Nombre d'actions	**Montant**	Nombre d'actions	Montant
(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)		**$**		$
Solde au début	**33 205 623**	**903 167**	33 117 508	899 997
Actions émises contre espèces en vertu du régime d'options d'achat d'actions	**189 008**	**6 072**	88 115	2 362
Charge de rémunération comptabilisée précédemment à la réserve de rémunération fondée sur des d'actions pour les options levées	**—**	**1 828**	—	808
Solde à la fin	**33 394 631**	**911 067**	33 205 623	903 167

Au cours des exercice 2014 et 2013, les actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives ont évolué comme suit:

Exercices clos les 31 août		**2014**		2013
	Nombre d'actions	**Montant**	Nombre d'actions	Montant
(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)		**$**		$
Solde au début	**206 708**	**8 840**	149 802	6 179
Actions subalternes à droit de vote acquises	**137 416**	**6 934**	101 047	4 076
Actions subalternes à droit de vote distribuées aux employés	**(84 700)**	**(3 505)**	(44 141)	(1 415)
Solde à la fin	**259 424**	**12 269**	206 708	8 840

C) DIVIDENDES

Pour l'exercice clos le 31 août 2014, des dividendes déterminés trimestriels de 0,30 $ l'action, pour un total de 1,20 $ l'action, ont été versés aux détenteurs d'actions subalternes à droit de vote et d'actions à droits de vote multiples, pour un total de 58,5 millions $, comparativement à des dividendes déterminés trimestriels de 0,26 $ l'action, pour un total de 1,04 $ l'action, ou 50,6 millions $ pour l'exercice clos le 31 août 2013.

Au cours de sa réunion du 31 octobre 2014, le conseil d'administration de Cogeco Câble a déclaré un dividende déterminé trimestriel de 0,35 $ l'action pour les actions à droits de vote multiples et les actions subalternes à droit de vote, payable le 28 novembre 2014 aux actionnaires inscrits en date du 14 novembre 2014.

D) RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La Société offre à ses employés et à ceux de ses filiales un régime d'achat d'actions, et offre également à certains hauts dirigeants et employés désignés un régime d'options sur actions. Aux termes de ces régimes, un maximum de 10 % des actions subalternes à droit de vote en circulation sont disponibles. De plus, la Société offre un régime d'unités d'actions incitatives à ses hauts dirigeants et employés désignés et un régime d'unités d'actions différées aux membres du conseil d'administration (« conseil ») de la Société.

Régime d'achat d'actions

La Société offre au bénéfice de ses employés et à ceux de ses filiales un régime d'achat d'actions accessible à tous les employés, dans lequel ils peuvent verser jusqu'à 7 % de leur salaire annuel de base. La Société verse une cotisation à hauteur de 25 % de la cotisation de l'employé. Les souscriptions sont effectuées mensuellement et les actions subalternes à droit de vote des employés sont acquises sur le marché boursier.

Régime d'options d'achat sur actions

Un nombre total de 2 400 000 actions subalternes à droit de vote est réservé aux fins du régime d'options sur actions. Le prix d'exercice minimal auquel les options sont attribuées est égal au cours des actions à la date d'attribution des options. Les options attribuées après le 1er septembre 2009 sont acquises également sur une période de cinq ans commençant un an après le jour où ces options sont attribuées et peuvent être exercées sur une période de dix ans. Avant le 1er septembre 2009, les options attribuées étaient acquises à raison de 20 % du nombre attribué par année commençant à la date d'attribution de ces options et pouvaient être exercées sur une période de dix ans. Pour l'exercice clos le 31 août 2014, la Société a attribué 311 650 options sur actions (223 942 en 2013) à un prix d'exercice variant de 50,10 $ à 58,12 $ (38,08 $ à 49,40 $ en 2013) dont 84 250 options sur actions (71 233 en 2013) ont été attribuées à des hauts dirigeants de COGECO inc. qui sont aussi des hauts dirigeants de Cogeco Câble inc. En conséquence, une charge de rémunération de 796 000 $ (408 000 $ en 2013) a été comptabiliése pour l'exercice clos le 31 août 2014.

En vertu du régime d'options d'achat d'actions, les options suivantes ont été attribuées par la Société et sont en circulation aux 31 août:

Exercices clos les 31 août	**2014**		2013	
	Nombre d'options	**Prix d'exercice moyen pondéré**	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		$		$
En circulation au début	**725 093**	**37,14**	609 686	34,80
Attribuées	**311 650**	**50,12**	223 942	39,96
Exercées[1]	**(189 008)**	**32,12**	(88 115)	26,92
Échues	**(117 033)**	**45,47**	(20 420)	42,18
En circulation à la fin	**730 702**	**42,66**	725 093	37,14
Pouvant être exercées à la fin	**270 454**	**36,54**	382 676	33,68

(1) Pour les options sur actions exercées pendant l'exercice, le prix moyen pondéré de l'action était de 53,23 $ (47,22 $ en 2013).

Au 31 août 2014, la fourchette des prix d'exercice, le prix d'exercice moyen pondéré et la durée résiduelle moyenne pondérée des options étaient comme suit:

	Options en circulation			**Options pouvant être exercées**	
Fourchette des prix d'exercice	**Nombre en circulation**	**Durée résiduelle moyenne pondérée (années)**	**Prix d'exercice moyen pondéré**	**Nombre pouvant être exercé**	**Prix d'exercice moyen pondéré**
$			**$**		**$**
26,63 à 34,46	**158 050**	**3,12**	**29,85**	**149 537**	**27,40**
38,08 à 40,45	**184 663**	**7,85**	**39,08**	**47 590**	**39,08**
41,95 à 49,82	**116 039**	**5,74**	**48,29**	**73 327**	**48,75**
50,10 à 58,12	**271 950**	**9,16**	**50,12**	**—**	**—**
	730 702	**6,98**	**42,66**	**270 454**	**36,54**

La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées au cours de l'exercice clos le 31 août 2014 était de 10,56 $ (8,00 $ en 2013) l'option. La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées a été estimée à la date d'attribution, pour les fins de détermination des charges de rémunération reliées aux options, au moyen du modèle d'évaluation d'option Black-Scholes en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes:

Exercices clos les 31 août	**2014**	2013
	%	%
Taux de dividende attendu	**2,05**	2,56
Volatilité attendue [1]	**24,87**	26,49
Taux d'intérêt sans risque	**1,87**	1,53
Durée prévue (en années)	**6,3**	6,2

(1) La volatilité attendue est basée sur la volatilité historique des actions subalternes à droit de vote de la Société pour une période équivalente à la durée prévue des options.

Régime d'unités d'actions incitatives

La Société offre également un régime d'unités d'actions incitatives à l'intention de ses hauts dirigeants et employés désignés. Selon ce régime, les hauts dirigeants et employés désignés reçoivent périodiquement un nombre déterminé d'unités d'actions incitatives qui donnent le droit aux participants de recevoir des actions subalternes à droit de vote de la Société après trois ans moins un jour suivant la date d'attribution. Pour l'exercice clos le 31 août 2014, la Société a attribué à des employés 137 071 (112 347 en 2013) unités d'actions incitatives dont 12 550 (12 280 en 2013) unités d'actions incitatives ont été attribuées à des hauts dirigeants de COGECO inc. qui sont aussi des hauts dirigeants de Cogeco Câble inc. La Société établit la valeur de la rémunération liée aux unités d'actions incitatives attribuées en fonction du cours des actions subalternes à droit de vote à la date d'attribution et une charge de rémunération est comptabilisée sur le délai d'acquisition des droits, soit trois ans moins un jour. Une fiducie a été créée pour acquérir ces actions sur le marché boursier afin de se couvrir contre les fluctuations du prix de l'action. La Société a fourni des instructions au fiduciaire visant l'achat de 137 416 (101 047 en 2013) actions subalternes à droit de vote de la Société sur le marché boursier. Ces actions ont été achetées pour une contrepartie en espèces totalisant 6 934 000 $ (4 076 000 $ en 2013) et sont détenues en fiducie à l'intention des participants jusqu'à ce que les droits rattachés soient complètement acquis. Cette fiducie, considérée comme une entité ad hoc, est consolidée aux états financiers de la Société et la valeur des actions acquises est présentée en diminution du capital social à titre d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives. Une charge de rémunération de 4 022 000 $ (2 117 000 $ en 2013) a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 août 2014 relativement à ce régime.

En vertu du régime d'unités d'actions incitatives, les unités d'actions incitatives suivantes ont été attribuées par la Société et sont en circulation aux 31 août:

Exercices clos les 31 août	**2014**	2013
En circulation au début	**209 608**	149 802
Attribuées	**137 071**	112 347
Distribuées	**(84 700)**	(44 141)
Échues	**(14 700)**	(8 400)
En circulation à la fin	**247 279**	209 608

Régime d'unités d'actions différées

La Société offre également aux membres du conseil d'administration un régime d'unités d'actions différées afin de faciliter le recrutement d'administrateurs compétents et le maintien en fonction de ceux-ci. Chaque membre actuel ou nouveau membre du conseil peut choisir de toucher un pourcentage de sa rémunération annuelle sous forme d'unités d'actions différées et de toucher le reste, s'il y a lieu, en espèces. Le nombre d'unités d'actions différées qu'un membre a le droit de recevoir est basé sur le cours de clôture moyen des actions subalternes à la Bourse de Toronto pendant la période de vingt jours de bourse consécutifs ayant immédiatement précédé la date précédant par un jour la date de l'émission. Des équivalents de dividendes sont émis à l'égard des unités d'actions différées comme si le membre était un porteur inscrit d'actions subalternes à la date de référence pertinente et crédités à son compte sous forme d'unités d'actions différées supplémentaires. Les unités d'actions différées sont rachetables lorsque l'individu cesse d'être un membre du conseil ou dans le cas du décès du membre. Pour l'exercice clos le 31 août 2014, la Société a émis 7 228 (5 573 en 2013) unités d'actions différées aux participants du régime d'unités d'actions différées. Une charge de rémunération de 740 000 $ (421 000 $ en 2013) a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 août 2014 relativement à ce régime.

En vertu du régime d'unités d'actions différées, les unités d'actions différées suivantes ont été émises par la Société et sont en circulation aux 31 août :

Exercices clos les 31 août	**2014**	2013
En circualtion au début	**23 745**	20 491
Émises	**7 228**	5 573
Rachetées	**—**	(2 868)
Équivalents de dividendes	**636**	549
En circulation à la fin	**31 609**	23 745

18. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Au cours des exercices 2014 et 2013, les variations du cumul des autres éléments du résultat global s'établissaient comme suit:

Exercices clos les 31 août 2014 et 2013 *(en milliers de dollars canadiens)*	Réserve de couvertures de flux de trésorerie $	Ajustements au titre de l'écart de change $	Total $
		(retraité, note 6)	*(retraité, note 6)*
Solde au 1er septembre 2012	3 105	—	3 105
Autres éléments du résultat global	(497)	16 494	15 997
Solde au 31 août 2013	**2 608**	**16 494**	**19 102**
Autres éléments du résultat global	**(1 312)**	**10 535**	**9 223**
Solde au 31 août 2014	**1 296**	**27 029**	**28 325**

19. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

VARIATIONS DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES SANS EFFET DE TRÉSORERIE

Aux 31 août	**2014**	2013
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Créances clients et autres débiteurs	**(7 965)**	(4 533)
Charges payées d'avance et autres	**(2 719)**	4 184
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	**53 719**	(28 117)
Provisions	**1 234**	(732)
Produits différés et perçus d'avance et autres passifs	**4 334**	5 867
	48 603	(23 331)

20. AVANTAGES DU PERSONNEL

La Société et ses filiales offrent à leurs employés des régimes à prestations définies, à cotisations définies ou des régimes enregistrés d'épargne-retraite collectifs. Pour les régimes à cotisations définies et les régimes enregistrés d'épargne-retraite collectifs, la seule obligation de la Société et de ses filiales est de remettre la cotisation mensuelle de l'employeur.

La Société et ses filiales offrent un régime à prestations définies pour le bénéfice de ses employés et un régime distinct à prestations définies pour le bénéfice de ses hauts dirigeants, qui prévoit le versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen au cours de la carrière de chaque participant. La Société et ses filiales offrent aussi à ses hauts dirigeants désignés un régime supplémentaire de retraite. La Société et certaines de ses filiales mesurent les actifs des régimes à la juste valeur et les obligations au titre de prestations définies au 31 août de chaque exercice pour tous les régimes. La plus récente évaluation actuarielle du régime pour le bénéfice des employés a eu lieu le 31 août 2013 et la prochaine évaluation est requise en date du 31 août 2014. La plus récente évaluation actuarielle des régimes pour le bénéfice des hauts dirigeants a eu lieu le 31 août 2011 et la prochaine évaluation est requise en date du 31 août 2014.

Le montant total en espèces payé ou payable pour les prestations futures des employés de tous les régimes est constitué des cotisations de la Société à ses régimes de retraite capitalisés, des sommes versées directement aux bénéficiaires au titre de ses autres régimes non capitalisés et des cotisations à ses régimes à cotisations définies.

La charge total liée à ces régimes s'exprime comme suit :

Exercices clos les 31 août	**2014**	2013
(en milliers de dollars canadien)	**$**	$
		(retraité, note 3)
Comptabilisée dans les éléments suivants:		
Charges d'exploitation		
Salaires, avantages du personnel et services impartis		
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	**10 455**	9 291
Coûts des services passés	**555**	—
Charges financières		
Autre	**284**	456
	11 294	9 747

Le tableau suivant fait le rapprochement entre la variation des obligations au titre des prestations définies et les actifs des régimes à la juste valeur et la situation de la capitalisation des régimes aux 31 août :

Exercices clos les 31 août	**2014**	2013
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
		(retraité, note 3)
Obligations au titre des prestations définies		
Obligations au titre des prestations définies au début	**30 540**	28 811
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**2 206**	1 967
Coût des services passés	**555**	—
Intérêts débiteurs	**1 495**	1 205
Cotisations versées par les participants	**351**	354
Prestations versées	**(1 488)**	(471)
Pertes actuarielles (gains actuariels) sur les obligations résultant de:		
Expériences passées	**(132)**	394
Changements des hypothèses démographiques	**318**	1 461
Changements des hypothèses financières	**2 541**	(3 181)
Obligations au titre des prestations définies à la fin	**36 386**	30 540
Actifs des régimes à la juste valeur		
Actifs des régimes à la juste valeur au début	**24 521**	17 106
Intérêts créditeurs	**1 211**	749
Rendement des actifs des régimes, sauf les montants inclus dans les intérêts créditeurs	**3 033**	2 173
Charges administratives	**(146)**	(140)
Cotisations versées par les participants	**351**	354
Cotisations versées par l'employeur	**4 672**	4 750
Prestations versées	**(1 488)**	(471)
Actifs des régimes à la juste valeur à la fin	**32 154**	24 521
Situation de la capitalisation		
Actifs des régimes à la juste valeur	**32 154**	24 521
Obligations au titre des prestations définies	**36 386**	30 540
Passif net au titre des prestations définies	**4 232**	6 019

Le passif net au titre des prestations définies est inclus dans l'état consolidé de la situation financière de la Société sous la rubrique « Passifs relatifs aux régimes de retraite et avantages du personnel ».

Exercices clos les 31 août	**2014**	2013
(en milliers de dollars canadien)	**$**	$
		(retraité, note 3)
Charge au titre des régimes à prestations définies reconnue en résultat net		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**2 206**	1 967
Coût des services passés	**555**	—
Intérêts nets	**284**	456
Charges administratives	**146**	140
	3 191	2 563
Charge au titre des régimes à prestations définies reconnue dans les autres éléments du résultat global		
Pertes actuarielles (gains actuariels) sur les obligations résultant de:		
Expériences passées	**(132)**	394
Changements des hypothèses démographiques	**318**	1 461
Changements des hypothèses financières	**2 541**	(3 181)
Rendement prévu des actifs des régimes, sauf les montants inclus dans les intérêts créditeurs	**(3 033)**	(2 173)
	(306)	(3 499)

Les cotisations prévues devant être versées par l'employeur aux régimes à prestations définies de la Société en 2015 seront de 4 812 000 $.

Les actifs des régimes se répartissent comme suit:

Aux 31 août	**2014**	2013
	%	%
Actions	**62**	64
Obligations	**31**	29
Autres	**7**	7
Total	**100**	100

Les principales hypothèses moyennes pondérées utilisées pour évaluer les obligations de la Société au titre des régimes à prestations définies et la charge au titres des régimes à prestations définies s'établissent comme suit:

Aux 31 août	**2014**	2013
	%	%
Obligations au titre des prestations définies		
Taux d'actualisation	**4,00**	4,50
Taux de croissance de la rémunération	**3,00**	3,00
Taux d'indexation des pensions versées	**3,00**	3,00
Table de mortalité	**UP 94 (AA)**	UP 94 (AA)
Charge au titre des régimes à prestations de retraite		
Taux d'actualisation	**4,50**	3,90
Taux de croissance de la rémunération	**3,00**	3,00
Taux d'indexation des pensions versées	**3,00**	3,00
Table de mortalité	**UP 94 (AA)**	UP 94 (AA)

A) EXPOSITION AUX RISQUES ACTUARIELS

La Société est exposée aux risques actuariels suivants:

Risque d'investissement

La stratégie d'investissement des régimes est de diversifier la nature des rendements prévus des actifs. Étant donné la nature à long terme des obligations au titre des prestations définies, une partie des actifs est investie en actions afin de maximiser le rendement. Puisque les actions sont intrinsèquement volatiles et risquées, la Société a déterminé des objectifs d'investissements, autant pour le pourcentage de la répartition des actifs que pour la cible de rendement, qui sont suivis sur une base mensuelle et ajustés au besoin.

Risque de taux d'intérêt

Une diminution du taux d'intérêt sur les obligations de sociétés à taux fixe cotées de qualité supérieure, qui pourrait réduire le taux d'actualisation utilisé, aura pour effet d'augmenter la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies. Cependant, cette augmentation sera partiellement compensée par une augmentation de la valeur des investissements du régime en obligations.

Risque de salaire

La valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies est calculée en utilisant les meilleurs estimations de la direction pour l'hypothèse actuarielle suivante selon chaque risque identifié:

Risque	Hypothèses	Changement d'hypothèses	Impact potentiel
Salaire	Taux de croissance attendu de la rémunération des membres du régime	Augmentation du taux de croissance attendu de la rémunération des membres du régime	Augmentation

B) ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Les analyses de sensibilité des obligations au titre de prestations définies ont été calculées selon des changements de chaque hypothèse actuarielle qui sont raisonnablement possibles sans considérer des changements simultanés pour plusieurs hypothèses actuarielles clés. Un changement dans une hypothèse actuarielle pourrait déclencher le changement d'une autre hypothèse actuarielle, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'impact du changment de ces hypothèses sur la valeur actualisée des obligations au titre de prestations définies. Les analyses de sensitivité ont été préparées conformément aux méthodes comptables de la Société décrites à la note 2 K). Les résultats actuels des éléments sujets à des estimations pourraient être différents.

	Changement d'hypothèse	Impact du changement d'hypothèse
	%	$
Taux d'actualisation	0,10	393
Taux de croissance attendu de la rémunération	0,25	70

21. INSTRUMENTS FINANCIERS

A) GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La direction a pour objectif de protéger la Société et ses filiales contre les risques économiques importants et la variabilité des résultats, et contre certains risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière que la Société pourrait subir si un client ou une contrepartie à un actif financier ne s'acquittait pas de ses obligations contractuelles. La Société est exposée au risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie et aux créances clients, dont l'exposition maximale est représentée par leurs valeurs comptables présentées dans l'état de la situation financière.

Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés découle de la possibilité que les contreparties aux conventions d'échange de devises croisées et d'échange de taux d'intérêt manquent à leurs obligations lorsque la juste valeur de ces conventions est favorable à la Société. La Société atténue ce risque en concluant des opérations avec des institutions financières dont la cote de crédit est égale ou supérieure à sa propre cote de crédit. La Société évalue la solvabilité des contreparties afin de réduire le risque de défaillance des contreparties dans le cadre de ces conventions. Au 31 août 2014, la direction est d'avis que le risque de crédit lié à ses instruments financiers dérivés était minimal, étant donné que la cote de crédit la plus faible des contreparties à ces conventions est « A » selon les services de cotation de *Standard & Poor* (« S&P ») et « AA (faible) » selon *Dominion Bond Rating Services* (« DBRS »).

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent principalement des placements à court terme très liquides comme des fonds de marché monétaire. La Société a déposé la trésorerie et les équivalents de trésorerie auprès d'institutions financières de bonne réputation et la direction juge ainsi que le risque de perte est négligeable. Au 31 août 2014, la direction est d'avis que le risque de crédit pour ses investissements à court terme était minimal, étant donné que la cote de crédit de ces placements est de « A-1+ » selon S&P.

La Société est également exposée au risque de crédit relativement à ses créances clients. Pour réduire ce risque, la Société assure un suivi constant de la situation financière de ses clients et examine le dossier de crédit et la solvabilité de chaque nouveau client important. Aux 31 août 2014 et 31 août 2013, aucun client n'avait de solde représentant une part importante des créances clients consolidées de la Société. La Société établit une provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit propre à chacun de ses clients en examinant des facteurs tels que le nombre de jours de retard sur le solde dû par le client, de même que l'historique de recouvrement du client. La Société est d'avis que sa provision pour créances douteuses suffit à couvrir le risque de crédit connexe auquel elle est exposée. La Société dispose de politiques en matière de crédit et a mis en place divers contrôles du crédit, notamment des vérifications de crédit, des avances et une facturation anticipée, et elle a établi des procédures afin de suspendre les services lorsque les clients ont atteint leur limite de crédit ou n'ont pas respecté les modalités de paiement établies. Puisque la clientèle de la Société est nombreuse et diversifiée et qu'elle est répartie dans ses territoires au Canada, au États-Unis et en Europe, la concentration du risque de crédit n'est pas considérable.

Le tableau suivant détaille le solde des créances clients et autres débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses :

Aux 31 août	**2014**	2013
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Créances clients	**89 522**	82 292
Provision pour créances douteuses	**(5 593)**	(3 322)
	83 929	78 970
Autres débiteurs	**11 585**	8 015
	95 514	86 985

Les créances clients échues sont définis comme les montants impayés au-delà des modalités habituelles de crédit pour les clients concernés. Une portion importante des clients de la Société est facturée et paie avant que le service ne soit rendu. La Société considère les montants impayés à la date due comme créances clients échues. Le tableau suivant détaille les soldes des créances clients échues de la Société, déduction faite de la provision pour créances douteuses aux 31 août 2014 et 31 août 2013:

Aux 31 août	**2014**	2013
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Moins de 60 jours échues	**29 327**	29 546
60 à 90 jours échues	**1 390**	1 626
Plus de 90 jours échues	**4 260**	1 732
	34 977	32 904

Le tableau suivant détaille les mouvements de la provision pour créances douteuses pour les exercices terminés les 31 août 2014 et 2013:

	2014	2013
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Solde au début	**3 322**	2 866
Provision pour créances clients dépréciées	**24 592**	26 658
Reprise de provision pour sommes perçues	**(4 138)**	(5 838)
Montants radiés irrécouvrables	**(18 221)**	(20 434)
Ajustements au titre de l'écart de change	**38**	70
Solde à la fin	**5 593**	3 322

Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme le risque que la Société soit incapable de respecter ses obligations financières à leur échéance. La Société gère le risque de liquidité grâce à la gestion de sa structure du capital et à l'accès à différents marchés financiers. Elle gère également le risque de liquidité en assurant un suivi constant des flux de trésorerie réels et prévus afin de s'assurer qu'elle possède assez de liquidités pour satisfaire à ses obligations à leur échéance. Au 31 août 2014, le montant disponible en vertu du crédit à terme renouvelable de la Société s'établissait à 617,2 millions $. La direction est d'avis que le crédit à terme renouvelable engagé, jusqu'à son échéance en janvier 2019, fournira des liquidités suffisantes pour gérer les échéances de sa dette à long terme et permettra de combler les besoins en fonds de roulement. Deux filiales de la Société bénéficient également d'une facilité de crédit renouvelable de 150 millions $ US dont 98,8 millions $ US (107,4 millions $) était disponible au 31 août 2014.

Le tableau suivant résume les échéances contractuelles des passifs financiers et les montants en capital connexes au 31 août 2014:

		Flux de trésorerie contractuels						
(en milliers de dollars canadiens)	Valeur comptable $	2015 $	2016 $	2017 $	2018 $	2019 $	Par la suite $	Total $
Dettes fournisseurs et autres créditeurs[(1)]	**283 952**	**283 952**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**283 952**
Dette à long terme[(2)]	**2 717 705**	**31 757**	**239 994**	**35 845**	**255 230**	**242 150**	**1 943 673**	**2 748 649**
Instruments financiers dérivés	**(6 132)**	**—**	**(4 712)**	**—**	**—**	**—**	**—**	**(4 712)**
Contrats de location-financement [(3)]	**809**	**566**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**566**
	2 996 334	**316 275**	**235 282**	**35 845**	**255 230**	**242 150**	**1 943 673**	**3 028 455**

(1) Excluant les intérêts courus sur la dette à long terme.
(2) Montant en capital excluant les contrats de location-financement.
(3) Incluant les intérêts.

Le tableau suivant résume les intérêts payables sur la dette à long terme (excluant les intérêts sur les contrats de location-financement) qui sont dus au cours des cinq prochains exercices financiers et par la suite, en fonction du capital et des taux d'intérêt en vigueur des dettes existantes en date du 31 août 2014 et de leurs échéances respectives :

	2015	2016	2017	2018	2019	Par la suite	Total
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	$	$	$	$	$
Paiements d'intérêts sur la dette à long terme	**114 593**	**110 612**	**102 435**	**99 094**	**88 093**	**233 475**	**748 302**
Encaissements d'intérêts sur les instruments financiers dérivés	**(14 773)**	**(7 231)**	**—**	**—**	**—**	**—**	**(22 004)**
Paiements d'intérêts sur les instruments financiers dérivés	**15 404**	**7 307**	**—**	**—**	**—**	**—**	**22 711**
	115 224	**110 688**	**102 435**	**99 094**	**88 093**	**233 475**	**749 009**

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt relativement à des instruments à taux fixe et à des instruments à taux variable. Les fluctuations des taux d'intérêt auront une incidence sur l'évaluation, le recouvrement et le remboursement de ces instruments. Au 31 août 2014, la totalité de la dette à long terme de la Société portait intérêt à taux fixe, à l'exception du crédit à terme renouvelable et des facilités de crédit de premier rang de la Société. Pour mitiger ce risque, la Société a conclu le 22 juillet 2013 des conventions d'échange de taux d'intérêt afin de fixer le taux d'intérêt sur 200 millions $ US de ses prêts LIBOR. Ces conventions ont pour effet de convertir le taux variable LIBOR à un taux moyen fixe de 0,39625% de son crédit à terme renouvelable et de ses facilités de crédit de premier rang jusqu'au 25 juillet 2015. La Société a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture des flux trésorerie pour ces instruments financiers dérivés. La sensibilité de la charge financière annuelle de la Société à l'égard d'une variation de 1% du taux d'intérêt applicable à ces facilités est d'approximativement 3,7 millions $ en fonction de la dette existante au 31 août 2014.

Risque de change

La Société est exposée au risque de change relativement à sa dette à long terme libellée en dollars américains qui n'est pas désignée comme instrument de couverture sur ses investissements en dollars US. Afin de réduire ce risque, la Société a établi des lignes directrices selon lesquelles des conventions d'échange de devises peuvent être utilisées pour établir les taux de change applicables à sa dette à long terme libellée en dollars américains. Toutes ces conventions sont utilisées exclusivement à des fins de couverture. Par conséquent, le 2 octobre 2008, la Société a conclu des conventions d'échange de devises croisées en vue de fixer les paiements d'intérêt et de capital sur les billets garantis de premier rang, série A, de 190 millions $ US émis le 1er octobre 2008 et venant à échéance le 1er octobre 2015. Ces conventions ont eu pour effet de convertir le taux nominal annuel américain de 7,00 % en taux d'intérêt annuel moyen de 7,24 % en dollars canadiens. Le taux de change applicable au capital de la dette a été fixé à 1,0625 $. La Société a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture des flux de trésorerie pour ces instruments financiers dérivés. L'incidence d'une variation de 10% du taux de change pour la conversion du dollar américain et de la livre sterling ferait varier les charges financières d'approximativement 6,2 millions $ en fonction de la dette existante au 31 août 2014.

La Société est aussi exposée au risque de change en raison de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs et des dettes fournisseurs et autres créditeurs et provisions libellés en dollars américains, en euros ou en livres sterling. La Société est exposée au risque de change comme suit :

Aux 31 août			2014			2013
	Dollar américain	**Euro**	**Livre sterling**	Dollar américain	Euro	Livre sterling
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	**$**	**$**	$	$	$
Actifs (passifs) financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**4 939**	**681**	**185**	7 394	1 171	257
Créance clients et autres débiteurs	**534**	**—**	**—**	—	—	—
Dettes fournisseurs et autres créditeurs et provisions	**(18 109)**	**(7 144)**	**—**	(16 554)	(6 933)	—
	(12 636)	**(6 463)**	**185**	(9 160)	(5 762)	257

Compte tenu de la nature à court terme de ces éléments, le risque lié aux fluctuations des taux de change est généralement négligeable. L'incidence d'une variation de 10 % des taux de change (dollar américain, euro et livre sterling) ferait varier les charges financières d'approximativement 1,9 millions $.

De plus, l'investissement net de la Société dans des établissements à l'étranger est exposé au risque de marché imputable aux fluctuations du taux de change, principalement en ce qui a trait aux variations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain et à la livre sterling. Ce risque est réduit puisque la majeure partie des prix d'achats d'Atlantic Broadband et de Peer 1 Hostinga été empruntés directement en dollars américains et en livres sterling. Au 31 août 2014, l'investissement net pour Atlantic Broadband et pour Peer 1 Hosting au total s'est élevé à 1,1 milliard $ US et à 62,6 millions £ alors que la dette à long terme couvrant ces investissements nets, s'élevait à 860,5 millions $ US et à 55,6 millions £, respectivement. Le taux de change utilisé pour convertir en dollars canadiens les montants des comptes de l'état de la situation financière libellés en dollars américains et en livres sterling au 31 août 2014 était de 1,0873 $ (1,0530 $ en 2013) le dollar américain et à 1,8052 $ (1,6318 $ in 2013) la livre sterling. L'incidence d'une variation de 10 % du taux de change pour la conversion du dollar américain et de la livre sterling en dollar canadien ferait varier les autres éléments du résultat global d'approximativement 26,1 millions $.

B) JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu lors d'une transaction normale visant la vente d'un actif ou le transfert d'un passif conclue entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Les estimations de la juste valeur sont faites à un moment précis, en actualisant les flux de trésorerie prévus aux taux des actifs ou des passifs ayant les mêmes échéances et conditions. De par leur nature, elles sont subjectives et comportent des incertitudes et des éléments pour lesquels le jugement joue un rôle important et, par conséquent, elles ne peuvent être établies avec précision. En outre, l'impôt sur le résultat et les autres charges qui seraient engagés à la cession de ces instruments financiers ne sont pas pris en compte dans la juste valeur. Par conséquent, la juste valeur ne correspond pas nécessairement au montant net qui serait réalisé si ces instruments étaient réglés. La Société a déterminé la juste valeur de ses instruments financiers comme suit :

- La valeur comptable de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, de l'endettement bancaire et des dettes fournisseurs et autres créditeurs se rapproche de la juste valeur à cause de l'échéance à court terme de ces instruments financiers;

- Les taux d'intérêt rattachés au crédit à terme renouvelable et aux facilités de crédit de premier rang de la Société sont basés sur le taux des acceptations bancaires, le taux de base sur les prêts en dollars américains, les prêts LIBOR en dollars américains, en Euro ou en livres sterling, plus la marge applicable. Conséquemment, la valeur comptable de ces facilités représente une estimation raisonnable de la juste valeur étant donné qu'elles comportent des conditions similaires à celles qui sont actuellement disponibles pour la Société;

- La juste valeur des débentures garanties de premier rang séries 2, 3 et 4, des billets garantis de premier rang séries A et B, des billets garantis de premier rang, des billets non garantis de premier rang et de la débenture non garantie de premier rang est basée sur la valeur de marché actuelle d'instruments financiers semblables;

- La juste valeur des contrats de location-financement n'est pas significativement différente de leur valeur comptable.

La valeur comptable de tous les instruments financiers de la Société correspond approximativement à leur juste valeur, à moins d'indication contraire dans le tableau suivant :

Aux 31 août	**2014**		2013	
	Valeur comptable	**Juste valeur**	Valeur comptable	Juste valeur
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	**$**	$	$
Dette à long terme	**2 718 514**	**2 843 458**	2 892 265	2 932 422

Tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière doivent être classés à l'intérieur de trois niveaux de hiérarchie de juste valeur, qui sont :

- Niveau 1 : prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

- Niveau 2 : données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix); et

- Niveau 3 : données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La Société considère que ses dettes à long terme et ses instruments financiers dérivés sont classés au niveau 2 selon la hiérarchie de juste valeur. La juste valeur des instruments financiers dérivés est estimée en utilisant des modèles d'évaluation qui reflètent les flux de trésorerie futurs sur la durée contractuelle des instruments financiers dérivés et des données de marché observables, comme des courbes de taux d'intérêt ou de taux de conversion de devises.

C) GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, la Société a pour objectif de s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour combler les besoins de capitaux de ses diverses entreprises, y compris pour saisir les occasions de croissance. La Société gère la structure de son capital et fait des ajustements en fonction de la conjoncture économique générale, des risques inhérents aux actifs sous-jacents et de ses besoins en fonds de roulement. La gestion de la structure du capital comprend l'émission de nouveaux titres d'emprunts, le remboursement des emprunts existants au moyen des flux de trésorerie provenant des opérations et le niveau des distributions aux actionnaires.

La structure du capital de la Société comprend les capitaux propres, la trésorerie et équivalents de trésorerie, l'endettement bancaire, la dette à long terme et les actifs ou passifs liés aux instruments financiers dérivés.

Les dispositions relatives aux ententes de financement prévoient des limites quant aux activités de la Société. De façon générale, les plus importantes restrictions visent les investissements autorisés, le versement de dividendes sur les actions à droits de vote multiples et sur les actions subalternes à droit de vote, ainsi que le maintien de certains ratios financiers principalement en ce qui a trait au BAIIA ajusté, aux charges financières et au total de l'endettement. Aux 31 août 2014 et 31 août 2013, la Société se conformait à toutes les clauses restrictives et n'était assujettie à aucune autre exigence extérieure en matière de capital.

Le tableau suivant résume certains des principaux ratios servant à assurer le suivi et la gestion de la structure du capital de la Société :

Exercices clos les 31 août	**2014**	2013
Endettement net de premier rang[1][2] / BAIIA ajusté[3]	**2,1**	2,6
Endettement net[2][4] / BAIIA ajusté[3]	**2,9**	3,4
BAIIA ajusté[3] / charges financières[3]	**6,8**	6,2

(1) L'endettement net de premier rang est défini comme le total de l'endettement bancaire, des paiements en capital sur la dette à long terme et des obligations en vertu des instruments financiers dérivés, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des paiements en capital sur la débenture non garantie de premier rang et des billets non garantis de premier rang.
(2) Excluant la trésorerie et équivalents de trésorerie d'Atlantic Broadband et certaines filiales non restreintes et non-significatives ainsi que les facilités de crédit de premier rang sans recours.
(3) Calcul fondé sur le BAIIA ajusté et sur les charges financières pour les périodes de douze mois closes le 31 août 2014 et 31 août 2013 excluant Atlantic Broadband et certaines filiales non restreintes et non-significatives et incluant les résultats de Peer 1 Hosting pour la période de douze mois close le 31 août 2014 et la période de sept mois close le 31 août 2013.
(4) L'endettement net se définit comme le total de l'endettement bancaire, des paiements en capital sur la dette à long terme et des obligations en vertu des instruments financiers dérivés, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

D) CATÉGORIES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Exercices clos les 31 août	**2014**	2013
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Actifs financiers		
Prêts et créances	**159 345**	126 560
Instruments financiers dérivés désignés dans des relations de comptabilité de couverture	**6 132**	833
	165 477	127 393
Passifs financiers		
Autres passifs	**3 032 074**	3 166 546
	3 032 074	3 166 546

22. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

A) SOCIÉTÉ MÈRE

Cogeco Câble inc. est une filiale de COGECO inc., qui détient 32 % des actions de participation de la Société, représentant 82,5 % des actions votantes de la Société. Le 1er septembre 1992, Cogeco Câble inc. a conclu une convention de gestion avec COGECO inc. en vertu de laquelle la société mère offre des services de direction, d'administration et de planification stratégique et financière, et des services juridiques, réglementaires et autres à la Société et à ses filiales (la « convention de gestion »). Ces services sont rendus par les hauts dirigeants de COGECO inc., y compris le président et chef de la direction, le premier vice-président et chef de la direction financière, le vice-président, affaires d'entreprises, chef des affaires juridiques et secrétaire, la vice-présidente, affaires réglementaires et droit d'auteur, le vice-président, développement d'entreprise, la vice-présidente et trésorière, le vice-président, affaires publiques et communications et la vice-présidente, audit interne et gestion des risques. Aucune rémunération directe n'est payable à ces hauts dirigeants par la Société. Cependant, la Société a attribué, au cours de l'exercice 2014, 84 250 options sur actions (71 233 en 2013) et 12 550 unités d'actions incitatives (12 280 en 2013) à ces hauts dirigeants à titre de hauts dirigeants de Cogeco Câble. Au cours de l'exercice 2014, la Société a facturé des montants de 293 000 $ (386 000 $ en 2013) et 681 000 $ (452 000 $ en 2013) à COGECO inc. relativement aux options sur actions et aux unités d'actions incitatives de la Société attribuées à ces hauts dirigeants.

Aux termes de la convention de gestion, la Société paie à COGECO inc. des honoraires mensuels de gestion correspondant à 2% du total de ses produits en contrepartie des services susmentionnés, sujet à un montant maximal qui a été établi à 9,7 millions $ en 2014 (9,6 millions $ en 2013) et qui a été payé durant le premier semestre de 2014. Les honoraires de gestion sont sujets à un réajustement annuel en fonction de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation du Canada. Cette limite peut être augmentée dans certaines circonstances, à la demande expresse de COGECO inc. De plus, la Société rembourse à COGECO inc. les frais et débours engagés dans le cadre des services fournis aux termes de la convention de gestion.

B) RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL DE GESTION CLÉ

Le personnel de gestion clé est composé de membres du conseil d'administration et du comité de direction de la Société. La rémunération payée ou à payer au personnel de gestion clé pour les services en tant qu'employés se présente comme suit:

Exercices clos les 31 août	**2014**	2013
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	**3 718**	4 926
Avantages postérieurs à l'emploi	**980**	680
Paiements fondés sur des actions	**2 042**	1 960
	6 740	7 566

23. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

A) ENGAGEMENTS

Au 31 août 2014, la Société et ses filiales s'étaient engagées à verser les montants annuels suivants en vertu de contrats de location-simple et autres contrats à long terme:

	2015	2016	2017	2018	2019	Par la suite
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	$	$	$	$
Contrats de location-simple[1]	**33 244**	**30 578**	**27 695**	**26 347**	**23 837**	**72 417**
Acqusition d'immobilisations corporelles[2]	**4 501**	**2 435**	**—**	**544**	**—**	**17 614**
Autres contrats à long terme[3]	**16 183**	**4 706**	**3 839**	**3 577**	**750**	**—**
	53 928	**37 719**	**31 534**	**30 468**	**24 587**	**90 031**

(1) Comprend les contrats de location-simple pour la location d'espace et de structures de soutènement.
(2) Inclut les engagements minimaux en vertu des acquisitions d'appareils résidentiels et de licences de logiciels.
(3) Comprend des engagements à long terme avec des fournisseurs pour la fourniture de services, incluant des engagements minimaux.

B) ÉVENTUALITÉS

La Société et ses filiales sont parties liées à des litiges ou à des réclamations potentielles des fournisseurs provenant du cours normal des affaires et de la gestion des activités. Bien que l'issue de ces litiges ne puisse pas être prédite avec certitude, la direction ne considère pas que le risque de litiges puisse avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés.

C) GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut des contrats comportant des éléments répondant à la définition d'une garantie, y compris ce qui suit :

Regroupements d'entreprises et vente d'éléments d'actifs

Dans le cadre de regroupements d'entreprises ou de la vente d'éléments d'actifs, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie, la Société s'est engagée à indemniser le vendeur ou l'acquéreur contre certaines réclamations pouvant résulter de faits survenus avant la date d'acquisition ou de vente. Les modalités et le montant d'une telle indemnisation sont limités par la convention dans certaines circonstances. En raison de la nature de ces conventions d'indemnisation, la Société ne peut estimer le montant maximum du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de payer aux bénéficiaires des garanties. De l'avis de la direction, la probabilité que des paiements importants soient encourus en vertu de ces obligations est faible. La Société a souscrit une assurance responsabilité pour les administrateurs et dirigeants comprenant une franchise par évènement. Aux 31 août 2014 et 2013, aucun passif n'a été inscrit relativement à ces conventions d'indemnisation, sauf pour celles décrites à la note 15.

Dette à long terme

En vertu des modalités des billets garantis de premier rang et des billets non garantis de premier rang, la Société s'est engagée à indemniser les contreparties advenant que surviennent des changements au niveau des lois sur les retenues à la source et pour les coûts engagés par les prêteurs dus aux changements dans les lois en vigueur. Ces conventions d'indemnisation demeureront en vigueur jusqu'à l'échéance des financements en cause et ne comportent aucune limite quant au passif éventuel. En raison de la nature de ces conventions d'indemnisation, la Société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de payer. Aux 31 août 2014 et 2013, aucun passif n'a été inscrit relativement à ces conventions d'indemnisation.

24. AIDE GOUVERNEMENTALE

En 2013, la Société a enregistré des crédits d'impôts reliés à la recherche scientifique et au développement expérimental pour un montant de 690 000 $. Ces crédits ont été comptabilisés en réduction des charges d'exploitation.

RENSEIGNEMENTS AUX INVESTISSEURS

CAPITALISATION CONSOLIDÉ

Aux 31 août	**2014**	2013 [(1)]	2012
(en milliers de dollars)	**$**	$	$
Endettement	**2 744 746**	2 944 182	1 069 112
Capitaux propres	**1 508 256**	1 342 940	1 188 431
Total	**4 253 002**	4 287 122	2 257 543

(1) Les données comparatives ont été ajustées pour se conformer à l'adoption d'IAS 19, *Avantages du personnel*. Pour plus de détails, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés.

COTE DE CRÉDIT

Le 29 juillet 2014, Dominion Bond Rating Service (« DBRS ») a confirmé la cote « BBB (faible) » attribuée aux débentures et aux billets garantis de premier rang, la cote « BB » attribuée aux billets non garantis de premier rang, ainsi que la cote à l'égard de l'émetteur de « BB (élevé) ». La cote « BBB (faible) » est un niveau au-dessus de la cote d'émetteur de « BB (élevé) » et reflète les perspectives de recouvrement très élevées des titres garantis par un privilège de premier rang. Les obligations assorties d'une cote de catégorie « BBB » sont classées dans la quatrième catégorie en importance. On considère par conséquent qu'elles affichent une qualité adéquate sur le plan de la solvabilité, c'est-à-dire que le niveau de protection à l'égard de l'intérêt et du capital est considéré comme acceptable, mais que l'entité est plutôt vulnérable aux changements défavorables de la conjoncture économique et de la situation financière. D'autres facteurs défavorables existants pourraient aussi compromettre la solidité de l'entité et de ses titres cotés. DBRS a attribué une cote à l'égard du recouvrement de « RR1 » aux débentures et aux billets garantis de premier rang de Cogeco Câble, ce qui reflète la possibilité que les porteurs de titres recouvrent la totalité du capital en cas de défaut de paiement. Les obligations assorties de la cote « BB » sont classées dans la catégorie spéculative et considérées comme ayant une qualité de crédit inférieure. La capacité de paiement des obligations financières est incertaine et vulnérable aux événements futurs. DBRS a attribué une cote à l'égard du recouvrement de « RR5 » aux billets non garantis de premier rang de Cogeco Câble, ce qui reflète la possibilité que les porteurs de titres recouvrent entre 10 % et 30 % de leur valeur en cas de défaut.

Le 28 avril 2014, Standard & Poor's Ratings Services (« S&P ») a confirmé la cote « BBB » attribuée aux débentures et aux billets garantis de premier rang, la cote de « BB- » attribuée aux billets non garantis de premier rang et la cote de crédit d'entreprise de « BB+ ». La cote « BBB » est deux niveaux au-dessus de la cote de crédit d'entreprise « BB+ » et indique des perspectives de recouvrement très élevées des titres garantis par un privilège de premier rang. Les obligations assorties de la cote « BBB » sont classées dans la quatrième catégorie en importance et sont considérées comme étant de qualité supérieure. Ces obligations sont assorties de paramètres adéquats au chapitre de la protection. Toutefois, la conjoncture économique défavorable ou les circonstances changeantes sont plus susceptibles d'affaiblir la capacité du débiteur de remplir ses engagements financiers à l'égard de l'obligation. L'ajout d'un signe plus (« + ») ou moins (« - ») après la cote indique la position relative au sein des principales catégories de notation. S&P a attribué une cote à l'égard du recouvrement de « 1 » à la facilité de crédit et aux autres titres de créance de premier rang garantis de Cogeco Câble. La cote à l'égard du recouvrement de « 1 » témoigne d'attentes de recouvrement très élevées (de 90 % à 100 %) du capital en cas de défaut de paiement. Les obligations assorties de la cote « BB » sont classées dans la catégorie spéculative et considérées comme ayant une qualité de crédit inférieure. Ces obligations sont assujetties à des incertitudes continues importantes ou à des conditions défavorables sur le plan économique, financier ou commercial, qui pourraient faire en sorte que le débiteur des obligations ne puisse être en mesure de remplir ses engagements financiers à l'égard de celles-ci. S&P a attribué une cote à l'égard du recouvrement de « 6 » aux billets non garantis de premier rang de Cogeco Câble, ce qui reflète la possibilité que les porteurs de titres pourraient s'attendre à un très faible taux de recouvrement (de 0 % à 10 %) en cas de défaut de paiement.

Le 30 septembre 2014, Fitch Ratings (« Fitch ») a confirmé la cote de défaut de l'émetteur de « BB+ » attribuée à Cogeco Câble, la cote « BBB- » attribuée aux billets garantis de premier rang et la cote « BB+ » attribuée aux billets non garantis de premier rang. Les obligations assorties de la cote « BBB » sont considérées comme ayant une bonne qualité de crédit, c'est-à-dire que la capacité de paiement des engagements financiers est considérée comme adéquate, mais que celle-ci est plus susceptible d'être compromise par des changements défavorables dans les circonstances et la conjoncture économique. Les obligations assorties d'une cote de la catégorie « BB » sont classées dans la catégorie spéculative et comportent un degré de vulnérabilité élevé à l'égard du risque de crédit, en particulier si les conditions économiques ou commerciales subissent des changements défavorables au fil du temps; cependant, d'autres moyens financiers ou commerciaux peuvent être utilisés pour remplir les engagements financiers.

Atlantic Broadband

Le 14 août 2014, Moody's Investors Service (« Moody's ») a maintenu la cote « Ba3 » attribuée aux facilités de crédit d'Atlantic Broadband, soit un niveau au-dessus de la cote « B1 » attribuée au groupe de sociétés. Les obligations assorties de la cote « Ba » sont classées dans la catégorie spéculative et sont exposées à un risque de crédit important. Moody's ajoute les modificateurs numériques 1, 2 et 3 à chaque catégorie de notation allant de « Aa » à « Caa ». Le modificateur 1 indique que l'obligation se situe dans la limite supérieure de sa catégorie de notation, le modificateur 2 indique une note au milieu de la fourchette, et le modificateur 3 indique une note dans la limite inférieure de la catégorie de notation. Moody's a également maintenu l'évaluation de la perte en cas de défaut à 3 sur les facilités de crédit d'Atlantic Broadband (ce qui reflète une perte se situant entre 30 % et 50 %). Les évaluations de pertes en cas de défaut sont des opinions sur les pertes prévues en cas de défaut exprimées en pourcentage du capital et des intérêts courus au moment du règlement du défaut.

Le 1er avril 2014, S&P a confirmé la cote de « BB » accordée aux facilités de crédit d'Atlantic Broadband, soit un niveau au-dessus de la cote à l'égard de l'émetteur de « BB- ». S&P a attribué une cote à l'égard du recouvrement de « 2 » aux facilités de crédit d'Atlantic Broadband, ce qui indique que les prêteurs peuvent s'attendre à un taux de recouvrement élevé (de 70 % à 90 %) en cas de défaut de paiement.

Le tableau suivant présente les cotes de crédit de Cogeco Câble et d'Atlantic Broadband :

Au 31 août 2014	Moody's	DBRS	Fitch	S&P
Cogeco Cable				
Billets et débentures garantis de premier rang	**NC**	**BBB (low)**	**BBB-**	**BBB**
Billets non garantis de premier rang	**NC**	**BB**	**BB+**	**BB-**
Atlantic Broadband				
Facilités de crédit de premier rang	**Ba3**	**NC**	**NC**	**BB**

NC : non coté

Une cote de crédit ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir des titres et peut être révisée ou retirée à tout moment par l'agence de notation.

INFORMATIONS SUR LES ACTIONS

Au 31 août 2014		Registraire/Agent de transfert
Nombre d'actions à droits de vote multiples (10 votes par action) en circulation	**15 691 100**	Société de fiducie Computershare du Canada
Nombre d'actions subalternes à droit de vote (1 vote par action) en circulation	**33 394 631**	100, avenue University 9e étage Toronto (Ontarioe) M5J 2Y1
Inscription boursière	Bourse de Toronto	Tél.: 514-982-7555 Tél.: 1 800-564-6253
Symbole	CCA	Télec: 416-263-9394

DIVIDENDES

DÉCLARATION DE DIVIDENDES

Au cours de sa réunion du 31 octobre 2014, le conseil d'administration de Cogeco Câble a déclaré un dividende déterminé trimestriel de 0,35 $ par action pour les actions à droits de vote multiples et les actions subalternes à droit de vote, payable le 28 novembre 2014 aux actionnaires inscrits en date du 14 novembre 2014. La déclaration, le montant et la date de tout dividende futur continueront d'être examinés et approuvés par le conseil d'administration de la Société, lequel fondera sa décision sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les besoins de trésorerie de la Société, ainsi que sur d'autres facteurs qu'il jugera pertinents, à son seul gré. Ainsi, rien ne garantit que des dividendes seront déclarés et, s'il y a déclaration de dividendes, le montant des dividendes et la fréquence de leur déclaration peuvent varier.

STATISTIQUES SUR LES ACTIONS NÉGOCIÉES

Trimestre clos les *(en dollars, sauf les volumes d'actions subalternes à droit de vote)*	**30 nov.** **$**	**28 févr.** **$**	**31 mai** **$**	**31 août** **$**	**2014** **Total**
Bourse de Toronto					
Haut	**50,65**	**54,15**	**63,39**	**63,96**	
Bas	**47,65**	**46,91**	**53,26**	**58,45**	
Clôture	**48,04**	**54,15**	**62,58**	**62,70**	
Volume (en actions)	**3 346 042**	**4 806 118**	**3 740 409**	**3 503 936**	**15 396 505**

Trimestre clos les *(en dollars, sauf les volumes d'actions subalternes à droit de vote)*	**30 nov.** $	**28 févr.** $	**31 mai** $	**31 août** $	2013 Total
Bourse de Toronto					
Haut	38,82	43,34	46,27	51,81	
Bas	36,25	37,70	42,68	41,98	
Clôture	37,59	42,86	45,08	48,36	
Volume (en actions)	2 966 391	6 264 886	4 656 925	3 016 729	16 904 931

STATISTIQUES SUR LES CLIENTS

	31 août 2014	31 mai 2014	28 février 2014	30 novembre 2013	31 août 2013	31 août 2012
Unités de service primaire	**2 442 184**	**2 452 118**	**2 454 627**	**2 464 932**	2 467 657	1 975 054
CANADA	**1 946 022**	**1 956 444**	**1 962 077**	**1 975 502**	1 980 122	1 975 054
ÉTATS-UNIS	**496 162**	**495 674**	**492 550**	**489 430**	487 535	—
Clients du service de Télévision	**1 023 094**	**1 034 991**	**1 044 611**	**1 057 859**	1 066 952	863 115
CANADA	**797 165**	**807 831**	**815 852**	**827 649**	834 771	863 115
Pénétration en pourcentage des foyers câblés	**47,3 %**	**47,9 %**	**48,5 %**	**49,3 %**	49,9 %	52,4 %
ÉTATS-UNIS	**225 929**	**227 160**	**228 759**	**230 210**	232 181	—
Pénétration en pourcentage des foyers câblés	**43,7 %**	**43,8 %**	**44,2 %**	**44,5 %**	44,9 %	—
IHV	**869 453**	**865 597**	**857 786**	**848 897**	838 445	640 455
CANADA	**679 584**	**676 802**	**672 981**	**668 257**	661 337	640 455
Pénétration en pourcentage des foyers câblés	**40,3 %**	**40,2 %**	**40,0 %**	**39,8 %**	39,5 %	38,8 %
ÉTATS-UNIS	**189 869**	**188 795**	**184 805**	**180 640**	177 108	—
Pénétration en pourcentage des foyers câblés	**36,7 %**	**36,4 %**	**35,7 %**	**34,9 %**	34,3 %	—
Clients du service de Téléphonie	**549 637**	**551 530**	**552 230**	**558 176**	562 260	471 484
CANADA	**469 273**	**471 811**	**473 244**	**479 596**	484 014	471 484
Pénétration en pourcentage des foyers câblés	**27,8 %**	**28,0 %**	**28,1 %**	**28,6 %**	28,9 %	28,6 %
ÉTATS-UNIS	**80 364**	**79 719**	**78 986**	**78 580**	78 246	—
Pénétration en pourcentage des foyers câblés	**15,5 %**	**15,4 %**	**15,3 %**	**15,2 %**	15,1 %	—

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

✪ **JAN PEETERS, Board Chair**
Montréal (Québec)
Président et chef de la direction
Olameter Inc. (société de télémétrie)
Président du conseil d'administration

★ **LOUIS AUDET**, Ing., MBA, C.M.
Westmount (Québec)
Président et chef de la direction
Cogeco Câble inc. et COGECO inc.

■● **PATRICIA CURADEAU-GROU**, B. Com., Finance
Montréal (Québec)
Conseillère stratégique au président
Banque Nationale du Canada

● **L.G. SERGE GADBOIS**, FCPA, MBA
Boucherville (Québec)
Administrateur de sociétés

■★ **CLAUDE A. GARCIA**, B.A., B. COM.
Montréal (Québec)
Administrateur de sociétés

●♦ **HARRY A. KING**, B.A., C.A.
Vancouver (Colombie-Britannique)
Président
Harking Investments Ltd. (société de portefeuille)

♦★ **DAVID MCAUSLAND**, B.C.L., LL.B.
Beaconsfield (Québec)
Associé
McCarthy Tétrault (important cabinet d'avocats au Canada)

■♦ **CAROLE J. SALOMON,** B.A., MBA
Toronto (Ontario)
Présidente et chef de la direction
Cardavan Corporation (conseil de gestion)

Légende :

✪ Assiste à titre d'observateur et participe aux assemblées de tous les comités
● Membre du comité d'audit
■ Membre du comité des ressources humaines
♦ Membre du comité de gouvernance
★ Membre du comité des perspectives stratégiques

SIÈGE SOCIAL DE L'ENTREPRISE

5, Place Ville Marie
Bureau 1700
Montréal (Québec)
H3B 0B3
www.cogeco.ca

DIRECTION

LOUIS AUDET
Président et chef de la direction

ELIZABETH ALVES
Vice-présidente, audit interne et gestion des risques

NATHALIE DORVAL
Vice-présidente, affaires réglementaires et droits d'auteur

RENÉ GUIMOND
Vice-président, affaires publiques et communications

PHILIPPE JETTÉ
Premier vice-président, chef de la direction technologique et de la stratégie

CHRISTIAN JOLIVET
Vice-président, affaires d'entreprises, chef des affaires juridiques et secrétaire

PIERRE MAHEUX
Vice-président, contrôleur corporatif
Chef de la direction financière par intérim(1)

DIANE NYISZTOR
Vice-présidente, ressources humaines d'entreprise

ANDRÉE PINARD
Vice President and Treasurer

ALEX TESSIER
Vice-président, développement d'entreprise

(1) Le vice-président, contrôleur corporatif, remplit des fonctions similaires à celles du chef de la direction financière depuis le départ du chef de la direction financière de la Société le 21 juillet 2014.

RENSEIGNEMENTS SUR L'EXPLOITATION

SERVICES DE CÂBLODISTRIBUTION CANADIENS

COGECO CÂBLE CANADA

LOUISE ST-PIERRE
Présidente et chef de la direction

5, Place Ville Marie
Bureau 1700
Montréal (Québec)
H3B 0B3
www.cogeco.ca

SERVICES DE CÂBLODISTRIBUTION AMÉRICAINS

ATLANTIC BROADBAND

EDWARD T. HOLLERAN JR.
Président et chef de la direction

2 Batterymarch Park
Suite 205
Quincy, MA 02169
www.atlanticbb.com

SERVICES DE DONNÉES AUX ENTREPRISES

COGECO SERVICES AUX ENTERPRISES

ANTONIO CICIRETTO
Président et chef de la direction

5, Place Ville Marie
Bureau 1700
Montréal (Québec)
H3B 0B3

COGECO SERVICES RÉSEAUX

413 Horner Avenue
Toronto (Ontario)
M8W 4W3
www.cogecodata.com

PEER 1 HOSTING

1000 - 555 West Hastings Street
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 4N5
www.peer1.com

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE

ASSEMBLÉE ANNUELLE
L'assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires aura lieu à 11 h 30, le mercredi 14 janvier 2015, au quatrième étage du Centre Mont-Royal, salon Mont-Royal 1, Montréal (Québec).

AUDITEURS
Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l
1, Place Ville Marie
Bureau 3000
Montréal (Québec)
H3B 4T9

CONSEILLERS JURIDIQUES
Stikeman Elliott
1155, boul. René-Lévesque Ouest
40e étage
Montréal (Québec)
H3B 3V2

AGENT DE TRANSFERT DES DÉBENTURES GARANTIES DE PREMIER RANG ET DES BILLETS GARANTIS DE PREMIER RANG
Société de fiducie Computershare du Canada

FIN DES TRIMESTRES
Novembre, février, mai

FIN DE L'EXERCICE
31 août

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Le rapport annuel, la notice annuelle et les rapports trimestriels sont disponibles à la rubrique intitulée « Relations avec les investisseurs » du site Internet de la Société (www.cogeco.ca) ou sur demande au 514-764-4700.

English versions of the Annual Report, the Annual Information Form and Quarterly Reports are available in the Investor Relations section of the Corporation's website (www.cogeco.ca) or upon request by calling 514-764-4700.

INVESTISSEURS ET ANALYSTES

Pour obtenir des renseignements financiers au sujet de la Société, s'adresser au Service des finances de la Société.

ACTIONNAIRES

Pour toute demande relative à un changement d'adresse ou d'inscription des actions, veuillez communiquer avec Computershare. Pour toute autre demande, veuillez vous adresser au Service des affaires juridiques de la Société.

DÉDOUBLEMENT DES COMMUNICATIONS

Certains actionnaires peuvent recevoir plus d'un exemplaire des publications comme les rapports trimestriels et le rapport annuel. Nous nous efforçons d'éviter que cette situation ne se présente. Les actionnaires qui reçoivent des exemplaires en trop sont priés d'en informer la Société de fiducie Computershare du Canada.

LIGNE D'ÉTHIQUE

La société mère de la Société, COGECO inc., met à la disposition de ses employés, des employés de ses filiales, et autres personnes une ligne d'éthique anonyme et confidentielle qui leur permet de signaler toutes les violations perçues ou réelles du code d'éthique du groupe COGECO (y compris les plaintes au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes et de l'audit). Cette ligne d'éthique comprend des lignes téléphoniques sans frais ainsi qu'un site Web sécurisé (voir détails ci-dessous). Le fonctionnement de la ligne d'éthique est assuré par une entreprise externe spécialisée indépendante de COGECO inc. Tous les cas signalés par l'entremise de la ligne d'éthique seront examinés par la vice-présidente, audit interne et gestion des risques ou le vice-président, affaires d'entreprises, chef des affaires juridiques et secrétaire. Toute personne qui signale un cas de bonne foi sera protégée d'un congédiement ou de représailles de quelque nature que ce soit.

Par téléphone :

Canada ou États-Unis :	**1-877-706-2640**
Royaume-Uni :	**0 800 016 3854**
France :	**0 800 914 343**

Site Web de ClearView Connects : www.clearviewconnects.com